



GUIDE DE L'INVESTISSEUR

INVESTIR

— EN CÔTE D'IVOIRE —





GUIDE DE L'INVESTISSEUR

INVESTIR

— EN CÔTE D'IVOIRE —

PRÉFACE



Économie la plus dynamique d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire montre depuis des années un développement socio-économique soutenu qui fait affluer les investisseurs.

Pour parvenir à ces résultats, le Gouvernement ivoirien a bâti sa stratégie autour des plans nationaux de développement [PND 2012-2015 et 2016-2020], dont l'un des axes majeurs est la mise en œuvre d'une politique d'attraction des investissements privés nationaux et étrangers, en dotant la Côte d'Ivoire d'un environnement des affaires très compétitif.

Le pays a su ainsi attirer d'importants investisseurs nationaux et internationaux grâce à une pléthore de mesures pour faciliter l'investissement privé. Ces réformes ont valu à la Côte d'Ivoire une ascension exemplaire dans le classement « Doing Business », et lui ont permis de gagner plus d'une soixantaine de places entre 2012 et 2020 passant de la 177^{ème} place à la 110^{ème} place.

Les prévisions économiques pour les années à venir sont optimistes et les impulsions de croissance proviennent de plus en plus des investissements publics et privés dans les infrastructures, l'énergie, les mines et l'agro-transformation ainsi que l'expansion industrielle.

Le Gouvernement s'efforce de parvenir à une transformation structurelle des principaux leviers de développement, en vue de consolider une économie de marché compétitive et de renforcer le secteur privé, véritable moteur de la croissance économique.

Sous la marque Invest for jobs, l'Initiative spéciale Formation et emploi en Côte d'Ivoire, dont les résultats attendus sont parfaitement alignés sur la politique du Gouvernement en matière de développement des PME et de recherche d'une croissance inclusive, vient à point nommé. Elle donne à la coopération allemande, à travers la panoplie de projets et d'acteurs nationaux impliqués, un visage plus dynamique et plus proche des réalités ivoiriennes.

Afin de faciliter aux investisseurs l'entrée sur le marché ivoirien et ouest-africain, une consolidation de l'information utile et nécessaire dans un « guide de l'investisseur » semble pertinente.

Il s'agit d'une compilation cohérente d'informations et de contacts sensée :

- (1) piloter les entreprises dans leur parcours d'investisseur dans un marché pour eux encore peu connu,
- (2) répondre aux questions et aux inquiétudes potentielles,
- (3) conseiller les entrepreneurs sur la manière la plus efficace de travailler en Côte d'Ivoire.

Ce guide vise à aider les entreprises à mieux comprendre le marché ivoirien et à utiliser correctement les divers mécanismes d'accompagnement d'investissement dans le pays.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire se réjouit de participer à cette œuvre en qualité de partenaire et s'engage à apporter toute sa contribution à l'atteinte de ses objectifs.

«Investir en Côte d'Ivoire - Guide de l'investisseur» a été créé sur la base d'une coopération entre la CCI et deux programmes de coopération internationale mis en œuvre par la GIZ, Invest for Jobs et Global Business Network (GBN). La version imprimée sera également disponible sous forme de version interactive en ligne à l'adresse www.reaci.ci.

Touré Faman

Président
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire



PRÉFACE



Durant la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a su retrouver son dynamisme qui faisait d'elle un moteur régional, un véritable poumon économique dont profitaient tous les pays alentours. Que ce soit au niveau économique, politique ou culturel, les progrès sont remarquables. Le pays offre aujourd'hui toutes les facettes d'un centre d'affaires professionnel et efficace ainsi que d'un lieu de vie agréable, apprécié également par les familles.

La croissance économique reste soutenue et les projections pour le futur sont parmi les indicateurs les plus positifs à l'échelle de l'Afrique et du reste du monde. L'environnement des affaires s'est transformé de façon spectaculaire et le Gouvernement reste focalisé sur son amélioration continue, afin de se positionner parmi les économies émergentes les plus dynamiques dans le monde.

Un renforcement des systèmes de santé et d'éducation ainsi qu'un effort persévérant de développement des infrastructures accompagnent la modernisation progressive de l'administration d'État et l'amélioration de la performance économique. Cela devrait à terme contribuer à un développement harmonieux et durable de ce pays.

Les entreprises ivoiriennes continuent la modernisation de leurs infrastructures de production, et investissent

de plus en plus dans le développement de nouveaux produits et services. Elles investissent dans le recrutement et dans la formation d'une main d'œuvre compétente et poursuivent leur expansion à l'international.

La région ouest africaine, quant à elle, a également connu un développement positif et devient de plus en plus attractive pour les investisseurs. Avec ses infrastructures portuaires, ses aéroports, ses routes et chemins de fer, la Côte d'Ivoire a été choisie par beaucoup d'investisseurs de renommée mondiale comme une base régionale idéale à partir de laquelle ils couvrent les autres marchés de l'Afrique de l'Ouest.

En résumé, la Côte d'Ivoire de nos jours est redevenue l'incontournable porte d'entrée des marchés en Afrique de l'Ouest.

Voici, les dix bonnes raisons d'investir en Côte d'Ivoire :

- 1. Dynamique économique soutenue
- 2. Progression continue dans le classement « Doing Business » (Banque Mondiale)
- 3. Facilité de création d'entreprises
- 4. Conseil, soutien et allègement aux investisseurs
- 5. Infrastructures économiques bien développées
- 6. Infrastructures de communication très modernes
- 7. Bonne disponibilité de main d'œuvre qualifiée, aux coûts compétitifs
- 8. Plaque tournante du commerce et du développement régional
- 9. Renaissance du secteur universitaire ainsi que de la recherche et développement
- 10. Lieu de vie confortable et agréable

Marc Levesque

Responsable du programme
Invest for Jobs (Côte d'Ivoire)



René Megela

Responsable du programme
Global Business Network (Côte d'Ivoire)



SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	10
LISTE DES FIGURES	18
LISTE DES TABLEAUX	20

LA CÔTE D'IVOIRE, DESTINATION STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT

A. VUE D'ENSEMBLE DE LA CÔTE D'IVOIRE

1. Environnement global du pays	26
2. L'économie ivoirienne sur les 5 dernières années	44
3. Les échanges extérieurs	55

B. COMPÉTITIVITÉ DE LA CÔTE D'IVOIRE

1. Attractivité de la Côte d'Ivoire pour les investissements étrangers	66
2. Défis et opportunités de faire des affaires en Côte d'Ivoire	83

PARCOURS DE L'INVESTISSEUR

A. COMPRENDRE ET MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES IVOIRIEN

1. Cadre juridique	90
2. Cadre fiscal	94
3. Cadre douanier	115
4. Cadre social	120

B. ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR FAIRE DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE

1. Créer une entreprise ou une succursale	131
2. Installer des locaux	136
3. Acquérir une entreprise	150
4. Profiter des avantages du code d'investissement	154
5. Installer son activité dans la zone franche du VITIB	164
6. Importer et Exporter des marchandises	169

C. CONSOLIDER ET PROTÉGER SON INVESTISSEMENT

1. Procédures d'arbitrage	182
2. Conditions d'investissements étrangers vers la Côte d'Ivoire, transferts de capitaux et contrôle des changes	186
3. Protection de la propriété intellectuelle	193



I



II





ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES

A. AGRO-INDUSTRIE

1. Mécanisation agricole	205
2. Transformation agro-industrielle	211
3. Interview de Monsieur Udo Bürk, Project Manager, Biotropic	220

B. ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

1. Secteur des équipements industriels	226
2. Interview de Monsieur Remy Jambon, Directeur Général, BASF Côte d'Ivoire	232

C. ÉNERGIE

1. Énergie renouvelable	237
2. Efficacité énergétique	243

D. ENVIRONNEMENT & RECYCLAGE

1. Eau et assainissement	253
2. Recyclage des déchets	259

E. SANTÉ

1. Infrastructures de soins	267
2. Équipements médicaux	274
3. Interview de Monsieur Tom Halgasch, Directeur Général, Das Labor.GmbH	280
4. Interview de Monsieur Issa Sidibé, Co-fondateur et Directeur Général, Comoé Capital	284

F. SECTEUR PHARMA-COSMÉTIQUE

1. Secteur Pharmaceutique	291
2. Secteur Cosmétique	298
3. Interview de Madame Nouss Bih, Investment Manager, Investisseurs & Partenaires	302

LISTE DE CONTACTS	304
SOURCES	306

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACA	Agence pour l'assurance du Commerce en Afrique
ACPCI	Association des Cliniques Privées de Côte d'Ivoire
ADPIC	Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle Commerciaux
ADR	Alternative Dispute Resolutions
AEX	Autorisation d'Exportation
AFD	Agence Française de Développement
AFREXIM	African Export-Import Bank
AGEDI	Agence de Gestion Et de Développement des Infrastructures Industrielles
AGEPE	Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi
AIRP	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique
AMD	Ateliers de Maintenance de District
ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANARE-CI	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire
ANASUR	Agence Nationale de la Salubrité Urbaine
APBEF-CI	Association Professionnelle des Banques et des Établissements Financiers de Côte d'Ivoire
APE	Accord de Partenariat Économique
API	Autorisation Préalable d'Importation
AUDA	Acte Uniforme du Droit d'Arbitrage
BA	Bénéfices Agricoles
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BNC	Bénéfices Non Commerciaux
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BOC	Bulletin Officiel de la Côte
BPF	Bonnes Pratiques de Fabrication
BRT	Bus Rapid Transit
BTP	Bâtiments Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CA	Chiffre d'Affaires
CACI	Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire
CAF	Coût, Assurance, Fret
CAG	Chambre d'Arbitrage de Guinée
CA HT	Chiffre d'Affaires Hors Taxe
CATO	Cour d'Arbitrage du Togo
CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde
CCBCI	Chambre de Commerce Belge de Côte d'Ivoire
CCI	Cour Internationale de la Chambre de Commerce Internationale de Paris
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCI France	Chambre de Commerce et de l'Industrie Française
CCIAD	Centre d'arbitrage, de conciliation et de médiation de la chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CE	Contribution à la Charge de l'Employeur
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CFMAG	Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand Lahou
CGI	Code Général des Impôts
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
CIRDI	Centre International de Règlement de Différends relatifs aux Investissements
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CN	Contribution Nationale pour le développement économique, culturel et social
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPSAM	Centre des Prestations des Services Agricoles Motorisés
CREMM	Centres Régionaux de l'Équipement et de la Maintenance
CREPMF	Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CU	Certificat d'Urbanisme
DAD	Direction Assainissement et Drainage
DB	Rapport Doing Business de la Banque Mondiale
DBV	Définition de la Valeur de Bruxelles
DCA	Droit sur le Chiffre d'Affaires
DC / BR	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DDU	Direction du Domaine d'Urbanisme
DEEEP	Déchets d'Équipement Électriques, Électroniques et des Pneus usagers
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH

DEPS	Direction des Établissements et de la Profession Sanitaire
DFE	Déclaration Fiscale d'Existence
DGCE	Direction Générale du Commerce Extérieur
DGI	Direction Générale des Impôts
DIEM	Direction des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance
DNFS	Dialogue National sur le Financement de la Santé
DPIC	Direction de la Production Industrielle et de la Compétitivité
DRD	Différentiel de Revenu Décent
DSV ou DNSV	Déclaration (Notariale) de Souscription et de Versement
DVT	Dossier Virtuel de Transaction commerciale
EE	Efficacité Energétique
EnR	Énergies Renouvelables
EPN	Établissements Publics Nationaux
ESPC	Établissements Sanitaires de Premier Contact
EUROCHAM	Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire
FAO	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies)
FDI	Fiche de Déclaration à l'Importation
FDR	Fonds De Roulement
FEM	Fonds Économique Mondial
FFPSU	Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine
FINEX	Finance Extérieur
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
FONAME	Fonds National pour la Maitrise de l'Énergie
GBN	Global Business Network (Programme mis en oeuvre par GIZ)
GICAM	Groupement Inter-patronal du Cameroun

LISTE DES ABRÉVIATIONS

GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
GUPC	Guichet Unique du Permis de Construire
HG	Hôpital Général
ICCO	International Cocoa Organization
ICIEC	Islamic Corporation for the Insurance of investment and Export Credit
IDE	Investissement Direct à l'Étranger
IDH	Indice de Développement Humain
IDU	Identifiant Unique d'immatriculation
IGR	Impôt Général sur le Revenu
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
INVEST FOR JOBS	Initiative Spéciale Formation et emploi (un programme mis en œuvre par GIZ)
IRM	Imagerie par Résonance Magnétique
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt sur les Salaires
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque d'Investissement Allemande)
LNSP	Laboratoire National de la Santé Publique
MW	Méga Watt
NPSP	Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIPI	Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PANEE	Plan d'Action National pour l'Efficacité Énergétique
PANER	Plan d'Action National pour les Énergies Renouvelables
PCT	Patent Cooperation Treaty (Système international des brevets)
PEPT	Programme Électricité Pour Tous
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNCFS	Plateforme Nationale de la Coordination du Financement de la Santé
PND	Plan National de Développement
PNDLBC	Programme National de Distribution gratuite de Lampes à Basse Consommation
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCA	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde
PPA	Port Autonome d'Abidjan
PREMU	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau en Milieu Urbain
PRMN	Restructuring and Upgrade of Industries
PROFERE	Programme de Formation Professionnelle dans les secteurs des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (Programme mis en oeuvre par GIZ)
PROMERC	Promotion d'un Marché de l'Électricité Respectueux du Climat dans la région de la CEDEAO

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PRONER	Programme National d'Électrification Rurale
PRSSE	Projet de Renforcement du Système de Santé et de Réponses aux Urgences Épidémiques
PV	Procès-Verbal
RAM	Régime d'Assistance Médicale
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RFCV	Rapport Final de Classification de la Valeur
RGB	Régime Général de Base
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RISE	Regulatory Indicator for Sustainable Energy
RNB	Revenu National Brut
RNI	Réel Normal d'Imposition
RSI	Réel Simplifié d'Imposition
SA	Société Anonyme
SARA	Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SAS	Société par Action Simplifiée
SCS	Société en Commandite Simple
SDAD	Schéma Directeur d'Assainissement et de Drainage
SFI ou IFC	Société Financière Internationale
SLEC	Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO
SMIG	Salaires Minimas Interprofessionnels Garantis
SNC	Société en Nom Collectif
SODECI	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
SOTRA	Société des Transports Abidjanais
SYNAMEPCI	Syndicat National des Médecins Privés de Côte d'Ivoire
TBI	Traités Bilatéraux d'Investissement

TC2	Terminal à Conteneur 2
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOB	Taxe sur les Opérations Bancaires
TPC	Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA
TSE	Taxe Spéciale d'Équipement
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
VET	Visa Extrait Topographique
VL	Valeur Locative
VOC	Programme de Vérification de la Conformité
WEF	World Economic Forum
ZBTIC	Zone Franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication
ZLECAF	Zone de Libre Échange Continentale pour l'Afrique
225invest	Portail unique des services à l'investisseur en Côte d'Ivoire

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Chronologie des événements clés de la vie politique ivoirienne de 2011 à 2020	28
Figure 2	Évolution du score de l'indice MO Ibrahim la Côte d'Ivoire, Gouvernance globale et les 4 critères	30
Figure 3	Évolution de la population ivoirienne (en milliers), Répartition par genre et taux de croissance annuel	31
Figure 4	Répartition de la population ivoirienne par tranche d'âge	32
Figure 5	Répartition de la population vivant en Côte d'Ivoire selon le RGPH 2014	32
Figure 6	Indice de développement humain, évolution 2012-2018, répartition homme-femme	33
Figure 7	Espérance de vie à la naissance (en années), 2012-2017	33
Figure 8	Indice de couverture d'assurance maladie, 2017 (en % de la population)	34
Figure 9	Dépenses de santé (% du PIB) et répartition selon leurs provenances, 2012-2017	35
Figure 10	Taux d'alphabétisation de la population adulte (15 ans et plus) ivoirienne en 2018	36
Figure 11	Taux brut de scolarisation (%), 2018	37
Figure 12	Compétences de la main d'œuvre de la Côte d'Ivoire, 2019	39
Figure 13	Taux d'accès à l'électricité pour la population, répartition urbaine et rurale (en %), pays de l'UEMOA en 2017	40
Figure 14	Composition du PIB en 2018 (% du PIB total), en milliards d'Euros	44
Figure 15	Taux de croissance du PIB réel et du RNB (total et par habitant), en %, 2012-2018	45
Figure 16	Principales contributions à la croissance du PIB, variation en point de pourcentage, 2018	48
Figure 17	Poids des secteurs (en %) dans le PIB (en milliards d'Euros de 2012 à 2018)	50
Figure 18	Contribution des secteurs à la croissance du PIB (en points de croissance) de 2012 à 2018	50
Figure 19	Répartition des emplois selon le secteur (%)	51
Figure 20	Déficit de la balance budgétaire et dette publique (en % du PIB) de 2016 à 2019 (estimation)	52
Figure 21	Parts de marché et répartition des établissements de crédit en activité des pays de l'UEMOA	53
Figure 22	Crédit intérieur fourni au secteur privé (% du PIB)	54
Figure 23	Structure des crédits en 2018 (% du total des crédits à terme)	54
Figure 24	Valeur des exportations et importations, en milliards d'€, de 2012 à 2018	55
Figure 25	Balance commerciale et déficit du compte courant en % de PIB	55
Figure 26	Investissements Directs Étrangers, entrants et sortants du pays, en millions d'Euros, et IDE entrants (% du PIB)	56
Figure 27	Transferts personnels financiers, en millions d'Euros, 2012-2018	58
Figure 28	Exportations par continent de destination, 2012-2017, (% du volume total)	60
Figure 29	Focus sur les pays destinations d'exportations de l' Union Européenne du TOP 15 total (% du total UE)	60

Figure 30	Importations par continent d'origine, 2012-2017, (% du volume total)	61
Figure 31	Focus sur les pays d'origine des importations de l'Union Européenne du TOP 15 total (% du total UE)	61
Figure 32	Axes stratégiques du PND 2016-2020	77
Figure 33	Résultat de la Côte d'Ivoire au Doing Business 2020 par indicateurs, score et classement	80
Figure 34	Défis à venir pour améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire	81
Figure 35	Impôts dont le paiement est à périodicité mensuelle (TVA, TOB, TSE, Impôts sur salaires)	96
Figure 36	Impôts dont le paiement est à périodicité annuelle	96
Figure 37	Acteurs de soutien pour les démarches administratives	130
Figure 38	Processus de création d'une société commerciale et d'un groupement d'intérêt économique	134
Figure 39	Étapes du processus d'obtention d'un terrain industriel	137
Figure 40	Classes de bâtiments	140
Figure 41	Étapes pour obtenir un permis de construire	142
Figure 42	Étapes du raccordement à l'électricité	146
Figure 43	Étapes de l'acquisition d'une entreprise	150
Figure 44	Zones du code d'investissement	155
Figure 45	Étapes pour devenir importateur / exportateur	170
Figure 46	Étapes d'obtention du Certificat d'origine de la CEDEAO	176
Figure 47	Étapes d'obtention du Certificat d'origine de l'UEMOA	178
Figure 48	Acteurs de soutien de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire	193
Figure 49	Étapes pour obtenir un titre de propriété	194
Figure 50	Top 3 des exportations de produits agricoles en 2018 (en tonnes)	206
Figure 51	Objectif de mix énergétique des EnR pour 2030	238
Figure 52	Score d'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire	247
Figure 53	Score d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire	247
Figure 54	Taux d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire en 2017	253
Figure 55	Taux d'accès à des services d'assainissement améliorés	253
Figure 56	Évolution de la population de la ville d'Abidjan jusqu'en 2029	259
Figure 57	Composition des déchets à Abidjan	260
Figure 58	Origine des importations de médicaments en Côte d'Ivoire	291

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Top 10 des pays ayant les plus grandes croissances du PIB au monde en 2018	47
Tableau 2	Engagements et accords multilatéraux	62
Tableau 3	Liste non exhaustive d'organismes de soutien nationaux, sous-régionaux et bilatéraux aux investisseurs	68
Tableau 4	Principales chambres de commerce installées ou ayant des activités en Côte d'Ivoire	70
Tableau 5	Évolution de la Côte d'Ivoire dans le Doing Business (2012-2020) et principales réformes	79
Tableau 6	Réformes entamées par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires depuis 2019	82
Tableau 7	Projections des principaux indicateurs économiques de la Côte d'Ivoire, 2017 à 2024	83
Tableau 8	Notes de risque des pays de l'UEMOA selon la COFACE	84
Tableau 9	Évaluation des perspectives et risques de la Côte d'Ivoire	85
Tableau 10	Présentation des types de sociétés commerciales	90
Tableau 11	Synthèse des obligations fiscales des entreprises	95
Tableau 12	Taxe sur la Valeur Ajoutée	97
Tableau 13	Taxe sur les Opérations Bancaires	99
Tableau 14	Présentation synthétique de la patente	101
Tableau 15	Tableau de présentation de l'impôt foncier	102
Tableau 16	Impôt à la charge de l'employé	104
Tableau 17	Impôt à la charge de l'employeur	106
Tableau 18	Impôts sur les bénéfices commerciaux et agricoles	108
Tableau 19	Impôt Minimum Forfaitaire	108
Tableau 20	Impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux	109
Tableau 21	Tableau de présentation de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	110
Tableau 22	Avantages de la holding	112
Tableau 23	Présentation synthétique du texte de loi sur le prix du transfert	113
Tableau 24	Régime général des taxes et droits de douanes	117
Tableau 25	Taxes temporaires	118
Tableau 26	Présentation synoptique des différents types de contrat de travail	121
Tableau 27	Tableau de catégorisation de la durée de l'essai	122
Tableau 28	Documents d'obtention du permis de travail	123
Tableau 29	Cotisations sociales en 2019	126

Tableau 30	Coût total et temps maximal pour la création des différents types d'entreprise	132
Tableau 31	Documents délivrés lors de la création d'entreprise contenant les numéros d'identification	133
Tableau 32	Taux de redevance des zones industrielles	136
Tableau 33	Benchmark du loyer moyen de la location de bureaux à Abidjan par quartier (à juin 2020)	144
Tableau 34	Objectifs du code d'investissement	154
Tableau 35	Catégories des investissements	156
Tableau 36	Avantages du code d'investissement par catégorie	157
Tableau 37	Avantages par catégorie et par zone en phase d'exploitation	158
Tableau 38	Seuil d'investissement minimum par type d'entreprise	160
Tableau 39	Avantages par catégorie et par zone en phase d'exploitation	162
Tableau 40	Domaines d'activités du VITIB	166
Tableau 41	Avantages du VITIB	167
Tableau 42	Caractéristiques des différents régimes d'importations et d'exportations	169
Tableau 43	Caractéristiques des documents nécessaires à l'importation et exportation	173
Tableau 44	Méthode de vérification et d'évaluation de la conformité	173
Tableau 45	Conditions pour bénéficier du SLEC de la CEDEAO et de la TPC de l'UEMOA	175
Tableau 46	Tableau des différents centres d'arbitrages en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest et au niveau international	183
Tableau 47	Tableau synoptique des principales évolutions législatives	184
Tableau 48	Définition d'un investissement direct étranger	186
Tableau 49	Conditions des transferts de fonds	188
Tableau 50	Tableau des conditions d'exécution des transactions	190
Tableau 51	Contrôle de change et transferts de capitaux des opérations sur le revenu	191
Tableau 52	Caractéristiques des différents titres de propriété	195
Tableau 53	Potentiel de transformation des principales matières premières agricoles en Côte d'Ivoire à fin 2019	213
Tableau 54	Objectifs de développement du secteur énergétique en Côte d'Ivoire	238
Tableau 55	Perspectives de développement de l'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire	244
Tableau 56	État des lieux des infrastructures de santé en Côte d'Ivoire	268
Tableau 57	État des lieux des équipements de santé en Côte d'Ivoire	275
Tableau 58	Quelques chiffres clés du secteur pharmaceutique ivoirien	292

I

**LA CÔTE D'IVOIRE,
DESTINATION STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT**

An aerial photograph of a coastal city, likely Abidjan, Ivory Coast. The image shows a large, multi-level highway interchange with several overpasses and ramps, situated along a curved coastline. The water is a deep blue-green color. In the background, there are more buildings and a hazy horizon. A yellow banner with text is overlaid on the middle of the image.

A

VUE D'ENSEMBLE
DE LA CÔTE D'IVOIRE



A | VUE D'ENSEMBLE DE LA CÔTE D'IVOIRE

1. ENVIRONNEMENT GLOBAL DU PAYS

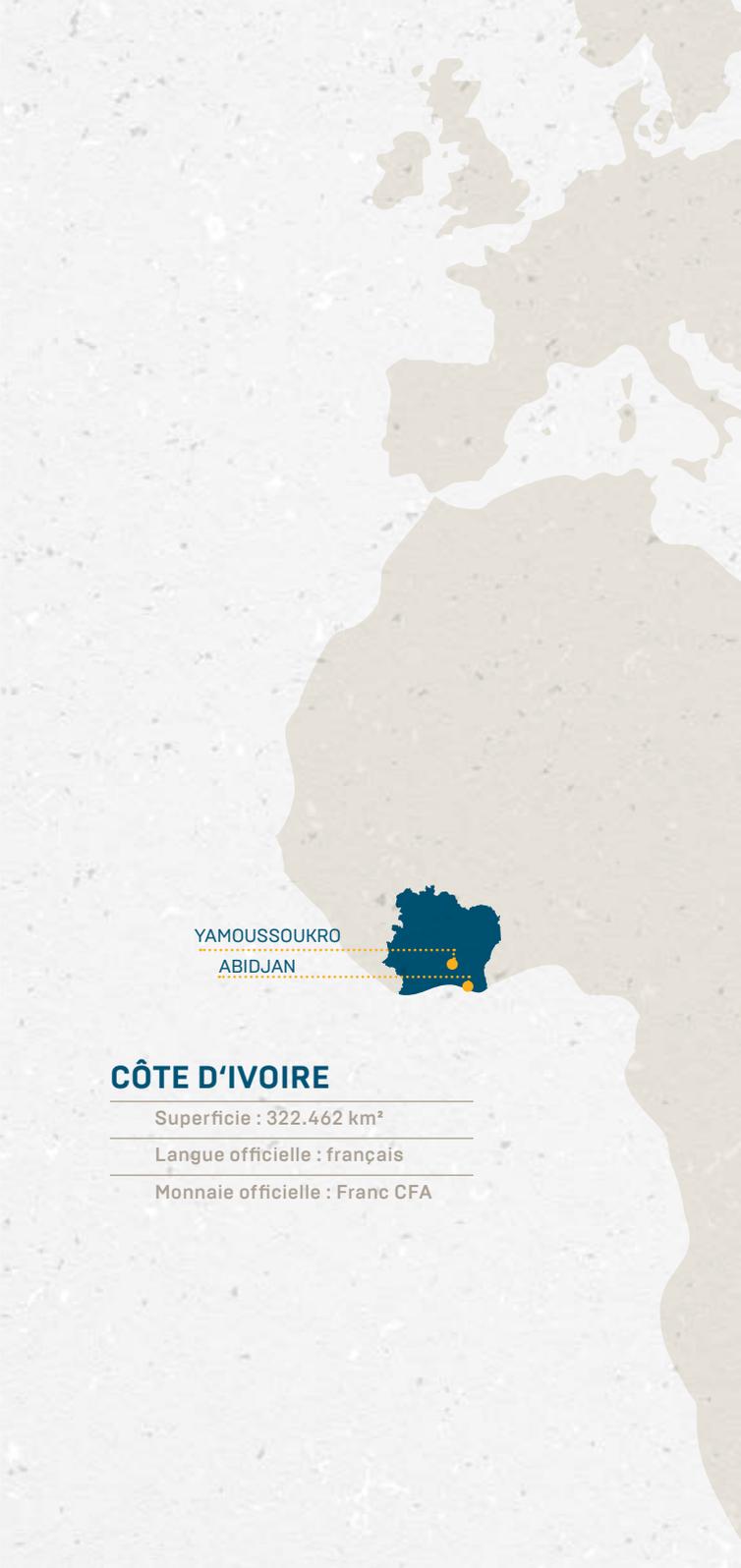
1.1. Généralités sur la Côte d'Ivoire

Données géographiques

La Côte d'Ivoire est un pays d'une superficie de 322.462 km² en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest. Le pays est situé sur la côte atlantique de la région et est entouré par le Mali et le Burkina Faso au Nord, le Ghana à l'Est et par la Guinée et le Libéria à l'Ouest. La langue officielle est le français et la monnaie officielle est le franc CFA qui a une parité fixe avec l'euro de 1 € = 655,957 FCFA.

La Côte d'Ivoire a pour capitale politique la ville de Yamoussoukro, située au centre du pays, et la ville d'Abidjan pour capitale économique. Ces deux villes font partie respectivement de 2 districts autonomes, le reste du pays étant divisé en 12 districts et 31 régions.

La position géographique du pays entraîne un mélange de climat équatorial et tropical en fonction des régions avec une température moyenne de 30°C. La Côte d'Ivoire est un pays agricole ; elle est le premier producteur mondial de cacao et elle produit également du café, du coton, de la canne à sucre, de la noix de cajou, des fruits tropicaux, etc.



YAMOOUSSOUKRO
ABIDJAN

CÔTE D'IVOIRE

Superficie : 322.462 km²

Langue officielle : français

Monnaie officielle : Franc CFA

Données politiques et gouvernance

La Côte d'Ivoire est une république de type présidentielle et multipartiste, où le Président est le chef de l'État. Le Président de la République détient le pouvoir exécutif. Il nomme le Vice-Président et aussi le Premier Ministre.

Dans le cadre de la formation du gouvernement, le Premier Ministre propose les Ministres qui sont nommés par le Président de la République.

Le pouvoir législatif est partagé depuis la nouvelle constitution de 2016 entre l'Assemblée nationale (255 sièges) et le Sénat (99 sièges).

Les principaux partis politiques sont :

- Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP)
- Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)
- Le Front Populaire Ivoirien (FPI)

Figure 1.

Chronologie des évènements clés de la vie politique ivoirienne de 2011 à 2020

- 7 août : Indépendance de la Côte d'Ivoire
- 27 novembre : Félix Houphouët Boigny (FHB) élu Président de la République
- Instauration du Parti Unique

1960



- Instauration du multipartisme

1990



- Investiture du Président Alassane Ouattara
- Fin de la crise politico-militaire

2011



- Élection de Alassane Ouattara à la tête du pays
- Crise post-électorale muée en conflit armé

2010



- Signature des Accords Politiques de Ouagadougou censés mettre fin au conflit militaro-politique débuté en 2002

2007



- Réélection du Président Alassane Ouattara

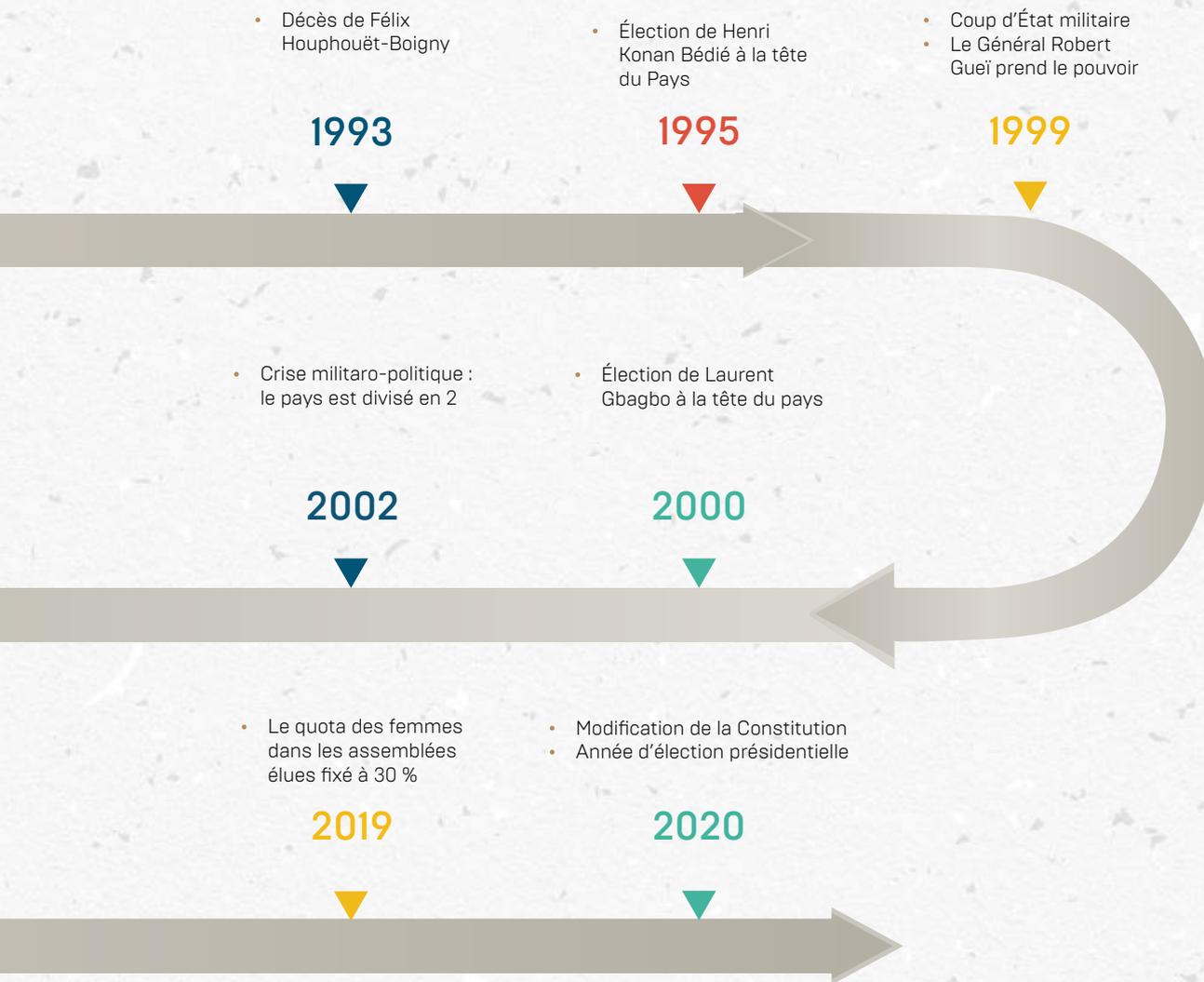
2015



- Nouvelle Constitution adoptée par référendum

2016





À LA SUITE DE LA CRISE DE 2011, LE CLIMAT POLITIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE S'EST NETTEMENT AMÉLIORÉ.

L'analyse de la gouvernance globale de l'indice Mo Ibrahim (IIAG) place la Côte d'Ivoire à la 22^{ème} place en 2018 alors qu'en 2012, le pays était seulement à la 44^{ème} place de ce classement. Cela est une des plus fortes progressions au sein de ce classement.

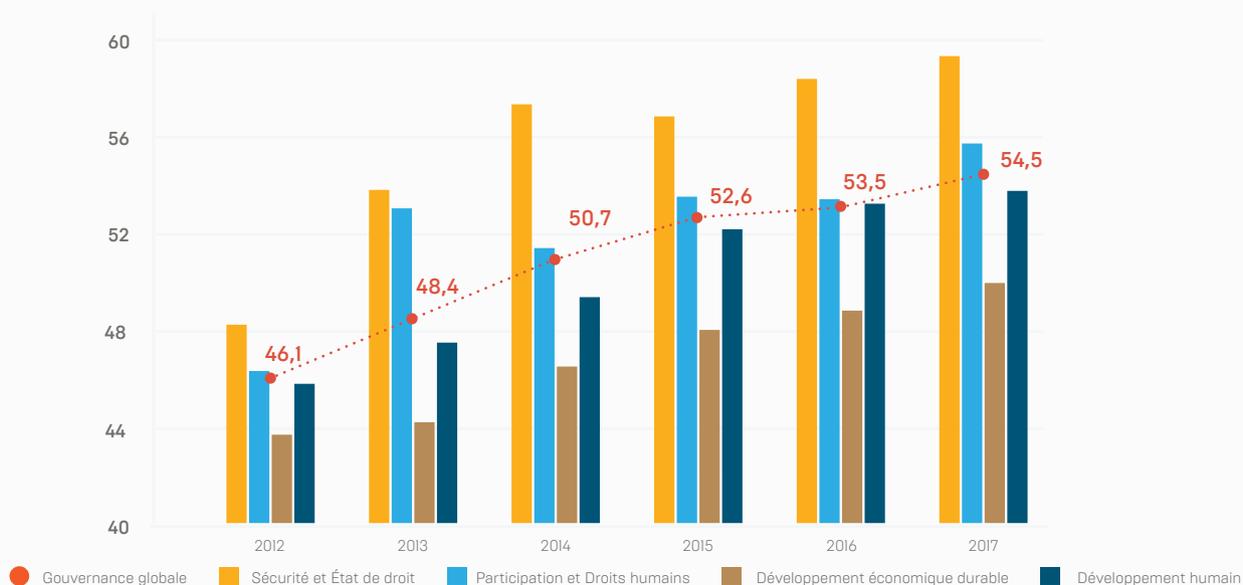
L'indice Mo Ibrahim est calculé en tenant compte de 4 critères :

- La sécurité et l'État de droits ;
- La participation et les droits humains ;
- Le développement économique et durable ;
- Le développement humain.

L'évolution du score de la Côte d'Ivoire dans ce classement illustre une nette amélioration de la gouvernance.

Figure 2.

Évolution du score de l'indice MO Ibrahim la Côte d'Ivoire, Gouvernance globale et les 4 critères



Données démographiques

25,716 millions

HABITANTS

En 2019, la population Ivoirienne était composée de 25,7 millions d'habitants, elle croît en moyenne de +2,6%.

4,7

NAISSANCES PAR FEMME

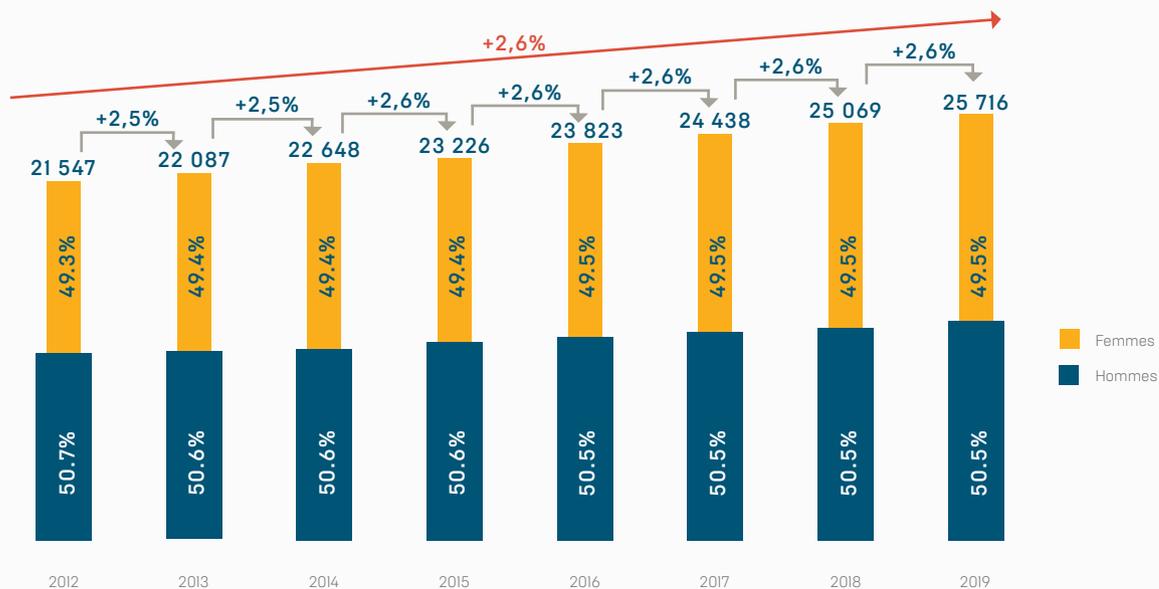
En 2017, la Côte d'Ivoire connaît un taux de fertilité moyen de 4,7 naissances par femme.

Comme le reste du continent, la Côte d'Ivoire fait face à une urbanisation accélérée ; 51,2% de la population vivait en milieu urbain en 2019 contre 48,2% en 2012.

La ville d'Abidjan accueille environ 20% de la population ivoirienne. Cette ville connaît de nombreux défis d'urbanisation avec une densité de population de 11.155 habitants/km² contre 80,9 habitants/km² en moyenne pour le pays entier.

Figure 3.

Évolution de la population Ivoirienne (en milliers), Répartition par genre et taux de croissance annuel



Source : World population prospects, Nations Unies



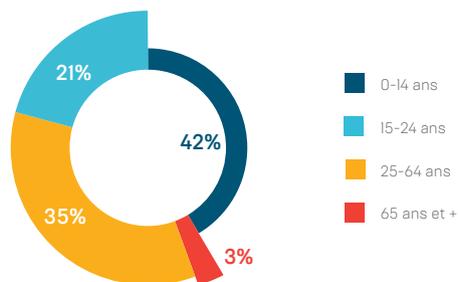
DIVERSITÉ & JEUNESSE

DEUX ATOUTS MAJEURS
PORTEURS D'UN FORT
DYNAMISME.

Seulement 3% de la population a plus de 65 ans et plus de 60% de la population est âgée de moins de 25 ans [figure 4]. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail entraîne une hausse constante de la population active et de la main d'œuvre disponible.

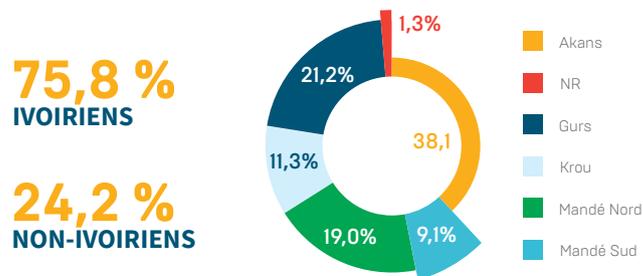
La population ivoirienne est très cosmopolite avec plus de 25% d'étrangers en 2019 provenant majoritairement de la région ouest-africaine. La population ivoirienne, d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, est majoritairement constituée des groupes ethniques Akans [38%), Gurs [21%), Mandé du nord [19%), Krou [11%) et Mandé du sud [9%). Les religions les plus pratiquées en Côte d'Ivoire sont le Christianisme [44,1% de la population] et l'Islam [37,5%).

Figure 4.
Répartition de la population Ivoirienne par tranche d'âge



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

Figure 5.
Répartition de la population vivant en Côte d'Ivoire selon le RGPH 2014



Source : Gouvernement Ivoirien

Développement

En termes de développement humain, la Côte d'Ivoire s'est classée en 2019 au 165^{ème} rang sur 189 pays au classement de l'ONU basé sur l'Indice de Développement Humain (IDH).

Malgré une remontée dans le classement durant ces dernières années, le pays affiche en 2018 un score IDH de 0,52 (score maximal =1). L'espérance de vie des ivoiriens est de 57,4 ans en 2018 contre une moyenne de 57,3 ans en Afrique de l'Ouest et 60,5 ans en Afrique subsaharienne. A titre de comparaison avec un pays similaire, l'espérance de vie au Sénégal était de 67 ans en 2018. Ces inégalités de développement s'observent aussi au niveau du genre : en 2018, l'IDH est de 0,56 pour les hommes contre 0,45 pour les femmes (figures 6 et 7).

Malgré la baisse du taux de pauvreté de 51% en 2011 à 37% en 2018, la lutte contre les inégalités au sein de la population sera un des principaux défis de la Côte d'Ivoire dans les années à venir.

Les défis de réduction de la pauvreté et plus largement d'amélioration du développement humain sont d'énormes moteurs de croissance économique qui seront à l'origine de nombreuses opportunités d'affaires.

Figure 6.

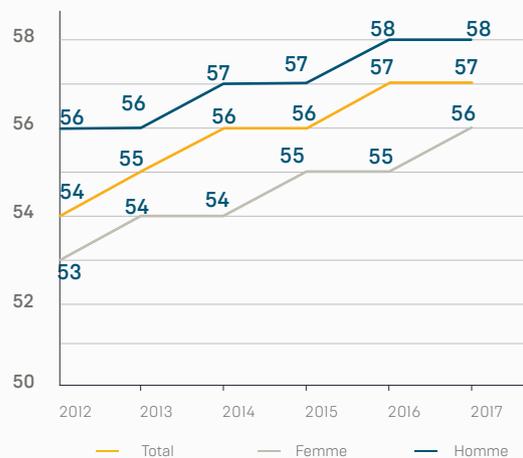
Indice de développement humain, évolution 2012-2018, répartition homme-femme



Source : UNDP, Rapport sur le développement humain 2019

Figure 7.

Espérance de vie à la naissance (en années), 2012-2017



Sources : World population prospects, Nations Unies et Data Bank de la Banque Mondiale

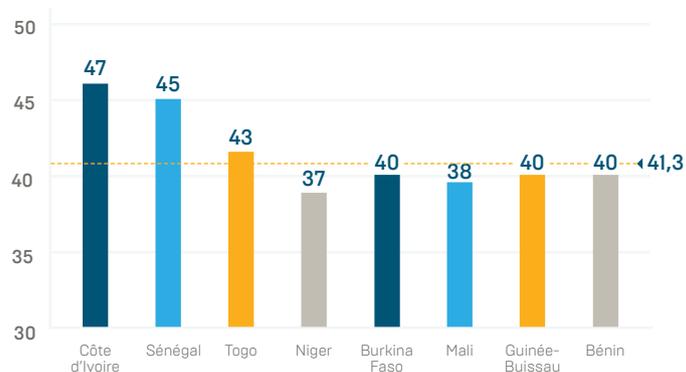


La Côte d'Ivoire augmente ses investissements dans le domaine de la santé pour faciliter l'accès des populations aux soins, dans le but de rattraper le retard accumulé pendant la période de crise.

Depuis 2012, de nombreuses ressources ont été mobilisées afin de développer le secteur de la santé. Les dépenses publiques de santé sont passées de 17% des dépenses totales en 2012 à 28% en 2017. La hausse du budget du gouvernement a permis une nette amélioration de la situation sanitaire du pays et de financer la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de santé. Le niveau de vie de la population ainsi que plusieurs indicateurs de développement comme l'espérance de vie ont progressé depuis 2012 (figure 7). Le gouvernement ivoirien offre une qualité des soins de santé supérieurs à la moyenne des pays voisins : 47% de la population est couverte par l'assurance maladie contre 41% en moyenne dans les pays de l'UEMOA (figure 8).

Figure 8.

Indice de couverture d'assurance maladie, 2017
(en % de la population)



Sources: Databank de la Banque Mondiale, Save the Children, Rapport 2019 « Universal health coverage and Accountability index »

Malgré cela, les dépenses de santé représentent seulement 4,5% du PIB en 2017 et de fortes inégalités d'accès aux soins persistent.

Selon le Rapport 2019 du Oxford business group, 65% de la population ivoirienne a accès à moins d'un médecin pour 10.000 habitants. En milieu urbain, le manque d'infrastructures de santé est un défi majeur. Le Ministère de la Santé adresse ces défis à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020), en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), avec comme principaux objectifs de santé la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU), la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile et aussi la prévention des maladies chroniques.

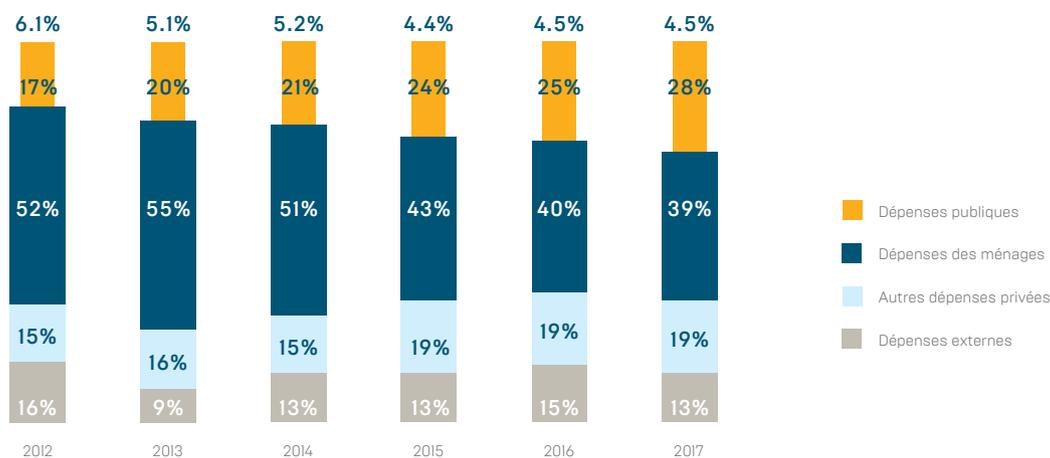
LA GÉNÉRALISATION DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU) A POUR BUT DE RÉDUIRE LE COÛT DES SOINS QUI PÈSENT SUR LES MÉNAGES.

2,9 millions d'Ivoiriens étaient inscrits en 2019 à la CMU contre aucun en 2014. En 2017, les ménages assumaient 39% des dépenses de santé malgré l'augmentation du budget du gouvernement au fil des années (figure 9). En comparaison, dans les pays de l'OCDE, seulement 20,6% en moyenne des dépenses de santé sont à la charge des patients et 73,6% sont pris en charge par le gouvernement.

Les structures de soins privées supportées par le gouvernement se développent de plus en plus. L'investissement privé occupe une place de choix dans la stratégie pour combler le retard sanitaire du pays.

Figure 9.

Dépenses de santé (% du PIB) et répartition selon leurs provenances, 2012-2017



Source : Base de données de l'OMS : Global health expenditure database

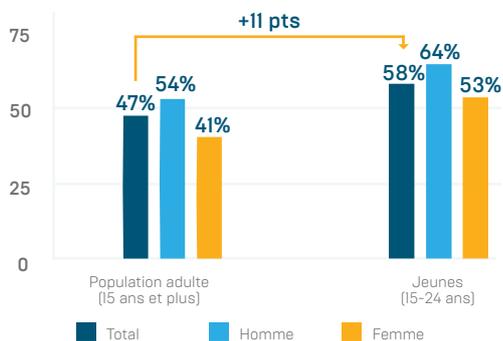
LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN CONTINUE DE MONTRER UNE FORTE VOLONTÉ D'INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE LA POPULATION.

Le budget national consacré à l'éducation a augmenté de 7,5% chaque année depuis 2016 et correspond en 2019 à 18% des dépenses nationales totales qui représentent environ 10 milliards d'Euros en 2019. La mise en œuvre de la politique de l'école obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans à partir de 2015 montre la volonté d'amélioration du système éducatif.

Les réformes mises en œuvre avant 2015 ont permis à la tranche des 15-24 ans d'avoir le taux d'alphabétisation le plus élevé de la population, 64% pour les jeunes contre 54% pour toute la population adulte en 2018 (figure 10). La baisse du taux d'analphabétisme reste un objectif prioritaire du gouvernement pour 2025 à travers le Plan Sectoriel de l'Education (PSE).

Figure 10.

Taux d'alphabétisation de la population adulte (15 ans et plus) ivoirienne en 2018



Source : Databank de la Banque Mondiale



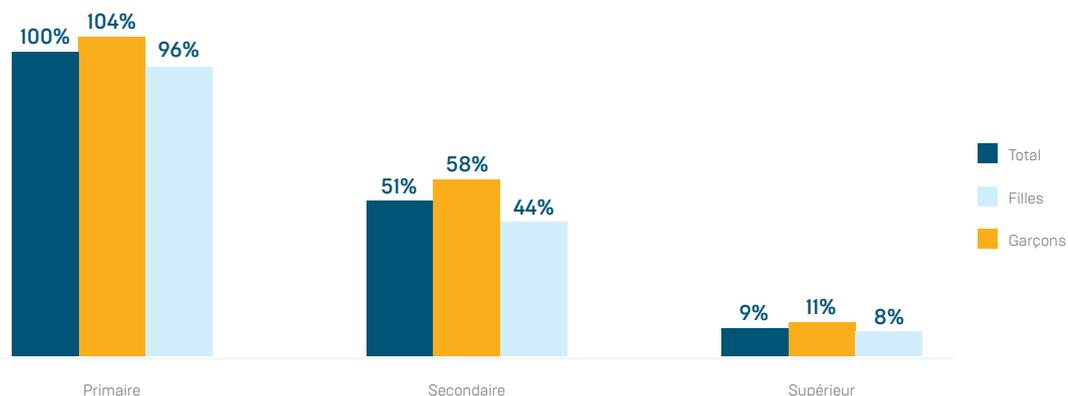
Les défis du système éducatif ivoirien impactent la population à différentes échelles.

La croissance rapide de la population (50% de la population a moins de 20 ans) rend difficile l'absorption d'un nombre d'élèves qui croît rapidement chaque année. A cela s'ajoute, le manque de personnel qualifié, un accès limité à l'éducation dans les zones rurales, l'abandon scolaire et un taux de scolarisation toujours inférieur chez les filles.

La qualité de l'enseignement au primaire, au secondaire et au supérieur est un défi majeur du système éducatif qui peut être amélioré via la formation continue des enseignants et l'adaptation des programmes scolaires. De plus, des progrès restent à faire concernant la qualité des infrastructures et l'accès à l'électricité dans les écoles, entre autres.

Figure II.

Taux brut de scolarisation (%), 2018

Source : Institut de statistique de l'UNESCO (UIS) : <http://uis.unesco.org/fr/country/ci>

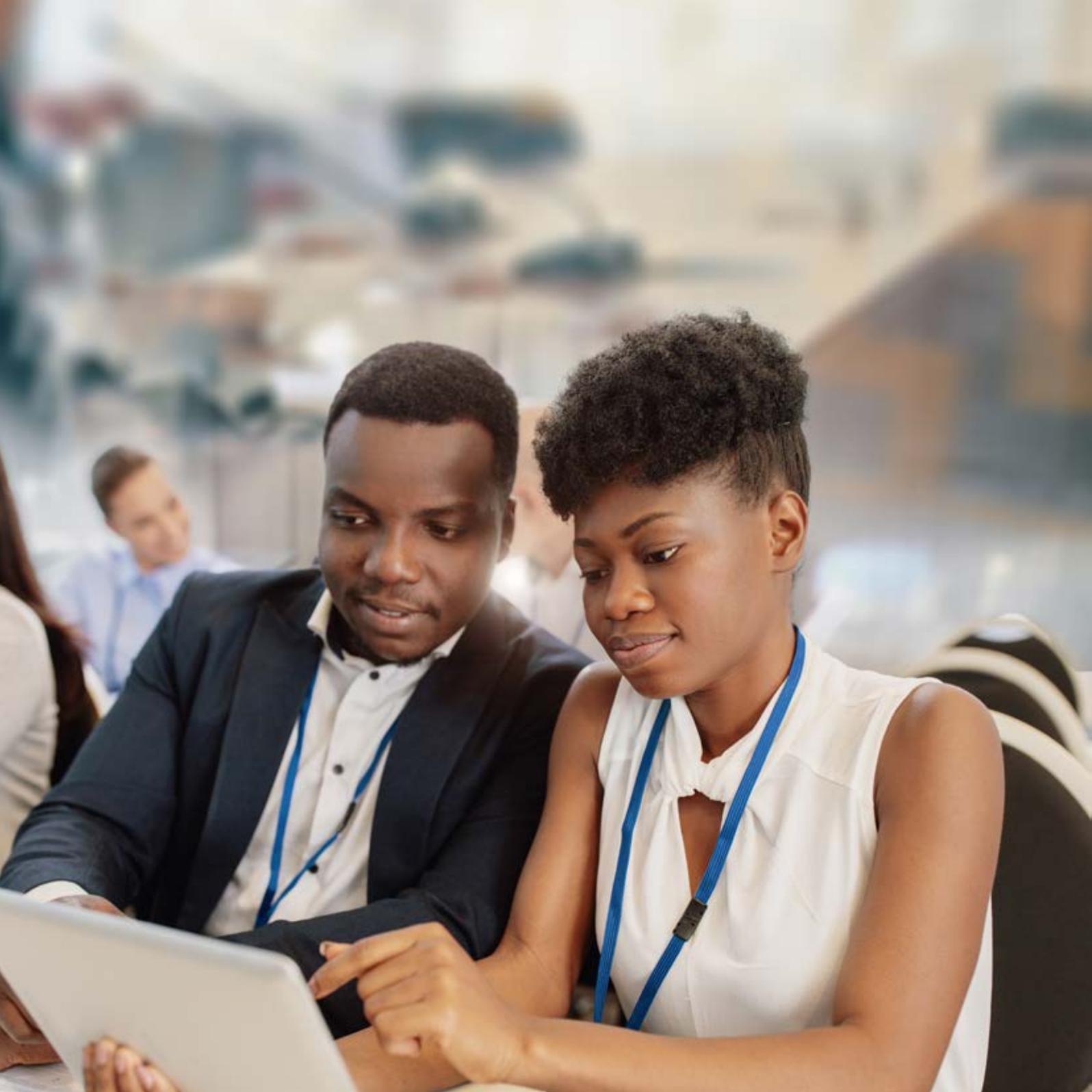
L'école primaire est accessible pour tous avec 73% d'institutions publiques (contre 26% privées et 1% d'écoles communautaires). De 2014 à 2018, il y a eu une hausse de 25% des enseignants, de 27% du nombre de classes et le taux brut de scolarisation est passé de 86,9% en 2014 à 99,8% en 2018.

A l'inverse, les écoles secondaires sont à 72% privées et sont moins accessibles pour la population avec un taux brut de scolarisation de seulement 51% en 2018.

Le gouvernement a annoncé en 2019 un investissement total d'environ 1 milliard d'Euros dans des infrastructures de l'enseignement supérieur public notamment pour l'expansion de l'université de Man et pour la construction des universités de San Pedro et Bondoukou. Cinq (5) autres projets de construction d'universités sont prévus pour l'année 2021.

99,8 %
**TAUX BRUT DE
 SCOLARISATION
 AU PRIMAIRE**
 en 2018

51 %
**TAUX BRUT DE
 SCOLARISATION
 AU SECONDAIRE**
 en 2018



LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN DÉFINIT UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SON ÉCONOMIE.

La hausse de la demande pour une main d'œuvre qualifiée entraîne le développement de la formation professionnelle et technique. Des réformes sont en cours pour développer la formation professionnelle et technique, en partenariat avec le secteur privé. Le gouvernement encourage la collaboration entre les acteurs de l'éducation et le secteur privé pour aider la population à répondre à la demande du marché du travail.

Une analyse comparative des compétences de la force de travail du World Economic Forum dans le rapport de compétitivité mondiale de 2019 montre que la population ivoirienne a des qualifications au moins égales ou supérieures à la moyenne des

pays de l'UEMOA (figure 12). La Côte d'Ivoire a des scores supérieurs à la moyenne sur les aspects « Étendue de la formation » et « Facilité de trouver des employés qualifiés ».

En effet, les étudiants ont accès à une formation plutôt étendue et diverse dans les universités ivoiriennes et, généralement, les entreprises ivoiriennes ont une certaine facilité à trouver des employés qualifiés localement.

Au niveau mondial, la Côte d'Ivoire se classe au 71^{ème} rang dans la catégorie « Compétences de la main d'œuvre actuelle » sur les 141 pays évalués.

Figure 12.

Compétences de la main d'œuvre de la Côte d'Ivoire, 2019



Source : Rapport de compétitivité mondiale, World Economic Forum, 2019

Infrastructures

Le développement des infrastructures, comme l'indique le Plan National de Développement 2016-2020, fait partie des priorités du gouvernement ivoirien.



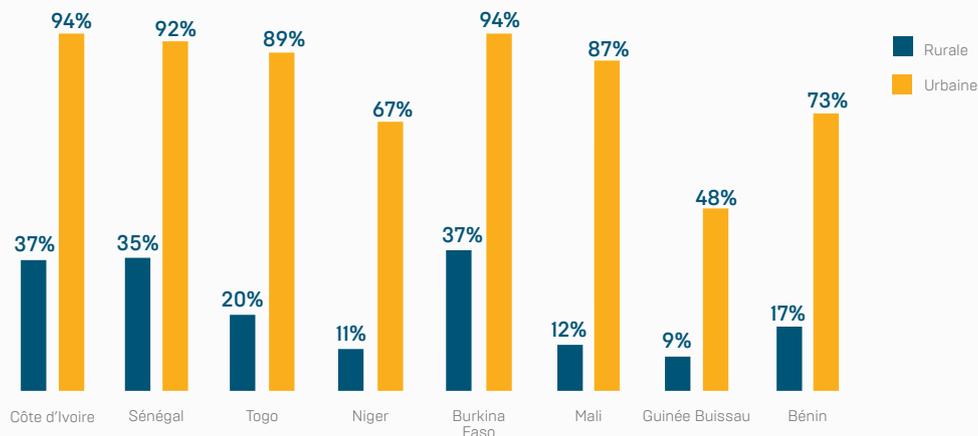
Le réseau de télécommunication est en effet en plein développement avec 134,9 abonnements à la téléphonie mobile pour 100 habitants en 2018 contre 84 en 2012. Dès 2012, l'État ivoirien a lancé le projet Backbone qui consiste à déployer sur le territoire ivoirien un réseau de fibre optique de 7.000 km. Le gouvernement a investi au total plus de 150 millions d'Euros pour l'expansion du réseau, ce qui illustre sa volonté d'amélioration des infrastructures ivoiriennes.



Le Programme « Eau pour tous » lancé en 2017 a permis un taux d'accès à l'eau potable de 80% en 2018. L'accès à l'électricité est de 94% dans les centres urbains mais seulement 37% dans les zones rurales (figure 13) ; ce qui explique le projet du gouvernement ivoirien d'accroître la production nationale d'électricité à 4.000 MW d'ici fin 2020 et à 6.000 MW d'ici 2030, contre environ 2.200 MW en 2018.

Figure 13.

Taux d'accès à l'électricité pour la population, répartition urbaine et rurale (en %), pays de l'UEMOA en 2017



Source : DataBank de la Banque Mondiale

LES NOMBREUSES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT PERMETTENT LE RAYONNEMENT DU PAYS DANS LA RÉGION.



Au niveau maritime, le Port Autonome d'Abidjan (PAA) est un des leaders régionaux, notamment classé 2^{ème} port ouest-Africain de transbordement derrière celui de Lomé. Depuis 2012, 1,7 milliard d'Euros ont été investis dans le développement du port. Le trafic global du port d'Abidjan était en hausse de 7% en 2019, passant de 24.177.261 tonnes en 2018 à 25.738.345 tonnes en 2019. Les importations représentent 66% du trafic total de 2019, soit 16.991.505 tonnes et les exportations 34% soit 8.746.840 tonnes.

Un second terminal à conteneurs (TC2), de 1.100 mètres de linéaire (longueur des quais) et 18 mètres de tirant d'eau (profondeur), est actuellement en construction afin d'augmenter la capacité de transbordement et le volume du trafic global.

Dans le cadre de la rénovation et modernisation du PAA, le terminal céréalier pouvant accueillir des navires transportant 50.000 tonnes de vracs alimentaires, contre 30.000 actuellement est aussi en cours d'agrandissement.

Le port de San Pedro est le 2^{ème} port du pays, situé non loin de la frontière avec le Libéria. Il est le premier port exportateur mondial de cacao en 2018 (plus de 800.000 tonnes de cacao exportées) et diversifie ses activités avec l'exportation d'autres matières premières comme le caoutchouc, le coton ou l'huile de palme. Le port sec de Ferkessedougou, dans l'extrême nord du pays, est en projet de construction afin de désengorger le port d'Abidjan et augmenter l'attractivité et le commerce régional du pays.





Le trafic de passagers de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny est aussi en croissance avec une hausse de 3,3%, passant de 2,18 millions en 2018 à 2,26 millions de personnes en 2019. Concernant le transport de marchandises, 24.800 tonnes ont été transportées via l'aéroport international d'Abidjan en 2018. L'objectif était d'atteindre 30.000 tonnes en 2019. Des projets d'augmentation de la capacité de l'aéroport sont aussi en cours, sachant que le pays compte six autres aéroports sur son territoire, pour le trafic domestique (Bouaké, San Pedro, Korhogo, Man, Odienné, Yamoussoukro).



Selon les rapports 2019 et 2020 du Oxford Business Group, le réseau routier est composé de 86.400km de routes dont 244 km d'autoroutes, 6.543 km de routes interurbaines et 4.314 km de routes urbaines. Plusieurs projets d'extension des autoroutes et de réhabilitation sont en cours afin d'assurer une meilleure qualité des routes et faciliter le transport de marchandises avec les pays voisins. A titre d'exemple, des travaux de réhabilitation sont prévus sur la ligne ferroviaire Ouagadougou-Abidjan. En février 2019, un accord de financement a été signé entre la CEDEAO, la BAD et l'UE pour la construction d'une autoroute (1.080 km) reliant Lagos et Abidjan, qui connecterait les principales villes de la région (Accra, Cotonou et Lomé).



Le réseau ferroviaire ivoirien, moyen de transport clé pour les échanges avec le Niger et le Burkina Faso, est en plein développement avec l'objectif d'augmenter le nombre de passagers de 200.000 à 800.000 et les quantités de marchandises transportées en passant de 800.000 tonnes à 5 millions de tonnes en 2025. Pour atteindre ces objectifs, le groupe Bolloré a décidé en 2017 d'investir 400 millions d'Euros dans la rénovation du réseau ferroviaire. Un des principaux projets ferroviaires concernant la Côte d'Ivoire est la rénovation de la ligne Abidjan-Ouagadougou qui devrait s'achever en 2022.

D'autres projets majeurs d'infrastructures tels que la construction d'une ligne de métro de 37 km et d'un réseau de transport rapide BRT (Bus Rapid Transit) pour améliorer le transport dans la ville d'Abidjan sont planifiés. Les travaux de la ligne 1 du métro d'Abidjan devraient commencer fin 2020.



2. L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

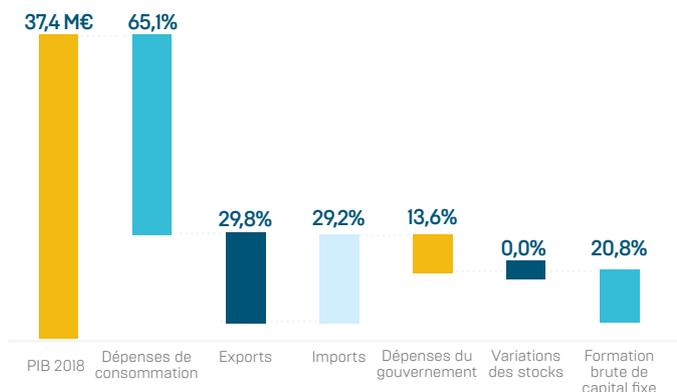
2.1. Données macro-économiques

Selon la Banque Mondiale, le PIB de la Côte d'Ivoire s'élevait à 37,4 milliards d'Euros en 2018.

La hausse de la consommation intérieure est un des principaux moteurs de l'économie ivoirienne qui va s'amplifier dans les prochaines années avec l'accroissement de la taille de la population incluse dans la classe moyenne. En 2018, les dépenses de consommation représentaient 65,1% du PIB total (figure 14). Les programmes d'investissements du gouvernement depuis 2012, avec le PND 2012-2015 puis sa reconduction avec le PND 2016-2020 ont nettement participé à la dynamisation de la demande intérieure.

Figure 14.

Composition du PIB en 2018 (% du PIB total), en milliards d'Euros



Source : Données du FMI, International Financial Statistics (IFS)

+8 %
CROISSANCE
MOYENNE DU PIB
depuis 2012



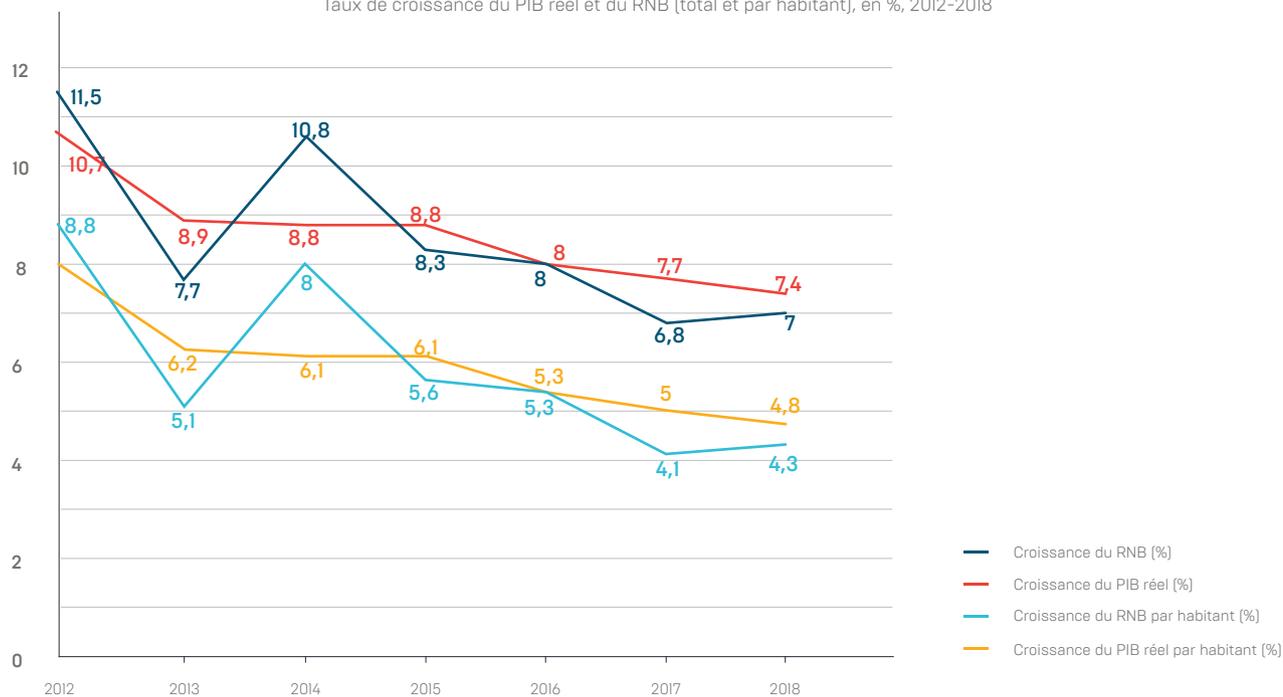
La Côte d'Ivoire enregistre de très bonnes performances économiques avec une croissance moyenne du PIB de 8% depuis 2012.

En 2018, le taux de croissance du PIB réel est de 7,4% et de 4,8% pour le PIB par habitant. En 2019, la croissance du PIB réel est estimée à 7,2%. Ces résultats connaissent ce dynamisme depuis 2012 et sont restés stables au fil des années. La stabilité économique est notamment assurée par le maintien du taux d'inflation en dessous de 3%, conformément aux accords entre les pays membres de l'UEMOA. En 2018, le taux d'inflation en Côte d'Ivoire était de 1,1%.



Figure 15.

Taux de croissance du PIB réel et du RNB (total et par habitant), en %, 2012-2018



Source : Banque Mondiale

6^e

**PLUS FORTE
CROISSANCE
MONDIALE**

en 2018

En 2018, la Côte d'Ivoire enregistre la 6^{ème} plus forte croissance mondiale d'après la Banque Mondiale.

La performance économique ivoirienne est très compétitive d'un point de vue régional avec un taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble des pays de l'UEMOA.

Le taux de croissance moyen de la zone UEMOA, Côte d'Ivoire inclus, est de 6% et celui du continent Africain est de 3,6% d'après la Banque Mondiale.

Tableau I.

Top 10 des pays ayant les plus grandes croissances du PIB au monde en 2018

RANG	PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	 Rwanda	8,6	4,7	6,2	8,9	6,0	6,1	8,6
2	 Irlande	0,2	1,4	8,6	25,2	3,7	8,1	8,2
3	 Libye	123,1	-13,6	-24,0	-8,9	-2,8	26,7	7,9
4	 Bangladesh	6,5	6,0	6,1	6,6	7,1	7,3	7,9
5	 Cambodge	7,3	7,4	7,1	7,0	7,0	7,0	7,5
6	 Côte d'Ivoire	10,7	8,9	8,8	8,8	8,0	7,7	7,4
7	 Antigua et Barbuda	3,4	-0,6	3,8	3,8	5,5	3,1	7,4
8	 Tadjikistan	7,5	7,4	6,7	6,0	6,9	7,6	7,3
9	 Mongolie	12,3	11,6	7,9	2,4	1,2	5,3	7,2
10	 Vietnam	5,2	5,4	6,0	6,7	6,2	6,8	7,1

Source : DataBank de la Banque Mondiale

Malgré ces bons résultats, cette croissance économique n'est que peu inclusive.

L'indice de Gini, permettant de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition des richesses, est de 41,5 en 2015 en Côte d'Ivoire (2015 est l'année des dernières données disponibles à ce jour) contre une moyenne de 45,1 sur le continent Africain et de 31,8 dans les pays de l'OCDE. En 2019, la part d'emplois vulnérables était de 71,2%. Le taux d'inclusion financière de la population était de 41,3% en 2017, pourcentage inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 42,6%.

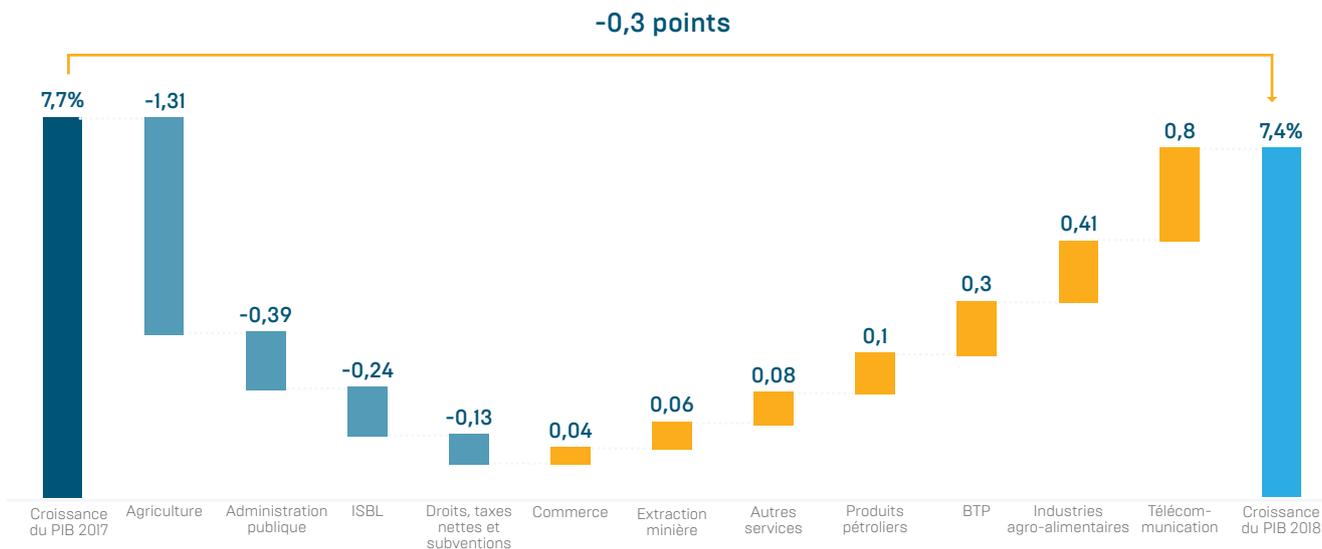
Le PND 2016-2020 a plusieurs objectifs sociaux qui représentent les principaux défis du pays dans les années à venir et démontrent la volonté ferme du gouvernement d'améliorer la situation socio-économique de la population.

La variété des secteurs moteurs de la croissance ivoirienne contribue à sa stabilité au fil des années. Après un léger recul dans les années 2016-2017, le secteur privé est en 2018 la principale source de croissance du PIB.

LE DYNAMISME DU SECTEUR PRIVÉ EN 2018 ÉTAIT PORTÉ PAR LES SECTEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DU BTP ALORS QUE LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE ÉTAIT EN LÉGER RECU.

Figure 16.

Principales contributions à la croissance du PIB, variation en point de pourcentage, 2018



Le secteur primaire occupe une place centrale dans l'économie, la Côte d'Ivoire étant le premier pays producteur de cacao dans le monde et figurant dans le trio de tête Africain ou mondiale pour la production ou l'exportation de diverses matières premières agricoles (café, latex, coton, cajou, etc.)

En effet, en plus du cacao, le pays exploite de nombreux autres produits agricoles (le café, la noix de cajou, le coton, l'hévéa, etc.) ; ces spéculations agricoles représentant en tout 40% des exportations ivoiriennes en 2018.

En 2018, le secteur primaire pesait pour 20% du PIB et pour 40,9% des emplois.

Toutefois, ce secteur moteur de la croissance reste vulnérable en raison des changements climatiques et de la variation des cours des matières premières sur le marché international.

Le secteur secondaire est en plein développement grâce à l'accélération de l'industrialisation qui a structurellement transformée l'économie.

La croissance du secteur est passée de 3% en 2016 à 7,1% en 2017 et continue sa croissance via l'agro-alimentaire, le BTP et les produits pétroliers, ce qui compense le léger ralentissement de l'extraction minière. Dans sa globalité, le secteur secondaire pèse pour 25% du PIB en 2018.

Le secteur tertiaire qui continue sa croissance soutenue, représente 55% du PIB et contribue à 68% de la croissance du PIB.

Il est notamment soutenu par le secteur des télécommunications via le développement de l'accès à internet et du « mobile money » mais aussi par l'intensification du commerce. Il représente en 2018 46,2% des emplois contre 42,3% en 2012.

Les figures 17 et 18 qui suivent, présentent respectivement l'évolution du poids des secteurs dans l'économie ivoirienne et leur contribution à la croissance du PIB (en points de croissance) de 2012 à 2018.



Figure 17.

Poids des secteurs (en %) dans le PIB (en milliards d'Euros) de 2012 à 2018

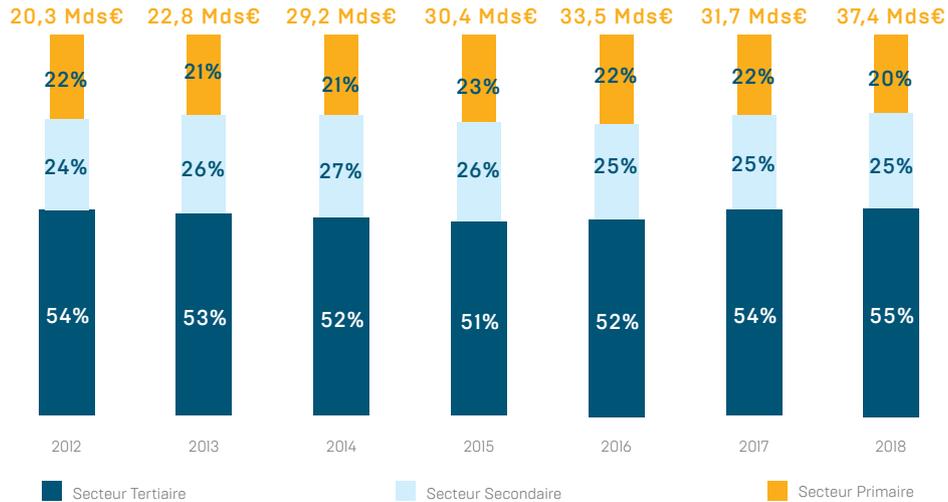
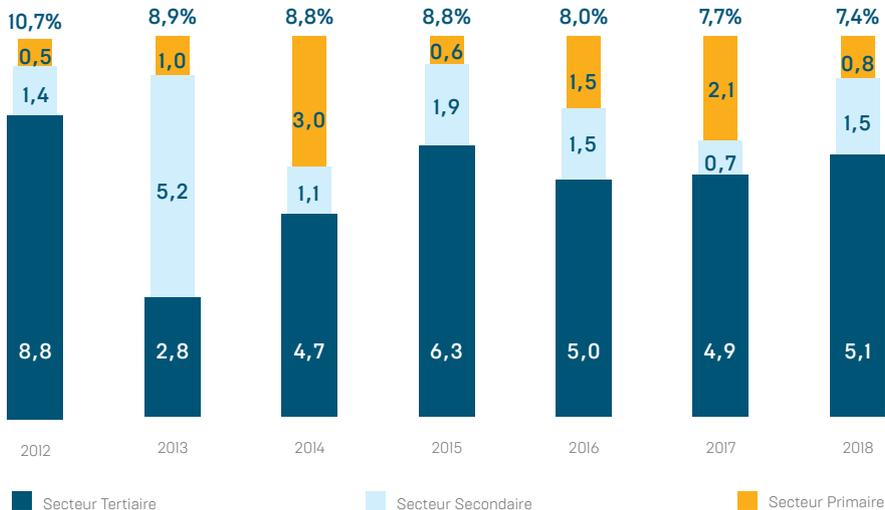


Figure 18.

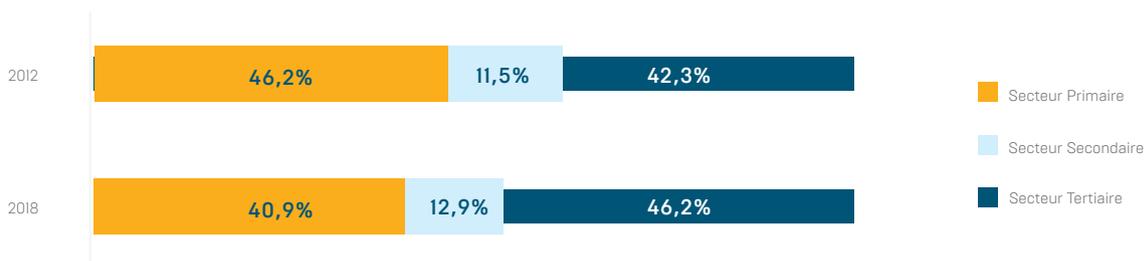
Contribution des secteurs à la croissance du PIB (en points de croissance) de 2012 à 2018



La figure 19 ci-dessous quant à elle, présente la répartition des emplois entre les différents secteurs sur la période 2012 à 2018.

Figure 19.

Répartition des emplois selon le secteur (%)



Source : DataBank de la Banque Mondiale



Une gestion saine des finances publiques permettra d'assurer la pérennité de la croissance économique.

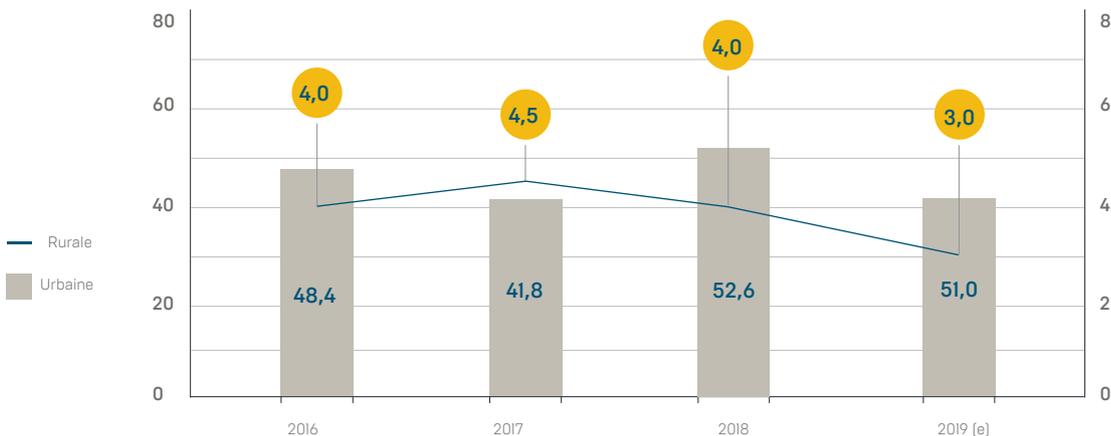
Après avoir constaté un niveau de déficit budgétaire de 4,5% en 2017, taux supérieur aux normes de l'UEMOA (3%), le gouvernement ivoirien a mis en œuvre des réformes qui lui ont permis d'anticiper un déficit budgétaire de 3% en fin 2019 (figure 20) ; ce qui est atteint majoritairement grâce à la baisse de l'investissement public.

En effet, depuis la crise de 2011, ce sont les investissements publics massifs, sur la base d'endettement, qui ont permis de relancer l'économie et d'atteindre une croissance économique entre 7,5 et 10%, selon les années.



Figure 20.

Déficit de la balance budgétaire et dette publique
(en % du PIB) de 2016 à 2019 (estimation)



Source : Banque Mondiale, 2018

2.2. Paysage bancaire et potentiel de crédit

LE SECTEUR BANCAIRE IVOIRIEN OCCUPE UNE PLACE CENTRALE DANS LE PAYSAGE BANCAIRE RÉGIONAL ET CONNAÎT UNE LÉGÈRE PROGRESSION DE SES PERFORMANCES.

Selon l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), le total crédit est de 10,7 milliards d'Euros à fin 2018 contre 9,6 milliards d'Euros en 2017, soit un taux de croissance de 18%.

OBJECTIF 2019

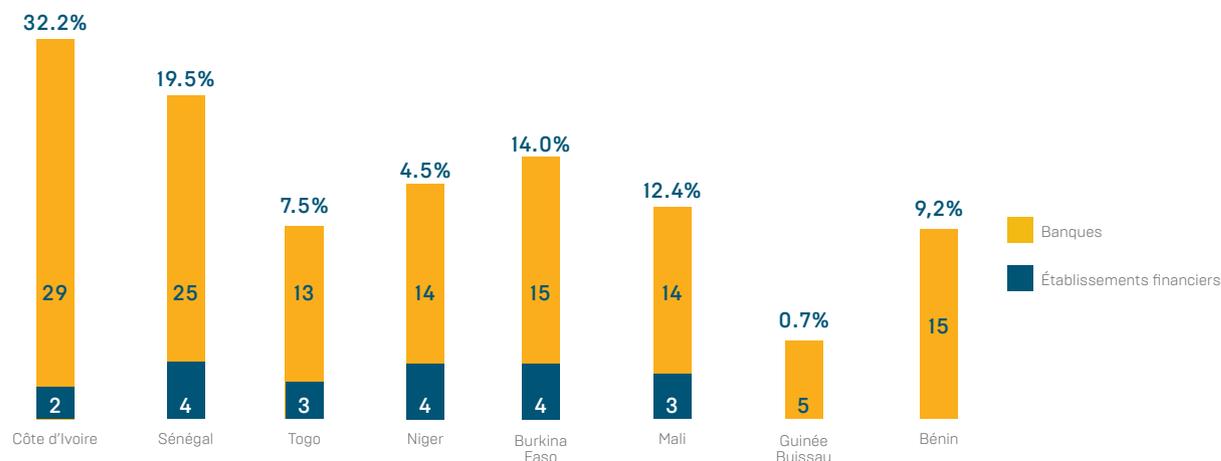
MAINTENIR UN FORT SOUTIEN AUX PME ET AU SECTEUR AGRICOLE,

qui ont de plus grandes difficultés à obtenir des crédits auprès des institutions bancaires.

En 2019, sur les 150 établissements de crédits que compte la zone UEMOA, 31 d'entre eux sont installés en Côte d'Ivoire (figure 21). D'après le secrétariat de la commission générale de l'UEMOA, les 5 plus importants établissements en termes de taille de bilan, dépôts et volume sont en Côte d'Ivoire et sont les suivants ; La Société Générale Côte d'Ivoire, la Banque Atlantique, Ecobank Côte d'Ivoire, NSIA Banque et la Société Ivoirienne de Banque.

Figure 21.

Parts de marché et répartition des établissements de crédit en activité des pays de l'UEMOA



Sources : Secrétariat général de la commission bancaire de l'UEMOA et Données Paysage bancaire BCEAO

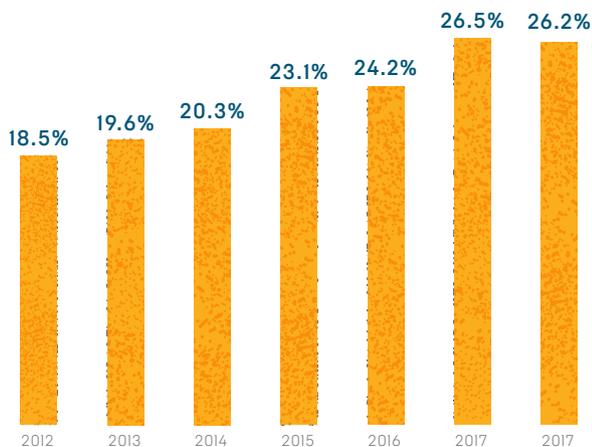
Le secteur bancaire ivoirien reste fragile et doit être consolidé afin d'assurer le développement inclusif des différents secteurs de l'économie.

Depuis 2012, le crédit intérieur fourni au secteur privé augmente et est passé de 18,5% du PIB à plus de 26% en 2017 (figure 22).

A titre d'exemple, malgré un plus grand nombre d'établissements de crédit en Côte d'Ivoire et une part de marché supérieure, le Sénégal enregistre un crédit intérieur fourni au secteur privé supérieur à celui de la Côte d'Ivoire de 28,3% en 2018.

Figure 22.

Crédit intérieur fourni au secteur privé (% du PIB)



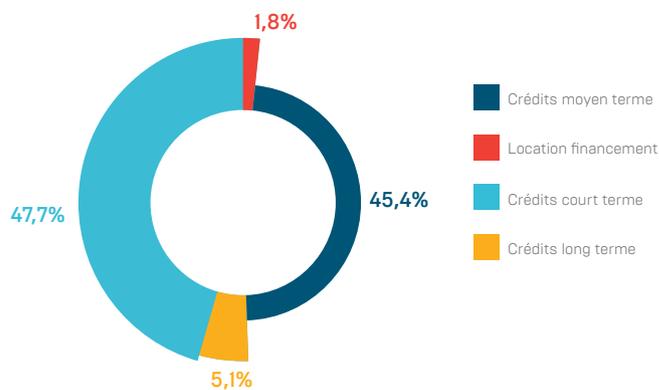
Source : DataBank de la Banque Mondiale

En Côte d'Ivoire, les crédits long terme représentaient en 2018 seulement 5,1% du total des crédits (contre 47,7% pour les crédits court terme), une progression entre 2017 et 2018 de +5,5% (contre +10,1% pour les crédits court terme).

L'environnement économique et social est de plus en plus favorable au développement du crédit long terme. Les échéanciers des crédits sont rallongés de 15 à 25 ans dans le secteur de l'immobilier et les taux d'emprunt deviennent plus accessibles. A titre d'illustration, le taux d'intérêt hypothécaire moyen est passé de 8,82% en 2016 à 6,79% en début 2020.

Figure 23.

Structure des crédits en 2018 (% du total des crédits à terme)



Source : Secrétariat général de la commission bancaire de l'UMOA

3. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

3.1. Flux financiers

Le recul du surplus commercial est un des principaux facteurs de la détérioration du compte courant.

En 2018, le déficit du compte courant, déjà en hausse en 2017, se creuse pour atteindre 4,7% du PIB tandis que la balance commerciale régresse à 5,3% du PIB.

À la suite de prix de matières premières très favorables jusqu'à 2016, les fluctuations des prix en 2018 et des volumes de production ont entraîné une instabilité de la balance commerciale ivoirienne, l'agriculture représentant 40% des exportations du pays. Les exportations sont passées de 10,4 milliards d'Euros en 2017 à 10,3 milliards d'Euros en 2018 en raison de la baisse des prix qui a touché les matières premières agricoles. Les importations ont à l'inverse augmenté de +1,5 milliards d'Euros de 2017 à 2018 en raison de la hausse des prix des produits pétroliers et des biens intermédiaires (figure 24).

Ce déficit du compte courant a notamment pu être comblé grâce à la hausse des investissements directs étrangers entrants en 2018.

Figure 24.

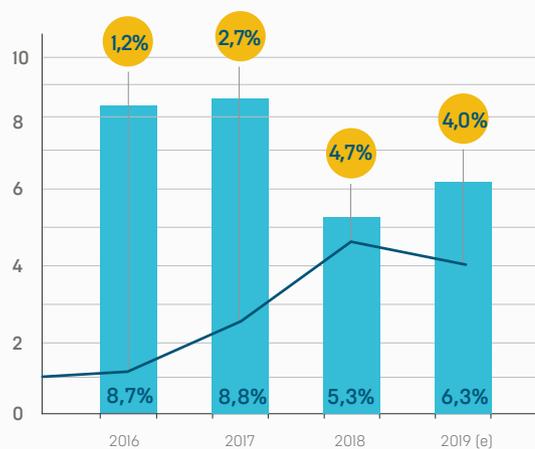
Valeur des exportations et importations, en milliards d'€, de 2012 à 2018



Source: Données du FMI, Direction of Trade Statistics, IFS

Figure 25.

Balance commerciale et déficit du compte courant en % de PIB



Source : FMI country report, décembre 2019

LA CÔTE D'IVOIRE EST DE PLUS EN PLUS ATTRACTIVE POUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS QUI ONT CONNU UNE FORTE PROGRESSION DEPUIS 2012.

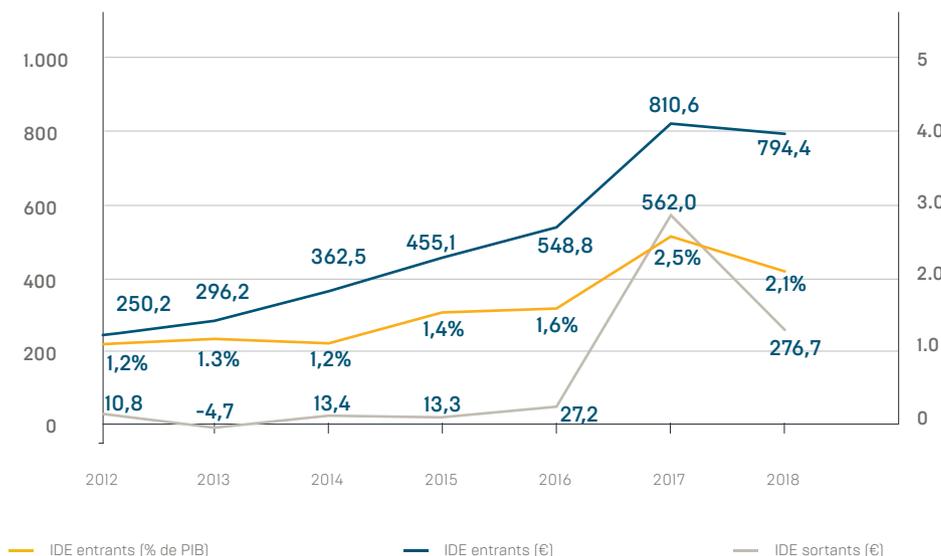
Le flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE) est passé de 250 millions d'Euros en 2012 à 794 millions d'Euros en 2018, soit une croissance de 176% en 6 ans (figure 26). Le FMI estime que la Côte d'Ivoire va continuer à profiter des réformes gouvernementales et verra son volume d'IDE atteindre 1,1 milliard d'Euros en 2023. La Côte d'Ivoire occupe une place importante dans la région concernant la captation des IDE.

Selon le rapport 2019 de la CNUCED, la Côte d'Ivoire capte 28% des IDE au sein de la zone UEMOA contre 20% pour le Sénégal, 15% pour le Mali et 15% pour le Niger.

Par ailleurs, en 2017, malgré le recul des investissements en Afrique de l'Ouest, passant de 12,1 milliards d'Euros à 9,3 milliards d'Euros, la Côte d'Ivoire connaît quant à elle une hausse de 68% (549 à 810 millions d'Euros). Grâce à l'entame d'une politique de diversification des investissements, la Côte d'Ivoire résiste aux fluctuations du prix du pétrole et des matières premières alors que le Nigéria et le Ghana en ont été plus affectés.

Figure 26.

Investissements Directs Étrangers, entrants et sortants du pays, en millions d'Euros, et IDE entrants (% du PIB)



Toutefois, sur une échelle plus large, la Côte d'Ivoire a encore de nombreux progrès à réaliser.

Ses flux d'IDE comptent pour 0,06% des flux globaux. En effet, d'après le rapport de la CNUCED, la Côte d'Ivoire n'a capté que 5,4% des investissements entrants dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), derrière le Nigéria (32%) et le Ghana (30%). Le poids des investissements étrangers entrants dans le PIB n'a que peu augmenté depuis 2012 avec un poids dans le PIB de seulement 2% en 2018.

Afin d'améliorer cette situation et attirer davantage d'investissements dans les prochaines années, la Côte d'Ivoire a bénéficié de l'assistance technique du CNUCED en 2019 afin d'élaborer une politique nationale d'investissement.

Elle suit désormais quatre piliers majeurs :

- 1 Attirer des nouveaux investissements ;
- 2 Encourager leur déploiement sur tout le territoire ivoirien ;
- 3 Augmenter la valeur ajoutée des activités qui découlent des IDE ;
- 4 Intégrer davantage les activités des opérateurs étrangers à l'économie locale pour en accroître les bénéfices.

Les gouvernements ivoirien, malien et burkinabé, se sont engagés en 2018 à développer une zone économique spéciale entre les trois pays dans le but d'abriter des projets économiques communs et d'augmenter l'attractivité de la région, notamment avec des avantages fiscaux pour les acteurs locaux.

Un dispositif institutionnel doit maintenant être mis en place pour rendre le projet opérationnel, sous la houlette des Ministres chargés de l'économie des trois pays.



LA DIFFÉRENCE DE VOLUME ENTRE LES TRANSFERTS PERSONNELS ENTRANTS ET SORTANTS EN CÔTE D'IVOIRE ILLUSTRE SA POSITION DE LEADER ÉCONOMIQUE DANS LA SOUS-RÉGION OUEST AFRICAINE.

Les transferts envoyés vers l'étranger sont nettement supérieurs aux transferts reçus depuis 2012. En 2017, 704,4 millions d'Euros sont transférés hors du pays contre seulement 255,8 millions d'Euros reçus. Les transferts personnels (rémittances) représentent l'envoi de fonds personnels et le paiement de salaires des employés.

La Côte d'Ivoire est une destination de migration, notamment pour les habitants des pays voisins. Aussi, les transferts sortants sont exclusivement envoyés vers des pays de la région. En 2017, la Côte d'Ivoire accueillait 2,3 millions de migrants d'après la Banque Mondiale, ce qui représentait environ 10% de sa population.

Concernant l'origine des transferts reçus en 2017, 75% des transferts provenaient des pays de l'Afrique de l'Ouest et le reste provenait d'Amérique du Nord ou d'Europe avec notamment la France d'où provenaient 46 millions d'Euros en 2017.

Figure 27.

Transferts personnels financiers, en millions d'Euros, 2012-2018



Source : DataBank de la Banque Mondiale

3.2. Partenaires commerciaux

L'Union Européenne (UE) et l'Asie sont les principaux partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire

L'Union Européenne est le principal partenaire commercial de la Côte d'Ivoire en 2017 avec un volume d'exports et d'imports en croissance depuis 2012, malgré la stagnation du volume total des échanges ivoiriens. Le poids de l'UE dans les exportations a largement augmenté de 2012 à 2017 en passant de 38% à 52%, ce qui représentait, en valeur, un montant de 3,5 milliards d'Euros en 2012 et de 4,5 milliards d'Euros en 2017. De la même manière, son poids dans les importations est passé de 28% à 38% du volume total, correspondant à 2 milliards d'Euros en 2012 et 2,5 milliards d'Euros en 2017.

Les partenaires commerciaux européens de la Côte d'Ivoire sont de plus en plus diversifiés. La France garde une présence notable dans les importations vers la Côte d'Ivoire (42% des importations provenant d'UE en 2017) mais concernant les exportations, elle se place derrière les Pays-Bas (29%) avec 17% du volume total, proche du poids de l'Allemagne (13%) et de la Belgique-Luxembourg (13%). Les exportations de la Hollande sont passées en cinq ans de 20% à 29% du total de l'UE ce qui correspond à 0,7 milliard d'Euros en 2012 et à 1,3 milliard d'Euros en 2017. La hausse du poids commercial total de l'Union Européenne associée à la diversification des partenaires et l'expansion de leurs échanges, illustrent le potentiel de développement des relations commerciales entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire.

La présence commerciale de l'Asie se concentre principalement sur les importations en Côte d'Ivoire. L'Asie représente 36% des importations en 2017 soit 2,5 milliards d'Euros, contre 27% du total en 2012 soit 2 milliards d'Euros. En 2017, la Chine est le premier pays importateur en Côte d'Ivoire pour un montant de 1,4 milliard d'Euros, pesant pour 56% des importations d'Asie et 20% du total des importations. Concernant les exportations, l'Asie représente cette fois-ci seulement 16% des exportations totales en 2017 et enregistre une légère augmentation depuis 2012 où elle pesait 11% du total.

Le poids de l'Afrique dans les échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire est en recul depuis 2012. Ses exportations passent de 32% à 10% du total soit en euros, de 2,9 milliards à 0,8 milliard. Le Mali est en 2017, le principal pays exportateur pesant pour 40% des échanges Africains. Les importations suivent une évolution similaire, passant de 33% à 17% du total, soit de 2,4 milliards d'Euros en 2012 à 1,2 milliard d'Euros en 2017 avec le Nigéria qui pèse pour 47% des importations provenant d'Afrique.

Cela illustre la nécessité d'augmenter la collaboration régionale entre les pays d'Afrique afin de créer une unité économique Africaine. Le développement de cette coopération a été amorcé par la signature de nombreux accords commerciaux à l'échelle régionale et continentale.

Figure 28.

Exportations par continent de destination, 2012-2017, (% du volume total)

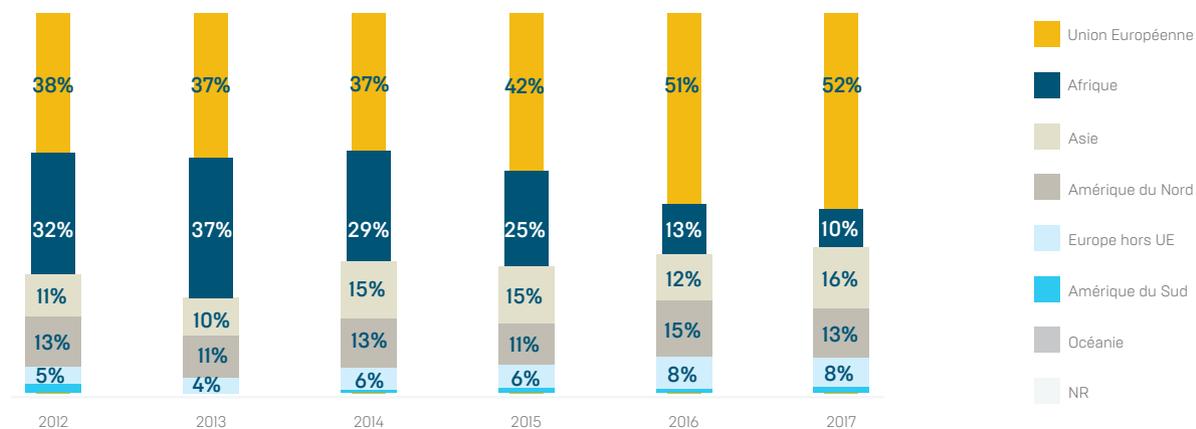


Figure 29.

Focus sur les pays destinations d'exportations de l'Union Européenne du TOP 15 total (% du total UE)

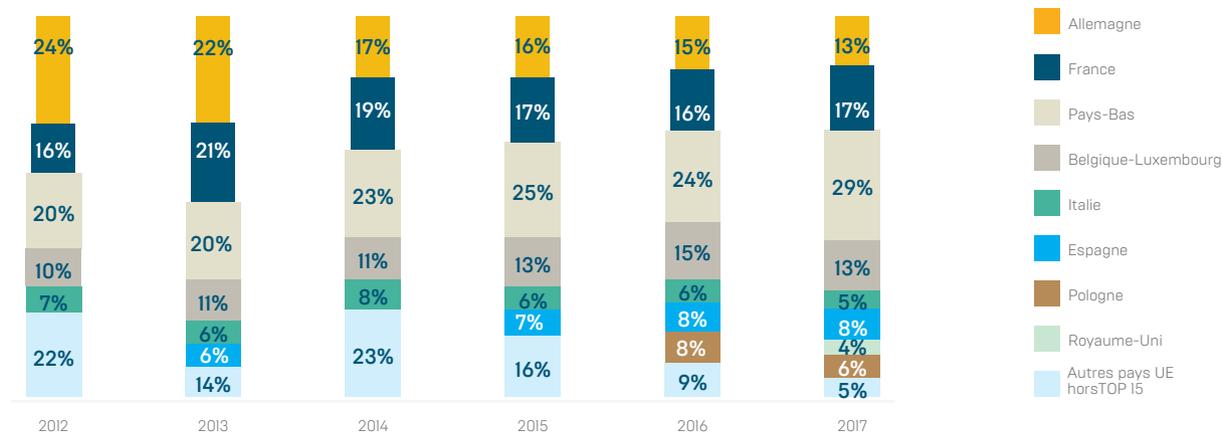


Figure 30.

Importations par continent d'origine, 2012-2017, (% du volume total)

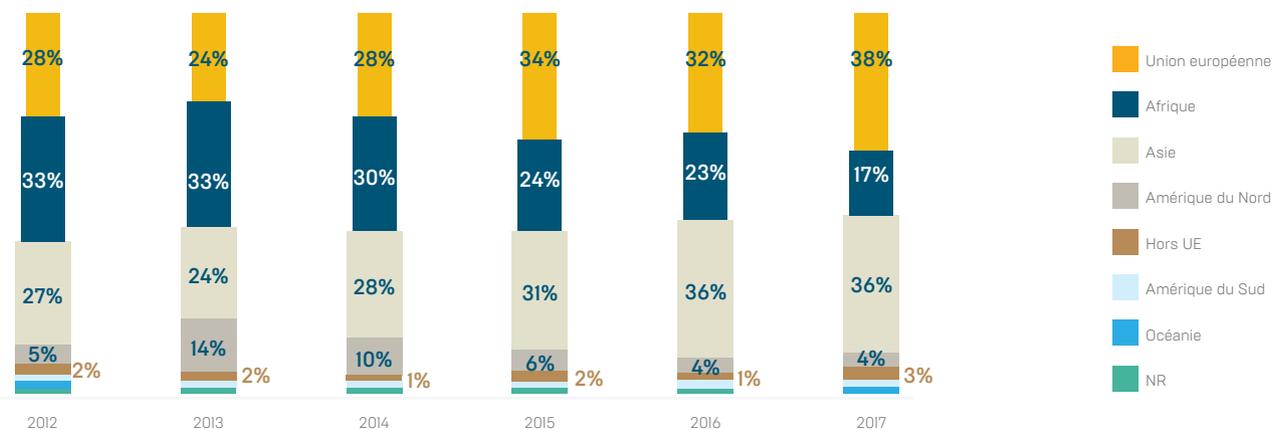
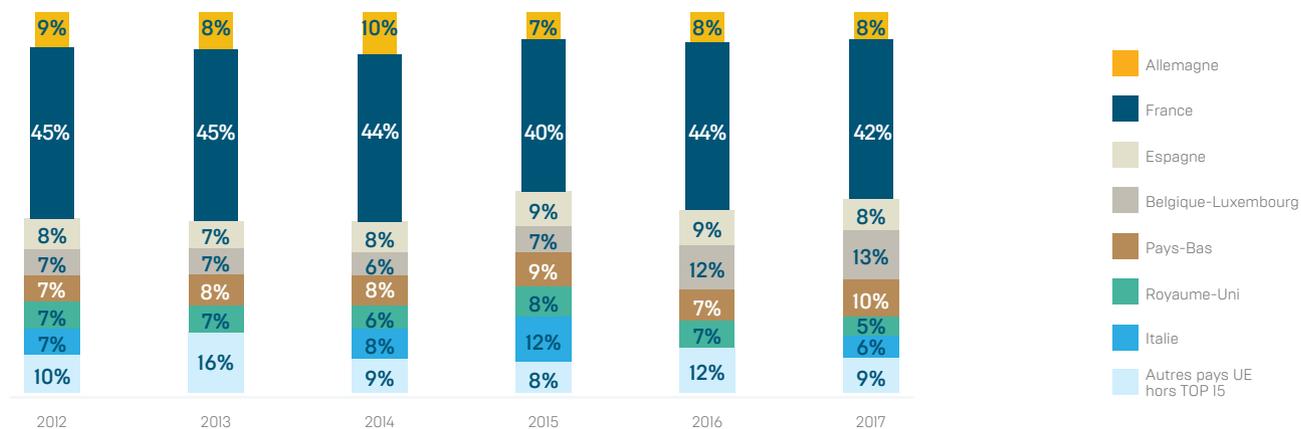


Figure 31.

Focus sur les pays d'origine des importations de l'Union Européenne du TOP 15 total (% du total UE)



Source: OEC, The Observatory of Economic Complexity+ IMF Data, Direction of Trade Statistics, IFS

3.3. Politique extérieure et relations internationales

Depuis l'indépendance en 1960, dans une dynamique de nouer des relations multilatérales solides, la Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Tableau 2.

Engagements et accords multilatéraux

NOM	DATE	DESCRIPTION
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX		
Organisation des Nations Unies, ONU	1960	<ul style="list-style-type: none"> → Membre du mouvement des non-alignés et du Groupe des 77 (coalition de pays en développement)
Organisation Mondiale du Commerce, OMC	1995	<ul style="list-style-type: none"> → Membre du GATT depuis 1963
Accord de Partenariat Économique Intérimaire, APE	2018	<ul style="list-style-type: none"> → Partenariat institutionnel entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne sur le commerce des marchandises et le développement → Accès préférentiel au marché européen, baisse progressive des tarifs douaniers ivoiriens pour les importations en provenance d'Europe → 1^{ère} étape vers un APE régional avec l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Engagements environnementaux		<ul style="list-style-type: none"> → 2015 : signature de l'Accord de Paris sur le climat → 2019 : participation à la 25^{ème} conférence des parties (COP 25) et à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en décembre 2019
ENGAGEMENTS À L'ÉCHELLE DU CONTINENT AFRICAIN		
Union Africaine, UA	2002	<ul style="list-style-type: none"> → Remplace l'Organisation de l'Unité Africaine, OUA (1963) → 55 états membres → Objectif que l'Afrique devienne un pôle d'émergence mondial, intégré et en paix
Zone de Libre Echange Continentale pour l'Afrique, ZLECAF	2018	<ul style="list-style-type: none"> → Ratifié par 29 pays africains en décembre 2019 → Projet de zone de libre échange sur le continent africain (55 états à terme) → Regroupement des zones de libres échanges régionales dont la CEDEAO
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, OHADA	1993	<ul style="list-style-type: none"> → 17 pays membres en Afrique → Adoption du système comptable SYSCOA → Règles juridiques communes. Mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées, Encouragement au recours à l'arbitrage et règlement amiable des différends
Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, OAPI	1962	<ul style="list-style-type: none"> → Uniformisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle → Création de la CIMA afin de réglementer les opérations d'assurance au niveau régional

ACCORDS RÉGIONAUX – AFRIQUE DE L'OUEST

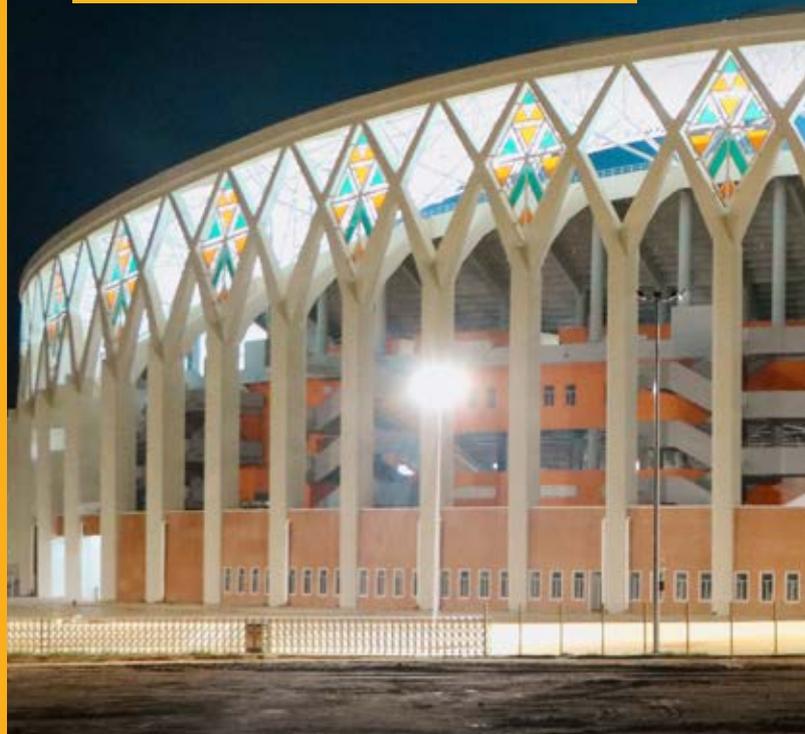
Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, UEMOA	1994	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 pays membres, 120 millions d'habitants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo ➤ La Côte d'Ivoire représente 35% du poids du PIB de l'UEMOA ➤ Marché commun : convergence des politiques, de la législation, renforcement de la compétitivité économique et fiscale ➤ Création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), du Tarif Extérieur Commun (TEC)
Union Monétaire Ouest-Africaine, UMOA	1962	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pays membres de l'UEMOA ➤ Monnaie commune : Franc CFA ➤ Réforme 2020 vers l'ECO : Garantie de convertibilité illimitée par la France, conservation du taux de change fixe par rapport à l'euro ➤ Cela garantit la stabilité monétaire et atténue le risque d'inflation
Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, BCEAO	1962	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Banque publique internationale ; institution monétaire de l'UMOA ➤ Émission monétaire du FCFA pour les 8 états membres, ➤ Gestion des politiques monétaires des États, réglementation et loi bancaire, réserve de devises
Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO	1975	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 15 états membres : UEMOA + Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone ➤ Objectif de création d'un marché commun : libre circulation des biens, personnes, services et capitaux ➤ Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2015 ➤ Projets régionaux en cours concernant le réseau ferroviaire, routier et électrique
Union du Fleuve Mano, UFM	2008	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 pays membres : Libéria, Sierra Leone, Guinée et Côte d'Ivoire et création en 1973 ➤ Objectif : augmenter la coopération et l'intégration régionale ➤ 2018 : projet de « Conservation des écosystèmes et gestion internationale des ressources en eau de l'Union du Fleuve Mano » afin de protéger les réserves hydrauliques

Source: analyses Dalberg

I

B

COMPÉTITIVITÉ
DE LA CÔTE D'IVOIRE





Stade National De La Côte D'Ivoire

1. ATTRACTIVITÉ DE LA CÔTE D'IVOIRE POUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

1.1. Destination de plus en plus prisée par les investisseurs

La Côte d'Ivoire, du fait de son marché ouvert et facile d'accès, est une porte d'entrée optimale pour investir en Afrique de l'Ouest.

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a vu le flux d'IDE entrant sur son territoire plus que doubler et est maintenant témoin de la diversification de l'origine de ces investissements.

En 2018, le flux entrant d'IDE est de 794 millions d'Euros. Le CEPICI a annoncé avoir enregistré 16.700 nouvelles créations d'entreprise en 2019 contre 14.800 en 2018 et avoir capté 1,1 milliard d'Euros d'investissements privés en 2019 contre 1 milliard d'Euros en 2018.

Le CEPICI met en avant sa « politique de diversification des partenaires économiques en matière d'attraction des investissements ». Cela a permis l'arrivée de nouveaux investisseurs africains, européens et asiatiques qui ont maintenant une forte présence en Côte d'Ivoire.

**FORTE PRÉSENCE DES INVESTISSEURS
AFRICAINS, EUROPÉENS ET
ASIATIQUES EN CÔTE D'IVOIRE.**

En 2017, d'après le CNUCED, l'Union Européenne était le principal investisseur, tiré par la France mais aussi par l'émergence d'autres pays comme le Portugal, la Belgique ou les Pays-Bas. Les autres principaux acteurs non européens proviennent de différents continents et sont par exemple le Maroc, le Canada, le Liban, la Chine, le Nigéria, le Togo, l'île Maurice etc.

Cette diversité illustre l'accessibilité du marché ivoirien, la facilité de faire des affaires et de s'implanter dans le pays pour des investisseurs originaires de pays n'ayant pas de relations économiques antérieures avec la Côte d'Ivoire.



L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE DISPOSE D'UN LARGE ÉCOSYSTÈME DE STRUCTURES DE SOUTIEN AUX INVESTISSEURS ÉTRANGERS.

Dans le contexte de forte croissance économique et de l'amélioration de l'environnement des affaires, de nombreuses structures de soutien se développent pour appuyer le secteur privé dans les différentes étapes d'implantation puis de financement et de développement. Il s'agit notamment d'organismes nationaux (administration publique), d'organismes sous-régionaux (banques de développement), d'organismes bilatéraux (agences

de développement) et aussi des chambres de commerces installées en Côte d'Ivoire.

L'illustration suivante présente une liste non exhaustive d'organismes nationaux, sous-régionaux et bilatéraux sur lesquels des investisseurs étrangers pourraient s'appuyer pour leur implantation en Côte d'Ivoire.



Tableau 3.

Liste non exhaustive d'organismes de soutien nationaux, sous-régionaux et bilatéraux aux investisseurs

ABIDJAN	LOCAL	CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Guichet unique de l'investisseur en Côte d'Ivoire - Accompagnement dans les démarches 	Direction Générale du CEPICI 2 ^e étage Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel, Plateau – Abidjan Tel : +225 20 31 14 00 infos.cepici@cepici.ci
		CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation patronale qui représente près de 80% du secteur privé ivoirien - Acteur majeur dans la représentation des entreprises, la défense de leurs intérêts et la promotion des activités 	La Maison de l'Entreprise, Plateau, Abidjan (+225) 2033-0200 cgeci@cgeci.ci; www.cgeci.com 01 BP 8666 Abidjan 01 Abidjan
		UGECI	Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Groupement professionnel de 25 grandes entreprises et groupes d'entreprises industrielles 	Angle rue J95 - J91, IOT 2011 – Deux-plateaux – Vallon Cocody 04 BP 2289 Abidjan 04 Abidjan - Côte d'Ivoire (+225) 22 41 97 37
	SOUTIEN ALLEMAND	GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH	<ul style="list-style-type: none"> - Invest 4 Jobs : promotion du secteur privé, renforcement des PME et l'amélioration du climat des affaires - Programme Global Business Network (GBN): coopération avec le secteur privé (entreprises locales, allemandes, européennes) - Accompagnement de PME et de projets d'investissements 	GIZ Cap Nord, Riviera 3 (non loin de la Paroisse Ste Famille) 01 BP 7172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire (+225) 22 43 43 92 / 88 17 54 81 rene.megela@giz.de ; www.giz.de
		KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et financement de grands projets de développement en Côte d'Ivoire, en collaboration avec le Gouvernement Ivoirien 	Cocody, Deux-Plateaux, Rue des Jardins Abidjan, Côte d'Ivoire (+225) 2251 0830 kfw.abidjan@kfw.de
		DEG	Deutsche Investitions und Entwicklungsgesellschaft	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme allemand de financement dédié au secteur privé (dettes à long terme), notamment dans le secteur de l'agro-industrie, le secteur manufacturier et le secteur de l'énergie 	Deux-Plateaux, Rue des jardins 01 BP 480 Abidjan, Côte d'Ivoire (+225) 22 40 51 59 / 22 40 51 59 (+225) 69 20 74 08 celestin.tanoh@deginvest.de

EXTERNE	SOUTIEN RÉGIONAL	BAD ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE	Banque Africaine de Développement	<ul style="list-style-type: none"> → Partenaire des Gouvernements et du secteur privé pour le financement → Financement du secteur privé à partir de 2,28 millions d'Euros 	Avenue Joseph Anoma 01 BP 1387 Abidjan 01 Côte d'Ivoire (225) 20263900 afdb@afdb.org
		BOAD LOMÉ, TOGO	Banque ouest-africaine de développement UEMOA	<ul style="list-style-type: none"> → Partenaire des entreprises pour le financement → En 2018 , les financements accordés au privé : 166,93 millions d'Euros 	68, Avenue de la Libération, Lomé, Togo [228] 22.21.59.06 / 22.21.42.44 / 22.21.01.13 boadsiege@boad.org
		BIDC LOMÉ TOGO	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> → Financement pour les entreprises privées de la CEDEAO → Prêts court, moyen, long terme 	128 Boulevard du 13 janvier BP 2704 Lomé, Togo (+228) 22-21-68-64 bidc@bidc-ebid.org

Sources : Site internet des différentes organisations de soutien

L'illustration ci-dessous présente les principales chambres de commerce installées en Côte d'Ivoire ou menant des activités d'accompagnement d'investisseurs depuis les pays limitrophes (AHK Ghana).

Tableau 4.

Principales chambres de commerce installées ou ayant des activités en Côte d'Ivoire

CCI-CÔTE D'IVOIRE	Chambre de Commerce et de l'industrie de Côte d'Ivoire	6, avenue Joseph Anoma, Plateau 01 BP 1399 Abidjan 01 [+225] 20 33 16 00 info@cci.ci; http://www.cci.ci
EUROCHAM	Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire	Immeuble N'Zarama, 5 ^{ème} étage bvd Lagunaire, Plateau (Abidjan) 01 BP 11829 Abidjan [+225] 20 32 81 00 info@eurochamci.com; https://eurochamci.com .
CCIFCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie Française en Côte d'Ivoire	Boulevard de Marseille - Biétry, 300 m après le Wafou en direction de l'aéroport, 18 BP 189 Abidjan 18 [+225] 21 25 82 06 ccifci@ccifci.org; www.ccifci.org
CCBCI	Chambre de Commerce Belge en Côte d'Ivoire	Rue des Ambassades, A Côté de la Chefferie d'Anono, Riviera Golf, Cocody, Abidjan [+225] 22 43 34 00 Odile.delago.ccbci@gmail.com; http://www.ccbci.net/ .
CCILCI	Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire	Centre POLYGONE – ORCA Déco, 3 ^{ème} étage 26 BP 838 Abidjan, 26 [+225] 21 26 22 12 info@ccilci.org; www.ccilci.org .
AHK GHANA	Délégation de l'Industrie et du Commerce Allemand au Ghana (AHK Ghana)	The Octagon Building - 2nd floor, Unit B207- Barnes Road - Accra Central PMB 25 TUC Accra-Ghana [+ 233] 302 631681/2/3 info@ghana.ahk.de

Sources : Site internet des différentes chambres de commerce

La Délégation Allemande de l'Industrie et du Commerce (AHK) du Ghana, présentée dans l'encadré qui suit, agit comme bureau régional en étant responsable de la Côte d'Ivoire. Afin d'être plus proche du marché ivoirien et de ses acteurs, l'ouverture d'une Chambre de Commerce Allemande (AHK) à Abidjan est prévue avant la fin de l'année 2020.

AHK GHANA : VOTRE PARTENAIRE POUR L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ ET LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE DE L'OUEST.

La Délégation Allemande de l'Industrie et du Commerce au Ghana (AHK Ghana) fait partie du réseau mondial des Chambres de Commerce allemandes (AHK). Elle a pour objectif de renforcer de manière durable les activités économiques entre l'Allemagne, le Ghana ainsi que les pays d'Afrique de l'Ouest francophone, en particulier la Côte d'Ivoire. Forts de sa vaste expérience et d'un réseau étendu, AHK Ghana est en mesure de fournir des services de qualité aux entreprises allemandes et ouest-africaines qui sont à la recherche d'informations fiables sur les différents marchés, afin de leur permettre de prendre des décisions commerciales éclairées.



Grâce au département DEInternational, à la Coordination Régionale pour l'Afrique de l'Ouest francophone, et aux différents Centres de Compétences (énergie et environnement, développement du secteur privé, mines et ressources naturelles, formation professionnelle/ TVET), AHK offre une vaste gamme de services aux entreprises.

| Avec le soutien de :



DEInternational est la marque qui regroupe toutes les activités de service des bureaux AHK dans le monde.

Besoin d'aide pour entrer sur le marché ouest-africain ?

AHK vous aide à définir votre stratégie, trouver votre partenaire commercial ou vos clients sur les marchés allemand et ouest-africains grâce aux services suivants :

- Conseils pour l'entrée sur le marché
- Informations sur les différents secteurs économiques
- Organisation de salons internationaux
- Forums d'entreprises et de réseautage
- Études de marché et rapports sectoriels
- Missions de prospections et voyages d'affaires
- Recherche de partenaires commerciaux
- Ateliers, séminaires, conférences et rencontres B2B

L'ASSOCIATION ÉCONOMIQUE GERMANO-AFRICAIN (AFRIKA-VEREIN)



Depuis 85 ans, l'Association Économique Germano-Africaine (Afrika-Verein) accompagne les entreprises allemandes dans leur engagement sur le continent Africain. Actuellement, Afrika-Verein compte plus de 550 membres. Ces derniers sont non seulement des acteurs du secteur privé allemand ainsi que des entreprises, des institutions et des personnes privées basées en Afrique ou dans d'autres pays européens. Environ 85% du commerce Germano-Africain est ainsi représenté par l'association et cela à travers tous les secteurs économiques, allant des start-ups jusqu'aux entreprises du principal indice boursier allemand (DAX).

Grâce à un réseau performant, Afrika-Verein encourage l'échange germano-africain entre les représentants économiques et politiques. En Allemagne, elle est la plateforme centrale du secteur privé en matière de mise à disposition d'informations économiques et de mise en relation. S'ajoutent de nombreuses manifestations, notamment des conférences économiques intersectorielles, des dialogues économiques nationaux et des missions de prospections dans les marchés africains.

Dans les pays d'Afrique, Afrika-Verein dispose également d'un large réseau exclusif. À travers ses partenaires, ses représentants locaux et grâce aux compétences de ses membres, Afrika-Verein met en relation les acteurs économiques germano-africains depuis des décennies.

Ainsi, via ces consultations et ces rencontres régulières, Afrika-Verein représente les intérêts de ses membres vis-à-vis des décideurs politiques au niveau régional, national et européen, ainsi que face aux représentants africains.

L'association se positionne régulièrement par rapport aux sujets importants concernant l'Afrique et influence ainsi les conditions générales favorables à un engagement de l'économie allemande sur le continent africain.

À PROPOS DE « INVEST FOR JOBS » ET « GLOBAL BUSINESS NETWORK »

L'engagement de la Coopération Allemande dans le domaine du développement économique et de la création d'emplois en Côte d'Ivoire augmente progressivement depuis des années.

GIZ, l'agence de mise en œuvre de la Coopération Allemande, financée par le BMZ, le Ministère de la Coopération Économique et au Développement, s'est engagée auprès du secteur privé pour relever les défis modernes de l'Afrique en termes de création d'emplois durables et de qualité au bénéfice d'une main d'œuvre jeune en pleine expansion.

Dans ce cadre un appui particulier dans le domaine de l'entrepreneuriat est visé, afin de contribuer au développement socio-économique durable.



L'Initiative spéciale Formation et emploi, qui opère sous la marque Invest for Jobs, est un programme du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), mis en œuvre entre autres par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans différents pays partenaires africains.

En Côte d'Ivoire, ce programme comprend trois domaines d'action, notamment : (i) la promotion et soutien aux investisseurs, (ii) l'appui et le renforcement des PME africaines et (iii) le développement de l'écosystème entrepreneurial dans le secteur TIC/ technologie (y compris les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique).



La coopération avec le secteur privé dans le cadre de la coopération allemande pour le développement est l'objectif principal du Global Business Network (GBN). Par conséquent, GBN vise à concevoir et à établir de nouvelles approches de coopération avec les entreprises locales et allemandes/européennes. Ces actions visent à avoir un impact sur la consolidation et le développement des entreprises locales et la création de nouveaux emplois.

Pour atteindre ses objectifs, GBN fournit des informations et facilite des échanges de contacts, construit des réseaux et des plateformes de connaissances, et accompagne la conception d'idées et la mise en œuvre de projets et d'investissements.

1.2. Positionnement dans la sous-région francophone

La Côte d'Ivoire est un hub régional, qui accroît son attractivité à l'échelle du continent Africain.



LA CONSTANCE DES BONNES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE LA PLACE COMME UN MOTEUR INCONTOURNABLE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

D'après la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire enregistre en 2018, la 6^{ème} plus forte croissance du PIB mondial (7,4%) et se classe en 2^{ème} position sur le continent Africain, derrière le Rwanda, première croissance mondiale, avec une croissance de 8,6%.

La Côte d'Ivoire est un moteur principal de l'Afrique francophone mais aussi de l'Afrique de l'Ouest, aux côtés du Nigéria et du Ghana.

Abidjan est dotée de solides infrastructures commerciales et abrite près de 5 millions d'habitants. C'est la deuxième plus grande ville de la région, derrière Lagos au Nigéria qui compte plus de 20 millions d'habitants.

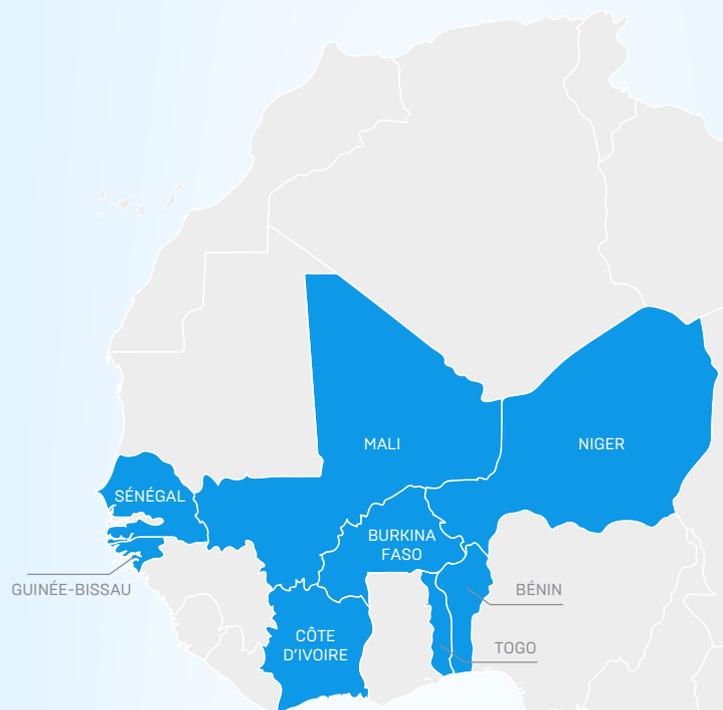
L'attractivité de la ville s'illustre aussi par la présence de plusieurs sièges d'acteurs clés du développement Africain comme la Banque Africaine de Développement (BAD), l'International COCOA Organization (ICCO) ou l'African Export-Import Bank (AfreximBank).

La Côte d'Ivoire s'affirme comme la porte d'entrée de la région Ouest-Africaine.

En plus de représenter 35% du PIB de l'UEMOA, le pays pèse pour 43% des échanges commerciaux de la zone d'après le Rapport 2019 du Oxford Business Group. En effet, en 2020, la banque britannique Standard Chartered classe la Côte d'Ivoire comme le pays avec le plus fort potentiel mondial de croissance commerciale dans le futur. Suivi par le Kenya, le pays remporte la première place du Trade20 index, classement mondial qui se base sur la croissance du pays, la préparation au commerce et la diversification des exportations.

Cette position commerciale dominante est permise par les solides infrastructures du pays, notamment le Port Autonome d'Abidjan et la montée en puissance de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny. A cela s'ajoute un réseau d'infrastructures secondaires qui soutiennent et diversifient les échanges commerciaux, comme le port de San Pedro ou le réseau routier vers les pays voisins. Cela permet à la Côte d'Ivoire d'être la porte d'entrée décisive des produits et services dans la région.

ZONE UEMOA



35%
DU PIB DE
L'UEMOA

43%
DES ÉCHANGES
COMMERCIAUX DE
LA ZONE UEMOA

LA CÔTE D'IVOIRE JOUE UN RÔLE CENTRAL DANS L'INTÉGRATION ET LA COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE.

Le pays est une destination historique d'immigration qui accueille d'après l'État ivoirien, plus de 5 millions d'étrangers, soit 20% de la population totale du pays. La grande majorité des étrangers ont comme origine des pays de l'Afrique de l'Ouest, à commencer par le Burkina Faso (~60%), suivi du Mali (~16%) puis de la Guinée, du Sénégal, du Libéria, du Bénin, du Togo et du Niger. Cela fait de la Côte d'Ivoire un carrefour des nationalités et augmente largement les échanges avec les pays d'origine.

Le pays fait partie de la majorité des accords régionaux. Il est également le créateur du dynamisme, comme le montre son implication dans le marché financier de l'UEMOA. Les sociétés ivoiriennes représentent en effet 42% de l'indice de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), qui siège à Abidjan.

Des projets de collaboration avec les pays voisins sont initiés par la Côte d'Ivoire afin d'augmenter l'intégration régionale. La création d'une zone économique spéciale entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en 2018 illustre l'intérêt grandissant des pays à développer leurs collaborations.

Grâce à l'augmentation de sa production électrique, la Côte d'Ivoire s'impose comme un partenaire incontournable de la région, les pays voisins comme le Ghana, le Burkina Faso ou le Togo étant dépendants des exportations électriques ivoiriennes. L'objectif étant d'augmenter l'interconnexion électrique de la région, avec par exemple le projet de construire un réseau de transport électrique avec le Libéria, le Sierra Leone et la Guinée. Cela s'inscrit dans une volonté de devenir le pôle énergétique majeur de la région.



1.3. Amélioration du climat des affaires Ivoirien

La stratégie du gouvernement a permis la construction d'un environnement des affaires de plus en plus favorable à l'investissement privé.

Les plans nationaux de développement mis en place depuis 2012 par le gouvernement ont prouvé leur efficacité. En effet, le Plan National de Développement 2012-2015 a permis de relancer la croissance économique et de la maintenir à un taux élevé afin de reconstruire le pays. En parallèle de plusieurs réformes structurelles, les conditions de vie de la population se sont améliorées du point de vue de l'éducation et du niveau de pauvreté, ce qui a permis d'instaurer des bases solides pour l'émergence du pays.

À la suite de cela, le PND 2016-2020 a été lancé avec les objectifs de transformer structurellement l'économie par l'industrialisation, améliorer le climat des affaires pour le secteur privé, augmenter la compétitivité et la diversification de l'économie. Ces objectifs se reflètent dans les axes du PND (figure 32).

L'accent mis sur l'environnement des affaires a pour but de soutenir la masse d'investissements publics réalisés depuis 2012 par l'investissement privé. Les efforts et réformes dans le cadre du PND 2016-2020 ont eu l'effet escompté et ont engendré une nette amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire.

Figure 32.

Axes stratégiques du PND 2016-2020

LES 5 AXES DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2016-2020

1

Le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance

2

L'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien être social

3

L'accélération de la transformation structurelle de l'industrialisation

4

Le développement des infrastructures réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement

5

Le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

Source : Plan National de Développement 2016-2020, République de Côte d'Ivoire

LA PROGRESSION DE LA CÔTE D'IVOIRE
DANS LE CLASSEMENT *DOING BUSINESS*
DE LA BANQUE MONDIALE ILLUSTRE
L'EFFICACITÉ DES RÉFORMES
CONCERNANT LE CADRE DES AFFAIRES.

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a progressé de 67 places au sein du classement, passant du 177^{ème} rang sur 183 pays au 110^{ème} rang sur 190 pays en 2020. Le classement Doing Business évalue les pays selon la facilité d'y faire des affaires.

L'objectif du PND 2016-2020 d'améliorer le climat des affaires est en cours de réalisation avec plusieurs réformes mises en place par le gouvernement, ce qui entraîne une évolution de 2017 à 2020 de +32 places dans le classement Doing Business.

Le pays enregistre une performance particulièrement notable en 2019, en accédant au TOP 10 mondial des meilleures progressions dans ce classement.



Tableau 5.

Évolution de la Côte d'Ivoire dans le Doing Business (2012-2020) et principales réformes

ÉVOLUTION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE CLASSEMENT DOING BUSINESS					
	CLASSEMENT TOTAL	PROGRESSION DANS LE CLASSEMENT	SCORE SUR 100	ÉVOLUTION DU SCORE	SPÉCIFICITÉ DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE CLASSEMENT PAR ANNÉE
2012	167 / 183 pays	+3 places vs 2011	Non renseigné	NR	Score moyen des pays de la région : 137 / 183
	Principales Réformes <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des procédures de raccordement à l'électricité (8 à 4) et des délais afférents (55 à 28 jours) ; - Création d'entreprises en 24h pour un coût de 23€ via un guichet unique des formalités d'entreprises ; - Mise en place d'un identifiant unique pour l'immatriculation juridique, fiscale et sociale au CEPICI ; - Facilitation et réduction du délai d'obtention du permis de construire dorénavant en 26 jours ; - Lancement du formulaire unique de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne ; - Création du guichet unique du commerce extérieur ; - Facilitation du règlement des litiges pour les titulaires d'une créance de moins de 3.800 € et réduction du coût de la procédure à 23€ ; - Augmentation du poids des actionnaires minoritaires ; - Dématérialisation des services et des actes administratifs vers un seul portail : 225 invest. 				
2019	122 / 190	+17 places vs 2018	58 / 100	+4,94 points vs 2018	TOP 10 mondial des meilleures performances
	Réformes <ul style="list-style-type: none"> - Élimination de l'obligation de recours aux services d'un notaire ; - Facilitation obtention des crédits et de l'information des crédits via le BIC ; - Élargissement du cadre alternatif de résolution des conflits ; - Meilleur recours aux systèmes électroniques. 				
2020	110 / 190	+12 PLACES VS 2019	60,7 / 100	+2,7 points vs 2019	13 ^{ème} de l'Afrique subsaharienne
	Réformes <ul style="list-style-type: none"> - Publication de rapports sur la performance des tribunaux de commerce ; - Facilitation de paiement des impôts : système de gestion des dossiers en ligne ; - Amélioration du raccordement à l'électricité ; - Amélioration de l'exécution des contrats et de la protection des investisseurs minoritaires. 				

Sources : Rapport Doing Business de 2012 à 2020, Site du CEPICI et du gouvernement ivoirien

LA CÔTE D'IVOIRE AMÉLIORE SA POSITION DANS LE CLASSEMENT DOING BUSINESS EN 2020.

La dynamique d'amélioration du climat des affaires se poursuit même si le pays ne fait pas partie pour l'année 2020 des meilleurs réformateurs.

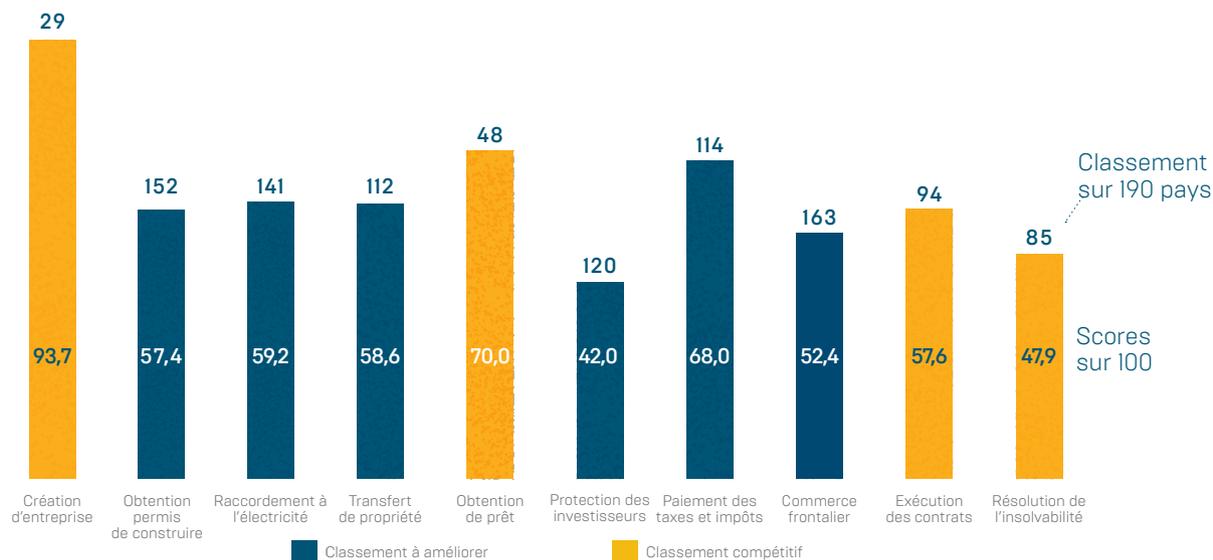
De 2019 à 2020, le rang de la Côte d'Ivoire a augmenté de 12 places, ce qui classe le pays au 110^{ème} rang en 2020 avec un score de 60,7/100.

La Côte d'Ivoire affiche ses meilleurs scores pour 4 critères du classement Doing Business ; il s'agit notamment :

- De la « Création d'entreprise » [29^{ème}/190]
- De « l'Obtention de prêt » [48^{ème}/190]
- De la « Résolution de l'insolvabilité » [85^{ème}/190]
- De « l'Exécution des contrats » [94^{ème}/190]

Le gouvernement ivoirien est à pied d'œuvre pour améliorer les scores des 6 autres critères. A titre d'illustration, on note la facilitation du paiement des impôts grâce à un système de gestion des dossiers en ligne pour traiter les remboursements en espèces de la taxe sur la valeur ajoutée.

Figure 33.
Résultat de la Côte d'Ivoire au Doing Business 2020 par indicateurs, score et classement



LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN SE FIXE DES NOUVEAUX OBJECTIFS POUR RENFORCER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET ADRESSER LES DÉFIS FUTURS DU SECTEUR PRIVÉ.

Le Ministre ivoirien chargé de la Promotion de l'Investissement Privé a mis en avant à la suite de la publication du rapport 2020, la volonté du gouvernement de continuer ses efforts pour devenir un pays attractif pour les investisseurs étrangers.

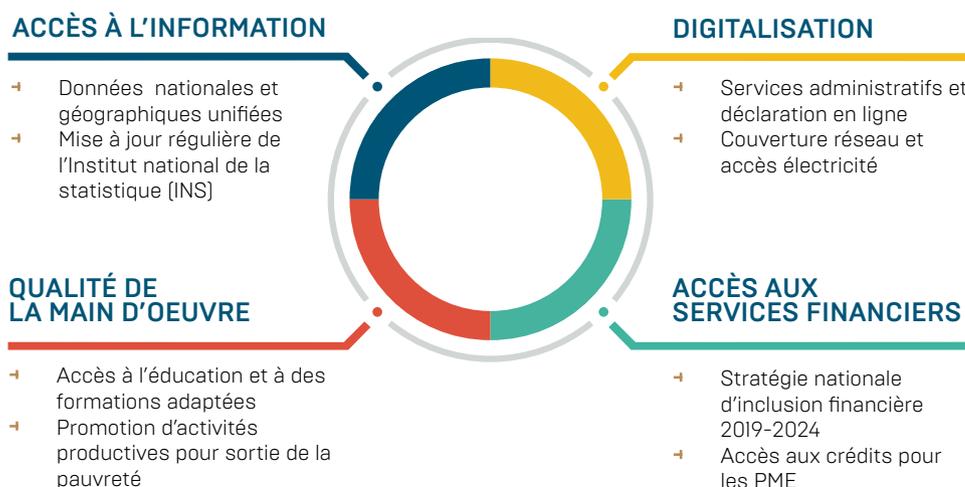
L'objectif du gouvernement est d'augmenter significativement l'investissement privé afin qu'il

soutienne le plan massif de dépenses publiques mis en place depuis 2012 et participe à une croissance durable. Il compte donc continuer à réformer les processus internes et rester sur cette voie de progression depuis 2012.

Les principaux défis, que le gouvernement adresse pour amplifier son attractivité auprès des investisseurs étrangers, sont les suivants :

Figure 34.

Défis à venir pour améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire



Sources : Rapport Doing Business 2020 et Analyses Dalberg

D'après le rapport économique et financier 2019 sur la loi des finances (Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille

de l'État), plusieurs nouvelles réformes sont prévues à moyen terme en lien avec les critères du rapport Doing Business.

Tableau 6.

Réformes entamées par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires depuis 2019

CRÉATION D'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique ➤ Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agréments, certificats, autorisations, etc.)
RACCORDEMENT À L'ÉLECTRICITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un modèle économique viable de réduction des coûts de raccordement à l'électricité
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place le Système d'Information Géographique (SIG)
OCTROI DU PERMIS DE CONSTRUIRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer, adopter et promulguer la loi relative au code de la construction et du bâtiment ➤ Mettre en place le logiciel de gestion du permis de construire au Guichet unique du permis de construire
COMMERCE FRONTALIER	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur pour la facilitation du commerce transfrontalier
EXÉCUTION DES CONTRATS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Produire des statistiques de l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan
RÈGLEMENT DE L'INSOLVABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place la vente aux enchères en ligne

2. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE FAIRE DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE

Les prévisions à court et moyen termes sont favorables pour la Côte d'Ivoire.

La transformation structurelle de l'économie offre de nombreuses opportunités économiques avec le développement du secteur tertiaire, l'industrialisation du pays et la transformation agricole.

Malgré un ralentissement des investissements publics, plusieurs projets massifs d'infrastructures sont en cours grâce à des partenariats-publics-privés, afin d'assurer le développement futur.

Le principal défi est de mettre en place une croissance inclusive permettant l'amélioration des conditions de vie des Ivoiriens afin de bénéficier du dynamisme économique observé depuis 2012.

Tableau 7.

Projections des principaux indicateurs économiques de la Côte d'Ivoire, 2017 à 2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	EST.		PROJECTIONS					
CROISSANCE DU PIB (%)	7,7	7,4	7,5	7,3	7,0	6,7	6,5	6,4
TAUX D'INFLATION (%)	0,7	0,4	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
BALANCE DES COMPTES COURANTS (% DU PIB)	-2,7	-4,7	-3,5	-3,3	-3,1	-2,9	-2,8	-2,7
DETTE PUBLIQUE (% DU PIB)	49,8	53,2	52,5	51,2	49,6	48,6	47,8	48,2

Sources : Estimations du FMI, gouvernement ivoirien

LES RISQUES DONT LA SURVENANCE POURRAIT IMPACTER LA CÔTE D'IVOIRE SONT MODÉRÉS COMPARATIVEMENT AUX AUTRES PAYS DE LA SOUS-RÉGION UEMOA.

Les exportations de pétrole et de produits agricoles sont un des principaux moteurs de la croissance ivoirienne, ce qui crée une forte dépendance aux fluctuations de prix des matières premières. En effet, durant les années où les termes de l'échange étaient défavorables à la Côte d'Ivoire, la croissance s'est révélée être bien moins dynamique.

La croissance peut aussi être affaiblie par les changements climatiques qui risquent d'impacter l'agriculture, secteur employant 48% de la population active ivoirienne. Le manque de diversification des sources de la croissance la rend plus fragile.

Cela pousse le gouvernement ivoirien à renforcer sa politique d'industrialisation de façon générale et de transformation des produits agricoles spécifiquement.

Selon la COFACE, une société spécialiste mondiale de l'assurance-crédit, la Côte d'Ivoire enregistre les meilleurs résultats pour l'environnement des affaires et pour l'évaluation des risques pays, juste derrière le Sénégal, dans la sous-région Ouest-Africaine.

Tableau 8.

Notes de risque des pays de l'UEMOA selon la COFACE en février 2020

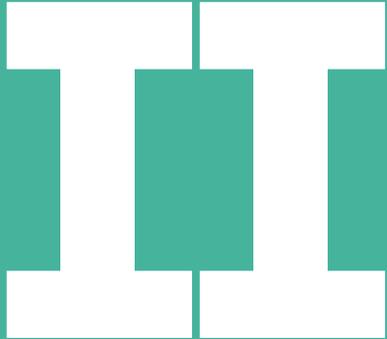
	CÔTE D'IVOIRE	NIGER	SÉNÉGAL	MALI	BÉNIN	BURKINA FASO	TOGO
ÉVALUATION DES RISQUES PAYS	B	C	A4	D	B	D	C
ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	B	C	B	D	C	C	C

Tableau 9.

Évaluation des perspectives et risques de la Côte d'Ivoire

PERSPECTIVES	RISQUES
<p style="text-align: center;">PRÉVISIONS DE CROISSANCE DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Croissance du PIB de 7,1% en 2021 qui se fixe à 6,5% en 2024, d'après la Banque Mondiale et le FMI ➤ Croissance tirée par la consommation intérieure et le secteur privé 	<p style="text-align: center;">VULNÉRABILITÉ AUX CHOCS EXTÉRIEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépendance de l'économie aux exportations ➤ Risque de fluctuations des prix des matières premières et de dégradation des termes de l'échange ➤ Produits agricoles et produits pétroliers représentent 60% des exportations du pays
<p style="text-align: center;">GESTION EFFICACE DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Stabilité de l'inflation, déficit budgétaire dans la norme de convergence de l'UEMOA ➤ Progression constante du climat des affaires ➤ Amélioration récente de l'indice de Gouvernance Mo Ibrahim ➤ PND en cours de réalisation 	<p style="text-align: center;">IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'après le GIEC, d'ici 2030, potentiel basculement de +1 million d'ivoiriens dans l'extrême pauvreté ➤ Risque d'érosion des plaines côtières qui abritent 80% des activités économiques (BM) ➤ Agriculture : risque d'hausse des températures et variation des précipitations
<p style="text-align: center;">DYNAMISME DU SECTEUR TERTIAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porteur de la croissance, notamment via les TIC, le commerce et les transports ➤ Restructuration des services bancaires ; ➤ Hausse de l'accessibilité aux services bancaires via les TIC, ce qui entraîne une plus grande inclusion financière 	<p style="text-align: center;">SYSTÈME POLITIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Situation politique évolutive : potentiel frein à la demande intérieure et à l'investissement privé
<p style="text-align: center;">DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pilier de la politique industrielle du Gouvernement ➤ Hausse de la contribution à la croissance, qui devrait se situer autour de 20% en 2021 d'après la Banque mondiale 	<p style="text-align: center;">DÉSÉQUILIBRE DU POIDS DES SECTEURS DANS L'ÉCONOMIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nécessité de transformation structurelle de l'économie afin de diversifier les moteurs dans la croissance ➤ Besoin d'industrialisation du pays et de transformation agricole
<p style="text-align: center;">AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES ET DE L'INCLUSION FINANCIÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme social PSGouv ayant pour but d'accélérer les aspects sociaux du PND ; ➤ Création d'emploi, accès à l'électricité, allocations sociales ➤ Hausse des dépenses du Gouvernement 	<p style="text-align: center;">CROISSANCE NON INCLUSIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Stagnation du niveau de vie de la population ivoirienne ➤ Taux de pauvreté de 48,9% en 2012 à 47% en 2017 selon Bloomfield
<p style="text-align: center;">TENUE DE GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de la réalisation du métro d'Abidjan ➤ Projets améliorant la mobilité urbaine à Abidjan ➤ Poursuite des chantiers routiers et modernisation des ports ➤ Infrastructures de la coupe d'Afrique des nations de football en 2023 	<p style="text-align: center;">CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact incertain de la pandémie dû au coronavirus début 2020 ➤ Ralentissement potentiel de la croissance vers 3,6%

Sources : Coface, Fitch, Oxford Business Group, Banque Africaine de Développement, Bloomfield, Analyses Dalberg



**PARCOURS
DE L'INVESTISSEUR**

A close-up photograph of a man in a dark grey suit jacket and white shirt, sitting at a wooden desk. He is looking down at some papers on the desk. The background is a plain, light-colored wall. A teal banner is overlaid on the image, containing the text 'A | COMPRENDRE ET MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES IVOIRIEN'.

A

COMPRENDRE ET MAÎTRISER
L'ENVIRONNEMENT DES
AFFAIRES IVOIRIEN



A | COMPRENDRE ET MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES IVOIRIEN

1. CADRE JURIDIQUE

L'environnement des affaires ivoirien est règlementé par le Traité International pour l'Harmonisation en Afrique du Droit Des Affaires (OHADA). La Côte d'Ivoire fait partie des 17 pays signataires (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Comores, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Équatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo).

Ce traité, révisé le 30 Janvier 2014, comprend plusieurs formes juridiques pour les sociétés commerciales.

Les formes les plus répandues sont les cinq (5) formes juridiques suivantes :

- La Société en Nom Collectif (SNC) ;
- La Société en Commandite Simple (SCS) ;
- La Société À Responsabilité Limitée (SARL) ;
- La Société Anonyme (SA) ;
- La Société par Actions Simplifiée (SAS).

Dans certains secteurs d'activité, des textes spécifiques imposent d'office la forme juridique à utiliser. C'est le cas par exemple du secteur bancaire qui n'autorise d'autres formes juridiques pour les établissements de crédit que la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Ci-dessous un tableau synoptique des différents types de sociétés commerciales prévues par l'OHADA.

Tableau 10.

Présentation des types de sociétés commerciales

SOCIÉTÉS COMMERCIALES					
	CAPACITÉ DES ASSOCIÉS	NOMBRE MINIMUM D'ASSOCIÉS	FORME DE L'ACTE DE CONSTITUTION	CAPITAL SOCIAL MINIMUM	MODE DE DIRECTION
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF (SNC)	21 ans révolus	2 associés minimum NB : deux époux ne peuvent pas être associés d'une SNC	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé ; Capital librement déterminé	Un ou plusieurs gérants associés ou non ; personnes physiques ou morales.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE (SCS)	Majorité exigée pour les associés commandités Un mineur émancipé peut être associé commanditaire	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de minimum légal imposé ; Capital librement déterminé	Société gérée par tous les associés sauf stipulation contraire des statuts ; dans ce cas : un ou plusieurs gérants désignés parmi les associés commandités.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

	CAPACITÉ DES ASSOCIÉS	NOMBRE MINIMUM D'ASSOCIÉS	FORME DE L'ACTE DE CONSTITUTION	CAPITAL SOCIAL MINIMUM	MODE DE DIRECTION
SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION (SP)	Majorité exigée	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de minimum imposé	Un gérant NB : Chaque associé contracte en son nom personnel et est seul engagé à l'égard des tiers
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)	Majorité des associés Toutefois, le mineur émancipé peut être associé dans une telle société	2 associés minimum	Contrat de société	1.524€ minimum divisé en part sociale dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 8 euros	Un ou plusieurs gérants placés sous le contrôle des associés
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE (SARLU)	Majorité de l'associé unique	1 associé unique	Acte unilatéral de constitution	15.245€ minimum divisé en action dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 15 euros	Un gérant
SOCIÉTÉ ANONYME (SA)	Majorité des actionnaires Toutefois, le mineur émancipé peut être actionnaire dans une telle société	2 actionnaires minimum	Contrat de société	15.245€ minimum divisé en action dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 15 euros	Un conseil d'administration ou ; un administrateur général
SOCIÉTÉ ANONYME UNIPERSONNELLE (SAU)	Majorité de l'actionnaire unique	1 actionnaire unique	Acte unilatéral de constitution	15.245€ minimum divisé en action dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 15 euros	Un administrateur général
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES (SAS)	La capacité n'est pas recherchée. Les associés peuvent également être des époux, des interdits (mineurs) voire des personnes frappées d'incompatibilité (avocat, fonctionnaire..)	1 ou plusieurs actionnaires	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Un président
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)	La capacité n'est pas à être recherchée puisqu'il s'agit d'un groupe de sociétés préexistantes	2 personnes ou plusieurs personnes physiques ou morales exerçant déjà, soit une activité commerciale, soit une activité libérale	Contrat de société	Le GIE peut être constitué sans capital	Une ou plusieurs personnes physiques ou morales désignées comme administrateurs
SOCIÉTÉ CRÉÉE DE FAIT	La société créée de fait ne répond à aucun formalisme particulier. Lorsque que l'existence de cette société est reconnue par le juge, les règles de la Société en Nom Collectif sont applicables aux associés				

Source : acte uniforme OHADA

Des sociétés de forme particulière sont souvent utilisées par les investisseurs pour gérer leurs portefeuilles d'activités ou amorcer de façon prudente un projet d'investissement dans une nouvelle zone géographique.

Ces sociétés particulières font référence à la société holding et à la succursale. Ces deux [2] types de sociétés ont des caractéristiques spécifiques qui sont décrites dans les lignes qui suivent.

La holding

Une holding est une société dont l'objet est de posséder des titres de filiales ou de participation de sociétés dans lesquelles elle intervient pour contrôler la gestion ou diriger l'activité. Elle est aussi une société de portefeuille dont l'activité consiste à investir dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante.

On distingue différentes sortes de holdings dont notamment :

- La holding « pure » dont le seul objet est la prise de participation ;
- La holding mixte où la société détient des titres mais dirige, conseille, contrôle, organise, harmonise et coordonne l'activité de ses filiales ;
- La holding de financement dont l'objet est de gérer la trésorerie d'un groupe tout en se conformant à la réglementation bancaire ;
- La holding de "brevet" destinée à posséder

et à mettre en valeur des droits de propriété intellectuelle, par exemple en concédant des licences d'exploitation.

La succursale

La succursale est un établissement commercial ou industriel ou de prestations de services, appartenant à une société ou à une personne physique et doté d'une certaine autonomie de gestion. Elle n'a pas de personnalité juridique autonome, distincte de celle de la société ou de la personne physique propriétaire.

Les droits et obligations qui naissent à l'occasion de son activité ou qui résultent de son existence sont compris dans le patrimoine de la société ou de la personne physique propriétaire.

La succursale peut être l'établissement d'une société ou d'une personne physique étrangère. Sous réserve de conventions internationales ou de dispositions législatives contraires, elle est soumise au droit de l'État partie dans lequel elle est située.

Elle doit être immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier conformément aux dispositions organisant ce registre.

Lorsque la succursale appartient à une personne étrangère, elle doit être apportée à une société de droit, préexistante ou à créer, de l'un des États parties, deux ans au plus tard après sa création (sauf dérogation par arrêté ministériel du Ministre chargé du commerce de l'État partie dans lequel la succursale est située).



POUR PLUS D'INFORMATIONS

CEPICI

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Clozel,
Immeuble MEMANOU, 2^e étage

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 20 31 14 00



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

2. CADRE FISCAL

2.1. Régimes d'imposition

Les deux régimes applicables aux entreprises sont les régimes du réel normal et du réel simplifié. Selon le régime auquel ils sont assujettis, les contribuables sont astreints à des obligations comptables et fiscales spécifiques.

Réel Normal d'Imposition

Le régime du Bénéfice Réel Normal ou régime Réel Normal d'Imposition (RNI) est un régime qui s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses, excède 150 millions de francs CFA soit un peu moins de 229.000 €. [Article 34 CGI].

Sur le plan comptable, les entreprises assujetties au régime Réel Normal d'Imposition sont tenues de produire leurs états financiers annuels conformément au droit comptable OHADA, au droit comptable bancaire ou au Code de la Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances (CIMA).

Sur le plan fiscal, ces contribuables doivent mensuellement souscrire leurs déclarations d'impôts et en effectuer le paiement auprès de la recette des impôts de rattachement.

Réel Simplifié d'Imposition

Le régime du Bénéfice Réel Simplifié ou régime du Réel Simplifié d'Imposition (RSI) s'applique aux personnes physiques ou morales dont le chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses, est compris entre 50 et 150 millions de francs CFA soit entre 76.000 € et de 229.000 €. [Article du 45 CGI].

Les contribuables soumis au régime du réel simplifié d'imposition (RSI) sont tenus de produire leurs états financiers annuels conformément au droit comptable OHADA.

Ils sont autorisés à tenir une comptabilité simplifiée qui comporte les registres obligatoires suivants :

- Un livre des achats ;
- Un livre des frais généraux ;
- Un livre des salaires et des charges sociales ;
- Un livre des ventes et des prestations réalisées ;
- Un livre de caisse retraçant jour par jour les recettes, les dépenses, les prélèvements et les apports effectués par l'exploitant ;
- Un livre d'inventaire des stocks, des immobilisations, des créances et des dettes.

Par ailleurs, ces contribuables doivent trimestriellement souscrire leurs déclarations d'impôts et en effectuer le paiement auprès de la recette des Impôts de rattachement.

2.2. Obligations fiscales des entreprises

Les entreprises assujetties au Réel Normal d'Imposition (RNI) ou au Réel Simplifié d'Imposition (RSI) ont sept principales obligations fiscales à respecter au cours de l'année fiscale. Ces obligations sont présentées dans le tableau suivant :

LES IMPÔTS ET TAXES PAYÉS PAR LES ENTREPRISES SONT DÉDUCTIBLES DU RÉSULTAT FISCAL. LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS NE PRÉVOIT PAS DE DOUBLE IMPOSITION.

Tableau II.

Synthèse des obligations fiscales des entreprises

TVA, TOB	<ul style="list-style-type: none"> - La Taxe sur Valeur Ajoutée est un impôt indirect sur la consommation de biens et services. - La Taxe sur Opérations Bancaires est un impôt indirect sur la consommation de services financiers
TSE	<ul style="list-style-type: none"> - La Taxe Spéciale sur Equipements est une taxe qui est affectée à l'équipement de la Direction Générale des Impôts (DGI).
PATENTE	<ul style="list-style-type: none"> - La patente est un impôt dû par toute personne physique ou morale qui exerce en Côte d'Ivoire un commerce, une industrie, une profession non exonérée. La patente se décompose en Droit sur le Chiffre d'Affaires (DCA) et en Droit sur la Valeur Locative (DVL).
IMPÔTS FONCIERS	<ul style="list-style-type: none"> - L'impôt foncier en Côte d'Ivoire est divisé en deux catégories que sont l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier.
IMPÔTS SUR SALAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Les impôts sur les salaires sont composés des impôts à la charge de l'employé et des impôts à la charge de l'employeur.
IMPÔTS SUR BÉNÉFICE	<ul style="list-style-type: none"> - L'impôt sur les bénéfices est applicable aussi bien aux bénéfices commerciaux (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles) qu'aux bénéfices non commerciaux.
IRVM	<ul style="list-style-type: none"> - L'impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières concerne toutes les entités qui perçoivent des revenus des valeurs mobilières. Les valeurs mobilières désignent les actions et parts sociales, ainsi que les obligations.

Source : Code Général des Impôts

Les impôts à la charge des entreprises peuvent être calculés et payés mensuellement ou payés annuellement en plusieurs tranches.

Toutefois il faut préciser que l'IRVM est un impôt qui peut être dû à tout moment de l'année, pourvu qu'une entreprise perçoive des revenus de valeurs mobilières.

Concernant l'impôt foncier, selon que l'entreprise mette en location un bien immobilier ou qu'elle utilise elle-même un bien immobilier lui appartenant, la périodicité de paiement de l'impôt peut être respectivement mensuelle ou annuelle en plusieurs tranches.



Les figures ci-dessous présentent distinctement les impôts payables mensuellement et ceux payables annuellement en plusieurs tranches.

Figure 35.

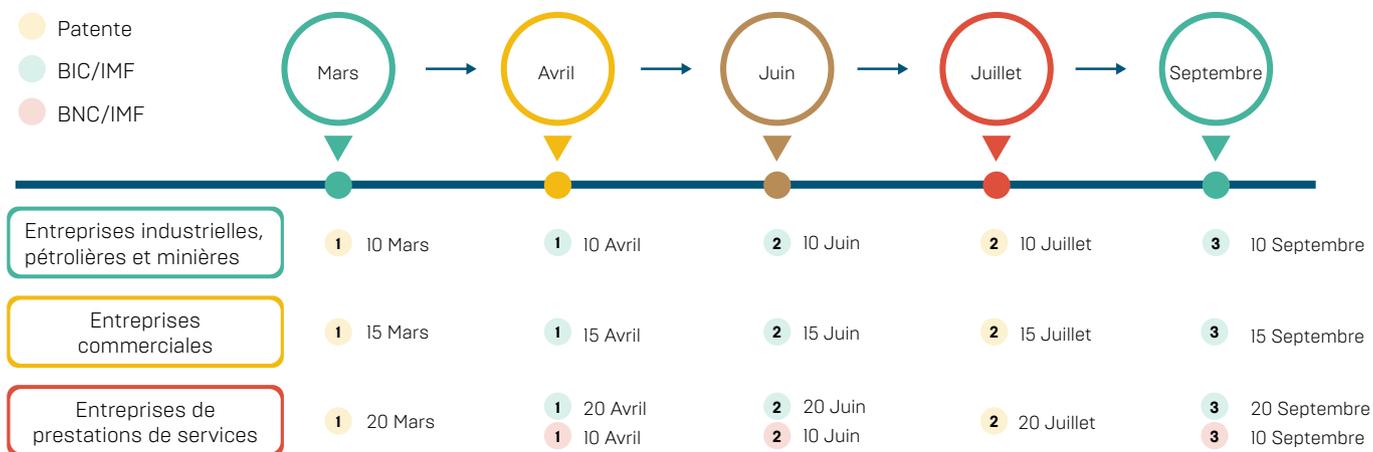
Impôts dont le paiement est à périodicité mensuelle (TVA, TOB, TSE, Impôts sur salaires)



Source : Code Général des Impôts

Figure 36.

Impôts dont le paiement est à périodicité annuelle



Source : Code Général des Impôts

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et Taxe sur les Opérations Bancaires (TOB)

I TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

La TVA est un impôt indirect sur la consommation de biens et services réalisés en Côte d'Ivoire. Elle est cependant un impôt neutre pour les entreprises parce que la charge fiscale réelle et définitive est supportée par le consommateur final.

En effet, les entreprises reversent la TVA à l'administration fiscale, après avoir retranché la TVA supportée du fait de leurs achats, de la TVA qu'elles collectent du fait de leurs ventes.

Une entreprise étrangère exerçant des activités ponctuelles ou sporadiques en Côte d'Ivoire est également assujettie à la TVA. Pour ce faire elle doit avoir un représentant permanent en Côte d'Ivoire chargé d'exécuter toutes les opérations fiscales qui lui incombent. Toutefois, en cas de non-paiement de la TVA, elle sera réclamée au bénéficiaire du bien et/ou service en Côte d'Ivoire.

Pour ouvrir droit à la déduction, la TVA doit figurer dans une facture normalisée.

Tableau 12.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE				
CARACTÉRISTIQUES	DESCRIPTION	EXONÉRATIONS	TAUX	DÉCLARATIONS
La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (Art-339 du CGI)	Impôt sur la consommation assis sur le chiffre d'affaire perçu à tous les stades du circuit commercial.	<ul style="list-style-type: none"> - Le gaz butane ; - Les aliments pour bétail et animaux de basse-cour ; - Les exportations ; - Les livres, journaux et périodiques ; - L'activité d'enseignement ; - L'activité salariée et agricole ; - Les médicaments ; - Les engrais ; - Les semences et les grains (etc). <p>(Liste des exonérations figurant à l'article 355 du CGI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 18% sur une base Hors taxe. <p style="text-align: center;">TAUX RÉDUIT 9%:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lait et les pâtes alimentaires à base de blé dur à 100 %, - Les matériels de production de l'énergie solaire, - Les produits pétroliers (art. 359 du CGI) 	La déclaration des entreprises soumises au régime du réel normal est mensuelle alors que celles soumises au régime du réel simplifié est trimestrielle.

Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire



CRÉDIT DE TVA

Il y a crédit de TVA lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée. Son utilisation est laissée au libre choix de l'entreprise. Celui-ci peut être utilisé de deux manières différentes soit une imputation sur les déclarations suivantes soit un remboursement sous certaines conditions.

On distingue deux types de procédure de remboursement :

- La procédure accélérée
- La procédure ordinaire

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

La loi de finance de 2006 a instauré une procédure accélérée de remboursement des crédits de TVA pour certaines entreprises. Sont concernées par cette procédure les exportateurs remplissant les conditions suivantes :

- Souscrire régulièrement ses déclarations
- Réaliser au moins 75% de son CA à l'exportation
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ayant relevé des pratiques frauduleuses

Dans le cas des entreprises assujetties partiellement, les 75 % s'apprécient par le rapport du chiffre d'affaires provenant des opérations taxables.

PROCÉDURE ORDINAIRE

La procédure des attestations utilisées pour la mise en œuvre de certaines exonérations est supprimée et remplacée par un système de remboursement de TVA acquittée. Ne sont pas concernées par les nouvelles mesures d'exonérations de TVA par la voie de remboursement de TVA :

- Les entreprises bénéficiant des avantages du code minier ou du code pétrolier
- Les importations effectuées par les entreprises bénéficiant du code des investissements (voir ci-dessous)
- Les privilèges fiscaux des missions diplomatiques et consulaires des organisations internationales et assimilées. Ces entreprises sont toujours soumises au régime d'exonération par assimilation.

I TAXE SUR LES OPÉRATIONS BANCAIRES (TOB)

La TOB est l'équivalent de la TVA pour les entreprises du secteur financier (banque, assurance, etc.). Elle est donc un impôt indirect sur la consommation de services financiers réalisés en Côte d'Ivoire.

Les spécificités de cet impôt, qui n'est applicable qu'au secteur financier, sont décrites dans le tableau ci-dessous.



Tableau 13.

Taxe sur les Opérations Bancaires

TAXE SUR LES OPÉRATIONS BANCAIRES				
CARACTÉRISTIQUES	DESCRIPTION	EXONÉRATIONS	TAUX	DÉCLARATIONS
<p>Taxe sur les Opérations Bancaires (TOB)</p> <p>[Art. 395 du CGI]</p>	<p>La TOB est applicable aux opérations bancaires et financières et d'une manière générale, au commerce des valeurs et de l'argent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les prêts consentis par les institutions financières à caractère mutualiste ou coopératif ; - Les prêts pour l'acquisition de logements économiques et sociaux (etc). <p>[Art. 398 du CGI]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 10% sur une base hors taxe. - Dans une opération de crédit cette taxe s'applique aux charges d'intérêts HT. Par exemple pour un taux d'intérêt de 8% HT, après application de la TOB le taux passe à 8,8%, $(8\% + 10\% * 8\%)$. <p>TAUX PARTICULIER 5% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agios des crédits d'équipement et d'acquisition de logiciels des PME visées à l'article 113 du CGI. <p>[Art. 401 du CGI]</p>	<p>La déclaration des entreprises soumises au régime du réel normal est mensuelle alors que celle des entreprises soumises au régime du réel simplifié est trimestrielle.</p>

Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire

Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)

La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) est une taxe à la charge des entreprises qui sont sous le régime du réel simplifié et du réel normal. Les sommes collectées dans le cadre du paiement de la TSE par les entreprises sont affectées à l'équipement de la Direction Générale des Impôts (DGI).

La TSE est perçue dans les mêmes conditions que la TVA. Le taux est de 0,01% et l'assiette de calcul est le chiffre d'affaires hors taxe à l'exception des livraisons à soi-même et des produits pétroliers.

La déclaration se fait à travers un imprimé appelé TSE, régime réel d'imposition.



Patente

La patente est un impôt dû par toute personne physique ou morale qui exerce en Côte d'Ivoire un commerce, une industrie, une profession non exonérée.

La patente se décompose en Droit sur le Chiffre d'Affaires (DCA) et en Droit sur la Valeur Locative (DVL).

En règle générale, le Droit sur le Chiffre d'Affaires dû au titre de l'année d'imposition est calculé sur le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes de l'année précédente. La distinction entre chiffre d'affaires et recettes est effectuée par rapport à la catégorie d'imposition. Les contribuables passibles de l'impôt BNC sont imposables à partir de leurs recettes, alors que ceux relevant de l'impôt BIC

sont imposables sur la base des produits acquis ou des créances acquises.

Le Droit sur la Valeur Locative s'applique de façon générale sur les installations de toute nature passibles de la contribution foncière des propriétés bâties (bureaux, magasins, boutiques, usines, ateliers, hangars, remises, chantiers, garages, terrains de dépôt et autres locaux et emplacements servant à l'exercice de la profession).

Les dispositions générales et particulières ainsi que les exceptions relatives au calcul et au paiement de cet impôt sont décrites dans le tableau ci-après :

Tableau 14.

Présentation synthétique de la patente

CONTRIBUTION DES PATENTES			
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	CARACTÉRISTIQUES	EXONÉRATIONS	TAUX OU TARIFS
Contribution des Patentes (Art. 264 du CGI)	Contribution annuelle perçue sur toute personne physique ou morale exerçant une activité commerciale, industrielle ou une profession libérale ne bénéficiant pas expressément d'une exemption.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établissements d'enseignement scolaire et universitaire ; ➤ Institution financière à caractère mutualiste ; ➤ Entreprises ayant moins d'un milliard de CA, pour l'année de création ➤ Exonération temporaire dans le cadre du Code des Investissements ; (Art. 280 à 282 du CGI).	<p>DROIT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES (DCA) :</p> <p>1. Pour les activités autres que le transport : $DCA = CA \text{ HT} \times 0,5 \%$</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Minimum du droit sur le chiffre d'affaires : 457,34€ ➤ Maximum du droit sur le chiffre d'affaires en fonction du CAHT : <ul style="list-style-type: none"> ➤ $304.898,03 \text{ €} < CAHT < 533,57 \text{ €}$ (maximum) ➤ $304.898,03 \text{ €} < CAHT < 762.245,08 \text{ €}$ maximum = 1.067,14 € ➤ $762.245,08 \text{ €} < CAHT < 1,524 \text{ millions €}$ maximum = 1.981,84 € ➤ $CAHT > 1,524 \text{ millions €}$. Maximum = 4.573,47 € <p>2. Pour les activités exonérées du droit sur la valeur locative : $DCA = CA \text{ HT} \times 0,7 \%$</p> <p>3. Pour les entreprises de transports</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transport de personnes : 76,83 € /voiture, majorés de 3,84 € /place assise, celle du conducteur non comprise ; ➤ Transport de marchandises : 57,63 € / voiture, majorés de 1,53 € /tonne de charge utile au-dessus de 2 tonnes; ➤ Transport mixte : 76,68 € / voiture augmentés du cumul des majorations par place et par tonne ; ➤ Transport fluvial, lagunaire et maritime : 115,25 € /bateau majorés de 1,53 € /place, celle du conducteur non comprise ; ➤ Transport mortuaire : corbillards ou fourgons mortuaires ; ➤ Entreprises relevant d'un régime réel d'imposition : 36,59 € par voiture ; ➤ Autres entreprises : 314,05 € par voiture. <p>DROIT SUR LA VALEUR LOCATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de droit commun : 18,5 % ; ➤ Taux particulier : 16 % (pour les établissements hors d'un périmètre communal).

Source : Direction Générale des Impôts

Impôt Foncier

L'impôt foncier en Côte d'Ivoire est divisé en deux catégories que sont l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier.

L'impôt sur le revenu foncier est perçu à raison du revenu tiré de la mise en location d'un immeuble bâti ou non bâti (maison, usine, terrain nu, etc.).

L'impôt sur le patrimoine foncier est un impôt qui est dû à raison de la propriété d'un immeuble bâti ou non bâti.

Les caractéristiques de ces deux catégories d'impôts sont décrites dans le tableau qui suit :

Tableau 15.

Tableau de présentation de l'impôt foncier

IMPÔT FONCIER			
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	CARACTÉRISTIQUE	CARACTÉRISTIQUES	TAUX OU TARIFS
<p>Impôt sur le revenu foncier</p> <p>(Art. 237 du CGI)</p>	<p>Impôt cédulaire perçu à raison du revenu tiré de la mise en location d'un immeuble bâti ou non bâti (maison, usine, terrain nu, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Édifices servant à l'exercice public de cultes ; - Immeubles à usage scolaire non productifs de revenus fonciers ; Immeubles affectés aux œuvres d'assistance sociale ou médicale ; <p>(Art. 151 du CGI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 % de la valeur locative des immeubles productifs de revenus appartenant aux entreprises ou aux personnes morales ; - 3 % lorsque les immeubles appartiennent à des personnes physiques. <p>(Art.156 du CGI)</p>
<p>Impôt sur le patrimoine foncier des propriétés bâties</p> <p>(Art. 157 du CGI)</p>	<p>Impôt sur le patrimoine foncier des propriétés bâties</p> <p>(Art. 157 du CGI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Édifices servant à l'exercice public de cultes ; - Immeubles à usage scolaire ; - Immeubles affectés aux œuvres d'assistance sociale ou médicale ; <p>(Art.151 et 158 bis du CGI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 9 % de la valeur locative pour les personnes physiques ; - 11 % pour les entreprises ou personnes morales. - 3 % de la valeur locative : <ul style="list-style-type: none"> - d'une seule résidence principale ; - d'une seule résidence secondaire à usage personnel improductive de revenus fonciers ; - de tous les immeubles bâtis des personnes physiques restés vacants pendant une période de six mois consécutifs au cours d'une même année. - 15 % pour les immeubles appartenant aux personnes morales et aux entreprises, et affectés à leurs activités. <p>(Art-158 du CGI)</p>

Impôts sur les salaires



Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire

Les impôts sur les salaires sont composés des impôts à la charge de l'employé et des impôts à la charge de l'employeur.

I IMPÔTS À LA CHARGE DES EMPLOYÉS

Les impôts à la charge des employés sont constitués de l'impôt sur les salaires, la contribution nationale pour le développement économique, culturel et social de la nation et l'impôt général sur le revenu.

Ces impôts sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 16.

Impôt à la charge de l'employé

IMPÔT À LA CHARGE DE L'EMPLOYÉ

CARACTÉRISTIQUES	DESCRIPTION	EXONÉRATIONS	TAUX	DÉCLARATIONS
<p style="text-align: center;">Impôt sur les Salaires (IS) (Art-115 du CGI)</p>	<p>Impôt cédulaire annuel perçu sur les bénéficiaires provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'une activité non commerciale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les allocations familiales et certaines pensions; - Les cotisations aux caisses de retraite complémentaire sous la double limite du dixième de la rémunération; mensuelle brute imposable, hors avantages en nature et d'un montant de 457 € ; - Les rentes viagères et indemnités temporaires attribuées aux victimes d'accidents du travail ; - Les salaires versés par les entreprises agricoles agroindustrielles et assimilées visées à l'article 147, aux travailleurs classés dans les catégories professionnelles fixées à l'article 148 du CGI (etc). (art. 116 du CGI) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1,5 % applicable sur 80 % du revenu net (revenu net = RB X 80 %) ou 1,2 % sur le revenu brut 	<p>Les déclarations doivent se faire au plus tard le 15 de chaque mois.</p>
<p style="text-align: center;">Contribution nationale pour le développement économique, culturel et social de la Nation (CN) (Loi n° 62-61 du 16 février 1962)</p>	<p>La contribution nationale, est un impôt retenu à la source sur le traitement des salaires, pensions et rentes viagères, le taux de l'impôt est en fonction du salaire net imposable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rémunérations versées au personnel des entreprises relevant d'un régime réel d'imposition, créées, réimplantées ou rouvertes en zone CNO (Centre-Nord-Ouest) avant le 31 décembre 2012, sur la période 2010 à 2015. Cette exonération est ramenée à 75 % pour les années 2016 et 2017 ; - Les rémunérations versées au personnel des entreprises agro-industrielles intervenant dans les secteurs du coton, de l'anacarde et du karité créées, réimplantées ou rouvertes en zone CNO avant le 31 décembre 2012, sur la période 2010 à 2015. Cette exonération est ramenée à 75 % pour les années 2016 et 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> - 0 – 76 € -> 0% - 76 € – 198 € -> 1,5% - 198 € - 305 € -> 5% - Plus de 305 € -> 10% 	

IMPÔT À LA CHARGE DE L'EMPLOYÉ

CARACTÉRISTIQUES	DESCRIPTION	EXONÉRATIONS	TAUX	DÉCLARATIONS
<p>Impôt Général sur le Revenu (IGR) retenu sur le salaire</p> <p>(Art. 243-4 du CGI)</p>	<p>L'Impôt Général sur le Revenu (IGR) retenu sur le salaire, est un impôt retenu et reversé par les employeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les versements volontaires pour la constitution de retraite et les primes d'assurance sur la vie, dans la limite de 6 % du revenu net professionnel qui n'a pas déjà subi de retenues obligatoires 	<ul style="list-style-type: none"> Le calcul de cet impôt se fait sur la base du revenu net imposable de l'employé qui s'obtient ainsi : Revenu net imposable (R) = [80% B - (IS+CN)] x 85 % R = Revenu net imposable avant déduction de l'IGR lui-même. B = Salaire brut y compris les avantages en nature. (R) est divisé par le nombre de parts (N) pour déterminer la formule d'IGR applicable. Le barème est présenté en annexe. 	<p>Les déclarations doivent se faire au plus tard le 15 de chaque mois.</p>

Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire

I IMPÔTS À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR

Les impôts à la charge de l'employeur sont :

- La contribution à la charge des employeurs ;
- La contribution nationale pour le développement économique, culturel et social ;
- La taxe d'apprentissage ;
- La taxe additionnelle pour la formation continue.

Les détails relatifs aux impôts à la charge de l'employeur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17.

Impôt à la charge de l'employeur

IMPÔT À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	CARACTÉRISTIQUES	EXONÉRATIONS	TAUX (APPLICABLE SUR 80% DU SALAIRE BRUT IMPOSABLE)
Contribution à la charge des employeurs (CE) (art-134 du CGI)	Impôt acquitté par l'employeur, installé ou non en Côte d'Ivoire, du fait des salaires versés à l'employé.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel local ➤ Sommes payées pendant la période d'exploration par tout titulaire de permis de recherche de substances minérales utiles classées en régime minier ; ➤ La CNPS sur les indemnités de maternité. [art-134-4° et I35 du CGI] 	CE proprement dite pour les salaires du personnel expatrié : 11,5 % (art. 146 du CGI)
Contribution nationale pour le développement économique, culturel et social de la Nation (CN) (art. 146 du CGI)	Impôt acquitté par l'employeur du fait des salaires versés à l'employé.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les rémunérations versées au titre du premier emploi, pendant deux ans ; ➤ Les indemnités versées aux stagiaires dans le cadre de leur stage d'embauche, dans la limite de 229 € par mois et par stagiaire sur une période de douze mois. [art-136 et I36 bis du CGI] 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel local : 1,5 % ➤ Personnel expatrié : 1,5 % (art-146 du CGI)
Taxe d'apprentissage (art. 143 du CGI)	Taxe additionnelle à la contribution à la charge des employeurs. (Taxe collectée par le FDFP)	/	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel local : 0,5 % ➤ Personnel expatrié : 0,5 % (art.146 du CGI)
Taxe additionnelle pour la formation professionnelle continue (Loi n° 77-924 du 17 novembre 1977)	Taxe additionnelle à la contribution à la charge des employeurs. (Taxe collectée par le FDFP)	/	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel local : 1,5 % ➤ Personnel expatrié : 1,5 % (art.146 du CGI)

Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est applicable aussi bien aux bénéfices commerciaux (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles) qu'aux bénéfices non commerciaux. Il revêt diverses formes qui sont présentées de façon détaillée dans les lignes suivantes.

I IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES COMMERCIAUX

L'impôt sur les bénéfices commerciaux concerne les impôts sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) et les impôts sur les Bénéfices Agricoles (BA) des entreprises des régimes du Réel Normal d'Imposition et du Réel Simplifié d'Imposition.

Concernant l'impôt sur les bénéfices commerciaux, le résultat imposable (résultat fiscal) est déterminé en ajoutant au résultat comptable avant impôt, les réintégrations fiscales (charges non déductibles fiscalement) et en retranchant les déductions fiscales (produits exonérés d'impôt).

Les réintégrations fiscales sont pour l'essentiel les neutralisations de dépenses engagées par l'entreprise et enregistrées en charges en comptabilité, diminuant d'autant le résultat, mais qui ne remplissent pas les conditions de déductibilité sur le plan fiscal (soit temporairement, soit définitivement).

Les déductions fiscales correspondent essentiellement à des produits qui sont enregistrés en comptabilité, augmentant d'autant le résultat, mais qui ne sont pas imposables sur le plan fiscal (soit temporairement, soit définitivement) ou qui ont été imposés antérieurement (reprise de provision réintégrée lors d'un exercice précédent).

À titre d'illustration, le tableau 18 présente le régime général d'imposition des bénéfices commerciaux et agricoles.

Tableau 18.

Impôts sur les bénéfices commerciaux et agricoles

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES COMMERCIAUX POUR LE RNI ET LE RSI			
TYPES	TAUX	EXONÉRATIONS	DÉCLARATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Impôts sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ; - Impôts sur les Bénéfices Agricoles (BA). <p>(Art 1 à 84 du Code Général des Impôts (CGI))</p>	<p>TAUX DE DROIT COMMUN 25% du résultat fiscal</p> <p>TAUX PARTICULIERS 30% du résultat fiscal pour les entreprises du secteur des TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les caisses de crédit agricole mutuel ; - Les sociétés de secours mutuels ; - L'Association pour la Promotion des Exportations (APEX-CI) ; Etc. <p>(Art 4 CGI)</p>	<p>Les déclarations doivent se faire au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 30 juin suivant la date de clôture de l'exercice comptable, pour les entreprises avec commissaire aux comptes ; - Le 30 mai suivant la date de clôture de l'exercice comptable, pour les autres entreprises. <p>L'impôt est payable en 3 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 20 avril ; - Le 20 juin ; - Et le 20 septembre.

Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire

Le résultat fiscal peut être bénéficiaire, déficitaire ou nul. En cas de résultat nul ou de déficit fiscal, le contribuable doit acquitter un Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) en lieu et place de l'impôt sur les BIC ou de l'impôt sur les BA.

À titre d'illustration, le tableau 19 présente le régime général de l'Impôt Minimum Forfaitaire pour le Réel Normal d'Imposition et le Réel Simplifié d'Imposition.

Tableau 19.
Impôt Minimum Forfaitaire

IMPÔT MINIMUM FORFAITAIRE POUR LE RNI ET LE RSI			
CARACTÉRISTIQUES	CONDITIONS	TAUX	DÉCLARATIONS
<p>Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) pour le RNI</p> <p>(Art. 39 du CGI)</p>	<p>Lorsque le résultat de l'exercice est soldé par une perte, le contribuable est tenu de s'acquitter de l'IMF avec un planché de 4.573€ et un plafond de 53.357€.</p>	<p>TAUX DE DROIT COMMUN 0,5% du chiffre d'affaires TTC</p> <p>TAUX PARTICULIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,10% <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise pétrolière - Entreprise d'électricité - Entreprise de Gaz - 0,15% pour les banques et assurances 	<p>Les déclarations doivent se faire au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 30 juin suivant la date de clôture de l'exercice comptable, pour les entreprises avec commissaire aux comptes ; - Le 30 mai suivant la date de clôture de l'exercice comptable, pour les autres entreprises <p>L'impôt est payable en 3 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 20 Avril ; - Le 20 juin ; - Et le 20 septembre.
<p>Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) pour le RSI</p> <p>(Art. 53 du CGI)</p>	<p>Lorsque le résultat de l'exercice est soldé par une perte, le contribuable est tenu de s'acquitter de l'IMF avec un plancher de 609,8 €.</p>	<p>TAUX UNIQUE 2% du chiffre d'affaires TTC</p>	<p>L'impôt est payable en 3 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 20 Avril ; - Le 20 juin ; - Et le 20 septembre.

Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire

Impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux (BNC)

L'impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux concerne les activités libérales et toute autre activité non commerciale exercée par des entités locales. Il concerne aussi, les personnes morales n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire, à raison des sommes qu'elles perçoivent en rémunération des prestations de toute nature fournies ou utilisées en Côte d'Ivoire.

Le tableau 20 qui suit présente de façon détaillée les caractéristiques de cet impôt ainsi que les différents taux applicables aux acteurs selon chaque situation.

Tableau 20.

Impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX			
CARACTÉRISTIQUES	CHIFFRES D'AFFAIRES	TAUX	DÉCLARATIONS
<p>Impôt sur les bénéfices non commerciaux (BNC)</p> <p>(Art. 85 du CGI)</p>	<p>Impôt céduaire annuel perçu sur les bénéfices provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'une activité non commerciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes physiques : 25 % (du résultat fiscal) ; - Personnes morales : 25 % (du résultat fiscal); - Entreprises n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire, sous réserve de convention : 25% (applicable sur 80% des sommes perçues); - Compagnies de réassurance non domiciliées en Côte d'Ivoire : 25% (applicable sur 50% des sommes perçues) ; - Greffiers-notaires : 7,5% (des sommes perçues à titre d'honoraires dans leur fonction subsidiaire de notaire). 	<p>Les déclarations doivent se faire au plus tard le 30 mai suivant la date de clôture de l'exercice comptable.</p>
<p>L'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)</p> <p>(Art. 102 du CGI)</p>	<p>Lorsque le résultat de l'exercice est soldé par une perte, le contribuable est tenu de s'acquitter de l'IMF.</p>	<p>Taux unique de 5% des recettes brutes TTC de l'exercice</p>	

Source : Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire

Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)

L'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières concerne toutes les entités qui perçoivent des revenus des valeurs mobilières. Les valeurs mobilières désignent les actions et parts sociales, ainsi que les obligations.

Les détails relatifs au calcul et au paiement de cet impôt sont présentés dans le tableau 21 ci-dessous :

Tableau 21.

Tableau de présentation de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)

IMPÔT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES			
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	CARACTÉRISTIQUES	EXONÉRATIONS	TAUX OU TARIFS
<p>Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)</p> <p>[art. 180 du CGI]</p>	<p>Impôt retenu à la source sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les revenus des actions, parts sociales, les revenus réputés distribués ; ➤ Le revenu des obligations (etc). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les produits, lots et primes de remboursement des obligations versées à des personnes morales non établies dans l'un des pays membres de l'UEMOA; ➤ Les produits, lots et primes de remboursement des obligations versées à des personnes physiques fiscalement domiciliées hors l'UEMOA ; <p>[art-236 du CGI]</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les augmentations de capital par incorporation de réserves, sous les conditions prévues par les alinéas 2 et 3 de l'article 226 du CGI (etc). <p>[art. 211- 236 bis duCGI]</p>	<p>1- TAUX DE DROIT COMMUN 15 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les lots d'obligations ; ➤ Les distributions de bénéfices exonérés de l'impôt sur les BIC ou n'ayant pas effectivement supporté cet impôt au taux prévu par l'article 64 du CGI ; ➤ Les produits et toutes les sommes imposables à l'IRVM non visés par le présent article. <p>2- TAUX PARTICULIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 % : Les dividendes régulièrement mis en paiement par les sociétés cotées à la Bourse régionale des Valeurs mobilières ; ➤ 2 % : Les produits, lots et primes de remboursement payés aux porteurs d'obligations émises en Côte d'Ivoire et remboursables en 5 ans au moins. <p>[art. 183 du CGI]</p>

2.3. Avantages fiscaux de la société holding

Pour bénéficier des avantages fiscaux de la société holding tels que présentés ci-dessous, les sociétés doivent remplir les conditions tenant aux sociétés, aux titres et celles tenant à la nature des activités.

➤ Les conditions tenant aux sociétés :

La holding doit être constituée sous la forme juridique d'une SA ou d'une SARL et les 2/3 au moins de l'actif immobilisé sont composés de participation représentant au moins 10% du capital d'une tierce société.

➤ Les conditions tenant aux titres :

Les titres détenus par les holdings doivent revêtir la forme nominative et représenter au moins 10% du capital de la société émettrice, exception faite des titres dont le prix de revient excède 1,5 million d'Euros.

Les titres de participation doivent avoir été souscrits à l'émission, ou à défaut la personne participante doit avoir pris l'engagement de les conserver pendant au moins 2 (deux) ans.

➤ Les conditions tenant à la nature des activités: Les holdings doivent en sus de la gestion de participation exercer les activités ci-dessous pour être éligible :

- Activités de prestations de services correspondant à des fonctions de direction, de gestion, de coordination et de contrôle des sociétés du groupe ;
- Activités de recherche et de développement au seul profit du groupe ;
- Gestion de la trésorerie du groupe.

NB : Les holdings exerçants à la fois des activités visées ci-dessus et d'autres activités ne sont pas éligibles au régime de faveur.

Tableau 22.

Avantages de la holding

AVANTAGES FISCAUX DE LA HOLDING

ÉLÉMENTS	CARACTÉRISTIQUES	TAUX
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Déductibilité des intérêts des comptes courants d'associés 	<ul style="list-style-type: none"> - Limite du taux maximum admis (BCEAO+2 points).
	<ul style="list-style-type: none"> - Taxation réduite ou exonération d'impôt sur les BIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéfice imposable est ainsi obtenu en déduisant du bénéfice net total, dans la proportion de 95%.
	<ul style="list-style-type: none"> - Imposition des revenus de participation 	<ul style="list-style-type: none"> - 95% du revenu net des valeurs et capitaux mobiliers figurant à l'actif des entreprises sont redevables de l'impôt sur les BIC.
Impôt sur le Revenu des Créances	<ul style="list-style-type: none"> - Les intérêts des emprunts contractés par les holdings auprès d'établissements financiers installés à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux réduit : 8,25% au lieu de 16,5%.
Impôt Minimum Forfaitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits financiers seront considérés comme des produits imposables à l'IMF dès lors qu'ils représentent plus de 25% du total des autres produits réalisés. 	
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Holding « Pures » 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce type de Holding est exonéré de TVA.
	<ul style="list-style-type: none"> - Holding avec gestion des sociétés filiales 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrairement à la Holding dite pure, cette Holding est normalement soumise à la TVA.
Contribution des patentes	<ul style="list-style-type: none"> - Les Holdings sont également soumises au droit sur le chiffre d'affaires*. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux : 0,5%

2.4. Prix de transfert

Les prix de transfert se définissent selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) comme les prix auxquels une entreprise transfère des biens corporels, des actifs incorporels, ou rend des services à des entreprises associées. Se définissant plus simplement comme étant les prix des transactions entre sociétés d'un même groupe et résidentes d'États différents [maison mères-filiales].

Dans le cadre du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), il a été institué dans le dispositif fiscal, une obligation de déclaration de certaines informations sur la comptabilité des entreprises dites « déclaration pays par pays » à la charge des sociétés-mères ultimes des groupes d'entreprises installées en Côte d'Ivoire. Le non-dépôt de cette déclaration est sanctionné par le paiement d'une amende.

Tableau 23.

Présentation synthétique du texte de loi sur le prix du transfert

PRÉSENTATION		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et modernisation du dispositif fiscal en matière de fiscalité internationale en Côte d'Ivoire ; - Définition de territoires à fiscalité privilégiée ou non coopératifs ; - Article 14 de l'annexe fiscale à la loi de Finances pour la gestion 2018.
NOTION DE TERRITOIRE	Territoire Non coopératif	<ul style="list-style-type: none"> - Les territoires non coopératifs sont non seulement ceux qui figurent sur les listes noires de l'OCDE et de l'UE mais également ceux identifiés comme tels par les autorités fiscales ivoiriennes, lorsqu'ils ne sont pas liés à la Côte d'Ivoire par un instrument international prévoyant l'échange de renseignements à des fins fiscales.
	Territoire à fiscalité privilégiée	<ul style="list-style-type: none"> - Les territoires à fiscalité privilégiée sont les territoires où les revenus ou sommes provenant de la Côte d'Ivoire sont taxables à un impôt dont le montant est inférieur à la moitié de l'impôt qui aurait été perçu en Côte d'Ivoire, si de tels revenus ou sommes y étaient imposables.
TAXATION		<ul style="list-style-type: none"> - Article 38 du Code général des Impôts : limitation à 50 % des sommes versées aux personnes installées dans ces territoires ; - Article 183 bis et 193 bis du CGI : majoration de 25 % de l'impôt sur le revenu des créances ou de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sur les sommes imposables versées dans ces territoires.
SANCTIONS		<ul style="list-style-type: none"> - Amende d'un montant de 7.622 € pour les cas de non-dépôt de la déclaration "pays par pays" dans les délais requis ; - Amende de 3.049 € en cas d'insuffisance de déclaration ; - Omissions ; - Erreurs constatées.

Source : KPMG, Obligation documentaire en matière de prix de transfert



| **POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Adresse : Abidjan Plateau, cité
administrative, tour E

Site web : <https://www.dgi.gouv.ci>

Ligne verte : +225 800 88 888

Tél : +225 20 21 10 90



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
— EN CÔTE D'IVOIRE —

3. CADRE DOUANIER

La douane ivoirienne se compose de deux droits de douane de base (le droit fiscal et le droit de douane) dont le taux combiné est de 35% maximum.

La plupart des droits sont fondés sur des taux ad valorem qui sont imposés sur le prix à l'exportation en vigueur dans le pays de vente ou d'origine et les frais d'expédition et d'assurance engagés (Coût Assurance Fret).

La méthode d'évaluation de la valeur utilisée est basée sur la Définition de la Valeur de Bruxelles (DBV).

3.1. Les caractéristiques des droits de douane

Les droits de douane sont potables, uniformes, fixes et d'application générale. Ils sont potables parce que toutes les marchandises importées ou exportées doivent être en principe conduites au bureau de douane pour y être prises en charge, déclarées, vérifiées et taxées s'il le faut.

Les droits sont en principe perçus de façon uniforme sur l'ensemble du territoire douanier sans égard de la qualité des personnes. A l'exception des zones franches, on doit se conformer aux mêmes lois et règlements douaniers (Art. 3 du Code des Douanes).



Liste légale des cas pouvant bénéficier de l'admission en franchise

La loi douanière et les règlements d'application énumèrent les cas pouvant bénéficier de la franchise des droits et taxes. Ce sont les cas :

- Des marchandises originaires du territoire douanier ou nationalisées par le paiement des droits, en retour de l'étranger ;
- Des envois destinés aux ambassadeurs, aux services diplomatiques et consulaires et membres de certains organismes internationaux siégeant en Côte d'Ivoire ;
- Des envois de dons destinés aux œuvres de solidarité de caractère national ou international ;
- Des envois de dons destinés à l'État ou importés pour son compte, à titre gracieux ;
- Des envois exceptionnels dépourvus de tout caractère commercial (objets d'art, trophées, médailles ou insignes commémoratifs, les cercueils et urnes contenant les corps ou les cendres des défunts, ainsi que les fleurs et couronnes accompagnant ces cercueils et urnes) ;
- Des mobiliers, matériels provenant des installations ou entreprises agricoles, industrielles ou commerciales ; effets et objets mobiliers importés à l'occasion d'un changement de résidence ; effets et objets provenant d'héritage ; trousseaux.

Le bénéfice de l'admission en franchise des droits et taxes est soumis, dans chaque cas, au respect de conditions de forme et de procédure fixées par les textes en vigueur.

Objets exclus de la franchise

Sont exclus de la franchise :

- Les véhicules automobiles ;
- Les motocyclettes ;
- Les aéronefs et bateaux de sport ou de plaisance.

Cependant, ils peuvent bénéficier de l'exonération de certains droits et taxes.

Dans le cadre de cette exonération, un minimum de perception obligatoire est fixé au taux consolidé de 5% de la valeur en douane de la marchandise. Au total, pour les marchandises visées ci-dessus, le bénéfice éventuel de l'exonération laisse subsister une taxation minimale au taux cumulé de 7,5%, soit : taux de taxation minimale du Tarif Extérieur Commun (TEC) non susceptible de franchise (2,5%) auquel s'ajoute la taxation minimale au taux consolidé de 5%.

3.2. Les droits et taxes de douane

Nous distinguons des droits de douanes en fonction des produits importés et des taxes temporaires.

La figure ci-dessous présente de façon synthétique le régime général des taxes et droits de douanes applicable aux importations.

Tableau 24.

Régime général des taxes et droits de douanes

ÉLÉMENTS	TAUX
Les biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative.	0%
Les biens essentiels, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques	5%
Les intrants et biens intermédiaires	10%
Les biens destinés à la consommation finale et autres produits non invoqués ailleurs	20%
Les biens destinés à la consommation finale transformés.	35%

Source : Code des douanes

Les taxes temporaires

La taxe conjoncturelle à l'importation (saisonnnière ou temporaire) est une taxe mise en oeuvre pour protéger la production locale de légumes, de riz, d'oignons et de pommes de terre lorsque les prix internationaux chutent et menacent les producteurs locaux.

Le tableau 25 ci-dessous présente la liste des taxes temporaires actionnables par les autorités ivoiriennes en cas de besoin.

Tableau 25.

Taxes temporaires

ÉLÉMENTS	CHAMPS D'APPLICATION	EXONÉRATIONS / EXEMPTIONS	TAUX
Taxe statistique	Elle s'applique sur la valeur CAF des marchandises	<p>Sont exonérés de la taxe statistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les marchandises dans les entrepôts, les entrées en franchise pour réexportation ou en transit, - Les dons - Les marchandises exemptées par des accords internationaux. 	1%
Le prélèvement communautaire de solidarité ou PCS	Elle s'applique à toutes les importations	A l'exception de celles provenant des pays de l'UEMOA	1%
Le prélèvement communautaire de la CEDEAO	/	/	0,5%
Taxes spéciales	/	/	<ul style="list-style-type: none"> - Le poisson: (20%), - Le riz (entre 5 et 10%), - L'alcool (45%), - Le tabac et les cigarettes (entre 30 et 35%) - Les produits pétroliers (entre 20 et 44%).
TVA	/	/	18%



**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Adresse : Abidjan-Plateau, Place de la République

Site web : <http://www.douanes.ci>

Ligne verte : +225 800 800 70

Tél : +225 09 69 64 00



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

4. CADRE SOCIAL

En droit du travail, le législateur ivoirien met en avant la main d'œuvre locale pour le recrutement du personnel dans une société nouvellement créée. Les sources du droit du travail sont :

- Le code du travail adopté le 20 juillet 2015 ;
- Les différents décrets d'application ;
- Les conventions collectives professionnelles négociées entre employeurs et salariés en date du 19 juillet 1977 ;
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).



4.1. Contrat de Travail

La loi ne donne aucune définition du contrat de travail mais on peut déduire du code du travail que le contrat de travail est une convention par laquelle une personne, le salarié, s'engage à mettre son activité professionnelle à la disposition d'une autre, l'employeur, sous la subordination de laquelle elle se place moyennant une rémunération appelée salaire.

Différents types de contrats de travail peuvent être proposés aux salariés, à savoir :

- Les contrats à durée indéterminée (CDI) ;
- Les contrats à durée déterminée (selon la loi, les contrats à durée déterminée ont une durée cumulée maximale de deux ans) ;
- Les contrats de stage-école ;
- Le contrat de travail temporaire (Intérimaire).

Le tableau 26 qui suit présente les principaux types de contrats de travail et leurs caractéristiques.

Tableau 26.

Présentation synoptique des différents types de contrat de travail

NATIONAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		
	CDD	CDI	CONTRAT DE STAGE
PRÉSENTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contrat de travail à durée déterminée est un contrat qui prend fin à l'arrivée d'un terme fixé par les parties au moment de sa conclusion. ➤ La durée du CDD ne peut excéder deux ans. ➤ L'effectif des travailleurs ne doit pas dépasser le tiers de l'effectif total de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Par opposition au contrat de travail à durée déterminée, le CDI est un contrat qui lie les parties sur une durée indéterminée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au terme de l'article 13.II alinéa 1 du code du travail, le contrat stage-école est la convention par laquelle un élève ou un étudiant s'engage, en vue de la validation de son diplôme ou de sa formation professionnelle, à recevoir au sein d'une entreprise une formation pratique.
OBLIGATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il doit être passé par écrit ou constaté par une lettre d'embauche. ➤ Il peut comporter une période d'essai dont le terme est fixé par l'employeur en fonction de sa catégorie professionnelle. ➤ Il doit être déclaré à l'inspection du travail. ➤ L'employeur doit s'acquitter des cotisations à la CNPS. 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'écrit est la condition sine qua non du constat de l'existence d'une convention stage-école entre le stagiaire et l'entreprise d'accueil.
NON NATIONAUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute vacance de poste de travail, doit faire l'objet de publication pendant un (01) mois dans un quotidien national à grand tirage. ➤ Si, au terme de cette période (un mois), le poste n'est pas pourvu par un national, l'employeur est autorisé à recruter tout candidat répondant au profil requis dans le pays de son choix. ➤ Une amende équivalente à trois mois de salaire de l'employé recruté peut être imposée à tout employeur qui a illégalement employé des ressortissants étrangers sans respecter les exigences légales applicables. 		
OBLIGATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il doit être titulaire d'un contrat ou d'une lettre d'embauche visée par l'AGEPE sur un formulaire établi à cet effet. ➤ Disposer d'un permis de travail (dans le cas d'un CDD). ➤ Disposer d'une carte de travail (dans le cas d'un CDI). 		
RUPTURE DU CONTRAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au terme de la période d'essai, le contrat peut être rompu librement sans préavis et sans que l'une ou l'autre partie puisse prétendre des indemnités. ➤ Dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faute lourde commise par l'une des parties ➤ Volonté commune des parties ➤ Force majeure (décès du salarié) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le CDI peut toujours cesser par la volonté de l'employé, mais aussi de l'employeur à condition d'avoir pour ce dernier un motif légitime. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contrat de stage prend fin au terme de la période conventionnelle sans indemnité ni préavis.
OBLIGATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A la fin du CDD sans renouvellement en CDI, l'employé a droit à une indemnité de fin de contrat de 3% sur la somme des salaires bruts perçus par le travailleur pendant la durée de son contrat de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La partie qui prend l'initiative de rompre le contrat doit notifier par écrit un préavis. ➤ Lorsque la décision émane de l'employeur, elle doit être motivée. ➤ Durant la période de préavis, le travailleur a droit à 2 jours de salaire pleinement payés, pour la recherche d'un autre emploi. 	

Source : Code du travail ivoirien ; CEPICI

- 1 La durée de l'essai est fonction de la catégorie professionnelle du salarié et se présente comme suit :

Tableau 27.

Tableau de catégorisation de la durée de l'essai

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	DURÉE DE L'ESSAI
Ouvriers payés à l'heure	8 jours
Ouvriers payés au mois	1 mois
Techniciens, agents de maîtrise et assimilés	2 mois
Techniciens supérieurs, ingénieurs, cadres et assimilés	3 mois
Cadres supérieurs	6 mois

Source : Code du travail

- 2 L'indemnité de fin de contrat n'est pas due :

- ↳ Lorsque le salarié refuse la conclusion d'un contrat à durée indéterminée pour le même emploi similaire comportant une rémunération au moins équivalente
- ↳ Lorsqu'une rupture anticipée du contrat est le fait du salarié ou lorsqu'elle est consécutive à une faute lourde du travailleur.

Ce contrat doit être rédigé par écrit et indiquer la nature de l'activité faisant l'objet du contrat, la durée, le montant et le mode de rémunération.

La période pendant laquelle le salarié est mis à la disposition de l'entreprise utilisatrice est appelée mission, la durée de cette mission ne peut excéder trois (3) mois au cours d'une même période de douze mois. L'entreprise bénéficiaire ne peut recourir aux services du missionnaire que pour remplacer un travailleur temporairement absent, un surcroît occasionnel de travail ou pour une activité inhabituelle de l'entreprise. Cependant, l'entreprise bénéficiaire ne peut pas faire appel à un missionnaire pour cause de grève.

I LE CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE

C'est le contrat par lequel un entrepreneur de travail temporaire engage des salariés en vue de les mettre à la disposition des entreprises utilisatrices.

4.2. Permis de travail

Dans un délai de trois (03) mois (maximum) à compter de la date de son embauche, le travailleur non-national doit demander aux services administratifs compétents la délivrance d'une carte de travail établie en son nom.

Le tableau 28 qui suit présente les éléments constitutifs des dossiers de demande pour chaque catégorie de permis de travail et chaque type de contrat de travail.

Tableau 28.

Documents d'obtention du permis de travail

	VISA		CARTE DE TRAVAIL
	DOCUMENTS	DÉLIVRANCE	DOCUMENTS
CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quatre (4) exemplaires du formulaire de contrat de travail d'un non Ivoirien à remplir ; ➤ Les références professionnelles (diplôme, certificat de travail ou attestation de travail) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visa d'une durée de vingt-quatre (24) mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une (1) demande de carte de travail à remplir ; ➤ Une (1) copie conforme du contrat de travail visé ; ➤ Deux (2) photos d'identité de même tirage ; ➤ Une (1) photocopie de la carte de séjour ;
CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un (1) casier judiciaire ; ➤ Un (1) curriculum vitae ; ➤ Un (1) certificat de visite médicale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visa de longue durée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 € pour les frais d'établissement.
EXCEPTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les travailleurs non nationaux rémunérés aux résultats, sauf s'ils sont salariés ; ➤ Les salariés mandataires sociaux (Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint) ; ➤ La main d'œuvre agricole ; ➤ Les employés de maison. 		

Source : CEPICI

4.3. Droits sociaux du travailleur

Le régime ivoirien de protection sociale protège les travailleurs salariés obligatoirement pour les risques suivants :

- Maladie (Couverture Maladie Universelle, régime de base et régime d'assistance médicale) ;
- Prestations familiales (dont la maternité) ;
- Accidents du travail-maladies professionnelles ;
- Pensions (vieillesse, invalidité et survivants).

La Couverture Maladie Universelle (CMU), instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014, couvrant obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire a été mise en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2019.

Les organes qui régissent les droits sociaux des travailleurs que sont le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et le Ministère de l'Économie et des Finances assurent la tutelle de :

- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui est en charge de la gestion et du recouvrement des cotisations des assurances pensions, accidents du travail et prestations familiales. Elle possède plusieurs agences locales réparties sur tout le territoire ;
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui a été créée par décret n° 2014-395 du 25 juin 2014 afin d'assurer la gestion et le service des prestations, le recouvrement des cotisations afférentes à la CMU ;
- La Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE) est une institution de prévoyance sociale créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012 qui a la charge de la gestion des risques des fonctionnaires retraités.



Affiliation

L'employeur est tenu de :

- S'affilier à la CNPS et de faire procéder à l'immatriculation de ses salariés,
- Faire une demande d'immatriculation de ses salariés à la CNAM dans un délai de 8 jours à compter de la date de la première embauche.

L'affiliation à la Couverture Maladie Universelle (CMU) est obligatoire pour :

- Les fonctionnaires et agents de l'État ;
- Les pensionnés affiliés à la CGRAE ;
- Les salariés et retraités du privé affiliés à la CNPS ;
- Les travailleurs indépendants des secteurs informels et/ou agricoles ;
- Les étudiants, les élèves ;
- Les personnes sans emploi.

Chaque assuré affilié bénéficie d'un numéro d'immatriculation unique pour la couverture CMU. A terme, cet identifiant deviendra le numéro de sécurité sociale unique en Côte d'Ivoire.

Les personnes de nationalité étrangère peuvent être affiliées au régime général de base de la CMU sous les conditions suivantes :

- Résider en Côte d'Ivoire de manière ininterrompue depuis plus d'une année ;
- Être en situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire ;
- Exercer une activité professionnelle et s'acquitter de l'ensemble des impôts et taxes exigibles au titre de cette activité.



Cotisations

Il s'agit des cotisations versées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) par l'employeur pour le compte de ces salariés. Le montant du salaire mensuel à prendre en considération pour base de calcul des cotisations ne peut être inférieur au SMIG dont le montant actuel est de 91, 4 €.

Le tableau ci-dessous présente les cotisations des prestations familiales, de la cotisation au titre des accidents de travail, de la caisse de retraite et de la CMU.

Tableau 29.

Cotisations sociales en 2019.

TAUX DE COTISATIONS AU 1 ^{ER} JANVIER 2019				
BRANCHES	PART PATRONALE	PART SALARIALE	TOTAL	PLAFOND MENSUEL
Pensions	7,70 %	6,30 %	14 %	2.511 €
Prestations familiales	5,75 %	-	5,75 %	107 €
Accidents du travail	De 2 à 5 %	-	2 à 5 %	107 €
CMU obligatoire	0,76 € /mois	0,76 € /mois		1,5 € /mois par personne

Source : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Paiement des cotisations

L'employeur est tenu de verser :

- Tous les mois si l'entreprise emploie 20 salariés ou plus ;
- Tous les trimestres si l'entreprise emploie moins de 20 salariés.

Le versement des cotisations se fait dans les 15 premiers jours qui suivent le mois ou le trimestre échu. Le versement des cotisations au-delà de cette période expose l'employeur à des pénalités.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

Adresse : Caisse Nationale de Prévoyance
Sociale Abidjan, Plateau, Av. Noguès

E-mail : info@cnps.ci

Site web : <https://www.cnps.ci>

Tél : +225 20 25 21 00



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE



B |

**ENTREPRENDRE LES
DÉMARCHES POUR FAIRE DES
AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE**



B | ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR FAIRE DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE

Le gouvernement ivoirien a mis en place au fil des années, un dispositif de promotion des investissements et d'accompagnement des investisseurs pour rendre la destination Côte d'Ivoire attractive, et aussi pour faciliter les démarches administratives tout le long de la vie de l'entreprise.

Les principaux acteurs et organismes de soutien ivoiriens pour accompagner les investisseurs tout au long des formalités administratives sont les suivants :

Figure 37.

Acteurs de soutien pour les démarches administratives



1. CRÉER UNE ENTREPRISE OU UNE SUCCURSALE

Le principal acteur de la création d'entreprise en Côte d'Ivoire est le CEPICI. Dans le cadre de la politique de facilitation des procédures et notamment de la création d'entreprise, le CEPICI est devenu le guichet unique de l'investissement.

Le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci>) ou la prise de rendez-vous dans les locaux du CEPICI à Abidjan permettent d'obtenir toutes les informations et documents nécessaires pour créer une entreprise.

Le passage par le CEPICI est commun à la création de tous les types d'entreprise et les étapes sont les suivantes :

a. Récupérer les documents nécessaires en fonction du type d'entreprise que vous souhaitez créer sur le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci>) dans l'onglet "Guichet des formalités d'entreprise" ou sur le portail 225invest.

Les listes de documents nécessaires à ce jour pour chaque type d'entreprise sont disponibles sur le site internet du CEPICI. Ces listes peuvent évoluer avec les nouvelles réformes du gouvernement dans le cadre de la simplification des procédures. Les listes à jour sont disponibles sur le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci/>) dans l'onglet « Guichet des formalités d'entreprise » ;

- b. Rassembler et remplir tous les documents ;
- c. Prendre rendez-vous et déposer son dossier de création au CEPICI (7h30 à 14h) ;
- d. Payer les frais de constitution au CEPICI
Les frais et délais par type d'entreprises sont détaillés dans le tableau 30 ;
- e. Retirer les documents attestant de la création d'entreprise (15h00 à 16h30) au CEPICI.

Le **PORTAIL 225INVEST** permet de réaliser la création de tous les types d'entreprise en ligne afin de créer son entreprise en seulement 24h. La plupart de ces étapes peuvent être réalisées en ligne mais le passage au CEPICI est pour le moment encore nécessaire pour vérifier le dossier de création avant analyse de la demande.

Le portail regroupe aussi tous les modèles de documents nécessaires.

E-RÉGULATIONS regroupe les étapes du processus de la création d'entreprise d'une manière détaillée : visuel des documents à fournir, base légale de la procédure, horaires d'ouverture des institutions et documents obtenus par étape.

Il est possible de faire directement une estimation du coût total des procédures de création d'entreprise et d'estimer le temps nécessaire.

Tableau 30.

Coût total et temps maximal pour la création des différents types d'entreprise

	COÛT IMMATRICULATION RCCM	ENREGISTREMENT DU CONTRAT DE BAIL	CODE IMPORT EXPORT (FACULTATIF)	ENREGISTREMENT PROCÈS VERBAL	CERTIFICAT DU DÉPÔT DE GREFFE	PROCÉDURE NOTARIALE	ENREGISTREMENT DES ACTES	TEMPS NÉCESSAIRE MAXIMAL
SOCIÉTÉ ANONYME	15 €	2,5% de la valeur locative (VL)	46 €	27 €	8 €	A déterminer avec le notaire	/	96h
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL > 15.245 €	15 €	2,5% de la VL	46 €	27 €	8 €	A déterminer avec le notaire	0,3% du montant du capital 0,1% de la fraction du capital > à 7 millions d'€ 27 € pour la DSV 27 € pour le PV d'Assemblée	96h
SARL	15 €	2,5% de la VL	46 €	/	8 €	/	/	48h
SARL > 15.245 €	15 €	2,5% de la VL	46 €	/	8 €	/	0,3% du montant du capital 0,1% de la fraction du capital > à 7 millions d'€ 27 € pour la DSV 27 € pour le PV d'Assemblée	96h
SUCCESSALE	15 €	2,5% de la VL	46 €	27 €	8 €	/	/	48h

I IDENTIFIANT UNIQUE DES ENTREPRISES

L'ordonnance N°2018-644 du 1^{er} août 2018 institue l'Identifiant Unique pour l'immatriculation des entreprises (IDU) afin de remplacer tous les anciens numéros des documents d'identification de l'entreprise. Mis en place au cours de l'année 2019, les nouvelles entreprises reçoivent maintenant lors de la création un certificat d'immatriculation unique avec un IDU, composé de 14 chiffres et lettres.

Tableau 31.

Documents délivrés lors de la création d'entreprise contenant les numéros d'identification

DOCUMENTS DÉLIVRÉS CONTENANT LES ANCIENS NUMÉROS D'IDENTIFICATION	NOUVEAU NUMÉRO D'IDENTIFICATION
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'identification de l'investisseur - Certificat d'immatriculation au RCCM - Déclaration fiscale d'existence (DFE) - Fiche de notification d'immatriculation employeur (CNPS) 	<p>Certificat d'immatriculation unique de l'entreprise avec un numéro d'identification unique (IDU)</p>

Sources : 225invest et site internet de l'IDU

Pour les entreprises déjà créées et qui n'ont pas reçu d'IDU lors de la création, il est recommandé de procéder à la ré-immatriculation de l'entreprise grâce aux anciens numéros d'identification avant le 31 décembre 2020 sur le site : <https://www.idu.ci>.

1.1. Création d'une société commerciale et d'un groupement d'intérêt économique

La création d'une société commerciale et d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) se déroule en 4 étapes.

Figure 38.

Processus de création d'une société commerciale et d'un groupement d'intérêt économique



Société Anonyme et GIE

Pour la création d'une société commerciale et d'un GIE, le passage chez le notaire est obligatoire avant de déposer son dossier au CEPICI.

1. Le passage chez le notaire va permettre d'obtenir les statuts notariés et la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement (DNSV), deux documents nécessaires à la création de l'entreprise au CEPICI.
2. Pour le passage au CEPICI, les 5 étapes à suivre sont décrites dans la section B-I. Créer son entreprise.
3. À la suite de la création de l'entreprise au CEPICI, un deuxième passage chez le notaire est nécessaire afin de retirer les documents de création de la société et du capital social. À noter que cette étape n'est pas nécessaire pour la création d'un GIE.
4. Grâce aux documents récupérés au CEPICI et chez le notaire, il est maintenant possible d'ouvrir un compte bancaire dans une banque.

Société À Responsabilité Limité (SARL)

Pour les SARL, le passage chez le notaire n'est pas obligatoire. Depuis les réformes mises en place par le CEPICI pour faciliter la création d'entreprise, il est possible de faire des actes sous seing privés. Des modèles types gratuits de statuts sous seing privé sont disponibles (unipersonnels et pluripersonnels) sur le site du CEPICI.

L'appui d'un notaire peut être sollicité et dans ce cas-là, les étapes sont les mêmes que les sociétés anonymes.

1.2. Création d'une succursale

Pour la création d'une succursale, aucune étape ultérieure à celle du CEPICI n'est nécessaire. Il suffit de rassembler la liste des pièces à fournir et de déposer le dossier au CEPICI.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DU CEPICI

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Clozel,
Immeuble MEMANOU, 2^{ème} étage

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 20 31 14 00

GUICHET UNIQUE DU CEPICI

Adresse : Abidjan, Cocody, Carrefour PISAM,
Immeuble Grand Siècle, 2^{ème} et 3^{ème} étages

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 22 01 79 00 / 01

DIRECTION ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DU CEPICI

Adresse : Direction Environnement des
Affaires du CEPICI

Tél : +225 20 22 28 49



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

2. INSTALLER DES LOCAUX

2.1. Demande d'un terrain à usage industriel

L'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles, AGEDI, est responsable de l'attribution des terrains industriels. C'est l'AGEDI qui évalue les dossiers de demande mais les démarches se font directement auprès du CEPICI.

Le Décret N°2015-810 du 18 décembre 2015 fixe les montants et modalités de paiement de la redevance d'occupation des terrains industriels sous le modèle suivant :

Tableau 32.

Taux de redevance des zones industrielles

ZONES RÉGIONALES	ZONES INDUSTRIELLES	TAUX DE REDEVANCE : € / M ² / ANNÉE
ZONE A Agglomération d'Abidjan	Koumassi	3,5 €
	Vridi / Port Bouët	3,5 €
	Yopougon	3 €
	PK 24	3 €
	Hors zone industrielle	3 €
ZONE B Chefs lieu de région, District de Yamoussoukro, Grand-Bassam, Bonoua	En zone industrielle	1,5 €
	Hors zone industrielle	1,5 €
ZONE C Sous-préfectures du territoire	En zone industrielle	0,15 €
	Hors zone industrielle	0,15 €

Source : AGEDI

Toutes les démarches pour obtenir un terrain industriel sont à réaliser auprès du CEPICI. Le CEPICI est en cours de déploiement de son guichet unique des terrains industriels pour accompagner les investisseurs dans le processus d'obtention de terrains.

Figure 39.

Étapes du processus d'obtention d'un terrain industriel



Source : AGEDI

La première étape est de faire une demande pour obtenir la lettre d'autorisation de mise en valeur du terrain industriel ;

- 1**
- Récupérer les modèles des documents à remplir sur le site du CEPICI sous la rubrique Guichet Unique des terrains industriels, puis, regrouper tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.
 - Déposer le dossier au CEPICI et payer les frais administratifs d'instruction de la demande d'environ 76 €. Le dossier est ensuite transféré à l'AGEDI pour l'évaluation et le traitement puis doit être signé par le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie.

- Au bout de 30 jours ouvrables maximum, le déposant reçoit la lettre d'autorisation de mise en valeur ou de rejet de la demande via le CEPICI.
- En cas d'autorisation, le dossier doit être complété pour la demande du permis de construire. Dans le cas des terrains à usage industriel, c'est l'AGEDI qui engage le dossier de demande de permis de construire auprès du Ministère chargé de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.
- Quand le déposant reçoit le permis de construire du terrain industriel, il dispose de 2 ans pour réaliser la mise en valeur du territoire (installer les infrastructures et un outil de production fonctionnel).
- Pendant la période de 2 ans de mise en valeur, l'AGEDI réalise des évaluations périodiques de l'avancement de la mise en valeur. Au bout des 2 ans, l'AGEDI dresse un constat de mise en valeur ou de non mise en valeur.

2

La deuxième étape est l'obtention de l'arrêté d'occupation de terrain à usage industriel. Cette étape est lancée automatiquement par l'AGEDI une fois le constat de mise en valeur réalisé.

Le délai d'obtention de l'arrêté d'occupation est de 20 jours ouvrables. Une fois validé par l'AGEDI et le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie, il est transmis directement au CEPICI qui en informe l'opérateur économique. L'arrêté d'occupation obtenu offre un droit d'occupation de 10 ans.

3

La dernière étape est l'obtention du bail emphytéotique. Le dossier de demande est établi selon un modèle défini par le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie et le Ministre chargé de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Il doit être retiré et déposé au CEPICI. Les frais et modalités de paiement sont précisés par arrêté conjoint des Ministres chargés du Commerce et de l'Industrie, de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, du Budget et de l'Économie et des Finances.

Le délai d'instruction de la demande est de 45 jours ouvrables.

Le bail enregistré est ensuite transmis au CEPICI qui en informe l'opérateur. Le bail est valide pour une durée de 30 ans. Un an avant l'expiration du bail, l'opérateur peut demander le renouvellement du bail.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DU CEPICI

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Clozel,
Immeuble MEMANOU, 2^{ème} étage

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 20 31 14 00

AGEDI

Adresse : Abidjan, Cocody Danga, rue des
Jasmins

E-mail : infos@agedi.ci

Site web : <http://www.agedi.ci>

Tél : +225 22 44 74 20



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
— EN CÔTE D'IVOIRE —

2.2. Obtenir un permis de construire

Afin de faciliter l'obtention des permis de construire et améliorer le climat des affaires, le Guichet Unique du Permis de Construire, GUPC, a été mis en place par le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme en 2016.

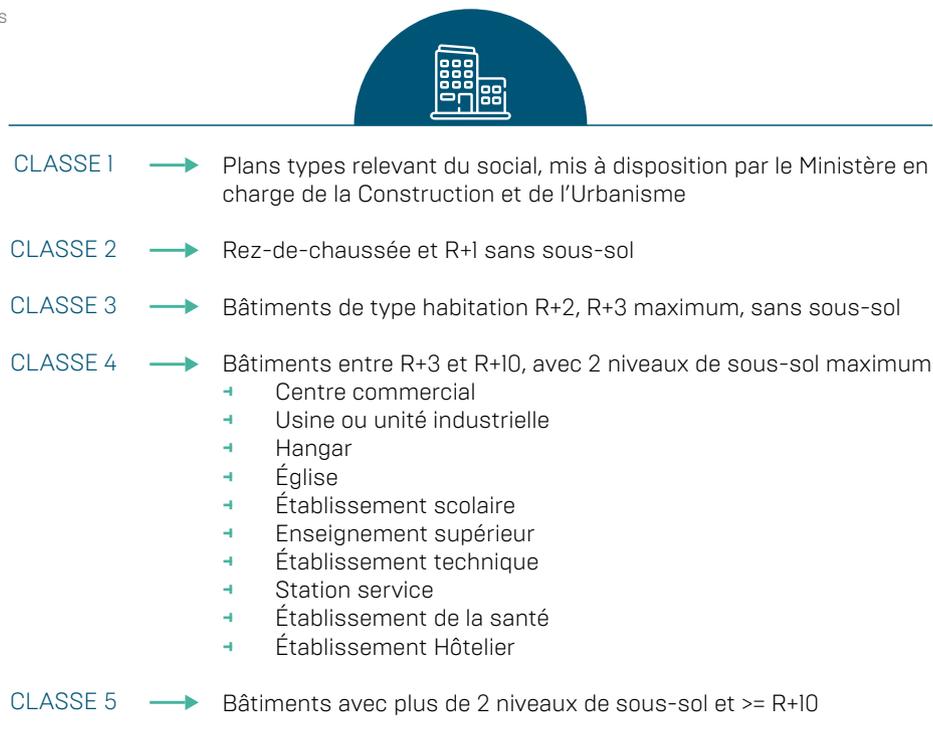
Les bâtiments sont divisés selon le risque de construction en 5 classes. La classe 1 ne nécessite pas de permis de construire et les 4 autres ont des spécificités et conditions d'obtention différentes.

Le GUPC regroupe toutes les réglementations et documents nécessaires sur le site internet du Ministère : (<http://construction.gouv.ci/>) mais ne permet pas encore de réaliser les démarches en ligne. Il faut se rendre dans les bureaux du GUPC pour déposer le dossier de demande.

La liste des documents à fournir pour obtenir le permis de construire dépend de la classe du bâtiment et du type de bâtiment notamment pour la classe 4. Une liste détaillée des pièces à fournir par cas de bâtiment est disponible sur le site internet du GUPC (<http://construction.gouv.ci/gupc>).

Figure 40.

Classes de bâtiments



5 CLASSES DE BÂTIMENTS

SELON LE TYPE
DE CONSTRUCTION

Figure 41.
Étapes pour obtenir
un permis de construire



1	2
DÉLAI D'OBTENTION : 10 jours	DÉLAI D'OBTENTION : 13 jours
COÛT : <ul style="list-style-type: none"> ↳ VET direction du domaine d'urbanisme: 9€ ↳ VET direction assainissement et du drainage: 9€ ↳ CU : 9€ 	COÛT : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Permis de construire pour tous types de construction : 76 € ↳ Opération immobilière : 152€
DOCUMENTS À FOURNIR : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Visa extrait topo ↳ Titre de propriété ↳ Pièce d'identité ou statut 	DOCUMENTS À FOURNIR : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Titre de propriété ↳ Visa DDU, Visa DAD, CU ↳ Plan de structure ↳ Étude de sol ↳ Étude d'impact environnemental éventuelle ↳ Pièce d'identité ou statut

Source : Site internet du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme





POUR PLUS D'INFORMATIONS

GUICHET UNIQUE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Adresse : Abidjan Cocody, Boulevard Latrille

E-mail : scpcimclu@construction.gouv.ci

Site web : <http://construction.gouv.ci/gupc>

Tél : +225 22 51 48 50 / 22 51 48 51



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

2.3. Louer des locaux

L'immobilier est en plein développement dans la ville d'Abidjan tiré par une forte demande et la hausse des prix au m². D'après une étude de Property Kro, le taux de locaux non occupés serait de 2% à Abidjan. Les conditions de location varient selon les types de bureaux et les quartiers mais il est souvent requis de payer 2 mois de loyers en avance et 2 mois de caution en plus des frais d'agence qui représentent environ 10% du montant du loyer annuel.

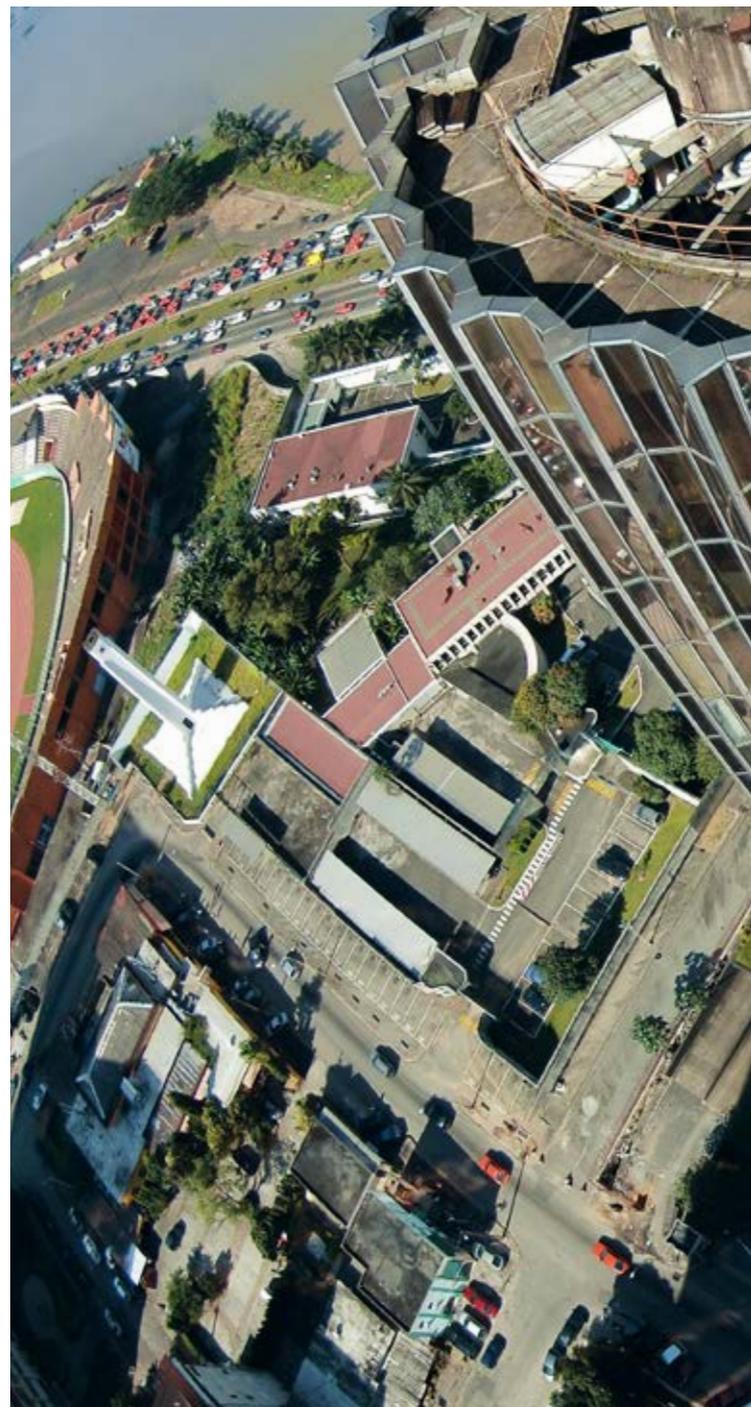
Début 2020, le Conseil des Ministres a décidé de limiter à 2 mois maximum les garanties à déposer lors de la location d'un local afin de rééquilibrer les rapports entre les parties prenantes et ralentir la flambée des prix de l'immobilier, notamment dans la ville d'Abidjan.

Le prix des locaux varie grandement en fonction du quartier, le quartier du Plateau affiche les tarifs les plus élevés avec des loyers supérieurs à 30 €/m². Le tableau 33 permet d'avoir une première idée des montants des loyers en fonction des quartiers avant de contacter une agence immobilière locale.

Tableau 33.

Benchmark du loyer moyen de la location de bureaux à Abidjan par quartier (à juin 2020)

	LOYER MINIMUM	LOYER MOYEN	LOYER MAXIMUM
COCODY	4,6 €/m ²	11,1 €/m ²	18,3 €/m ²
PLATEAU	15,2 €/m ²	19,1 €/m ²	30,5 €/m ²
MARCORY (Zone 4)	5,2 €/m ²	13,0 €/m ²	22,9 €/m ²
TREICHVILLE (Zone 3)	9,0 €/m ²	16,3 €/m ²	23,6 €/m ²





© BNIETD

2.4. Raccordement à l'électricité

La Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) est une filiale du groupe Eranove qui détient le monopole de la distribution et commercialisation d'électricité en Côte d'Ivoire.

Elle dispose d'un contrat de concession du service public national de l'électricité.

Les démarches de raccordement à l'électricité peuvent être réalisées sur le site internet de la CIE (<http://www.cie.ci/>) sous l'onglet « Ma CIE en ligne » ou sur la plateforme 225invest (<https://www.225invest.ci/>) sous l'onglet « vos services ».

La plateforme 225invest regroupe toutes les informations à connaître afin de raccorder ses locaux à l'électricité.

Dans un premier temps, il est possible d'y faire un devis des équipements et des prestations électriques, soit une simulation instantanée des coûts en fonction du choix des équipements, des fournitures et de la prestation électrique.

La plateforme permet, en se créant un compte personnel, d'enregistrer la demande de raccordement à l'électricité :

- a. Dépôt du dossier de demande de raccordement
- b. Rendez-vous avec la CIE ou CIENERGIES
- c. Étude et devis du coût final
- d. Validation, paiement et travaux

Le délai afin d'être raccordé à l'électricité est de maximum 28 jours. Si les locaux sont déjà raccordés à l'électricité ce qui est souvent le cas lors de la location de locaux, il suffit de faire une demande de réabonnement auprès de la CIE.

D'après le rapport Doing Business 2020, le délai d'accès à l'électricité prenant en compte le raccordement et l'abonnement, est de 53 jours en 2019. La moyenne du nombre de jours nécessaires pour l'accès à l'électricité est de 109,6 jours dans les pays de l'Afrique subsaharienne et 74,8 jours dans les pays de l'OCDE.

Figure 42.

Étapes du raccordement à l'électricité





POUR PLUS D'INFORMATIONS

COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ

Adresse : Abidjan, Treichville, Av. Christiani

E-mail : info@cie.ci

Site web : <http://www.cie.ci>

Tél : +225 21 23 33 00



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

2.5. Raccordement à l'eau

La Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI), filiale du groupe Eranove, est une société privée de service public chargée de l'approvisionnement en eau potable dans le pays.

De la même manière que la CIE, elle détient un contrat d'affermage pour l'eau potable et l'assainissement.

La procédure de raccordement est à réaliser directement avec l'agence SODECI de votre quartier. Les étapes pour obtenir un branchement et un abonnement en eau potable sont les suivantes :

- a. Dépôt du dossier dans l'agence SODECI de votre quartier avec les pièces suivantes :
 - Carte nationale d'identité ou carte de séjour ;
 - Un des justificatifs suivants : lettre d'attribution, extrait topographique, titre foncier, permis de construire ;
 - Autorisation du propriétaire si le demandeur n'est pas le propriétaire des lieux.
- b. Étude et devis de la SODECI
- c. Validation, paiement et branchement

Le délai de réalisation du raccordement à l'eau est de 15 jours. Le coût du branchement avec un compteur standard de diamètre 15 est de 254 €.





**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

**SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU
DE CÔTE D'IVOIRE**

Adresse : Abidjan, Treichville, Av. Christiani

Site web : <http://www.sodeci.ci>

Tél : +225 21 23 33 00 / 21 23 30 00



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

3. ACQUÉRIR UNE ENTREPRISE

L'acquisition d'une entreprise déjà établie sur le territoire ivoirien fait partie des options de stratégie d'entrée que pourrait considérer des investisseurs étrangers. Il s'agit d'une opération en 5 phases, présentées comme suit :

Figure 43.
Étapes de l'acquisition d'une entreprise



1

L'évaluation de la cible est la première étape du processus d'acquisition et est primordiale au bon déroulement du processus et de la reprise. Elle consiste à faire une évaluation très précise de l'état actuel de l'entreprise et de ces risques : rentabilité, financiers, juridiques, fiscaux, litiges en cours etc. (« due diligence »).

Il est conseillé de s'appuyer sur l'aide d'experts dans le domaine [cabinets spécialisés en transaction de ce type] qui pourront accompagner l'investisseur dans le processus et s'assurer que tous les risques sont pris en charge. Le risque fiscal est un des principaux risques à prendre en compte dans ce type d'opération. En effet, une mauvaise évaluation des risques fiscaux peut entraîner à postériori un redressement fiscal pour le repreneur.

2

À la suite du choix de l'entreprise cible, la phase de discussion entre les différentes parties prenantes (actionnaires, investisseurs) de la négociation se déroule avec l'appui des avocats. Les deux parties s'entendent sur la transaction, le contrat et les conventions du dossier, qui sont rédigés par les avocats.

3

Le notaire a pour rôle d'authentifier et de formaliser les documents rédigés par les avocats en produisant des actes notariés. Ces documents peuvent prendre plusieurs formes dépendamment du type de transaction.

4

Le dossier contenant les actes du notaire doit être déposé au tribunal de commerce afin d'enregistrer les modifications de l'entreprise au registre du commerce et officialiser la transaction. Les frais d'inscription modificative sont de 15 € et les frais annexes sont de 8,5 €, pour le procès-verbal de dépôt et pour le scan des documents. Le délai de retour est de 30 jours et résulte en une publication dans le journal officiel.

Les documents à fournir et à remplir pour le tribunal de commerce dépendent du type de modification. La liste des documents est disponible sur le site internet du tribunal de commerce d'Abidjan (<https://tribunalcommerceabidjan.org>).

Cette étape peut aussi être réalisée sur E-TribCom, la plateforme de gestion informatisée du tribunal de commerce, accessible à partir du site internet du tribunal de commerce ou à l'adresse suivante : <https://etribcomweb.tcabidjan.ci/?page=accueil>.

La plateforme permet de réaliser en ligne les différentes formalités du registre du commerce et du registre du crédit mobilier : inscription, renouvellement, modification, radiation.

5

Les actes doivent aussi être déposés à l'administration fiscale de la zone géographique de l'entreprise afin de clore le processus d'acquisition.

Ce processus est similaire dans le cas d'une cession d'entreprise. De même que lors de l'acquisition, il est nécessaire de faire des vérifications sur l'acheteur potentiel afin de s'assurer du bon déroulement de l'accord.



TRIBUNAL DE COMMERCE
— D'ABIDJAN —

POUR PLUS
D'INFORMATIONS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ABIDJAN

Adresse : Abidjan, Treichville, Av. Christiani

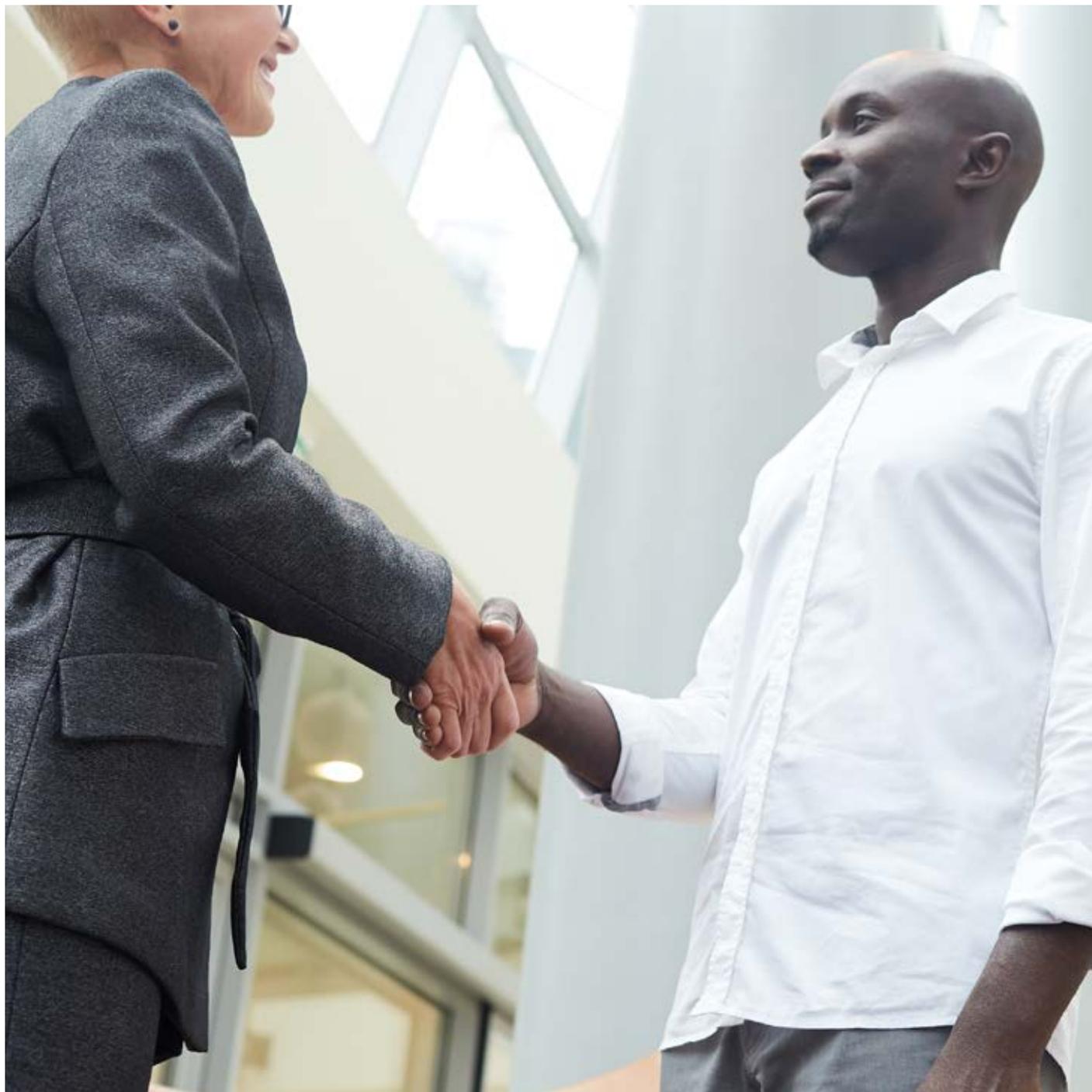
E-mail : infos@tribunalcommerceabidjan.org

Site web : <https://tribunalcommerceabidjan.org>

Tél : 225 22 51 03 65 / 22 51 05 49



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
— EN CÔTE D'IVOIRE —



4. PROFITER DES AVANTAGES DU CODE D'INVESTISSEMENT

En 2018, un nouveau code des investissements a été mis en place par l'ordonnance N°2018-646 du 1^{er} Août 2018. Il contient un ensemble de mesures incitatives applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers en Côte d'Ivoire.

Tableau 34.

Objectifs du code d'investissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE	Investissements productifs, verts et socialement responsables vers la transformation des matières premières locales
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET COMPÉTITIF	Production de biens compétitifs pour le marché intérieur et l'exportation, favorisation de la technologie, de la recherche et de l'innovation
CONTENU LOCAL	Création d'emplois durables, développement des compétences locales et de la formation professionnelle, sous-traitance et ouverture de capital

Source : CEPICI

Le CEPICI est le guichet unique de l'investissement en Côte d'Ivoire. À travers le guichet unique, il est chargé des agréments, de l'information et de l'accompagnement des investisseurs. Pour ce faire, le CEPICI a la charge de la réception et du traitement des demandes des investisseurs concernant le code des investissements et les régimes d'incitations fiscales.

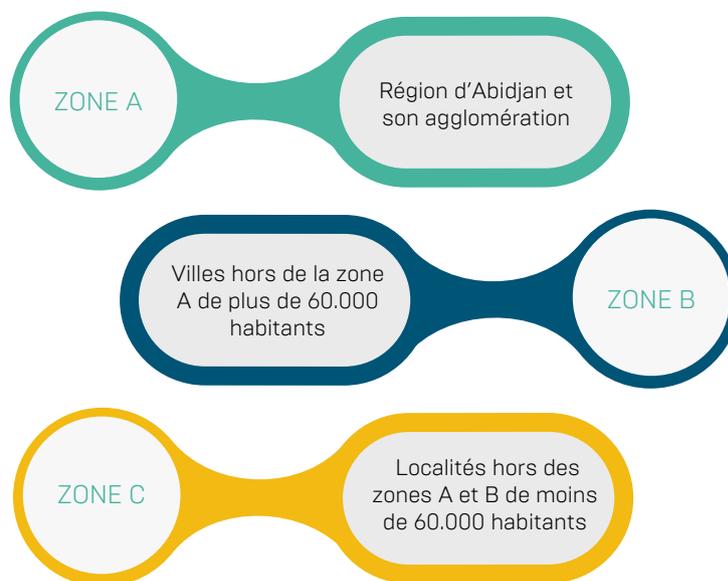
4.1. Avantages du code d'investissement

Le code des investissements contient deux régimes d'incitations fiscales avec des avantages différents ; le régime de déclaration d'investissement et le régime d'agrément à l'investissement. Les avantages sont définis en fonction de la zone de l'investissement et d'une catégorisation des investissements par secteur.

Les avantages sont définis en fonction de trois zones différentes d'investissement.

Figure 44.

Zones du code d'investissement



Source : CEPICI

Le détail des villes par zones est disponible sur le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci>)

2 régimes

D'INCITATIONS FISCALES

(déclaration d'investissement et agrément à l'investissement)

3 zones

D'INVESTISSEMENT

(Zones A, B, C)

2 catégories

D'INVESTISSEMENT

(par secteur)

2 phases

IMPLANTATION ET EXPLOITATION

Le nouveau code de 2018 a instauré la
catégorisation des investissements en
fonction des secteurs d'activités

Tableau 35.

Catégories des investissements

CATÉGORIE 1	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Agro-industrie - Santé - Hôtellerie quand ; <ul style="list-style-type: none"> - Zone A : Investissement \geq 7,6 millions d'€ - Zone B et C : \geq 3 millions d'€
CATÉGORIE 2	<ul style="list-style-type: none"> - Hôtellerie quand ; <ul style="list-style-type: none"> - Investissement inférieur aux seuils de la catégorie 1 - Tous les secteurs sauf ceux de la catégorie 1 - Secteurs exclus : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur du commerce, bancaire, financier, bâtiment à non usage industriel et secteur des professions libérales

Source : CEPICI

Le régime d'incitations fiscales contient des avantages pour deux phases : la phase d'implantation et la phase d'exploitation.

Le régime de déclaration d'investissement s'applique uniquement pour la phase d'exploitation alors que le régime d'agrément à l'investissement présente des avantages pour la phase d'implantation et la phase d'exploitation.

Tableau 36.

Avantages du code d'investissement par catégorie

	AVANTAGES EN PHASE D'IMPLANTATION	AVANTAGES EN PHASE D'EXPLOITATION
CATÉGORIE 1	<ul style="list-style-type: none"> - Exonération de droits de douane, à l'exception de la redevance statistique et des prélèvements communautaires et continentaux ; - Suspension temporaire de TVA sur les acquisitions de biens, services et travaux pour les activités assujetties à la TVA ; - Exonération de TVA sur les acquisitions de biens, services et travaux pour les activités non assujetties à la TVA ; - Exonération de droits de douane, la suspension temporaire ou exonération de la TVA sur les matériels et biens d'équipement et le 1er lot de pièces de rechange, et services et travaux sur le territoire ivoirien ou étranger ; 	<p>EXONÉRATION* SUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les bénéfices, y compris impôt minimum forfaitaire ; - Contribution des patentes et des licences ; - Contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de taxe d'apprentissage et taxe additionnelle à la formation professionnelle continue ; - Impôt sur le patrimoine foncier ; - Pour la zone B et C : impôt sur le revenu des valeurs mobilières pour les dividendes versés aux actionnaires nationaux.
CATÉGORIE 2	<p>VALEUR MAXIMALE DES PIÈCES DE RECHANGE POUR LE 1^{ER} LOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone A : 10% de la valeur d'acquisition totale des matériels et biens d'équipements ; - Zone B: 25% ; - Zone C : 30%. 	<p>CRÉDIT D'IMPÔT* IMPUTABLE SUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les bénéfices, y compris impôt minimum forfaitaire ; - Contribution des patentes et des licences ; - Impôt sur le patrimoine foncier ; - La taxe sur la valeur ajoutée ; - Contribution à la charge des employeurs.

Source : CEPICI

* Les détails des exonérations (totale ou partielle et période) et des crédits d'impôts sont présentés par régime dans les tableaux 37 et 39.

Pour la phase d'exploitation, toute entreprise de la catégorie 2 bénéficie au terme de la réalisation des programmes d'investissements, de crédits d'impôts

qui sont déterminés en pourcentage des montants investis, dont les taux sont indiqués dans les tableaux 37 et 39.

À noter que pour la phase d'exploitation, toute entreprise de la catégorie 1 peut décider d'opter irrévocablement pour les avantages de la catégorie 2.

4.2. Régime de déclaration d'investissement

Conditions du régime

Les conditions pour profiter du régime de déclaration d'investissement sont les suivantes :

- Le régime de déclaration s'applique aux investissements relatifs aux opérations de création d'entreprises (nouvellement créées) ;
- Ce régime présente des avantages pour la phase d'exploitation ;
- Les entreprises doivent être soumises dès leur création à un des régimes du réel d'imposition : le réel normal d'imposition et le réel simplifié d'imposition (et non l'impôt synthétique) ;
- Les entreprises doivent disposer d'un certificat de déclaration d'investissement ;
- Aucun seuil d'investissement n'est exigé.

Avantages du régime

En phase d'exploitation, les avantages du régime de déclaration sont les suivants :

Tableau 37.

Avantages par catégorie et par zone en phase d'exploitation

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
CATÉGORIE 1	Exonération: 50% sur 5 ans	Exonération: totale sur 5 ans puis 50% sur 5 ans	Exonération: totale sur 10 ans puis 75% sur 5 ans
CATÉGORIE 2	Crédit d'impôt de 25%*	Crédit d'impôt de 35%*	Crédit d'impôt de 50%*

* En fonction du montant investi et jusqu'au remboursement complet.

Procédure d'affiliation au régime

La procédure pour obtenir le certificat de déclaration d'investissement se déroule avec le CEPICI en une seule étape.

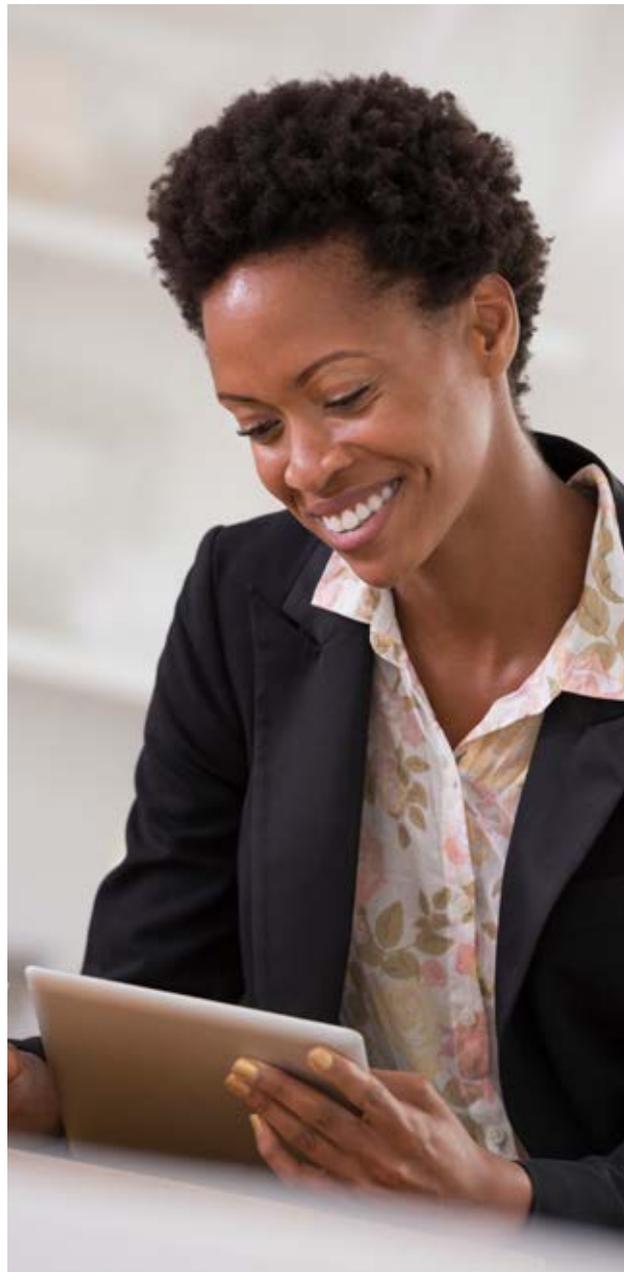
Afin de bénéficier du régime de déclaration, l'investisseur doit déposer un dossier de déclaration au CEPICI en 4 exemplaires et en version électronique.

Il comprend :

- Les pièces à fournir selon le modèle du CEPICI
- Les pièces et documents administratifs

La liste complète des pièces à fournir est disponible sur le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci>).

Deux jours après le dépôt du dossier, l'investisseur reçoit un certificat de déclaration d'investissement ou en cas de rejet, une note motivée relative à la décision de refus.



4.3. Régime d'agrément à l'investissement

Conditions du régime

Les conditions pour profiter du régime d'agrément à l'investissement sont les suivantes :

- Le régime d'agrément s'applique aux investissements en création ou développement d'activités et contient deux phases : l'implantation et l'exploitation.
- Une entreprise en création peut profiter des avantages de la phase d'implantation et de la phase d'exploitation.
- Une entreprise en développement d'activités peut profiter seulement des avantages de la phase d'implantation.
- Les entreprises doivent être soumises à un des régimes du réel d'imposition : le réel normal d'imposition et le réel simplifié d'imposition (et non l'impôt synthétique).
- Les entreprises doivent disposer d'un certificat d'agrément à l'investissement ou certificat d'agrément à l'exploitation.
- Les seuils minimaux d'investissement sont définis en fonction du type d'entreprise.

Tableau 38.

Seuil d'investissement minimum par type d'entreprise

Grandes entreprises	304.900€ hors TVA et FDR
PME ^①	76.000€ hors TVA et FDR
Grands centres commerciaux	Zone A : 15 millions d'€ Zone B : 7,5 millions d'€ Zone C : 7,5 millions d'€
Projets structurants ^②	Zone A : 152,5 millions d'€ Zone B : 76 millions d'€ Zone C : 22,8 millions d'€

Source : CEPICI

① Une PME est une entreprise qui emploie moins de 200 personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1.5 million d'Euros.

② Lorsque des projets sont classés dans la catégorie des projets structurants, le CEPICI saisit le gouvernement d'une demande d'ouverture de négociation en vue de la signature d'une convention d'État.

Un projet structurant représente tout programme d'investissement important en raison de son montant, du nombre d'emplois stables à créer, des effets sur l'économie et la région, des transferts de technologie et de la contribution à la protection de l'environnement. Il concerne principalement les projets industriels (automobile, mécanisation, transformation agricole, TIC) ou tout autre secteur jugé hautement stratégique par le gouvernement.

Avantages du régime en phase d'implantation (ou phase d'investissement)

Les modifications du code d'investissement du 1^{er} août 2018 ont fait évoluer les avantages en phase d'implantation. Ils sont définis dans le tableau 39 et ne font pas de différence entre la catégorie 1 et 2.

En phase d'implantation, les avantages du régime d'agrément sont les suivants :

- Les avantages accordés en phase d'implantation sont d'une durée maximale de deux ans, délai de réalisation des investissements ;
- L'investisseur peut maintenant bénéficier d'un délai supplémentaire de 24 mois maximum, sur décision du comité d'agrément. Pour cela, il doit

avoir réalisé au minimum 66% de son projet et doit faire parvenir la demande de prorogation au CEPICI au plus tard 3 mois avant la date d'expiration de la durée d'agrément en cours ;

- Les exonérations de la phase d'implantation concernent une liste de matériels légalement définis ;
- Disponible sur le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci>), l'arrêté n° 0016 du 5 février 2020 définit les conditions et modalités d'application du régime de suspension de la TVA en matière d'agrément à l'investissement.



Avantages du régime en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les avantages du régime d'agrément sont les suivants :

Tableau 39.

Avantages par catégorie et par zone en phase d'exploitation

		ZONE A	ZONE B	ZONE C
GRANDES ENTREPRISES	CATÉGORIE 1	Exonération: 50% sur 5 ans	Exonération: totale sur 5 ans puis 50% sur 5 ans	Exonération: totale sur 10 ans puis 50% sur 5 ans
	CATÉGORIE 2	Crédit d'impôt de 25%*	Crédit d'impôt de 35%*	Crédit d'impôt de 50%*
		*en fonction du montant investi et jusqu'au remboursement complet		
PME	CATÉGORIE 1	Exonération*: 75% sur 5 ans	Exonération*: totale sur 5 ans puis 75% sur 5 ans	Exonération*: totale sur 15 ans
	CATÉGORIE 2	Crédit d'impôt de 37,5%*	Crédit d'impôt de 52,5%*	Crédit d'impôt de 75%*
		*en fonction du montant investi et jusqu'au remboursement complet		
PROJETS STRUCTURANTS		Avantages additionnels accordés par une convention d'état négociée par le CEPICI		
CONTENU LOCAL		Crédit d'impôt de 2% additionnel pour les entreprises dont : <ul style="list-style-type: none"> - au moins 80% de l'effectif (cadres et agents) est de nationalité ivoirienne - au moins 25% des activités sous-traitées sont à des entreprises nationales - au moins 15% du capital social est ouvert à des investisseurs nationaux 		

Procédure d'affiliation au régime

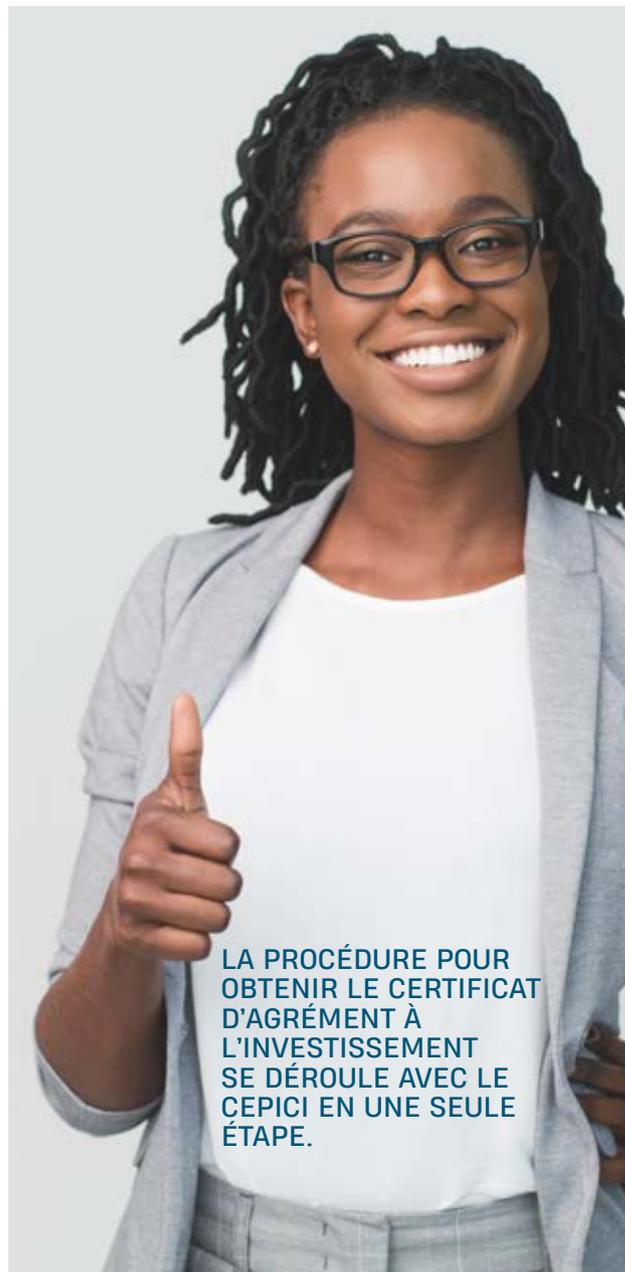
Afin de bénéficier du régime d'agrément, l'investisseur doit déposer un dossier de demande d'agrément au CEPICI en 10 exemplaires et en version électronique. Il comprend :

- Les pièces à fournir selon le modèle du CEPICI ;
- Les pièces et documents administratifs ;
- Un inventaire exhaustif des matériels, biens d'équipement et pièces de rechange pouvant être admis au bénéfice des avantages, selon le modèle du CEPICI ;
- Un engagement à tenir une comptabilité séparée en cas de développement d'activités ;
- Un engagement à fournir au CEPICI les états financiers et comptes analytiques se rapportant à l'investissement ayant obtenu le bénéfice des avantages du code des investissements ;
- Un engagement à s'acquitter dans le délai imparti, du montant de la TVA dont le paiement est suspendu.

La liste complète des pièces à fournir est disponible sur le site internet du CEPICI (<https://www.cepici.gouv.ci>).

À noter que les PME doivent pouvoir justifier leur statut de petites et moyennes entreprises. Il est à rappeler qu'une PME est une entreprise qui emploie moins de 200 personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 million d'Euros.

21 jours après le dépôt du dossier, l'investisseur reçoit un certificat d'agrément à l'investissement ou en cas de rejet, une note motivée relative à la décision de refus.



**LA PROCÉDURE POUR
OBTENIR LE CERTIFICAT
D'AGRÉMENT À
L'INVESTISSEMENT
SE DÉROULE AVEC LE
CEPICI EN UNE SEULE
ÉTAPE.**

5. INSTALLER SON ACTIVITÉ DANS LA ZONE FRANCHE DU VITIB

Le VITIB SA est un partenariat entre l'État de Côte d'Ivoire (ANSUT, ARTCI, ...) et des entreprises privées ivoiriennes comme étrangères (Atlantic Telecom, Shapoorji Pallonji, MTN-CI).

C'est une société anonyme avec conseil d'administration au capital de 4,5 millions d'Euros créée en 2006 mais qui n'a véritablement commencé ses activités qu'à partir de 2012.

Située sur le tronçon Abidjan-Bonoua-Noé à environ trente kilomètres du cœur de la ville d'Abidjan, l'assiette foncière s'étend sur 624 ha dont 60 ha totalement lotis et occupés et 180 ha en cours d'aménagement.

En vertu de la loi N° 2004-429 du 30 août 2004 instituant le Régime de la Zone Franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) en Côte d'Ivoire, et par décret, VITIB S.A. a été désignée EPE (Entreprise de Promotion et d'Exploitation) avec délégation de service public conformément à la loi instituant le régime de la ZBTIC.

**VITIB SA A POUR VISION D'ÊTRE LE LEADER
DES PARCS TECHNOLOGIQUES EN AFRIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TIC ET DE LA
BIOTECHNOLOGIE EN CÔTE D'IVOIRE, DANS UN
ENVIRONNEMENT DE ZONE FRANCHE.**

Les missions statutaires de VITIB SA suivant la loi de la ZBTIC et ses textes réglementaires subséquents, sont :

- Gérer et promouvoir la zone franche ;
- Aménager et construire les infrastructures de la zone franche ;
- Assurer la continuité du service public nécessaire à l'accomplissement de sa mission ;
- Assurer la production et la distribution de services d'énergie, d'eau et de télécommunications ;
- Assurer un programme de formation et d'incubation.



5.1. Demande d'agrément

Pour s'installer au Parc Technologique Mahatma Gandhi de Grand-Bassam (VITIB), les entreprises éligibles doivent accomplir les formalités suivantes :

- 1 Créer légalement l'entreprise sur le territoire ivoirien, au guichet unique du CEPICI
- 2 Soumettre un dossier de demande d'agrément au guichet unique du VITIB

Le traitement du dossier se fait avec célérité et la décision du comité d'agrément est signifiée au demandeur dans un délai d'un mois.

Aucun montant minimum de chiffre d'affaires n'est exigé par le comité d'agrément pour l'acceptation de la demande. Le comité d'agrément base son évaluation du dossier d'agrément sur l'appréciation des montants d'investissement et des perspectives de création d'emplois.

Les frais d'agrément forfaitaire à l'installation sont de 7.600 € pour toute entreprise quel que soit son chiffre d'affaires. Par la suite, les entreprises payent le taux de 2,5% sur le chiffre d'affaires réalisé à partir de la 6^e année. La redevance sur le chiffre d'affaires est payable par trimestre sur la base du chiffre d'affaires trimestriel.



5.2. Éligibilité

Conformément à la Loi 2004-429 du 30 Août 2004, pour être éligibles au régime de la ZBTIC les entreprises doivent exercer leurs activités exclusivement dans les domaines suivants :

Tableau 40.

Domaines d'activités du VITIB

<p>ACTIVITÉS INDUSTRIELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conception, fabrication et assemblage de produits informatiques - Conception, fabrication et assemblage de produits télécoms et réseaux - Conception, fabrication et assemblage de produits audiovisuels - Conception, fabrication et assemblage d'instruments de test et de recherche biotechnologique - Fabrication de produits biotechnologiques divers (médecine, pharmacie, agroalimentaire, énergie, environnement, industrie, mines ...) - Production de contenus audiovisuels - Edition de logiciels et progiciels (etc) 		
<p>LABORATOIRE DE RECHERCHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Biotechnologie appliquée à la santé et à l'agroalimentaire - Biotechnologie appliquée à l'environnement - Sciences appliquées aux Technologies de l'information (etc) 		
<p>CENTRE DE FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation accélérée en langues (anglais, chinois, management etc.) - Formation aux métiers de la Biotechnologie et des TIC (etc) 		
<p>SERVICES À VALEUR AJOUTÉE</p>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> - Internet haut débit - Sécurité informatique - Services multimédias - Centres de télétravail - Commerce électronique - E-services (e-banking, télémédecine, e-agriculture, e-learning, etc.) - Messagerie vocale </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> - Messagerie électronique - Audiotex - Échange de données informatisées (EDI) - Service d'accès aux données, le service d'information Online - Télécopie améliorée - Transfert de fichiers - Conversion de protocoles et de codes </td> </tr> </tbody> </table>	<ul style="list-style-type: none"> - Internet haut débit - Sécurité informatique - Services multimédias - Centres de télétravail - Commerce électronique - E-services (e-banking, télémédecine, e-agriculture, e-learning, etc.) - Messagerie vocale 	<ul style="list-style-type: none"> - Messagerie électronique - Audiotex - Échange de données informatisées (EDI) - Service d'accès aux données, le service d'information Online - Télécopie améliorée - Transfert de fichiers - Conversion de protocoles et de codes
<ul style="list-style-type: none"> - Internet haut débit - Sécurité informatique - Services multimédias - Centres de télétravail - Commerce électronique - E-services (e-banking, télémédecine, e-agriculture, e-learning, etc.) - Messagerie vocale 	<ul style="list-style-type: none"> - Messagerie électronique - Audiotex - Échange de données informatisées (EDI) - Service d'accès aux données, le service d'information Online - Télécopie améliorée - Transfert de fichiers - Conversion de protocoles et de codes 		
<p>SERVICES FINANCIERS « OFFSHORE »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Services financiers offshore de soutien aux activités d'investissement, de production, d'exportation et de recherche. 		

Source : VITIB

5.3. Avantages fiscaux, douaniers et financiers

Les entreprises installées au VITIB bénéficient d'avantages fiscaux, douaniers, financiers spécifiques détaillés comme suit :

Tableau 41.

Avantages du VITIB

<p>AVANTAGES FISCAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 0% d'impôts pendant les cinq (5) premières années. - 1% d'impôts à partir de la 6ème année, avec possibilité de réduction d'impôts pour recrutement de nationaux - 0% de taxes sur la consommation de facteurs de production (eau, électricité, produits pétroliers (carburant et lubrifiants) - 0% de taxes sur les prestations fournies aux entreprises relevant du régime de la ZBTIC - Montant forfaitaire pour les vignettes des véhicules des entreprises de la ZBTIC
<p>AVANTAGES DOUANIERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 0% de droits de douanes et taxes à l'importation et à l'exportation - Exemption du programme de vérification des importations (SGS, VERITAS) - 0% de droits de douanes sur les produits pétroliers - 0% d'impôts, droits et taxes à l'importation sur les matériaux et équipements nécessaires à la réalisation des constructions et infrastructures de la ZBTIC.
<p>AVANTAGES FINANCIERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté de transfert de fonds émanant des salaires et dividendes distribués
<p>AUTRES AVANTAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté de transfert des fonds sur les salaires et sur les dividendes distribués - Visa de contrat de travail pour les salariés de nationalités autres qu'ivoirienne et leurs familles - Aucune limite sur les investissements étrangers et locaux - Liberté de transfert de fonds émanant des salaires et dividendes distribués - Un accès privilégié aux marchés de la CEDEAO, des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et de l'espace francophone.

Source : VITIB



**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

VITIB SA

Adresse : Autoroute Abidjan – Grand-Bassam

E-mail : info@vitib.ci

Site web : <http://www.vitib.ci/fr>

Tél : +225 21 31 29 00



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

6. IMPORTER ET EXPORTER DES MARCHANDISES



Le régime juridique des importations et exportations en Côte d'Ivoire provient de l'application du décret n°93-313 du 11 mars 1993 et de l'arrêté ministériel n°127/MCAPPME/MPMB du 21 mars 2014.

Les importations et les exportations sont réglementées sous trois régimes définis par le type de produit concerné. Chaque régime nécessite des autorisations et des documents différents.

Tableau 42.

Caractéristiques des différents régimes d'importations et d'exportations

		PRODUITS CONCERNÉS	DOCUMENTS NÉCESSAIRES
IMPORTATIONS	RÉGIME DE LA LIBERTÉ	Produits libres à l'importation, tout produit ne figurant pas dans les deux régimes suivants	<ul style="list-style-type: none"> - Code import/export - Fiche de déclaration à l'importation (FDI) si valeur > 760 €
	RÉGIME D'AGRÉMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Produits de l'annexe A du décret n°93-313 du 11 mars 1993 - Viandes et abats, volaille, poissons, œufs d'oiseaux en coquilles, frais ou conservés 	<ul style="list-style-type: none"> - Code import/export - FDI si valeur > 760 € - Licence d'importation autorisée par le ministère technique
	RÉGIME DE LA LIMITATION	<ul style="list-style-type: none"> - Restriction quantitative : annexe B du décret n°93-313 (qui connaît une libéralisation progressive) : tissus imprimés en coton et les produits pétroliers* - Interdits à l'importation : sucre, farine boulangère, postes téléviseurs analogiques et non conformes et sachets plastiques biodégradables ou non. 	<ul style="list-style-type: none"> - Code import/export - Licence d'importation autorisée par le ministère technique
EXPORTATIONS	RÉGIME DE LA LIBERTÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Produits libres à l'exportation, tout bien ou marchandises ne figurant pas dans les deux régimes suivants (annexe E et F du décret n°93-313) 	<ul style="list-style-type: none"> - Code import/export
	RÉGIME D'AUTORISATION PRÉALABLE	<ul style="list-style-type: none"> - Produits de l'annexe E du décret n°93-313 : minerais et métaux précieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Code import/export - Licence d'exportation par le ministère en charge des mines et de l'économie et des finances
	RÉGIME DES PROHIBITIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Interdits à l'exportation afin de protéger la faune et la flore ivoirienne : Produits de l'annexe F du décret n°93-313 : Ivoire et essences de bois 	
PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES		<ul style="list-style-type: none"> - Importations de viande, produits charcutiers, produits de la pêche - Exportations de café, cacao, ananas, banane, bois de grumes et produits ligneux - Santé et pharmaceutique 	Agrément délivré par le ministère technique

Source : GUCE, décret n°93-313 du 11 mars 1993 et arrêté ministériel n°127/MCAPPME/MPMB du 21 mars 2014

6.1. Procédure pour l'obtention des documents nécessaires au commerce extérieur

La procédure pour devenir importateur ou exportateur se déroule en 4 étapes auprès d'acteurs différents.

Figure 45.

Étapes pour devenir importateur / exportateur



1

Le code import-export est nécessaire pour chaque régime juridique d'importations ou d'exportations. Grâce aux réformes de promotion des investissements en Côte d'Ivoire, il est maintenant possible de récupérer son code import-export en même temps que la création de l'entreprise via le guichet unique du CEPICI en s'acquittant des frais qui s'élèvent à 46 €. Cela ne nécessite aucune autre démarche parallèle.

Le code import-export est renouvelable chaque année via le Ministère du Commerce et de l'Industrie, à la Direction de régulations des échanges, en présentant les documents suivants :

- ↳ Une attestation de régularité fiscale datant de moins de quatre mois ;
- ↳ Une attestation de non-redevance pour les contribuables enrôlés ;
- ↳ Une attestation de patente en cours de validité ;
- ↳ Une photocopie de l'ancien code importateur/exportateur.

2

La plateforme GUCE, Guichet Unique du Commerce Extérieur, centralise les informations et les démarches du commerce extérieur pour les différents acteurs. L'objectif étant de dématérialiser les procédures (obtention d'autorisation, paiement en ligne, procédures de douanes...) afin de faciliter l'accès des marchandises au marché ivoirien.

Il dispose d'une section ouverte à tous, regroupant toutes les informations sur le commerce extérieur pour informer des nouvelles lois ou des réglementations en vigueur. L'espace privé est quant à lui seulement accessible une fois inscrit et authentifié et permet de réaliser en ligne toutes les formalités relatives à la transaction commerciale.

Pour s'inscrire en tant qu'importateur / exportateur sur la plateforme GUCE, les documents suivants doivent être scannés puis envoyés à l'adresse suivante : comptes@guce.gouv.ci.

- Télécharger et remplir le formulaire de demande de compte GUCE : disponible directement sur la plateforme dans l'onglet "Téléchargements"
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Photocopie de la fiche du code import-export en cours de validité.

3

Il existe deux types de documents nécessaires à l'importation et l'exportation, qui ont des caractéristiques différentes.

La plateforme GUCE propose trois principaux outils pour faciliter les démarches des opérateurs économiques :

- **Guides d'utilisateurs** pour les formalités : <https://guce.gouv.ci/downloads?lang=fr>

Pour chaque procédure, un guide d'utilisateur est disponible sur la plateforme dans l'onglet "Téléchargements". Ces guides décrivent les étapes des formulaires de demande en donnant des conseils sur comment remplir les données.

- **Guide interactif** : <http://guce.ci/traders-guide/>

Le guide interactif permet à chaque utilisateur de trouver quel est le régime correspondant à l'importation ou l'exportation souhaitée et quels documents sont nécessaires en fonction du type de produit, du pays d'origine/ de destination, de la valeur FOB et du mode de transport.

- **Portail web d'information commerciale** : <http://pwic.guce.ci/fr/web/tip/accueil>

Le portail regroupe toutes les informations concernant le commerce extérieur en Côte d'Ivoire mais aussi dans la zone CEDEAO et UEMOA.

Le portail décrit aussi les procédures par produit, notamment concernant l'obtention d'agrément pour les professions réglementés.

Ce processus varie en fonction du type de produits et est détaillé sur le portail d'information.

A. CONTRÔLE DOCUMENTAIRE DES MARCHANDISES IMPORTÉES

Le contrôle de la valeur et de la classification a pour but de déterminer le traitement douanier de la marchandise importée, en se basant sur les principes internationaux du calcul de la valeur (OMC) puis du système harmonisé (OMD).

Le Rapport Final de Classification de la Valeur (RFCV) est le document final de ce contrôle qui indique les éléments nécessaires à la taxation douanière, conformément aux réglementations en vigueur.

La démarche pour obtenir ce rapport peut être réalisée directement sur la plateforme GUCE via le module e-Ruling Center. Les délais d'obtention sont les suivants :

- 5 jours pour le transport maritime
- 3 jours pour le transport aérien
- 4 jours pour le transport terrestre
- 2 jours pour l'air express

Par la suite, en cas de désaccord avec le rapport final, il est possible de faire une Demande de Modification (DM) ou une Demande de Litige (DL), toujours sur la plateforme du GUCE via le Ruling Center.

B. PROGRAMME DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le programme de vérification de la conformité a pour but de vérifier les produits importés avant embarquement à destination de la Côte d'Ivoire à partir du certificat de conformité. Il a été instauré par le

décret N°2017-567 du 06 septembre 2017 et est rentré en vigueur le 16 avril 2018.

Ce programme s'applique à tout produit d'une valeur FOB supérieure à 1.500 € sauf les produits exemptés. La liste des produits exemptés est la même que celle du Rapport Final de Classification de la Valeur.

Le **certificat de conformité** atteste que les produits sont conformes aux normes et règlements techniques en vigueur en Côte d'Ivoire. Il est nécessaire lors du dédouanement de la marchandise et doit être remis via la plateforme du GUCE.

Les produits n'ayant pas de certificat de conformité reçoivent une pénalité de 50% de la valeur CAF (coût, assurance et fret) et de la destruction de la cargaison.

Pour obtenir un certificat de conformité, l'importateur doit contacter un des 4 prestataires mandatés par le gouvernement ivoirien :

- Bureau VERITAS Inspection Valuation Assessment and Control (BIVAC BV)
- COTECNA Inspection
- INTERTEK International Limited
- Société Générale de Surveillance (SGS)

En fonction de la spécificité de l'importation, il existe 3 routes de vérification et d'évaluation à sélectionner auprès des prestataires mentionnés ci-dessus. La procédure d'obtention est à réaliser avec un des 4 prestataires mentionnés et est différente pour chacune des 3 routes.

Tableau 43.

Caractéristiques des documents nécessaires à l'importation et exportation

DOCUMENTS	DESCRIPTION	DURÉE DE VALIDITÉ	PROCÉDURE D'OBTENTION VIA LA PLATEFORME GUCE
Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI)	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessaire pour le déclenchement de la procédure d'inspection à destination et pour la déclaration en douane - Biens ou marchandises, d'une valeur > ou = à 760 € - Nominative et incessible - Remplace la fiche de renseignement à l' Importation (FRI) et la Déclaration Anticipée à l' Importation (DAI) 	3 mois, renouvelable pour 3 mois maximum	<ul style="list-style-type: none"> - Module DVT (Dossier Virtuel de Transaction Commerciale) via l'onglet Transaction « Téléchargements » - Délivré électroniquement en 24h sur présentation de la facture proforma - Traitement par la banque et le ministère du commerce
Licence d'importation ou d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Licence d'autorisation préalable d'un ministère technique pour des raisons économiques sanitaires, phytosanitaires, de moralité, d'ordre et sécurité publique, de la protection des plantes, de la santé et de la vie des personnes et des animaux. 	Variable en fonction du type d'autorisation: usage unique; 6 mois renouvelable ou 1 an	<ul style="list-style-type: none"> - Module e-Licence: - API : autorisation préalable d'importation - AEX: autorisation d'exportation - Traitement par les ministères techniques via la plateforme GUCE

Source : GUCE

Tableau 44.

Méthode de vérification et d'évaluation de la conformité

	TYPES D'IMPORTATIONS	HONORAIRES DE VÉRIFICATION
ROUTE A	Fournisseurs / Exportateurs irréguliers et ou produits sensibles	0,45 % de la valeur FOB déclarée
ROUTE B	Fournisseurs / Exportateurs fréquents avec produits enregistrés	0,40 % de la valeur FOB déclarée
ROUTE C	Produits sous licence (système d'homologation de produits)	0,30 % de la valeur FOB déclarée

Source : DGCE, Guide de procédure de vérification de la conformité aux normes des marchandises importées

6.2. Le commerce extérieur dans la zone CEDEAO et UEMOA

Dans un contexte de libéralisation des échanges dans la sous-région, la CEDEAO et l'UEMOA ont respectivement mis en place des dispositifs communautaires pour faciliter le commerce entre les pays membres :

- Le **Schéma de Libéralisation des Échanges** (SLEC) pour la CEDEAO concernant les 15 pays membres
- La **Taxe Préférentielle Communautaire** (TPC) pour l'UEMOA concernant les 8 pays membres

Ces deux mécanismes ont pour but d'assurer la libre circulation des marchandises sans le paiement des frais de douanes et des taxes d'effets équivalant à l'importation dans les deux zones. La TVA et les autres taxes intérieures ne rentrent pas dans ces exonérations.



Conditions d'obtention du certificat d'origine

Les types de produits éligibles à la libre circulation doivent être originaires de la zone CEDEAO pour le SLEC et UEMOA pour la TPC. Cela est vérifié par le certificat d'origine, document nécessaire à l'exportation dans les deux zones :

- Le certificat d'origine a une validité de 6 mois à partir de la date de délivrance ;
- Le certificat d'origine couvre un seul type de produit et une seule destination (1 pays et 1 destinataire donné).

Les conditions à remplir pour bénéficier d'un certificat d'origine sont similaires pour les deux dispositifs.

Tableau 45.

Conditions pour bénéficier du SLEC de la CEDEAO et de la TPC de l'UEMOA

1	ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute entreprise qui se trouve et exerce ses activités dans l'un des pays membres respectivement de la CEDEAO ou de l'UEMOA et qui compte exporter ses produits dans la région.
2	PRODUITS AUTORISÉS AVEC CERTIFICAT D'ORIGINE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Produits de l'agriculture et de l'élevage (certificat sanitaire ou phytosanitaire à la place du certificat d'origine) ; ➤ Produits issus de la pêche en mer, rivière ou lac ; ➤ Produits miniers ; ➤ Objets d'artisanat ; ➤ Produits industriels agréés.
3	RÈGLES D'ORIGINE	<p>Les produits ci-dessus sont autorisés et considérés comme originaires de la région s'ils sont conformes à au moins une des règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Produits entièrement obtenus : au moins 60% des matières premières sont originaires de la région ➤ Changement de la position tarifaire : produits dont la production exige l'usage de matériaux classés dans une rubrique tarifaire différente du produit fini : classement tarifaire SH* ➤ Critère de valeur ajoutée: si les matières premières contiennent une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix de revient ex-usine hors taxe des produits finis.

* de l'Organisation Mondiale des Douanes, liste d'exceptions disponible sur les sites internet de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Source : Guichet Unique du Commerce Extérieur, réglementations de la CEDEAO et de l'UEMOA

Procédures d'obtention

Les procédures d'obtention des certificats d'origine connaissent des différences pour les deux zones.

I CERTIFICAT POUR LE SCHÉMA DE LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES

Pour l'obtention du certificat d'origine de la CEDEAO, la procédure est en 4 étapes distinctes :

Figure 46.

Étapes d'obtention du Certificat d'origine de la CEDEAO



Déposer le dossier de demande d'agrément en 5 exemplaires au Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, contenant ;

1

- Formulaire type à remplir avec une description détaillée de l'entreprise, des marchandises et matières premières utilisées dans la production, du processus de fabrication et des coûts. Le formulaire est disponible sur le site internet de la CEDEAO (<https://etls.ecowas.int/?lang=fr>).
- Copie des statuts, des certificats de l'entreprise et des pièces justificatives de l'inscription de l'entreprise.

2

Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur transfère le dossier au Comité National d'Agrément, qui organise une visite de l'entreprise, étudie le dossier et donne un avis positif ou négatif sur la demande d'agrément.

3

La Commission de la CEDEAO valide ou annule la décision prise par le Comité National d'Agrément et notifie les États membres de la CEDEAO de la liste des entreprises et des produits agréés. Par la suite, le Ministère informe l'entreprise de la validation de sa demande ou de son refus.

4

À la suite de la validation de l'agrément, l'entreprise doit obtenir son certificat d'origine auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie afin de pouvoir exporter ses produits. Cela nécessite le dépôt d'une copie de l'agrément SLEC et du formulaire de certificat d'origine au Ministère, à la Direction de la Production Industrielle et de la Compétitivité (DPIC). Le délai d'obtention est de 24h.



Ministère de l'Intégration Africaine
et des Ivoiriens de l'Extérieur

POUR PLUS D'INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION AFRICAIN ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR

Adresse : Abidjan-Plateau Cité
Administrative, Tour C 22^{ème} Etage

Email : info@integration.gouv.ci

Site web : <http://www.integration.gouv.ci>

Tél : +225 20 33 12 12



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE

Certificat pour la taxe préférentielle communautaire

L'obtention du certificat d'origine de l'UEMOA nécessite la mise en oeuvre d'une procédure en 3 étapes conduite par des acteurs du Ministère du Commerce et de l'Industrie et de la Direction des Douanes.

Figure 47.

Étapes d'obtention du Certificat d'origine de l'UEMOA



1

Pour la zone UEMOA, le dossier technique est similaire mais doit être déposé à la **Direction de l'activité industrielle du Ministère du Commerce et de l'Industrie**. Il comprend les informations et documents suivants :

- Caractéristiques de l'entreprise ;
- Caractéristiques des produits pour lesquels l'agrément est sollicité ;
- Renseignements sur la production ;
- Des documents annexes en fonction du type de demande.

2

Le dossier est étudié par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et la Direction Générale des Douanes qui constituent le Comité d'Agrément. Ils organisent une visite de l'entreprise et font une analyse du dossier afin de valider ou refuser la demande d'agrément. Les États membres sont notifiés de la décision par le comité et l'entreprise est informée par le Directeur Général de l'Activité Industrielle.

3

La procédure pour l'obtention du certificat d'origine de l'UEMOA est similaire que pour le certificat d'origine de la CEDEAO. Le dossier d'agrément et le formulaire de demande de certificat sont déposés à la Direction de la production industrielle et de la compétitivité (DPIC) au Ministère du Commerce et de l'Industrie. Le délai d'obtention est de 24h. À noter que les dépôts se font le matin de 7h30 à 11h et les retraits de 14h à 17h.

Ces deux procédures ainsi que les contacts des Ministères sont détaillés sur le portail web d'information commerciale du GUCE : <http://pwic.guce.ci/web/tip/accueil> et y seront mis à jour selon les nouvelles réglementations et des réformes de facilitation des démarches.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Adresse : Abidjan-Plateau, Immeuble Postel
2001, 18^e étage

E-mail : info@commerce.gouv.ci

Tél : +225 20 22 95 28

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE (DGA) DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Adresse : Abidjan - Cocody 2 Plateaux
vallon, rue des jardins

Tél : +225 22 41 17 23



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
— EN CÔTE D'IVOIRE —



C

CONSOLIDER ET PROTÉGER
SON INVESTISSEMENT





1. PROCÉDURES D'ARBITRAGE

L'arbitrage est un mode de règlement des litiges à l'amiable impliquant le recours à une ou plusieurs personnes privées, appelées arbitres, et considéré comme faisant partie des « Alternative Dispute Resolution » (ADR) ou modes alternatifs de règlement des litiges par opposition à ceux impliquant le recours aux juridictions étatiques

1.1. Les types d'arbitrage

Généralement, nous distinguons deux (2) types d'arbitrage : l'arbitrage ad hoc et l'arbitrage institutionnel.

L'arbitrage ad hoc

Il met en présence les parties et les arbitres en dehors de toute institution permanente d'administration d'arbitrage. En effet, l'arbitrage ad hoc est celui que les parties organisent par leur convention d'arbitrage, notamment en désignant les arbitres et en déterminant les conditions du déroulement de la procédure.

Il en résulte que cet arbitrage implique que les parties soient suffisamment outillées dans ce domaine.

L'arbitrage institutionnel

Il est administré par une institution spécialisée d'arbitrage selon son règlement. En principe, cette institution n'est pas une juridiction. Sa fonction est d'administrer et de fournir des infrastructures (salles, matériels divers) et des moyens humains (secrétariat, arbitres) aux arbitrages qu'elle gère.

L'arbitrage institutionnel présente trois (3) caractéristiques principales :

- ↳ L'existence d'une autorité : chargée de l'administration des arbitrages notamment l'organisation de l'instance arbitrale ;
- ↳ L'existence d'un règlement d'arbitrage : ayant pour objectif de régir l'instance arbitrale ;
- ↳ L'existence d'un secrétariat : assumant certaines tâches matérielles et servant de liaison entre les parties, les arbitres voire les experts.

La particularité de l'arbitrage institutionnel se définit par l'existence de centres permanents d'arbitrage, qui fixent par leurs règlements les éléments essentiels de la procédure arbitrale : choix des arbitres, déroulement de l'instance arbitrale, contrôle de la sentence.

Tableau 46.

Tableau des différents centres d'arbitrages en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest et au niveau international

CENTRES D'ARBITRAGES	
± NATIONALS	<ul style="list-style-type: none"> - La Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI) ; - Le Centre d'Arbitrage du GICAM (Groupement Inter Patronal du Cameroun) ; - Le Centre d'arbitrage, de conciliation et de médiation de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) ; - La Chambre d'Arbitrage de Guinée (CAG) ; - La Cour d'Arbitrage du Togo (CATO).
RÉGIONAUX	<ul style="list-style-type: none"> - La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) domiciliée à Abidjan (Côte d'Ivoire).
INTERNATIONAUX	<ul style="list-style-type: none"> - La Cour internationale de la Chambre de Commerce International (CCI) de Paris ; - Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI)

Source : Oxford business group 2019

1.2. L'arbitrage d'investissement

LE DROIT OHADA A ÉTENDU LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARBITRAGE CLASSIQUE À L'ARBITRAGE D'INVESTISSEMENT.

Celui-ci est généralement défini comme le forum arbitral qui accueille des différends opposant un État ou une de ses entités, et une entité privée étrangère réalisant une opération d'investissement dans cet État. Le Centre International de Règlement de Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) s'inscrit dans cette perspective.

Le nouveau droit OHADA de l'arbitrage consacre les Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) et les codes des investissements comme nouveaux fondements de son offre d'arbitrage. Cette avancée de l'Acte Uniforme relatif au Droit de l'Arbitrage (AUDA) est réitérée par le nouveau règlement d'arbitrage de la CCJA qui autorise expressément la Cour à administrer des procédures d'arbitrage fondées sur les TBI ou sur les législations nationales applicables aux investissements.

Tableau 47.

Tableau synoptique des principales évolutions législatives

ÉLÉMENTS	AU 1997	AU 2017	AVANTAGES
Fondements de l'arbitrage	Convention d'arbitrage	Convention d'arbitrage, traités bilatéraux d'investissements, Code des investissements	Extension offre d'arbitrage
Définition de la convention d'arbitrage	Pas de définition	Nouvelles définitions du compromis et de la clause compromissoire	Sécurité juridique, intelligibilité du droit
Efficacité de la clause multi-tiers		Nouvelles dispositions	Meilleure articulation des modes alternatifs de règlement de différends
Principes directeurs du procès		Nouvelles dispositions relatives à l'indépendance, la célérité et à la loyauté	Garantie de procès équitable
Délai d'exequatur		Raccourcissement de délais à 15 jours	Célérité procédurale
Délai du traitement du recours en annulation	Pas de précision	3 mois	Efficacité de la sentence arbitrale
Clause de renonciation au recours en annulation		Nouvellement consacrée	Efficacité de la sentence



POUR PLUS D'INFORMATIONS

COUR D'ARBITRAGE DE CÔTE D'IVOIRE

Adresse : Abidjan-Plateau, avenue
Joseph Anoma, Chambre de Commerce et
d'Industrie de Côte d'Ivoire

Email : caci@cci.ci

Site web : <http://www.courarbitrage.ci>

Tél : +225 20 30 97 29



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
— EN CÔTE D'IVOIRE —

2. CONDITIONS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS VERS LA CÔTE D'IVOIRE, TRANSFERTS DE CAPITAUX ET CONTRÔLE DES CHANGES

En matière d'opérations financières diverses, il faut considérer la Côte d'Ivoire en tant que membre de l'UEMOA qui règlemente et harmonise la politique économique et financière pour l'ensemble des huit (8) pays qui constituent la zone UEMOA en y incluant la Côte d'Ivoire : Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Togo, Sénégal.

Nous distinguerons :

- les opérations d'investissements de l'extérieur vers la zone UEMOA ;
- les opérations financières au sein de l'espace UEMOA ;
- les opérations de capitaux de l'espace UEMOA vers l'extérieur.

2.1. Investissement de l'extérieur vers la Côte d'Ivoire (pays membre de la zone UEMOA)

Les investissements étrangers en Côte d'Ivoire, de même que la cession d'investissements entre personnes (physiques ou morales) non-résidentes sur le territoire ivoirien sont libres. Ce type d'opérations doit juste faire l'objet de déclaration à des fins statistiques, à la Direction chargée des Finances Extérieures et à la BCEAO, lorsqu'il s'agit d'investissements directs. [Art. 10 du Titre IV du Règlement N°09/2010/CM UEMOA/ relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA].



Tableau 48.

Définition d'un investissement direct étranger

QU'EST-CE QU'UN INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER?

Est considéré comme investissement direct étranger l'une ou l'autre des opérations suivantes réalisée en Côte d'Ivoire par une personne (physique ou morale non résidente) :

- L'achat, la création ou l'extension de fonds de commerce, de succursales ou de toute autre entreprise à caractère personnel ;
- Toutes autres opérations lorsque, isolées ou multiples, concomitantes ou successives, elles ont pour effet de permettre à une ou plusieurs personnes de prendre ou d'accroître le contrôle d'une société exerçant une activité industrielle, agricole, commerciale, financière ou immobilière, quelle qu'en soit la forme, ou d'assurer l'extension d'une telle société déjà sous leur contrôle.

NB : sont considérées comme non-résidents, les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt à l'étranger, les fonctionnaires étrangers en poste dans un État membre de l'UEMOA et les personnes morales nationales ou étrangères pour leurs établissements à l'étranger.

2.2. Opérations financières au sein de l'UEMOA

Les opérations d'investissement, d'emprunt, de placement et d'une manière générale, tous les mouvements de capitaux entre entreprises (ou personnes physiques) au sein de l'espace UEMOA sont libres et sans restriction aucune conformément aux textes de lois (Articles 76 paragraphe du traité modifié de l'UEMOA et à l'article 3 du traité de l'UMOA) en vigueur et régissant la zone.

2.3. Transferts de capitaux de la Côte d'Ivoire vers l'extérieur (hors zone UEMOA) et contrôle de change

En ce qui concerne les paiements à destination de l'étranger à partir de la Côte d'Ivoire, ils ne sont possibles que via les intermédiaires agréés par la Banque Centrale sur présentation de justificatifs de la réalité et de la licéité de l'opération (Article 9, Titre IV, Règlement N°09/2010/CM UEMOA/ relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA).

Les opérations de paiements à l'étranger qui sont concernées sont les suivantes :

- Le transfert des sommes nécessaires à l'amortissement contractuel de dettes ainsi qu'au remboursement de crédits à court terme consentis pour le financement d'opérations commerciales et industrielles ;

- Le transfert du produit de la liquidation d'investissements ou de la vente de valeurs mobilières étrangères par les non-résidents ;
- Les règlements requis, soit au titre des transactions sur instruments dérivés de change, soit au titre des transactions sur instruments dérivés sur matières premières et produits de base.

En dehors de ces opérations, toute autre opération de transferts de capitaux de la Côte d'Ivoire vers un pays étranger (hors zone UEMOA) devra bénéficier d'une autorisation spéciale du Ministre de l'Économie et des Finances à la suite de l'analyse des pièces justificatives attestant de la nature et de la réalité de l'opération.

Afin de contrôler sa politique économique et surtout monétaire, la BCEAO fait obligation de fournir un certain nombre de pièces justificatives pour toute opération devant impliquer des mouvements de devises notamment. Cela s'inscrit dans la politique de couverture de change menée par la BCEAO.

Lorsque la destination des fonds est la zone hors UEMOA, le transfert doit obéir aux contraintes relatives à l'Article 4 Titre III du corps du R09/2010.

Le tableau à la page suivante donne un exemple des pièces justificatives qui peuvent être requises pour une transaction avec l'extérieur à partir de la Côte d'Ivoire.

Tableau 49.

Conditions des transferts de fonds

MONTANT ≤ 762,2 €	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune pièce justificative n'est exigée au requérant. - L'autorisation d'effectuer le transfert est donnée par délégation aux banques (intermédiaires agréés).
MONTANT ≥ 762,2 €	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de demande d'autorisation de change, en vue d'effectuer le transfert est établi par le demandeur en relation avec son intermédiaire agréé. - Ce dossier comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Le « Formulaire de Change » établi en quatre exemplaires dûment remplis ; - Les pièces justificatives de la demande en fonction du motif du transfert
	<p style="text-align: center;">Principe des autorisations de change</p> <p>La réglementation des changes consacre la liberté des paiements courants à destination de l'étranger, cette liberté est assortie d'une obligation de production de pièces justificatives pour les besoins de contrôle de l'administration (Trésor Public+ BCEAO). (Art. 4 Titre III du corps du R09/2010). Cependant, les opérations en capital sont soumises à des restrictions de change et font l'objet d'une autorisation préalable des services du Ministère de l'Économie et des Finances (FINEX).</p>

Source : Direction Générale Du Trésor et de la Comptabilité Publique

NB :

1. Paiements courants = paiements relatifs aux opérations (intérêts, dividendes, etc.) à caractère définitif.

2. Paiements en capital = paiements relatifs aux mouvements internationaux de capitaux, qui engendrent divers flux financiers futurs.

Concernant les transactions à l'étranger, il existe plusieurs cas à distinguer qui sont illustrés dans les tableaux suivants (50 et 51) :

- Importation effective ;
- Importation non effective ;
- Diverses opérations liées au transfert à destination de l'étranger.

Certains dossiers de demande d'autorisation de change sont soumis obligatoirement à l'autorisation préalable du Trésor Public.



Tableau 50.

Tableau des conditions d'exécution des transactions

EXÉCUTION DES TRANSACTIONS À L'ÉTRANGER EFFECTIVE		EXÉCUTION DES TRANSACTIONS À L'ÉTRANGER NON EFFECTIVE	
RÈGLEMENT DE FACTURES D'IMPORTATIONS	RÈGLEMENT DE FACTURES DES PRESTATIONS DE SERVICES	RÈGLEMENT DE FACTURES D'IMPORTATIONS	RÈGLEMENT DE FACTURES DE PRESTATIONS DE SERVICES
<p>L'autorisation de change peut être donnée par délégation par la banque, au vu des pièces justificatives que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture définitive certifiée conforme ; - Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI) ; - Titres d'importations visés par la douane ; - Contrat commercial certifié conforme (date d'exigibilité du paiement) ou tout document en tenant lieu. 	<p>Paiement courant : les services ont été faits au profit du résident Ivoirien.</p> <p>L'Autorisation de change peut être donnée par délégation par la banque, au vu des pièces justificatives que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture définitive certifiée conforme de la prestation de services ; - Contrat de prestation de services certifié conforme (date d'exigibilité du paiement) ou tout document en tenant lieu. 	<p>Dossier complet à soumettre à l'autorisation préalable des FINEX. Les pièces justificatives requises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat commercial certifié conforme ou Facture proforma en tenant lieu ; - Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI). <p>NB : Ces autorisations peuvent être données désormais en ligne via le module e-FOREX du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)</p>	<p>Paiement courant qui est assimilable à une opération en capital (crédit commercial).</p> <p>Dossier complet à soumettre à l'autorisation préalable des FINEX, les pièces justificatives requises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture définitive ou proforma ou alors contrat commercial certifié conforme de la prestation de services, indiquant le montant à payer et précisant les modalités de paiement anticipé.

Tableau 51.

Contrôle de change et transferts de capitaux des opérations sur le revenu

	TYPES	AUTORITÉ	PIÈCES JUSTIFICATIVES
OPÉRATIONS SUR REVENUS DE FACTEURS	Paiement des salaires ou honoraires	L'autorisation de change peut être donnée par délégation par la banque	Copies des trois (3) derniers bulletins du salarié ou de la facture de prestation, certifiées par l'employeur.
	Transferts de dividendes ou paiement courant	Dossier complet à soumettre à l'autorisation préalable des FINEX (pour vérification de la situation fiscale de la société)	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan certifié (DGI, INS, ...) de l'exercice ou des exercices concernés ; - Extrait du procès-verbal (PV) de l'Assemblée Générale (AG) autorisant la répartition des bénéfices ; - Rapport du conseil d'administration (en cas de besoin) ; - Attestation de paiement de l'IRVM.
OPÉRATIONS SANS CONTREPARTIE	Aides familiales ou secours familiaux	L'autorisation de change peut être donnée par délégation par la banque	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre du demandeur ; - Justificatifs des dépenses ; - Certificat de résidence ou titre de séjour du ou des bénéficiaire(s).
	Approvisionnement de compte d'expatriés ou dépenses dans le pays d'origine		<ul style="list-style-type: none"> - Lettre du demandeur ; - Pièce(s) d'identité ou passeport prouvant la nationalité étrangère (hors UEMOA) ; - Justificatifs de l'origine des fonds.
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	Remboursement d'emprunt	Autorisation préalable de la FINEX en cas de change peut être donnée par délégation par la banque	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre du Trésor Public relative à la déclaration de l'emprunt à l'étranger par la société ayant bénéficié du prêt ; - Avis de crédit prouvant l'entrée des fonds par l'entremise d'une banque locale ; - Contrat ou convention de prêt ; - Compte rendu de prêt établi sur formule n° 57 ; - Compte rendu de remboursement établi sur formule n° 59 ; - Tableau d'amortissement du prêt (facultatif).
	Transfert du produit de la liquidation totale ou partielle d'un investissement étranger en Côte d'Ivoire	Autorisation préalable de la FINEX en cas de change peut être donnée par délégation par la banque	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de déclaration de l'investissement étranger ; - Lettre du Trésor Public relative à la déclaration de l'investissement étranger ; - Justificatifs de la liquidation de l'investissement étranger ; - Compte rendu de liquidation totale ou partielle d'investissement étranger établi sur formule n° 53.

Source : Direction Générale Du Trésor et de la Comptabilité Publique



POUR PLUS D'INFORMATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Carde,
Immeuble SOGEFIHA

E-mail : info@tresor.gouv.ci

Site web : [https://www.tresor.gouv.ci/tres/
fr_FR](https://www.tresor.gouv.ci/tres/fr_FR)

Tél : +225 20 30 90 20



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
— EN CÔTE D'IVOIRE —

3. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les principaux acteurs de soutien afin de protéger la propriété intellectuelle dans la sous-région francophone sont les suivants :

Figure 48.

Acteurs de soutien de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire



Sources : Site internet de l'OIPI, de l'OAPI et de l'OMPI

3.1. Procédure pour obtenir les titres de propriété intellectuelle

En Côte d'Ivoire, les démarches pour obtenir un titre de propriété peuvent se faire directement en ligne sur le site internet de l'OIPI (<https://www.oipi.ci>) et se déroulent en 3 étapes.

Figure 49.

Étapes pour obtenir un titre de propriété



Source : OIPI

1

Pour accéder au service en ligne de demande de titre de propriété intellectuelle, il faut tout d'abord s'inscrire sur le site internet de l'OIPI (<https://www.oipi.ci/>) en se créant un compte personnel, puis remplir le formulaire de demande du titre de propriété souhaité. Les documents nécessaires varient en fonction des types de titres. La demande doit être validée puis soumise à l'OIPI afin qu'elle soit évaluée par l'office.

2

Quand la demande est validée par l'OIPI, un devis concernant les taxes à payer est envoyé par email au déposant de la demande ainsi que les indications supplémentaires nécessaires. Une fois le paiement des taxes réalisé, le bordereau de paiement doit être envoyé à l'OIPI.

3

La réalisation du paiement permet la validation du dossier de demande par l'OIPI et le transfert vers l'OAPI afin d'obtenir le certificat d'enregistrement. Les délais varient en fonction du titre de propriété et sont détaillés dans le tableau suivant.

3.2. Titres de propriété intellectuelle

L'Accord de Bangui définit 8 différents titres de propriété avec les caractéristiques suivantes :

Tableau 52.

Caractéristiques des différents titres de propriété

	DURÉE DE LA PROTECTION	DÉLAI D'OBTENTION	TAXES DE DÉPÔT	EXTENSION INTERNATIONALE
BREVET D'INVENTION (ET CERTIFICAT D'ADDITION)	20 ans	maximum 12 mois (sur demande du déposant)	<ul style="list-style-type: none"> - Brevet : 343 € - Certificat addition : 434 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Traité de coopération en matière de brevet (PCT)
MARQUE	10 ans, renouvelable tous les 10 ans	~ 7 mois	610 €	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt international des marques suivant le protocole de Madrid (1998)
NOM COMMERCIAL	10 ans, renouvelable tous les 10 ans	~ 4 mois	Personne : <ul style="list-style-type: none"> - Physique : 15 € - Morale : 30 € 	/
DESSINS OU MODÈLES INDUSTRIELS	5 ans, renouvelable maximum 2 fois	~ 7 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Simple : 76 € - Multiple : 114 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt international des dessins et modèles industriels, suivant l'arrangement de la Haye (1999)
MODÈLE D'UTILITÉ	10 ans	maximum 12 mois (sur demande du déposant)	30 €	<ul style="list-style-type: none"> - Traité de coopération en matière de brevet (PCT)
INDICATION GÉOGRAPHIQUE	10 ans renouvelable	/	137 €	/
OBTENTION VÉGÉTALE	25 ans	/	900 €	/
SCHÉMA DE CIRCUIT INTÉGRÉ	10 ans	/	343 €	/

Sources : Site de l'OAPI et de l'OAPI, Accord de Bangui

3.3. Régime de taxes

Le régime relatif aux taxes est disponible sur le site internet de l'OIPI (<https://www.oipi.ci>) et tous les montants sont détaillés par titres. Un devis de taxes personnalisé à la demande est envoyé par courriel lorsque la demande est validée par l'OIPI.

Concernant l'obtention des titres, la taxe de dépôt est à payer. En fonction des spécificités de la demande et du type de titres, des taxes additionnelles existent :

- La taxe de revendication de priorité ;
- La taxe de publication ;
- Un supplément par revendication, en fonction de la longueur des descriptifs, des erreurs matérielles, des formulations proposées lors de l'examen technique.

En plus des taxes d'obtention, de nombreuses autres taxes sont à acquitter sur le long terme :

- Taxes pour le maintien en vigueur des titres ;
- Taxes de restauration des droits ;
- Taxes concernant le registre spécial ;
- Taxes de recherche ;
- Taxes pour l'obtention de renseignements ;
- Taxes de recours ;
- Taxes d'extension ;
- Autres taxes.

A noter qu'il existe un crédit d'impôt sur les bénéfices à hauteur de 20% de la valeur d'acquisition de brevets et procédés de fabrication, nouveaux pour les PME.





POUR PLUS D'INFORMATIONS

OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DIRECTION GÉNÉRALE)

Adresse : Abidjan, Cocody II Plateaux, rue
des Jardins, Ilots 204, Villa 2350

E-mail : directiongenerale@oipi.ci

Site web : <https://www.oipi.ci/>

Tél : +225 22 41 16 65 / 22 41 10 87

OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (SERVICE TECHNIQUE)

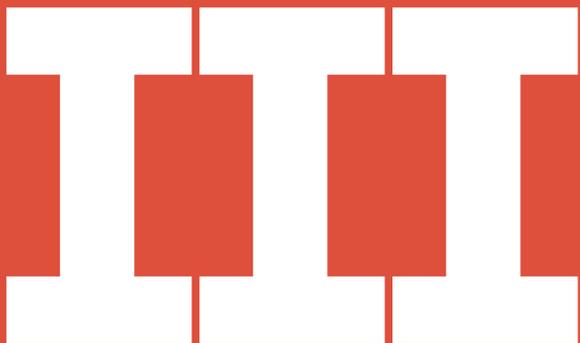
Adresse : Abidjan, Plateau, Rue Lecœur,
Immeuble de l'industrie, 1^{er} étage

E-mail : info@oipi.ci

Tél : +225 20 33 53 43



GUIDE DE L'INVESTISSEUR
INVESTIR
EN CÔTE D'IVOIRE



ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES

Le PIB de la Côte d'Ivoire connaît un taux de croissance annuel moyen d'environ 8% depuis une dizaine d'année. Cette croissance est portée essentiellement par des secteurs comme les bâtiments et travaux publics (BTP) et l'agro-industrie.

Le gouvernement ivoirien a développé et procède à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) afin d'arriver à une transformation structurelle de l'économie ivoirienne qui doit passer de l'exportation des matières premières à une transformation quasi-totale des spéculations agricoles phares.

Ainsi, afin de donner une meilleure compréhension du tissu économique ivoirien, six (6) secteurs économiques prépondérants objets des stratégies gouvernementales énoncées ci-dessus sont analysés dans le détail de sorte à fournir les informations autour des questions suivantes pour chacun d'eux :

- Opportunités d'investissement
- Environnement des affaires
- Défis du secteur

Les secteurs objets de cette analyse sont présentés ci-après :



AGRO-INDUSTRIE

MÉCANISATION AGRICOLE
TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE



ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS



ÉNERGIE

ÉNERGIE RENOUVELABLES
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ENVIRONNEMENT & RECYCLAGE

EAU ET ASSAINISSEMENT
RECYCLAGE DES DÉCHETS



SANTÉ

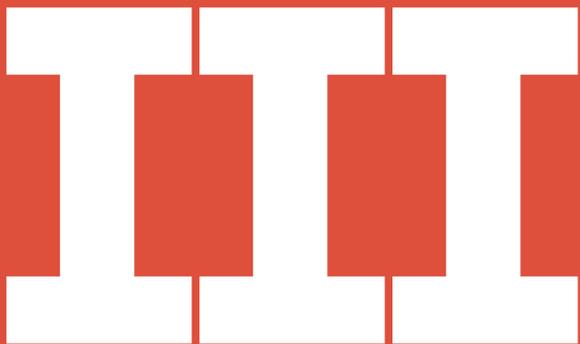
INFRASTRUCTURES DE SOINS
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX



PHARMA - COSMÉTIQUE

PHARMACIE
COSMÉTIQUE





A

AGRO-INDUSTRIE





A | AGRO-INDUSTRIE



25%

PART DE L'AGRICULTURE
DANS LE PIB IVOIRIEN
EN 2019



8%

PART DE
L'AGRO-INDUSTRIE
DANS LE PIB EN 2019



18,1

MILLIARDS d'€

D'INVESTISSEMENTS À
MOBILISER DE 2018-2025
POUR LE PNIA 2



30%

DES EXPORTATIONS
AGRIQUES SONT
DES PRODUITS
AGRO-INDUSTRIELS

SOUS-SECTEURS

I MÉCANISATION AGRICOLE

1^{er}

Producteur mondial
de cacao et de noix de
cajou

1

50%

Des agriculteurs
utilisent des méthodes
traditionnelles

40%

Poids du cacao dans
les exportations
ivoiriennes

16,2%

Poids des machines
dans la valeur totale
des importations

I TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE

30%

Poids de l'agro-industrie
dans le secteur
industriel

2

32%

Des entreprises du
secteur industriel sont
dans l'agro-industrie

50%

Taux de transformation
de la production
agricole ciblé en 2022

8%

De la valeur ajoutée de la
chaîne de valeur du cacao
revient à la Côte d'Ivoire

1. MÉCANISATION AGRICOLE

1^{er}

PRODUCTEUR MONDIAL
DE CACAO ET DE NOIX
DE CAJOU

50%

DES AGRICULTEURS
UTILISENT DES
MÉTHODES
TRADITIONNELLES

40%

POIDS DU CACAO
DANS LES
EXPORTATIONS
IVOIRIENNES

16,2%

POIDS DES
MACHINES DANS LA
VALEUR TOTALE DES
IMPORTATIONS

1.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- Le secteur agricole ivoirien employait environ 40% de la population active et contribuait à 20% du PIB ivoirien en 2019.
- Malgré l'importance de l'agriculture dans l'économie, la contribution à la croissance ivoirienne reste modérée et elle ne permet pas l'enrichissement du niveau de vie des agriculteurs. Le cacao représente près de 40% des exportations ivoiriennes.
- La hausse de la production agricole est tirée par la hausse des surfaces de production et non pas par la hausse de la productivité :
 - En 2019, la valeur ajoutée moyenne par travailleur du secteur primaire est 2,3 fois inférieure à celui du Nigéria et 4,6 fois inférieure à celle de l'Afrique du Sud ;
 - Le rendement de la production est encore faible : 50% des agriculteurs utilisent des méthodes de production traditionnelles et seulement 10% utilisent des « systèmes intensifs ».
- L'utilisation des 3 principaux facteurs de productivité : machines agricoles, graines de haute qualité et engrais, est encore très faible pour la culture vivrière. La Côte d'Ivoire consomme 50 kg/ha d'engrais contre 100 à 200 kg/ha pour les pays occidentaux et asiatiques.
- La pénibilité du travail agricole causée par la faible utilisation des machines et les faibles revenus entraîne l'abandon de l'agriculture par les jeunes agriculteurs et le départ vers les grandes villes.
- L'augmentation des revenus des agriculteurs permettrait le développement de filières agricoles à plus forte valeur ajoutée et la diversification en terme de produits agricoles mais aussi vers des cultures non-agricoles.

Potentiel de développement

- La Côte d'Ivoire est un pays avec un fort potentiel agricole où 53% des terres sont affectées à l'agriculture.
- Les principales spéculations agricoles en Côte d'Ivoire sont les suivantes :
 - **Cacao** : 1^{er} producteur mondial, 46% de la production mondiale en 2018-2019 soit 2,2 millions de tonnes
 - **Noix de Cajou** : 1^{er} producteur mondial
 - **Caoutchouc** : 1^{er} producteur africain, 7^{ème} mondial
 - **Palmier à Huile** : 2^{ème} producteur africain ;
 - **Coton** : 3^{ème} producteur africain ;
 - **Café** : 2^{ème} producteur de café Robusta africain ;
 - **Fruits tropicaux** : noix de coco, banane, mangue, ananas...

Figure 50.

Top 3 des exportations de produits agricoles en 2018 (en tonnes)



- L'augmentation de la productivité demeure le défi principal de l'agriculture ivoirienne. L'accélération de la mécanisation de l'agriculture participerait grandement à améliorer les revenus des producteurs.
- Toutefois, la majorité du matériel et des équipements utilisés pour l'agriculture est importée. En effet, en 2018, les machines représentaient 16,2% de la valeur totale des importations en Côte d'Ivoire soit 1,6 milliard d'€.

- Le fait que l'approvisionnement en matériels et équipements soit essentiellement basé sur l'importation pose des problèmes au niveau de leur maintenance et de leur entretien. En effet, il est difficile de se fournir en pièces de rechange en cas de panne même lorsqu'il y a un représentant local du fabricant. De plus, les représentants locaux des firmes de production de machines et outils manquent souvent de personnel qualifié pour la prise en main des opérations de maintenance et de réparation.

Exemples d'opportunités d'investissements

- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'être plus compétitif dans la chaîne de valeur, de baisser les coûts de production et ainsi d'augmenter la productivité du secteur.
- Les opportunités d'investissement et d'installations locales se présentent comme suit :
 - Ventes ou location de machines et matériels pour la construction de système d'irrigation, de captage et de stockage des eaux de pluies.
 - Vente ou location de machines, matériel et équipements de mécanisation agricole et de traitement post-récolte.
 - Installation de centres de mécanisation ou renforcement de centres existants: unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
 - Installations d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole.
 - Fabrication locale et vente de solutions d'amélioration de la chaîne de froid (panneaux sandwich).
- Ces opportunités d'affaires existent dans toutes les régions agricoles de la Côte d'Ivoire, notamment le nord du pays et ne concernent pas que les grands centres urbains.
- La digitalisation de l'économie ivoirienne offre de nouvelles opportunités dans le secteur notamment pour l'optimisation de la chaîne de valeur agricole : traçabilité et transparence des produits, économies énergétiques, systèmes informatiques, accès à des formations.



1.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Le nouveau code des investissements de 2018 propose des avantages fiscaux en fonction du secteur d'investissement. Les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie offrent des avantages significatifs en termes d'importance et de durée des exonérations comme suit :
 - Exonération de la TVA sur les acquisitions de biens, services et travaux ;
 - Exonération des droits de douane et exonération de TVA sur les matériels, biens d'équipements et le lot de pièces de rechange (valeur maximale du 1^{er} lot en fonction de la zone d'investissement).
- Le PNIA 2 (2018-2025) Programme National d'Investissement Agricole, soutient le développement de la mécanisation de l'agriculture, notamment à travers son programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale ».
 - L'objectif est de promouvoir l'adoption de technologies et d'infrastructures innovantes favorisant à la fois la productivité et la compétitivité, tout en préservant l'environnement. Le programme 1 du PNIA 2 encourage l'utilisation de techniques de production agricole durable et de systèmes de production intégrés combinant les filières agricoles et pastorales, comme par exemple l'agroforesterie, la caféiculture-apiculture ou l'anacardier-apiculture.
- Depuis 2015, le gouvernement a relancé les éditions annuelles du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA) afin de promouvoir le développement du secteur agricole dans le pays et dans la sous-région Ouest-Africaine et de placer le secteur au cœur de ses priorités. Le SARA est devenu le salon de l'agriculture de référence de l'Afrique subsaharienne, l'édition de 2019 a accueilli 360.000 visiteurs.

Le salon est aussi une occasion pour le gouvernement d'inviter des fournisseurs de machines agricoles à présenter leurs produits.
- En juin 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana, concentrant à eux deux plus de 60% de la production mondiale de cacao, ont annoncé conjointement l'instauration d'un prix plancher de 2.300 € la tonne et l'ajout d'un différentiel de revenu décent (DRD) de 350 € par tonne. Cette mesure a été prise afin de garantir aux planteurs de cacao la perception de 70% du prix de référence plancher et ainsi augmenter leurs revenus.

Programmes de développement et soutien international

- Le programme C2D de l'AFD, contrat de désendettement et de développement, depuis 2013 a financé des projets agricoles ivoiriens à plus de 200 millions d'€ et a pour objectif de continuer à appuyer le secteur agricole via le PNIA et le développement des Agropoles.
- En 2019 a eu lieu l'inauguration des Centre des Prestations des Services Agricoles Motorisés (CPSAM) de Niapé, Boundiali et Mankono dans le cadre du C2D. Le CPSAM de Niapé est spécifiquement dédié à la mécanisation de la cotonculture. Des projets similaires vont s'étendre aux autres spéculations agricoles.
- Le programme de soutien de la Chine favorisant la mécanisation de l'agriculture et notamment la culture du riz en Côte d'Ivoire a été lancé. A ce titre, la Mission d'Assistance Technique Agricole Chinoise (MATAC,) a fait un don de matériels et équipements (des moissonneuses-batteuses, des motoculteurs, des repiqueuses, une décortiqueuse..) d'une valeur de 200.000 € à l'Agence de Développement de la filière Riz, l'ADERIZ.
- Exim Bank India a financé l'installation d'une trentaine d'unités industrielles de transformation de riz en Côte d'Ivoire, pour une valeur de 23 millions d'€ dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la riziculture.



1.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Coût élevé des équipements de mécanisation agricoles comparé au faible pouvoir d'achat des agriculteurs.
- Accès limité des agriculteurs au financement dans le cadre d'acquisition de matériels et équipements agricoles.
- Faible taux d'alphabétisation des populations rurales entraînant un manque de savoir faire technique en matière d'utilisation de machines agricoles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, etc.).
- Manque de mécaniciens et d'opérateurs formés à l'entretien et à la maintenance des matériels et équipements agricoles.

Pistes de mitigation des risques

- Les fournisseurs de machines agricoles doivent potentiellement tisser des partenariats avec des établissements financiers pour trouver le mode de financement qui permettrait aux agriculteurs d'acquérir leurs matériels.
- Sachant que l'essentiel des agriculteurs sont des petits producteurs avec des superficies maximales de 2 ha, les fournisseurs de machines agricoles pourraient mettre en place des services de location à la demande.
- Dans le cadre du renforcement des capacités des ressources humaines, les fournisseurs de machines agricoles pourraient tisser des partenariats avec des centres de formation professionnels et techniques pour former du personnel sur leurs technologies. Ces personnels locaux pourraient être déployés pour assurer le service après-vente des fournisseurs d'une part, et d'autre part pourraient être accompagnés dans la mise en place d'entreprises de services d'entretien et réparation au profit des agriculteurs.

2. TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE

30%

POIDS
DE L'AGRO-INDUSTRIE
DANS LE SECTEUR
INDUSTRIEL

32%

DES ENTREPRISES DU
SECTEUR INDUSTRIEL
SONT DANS
L'AGRO-INDUSTRIE

50%

TAUX DE
TRANSFORMATION
DE LA PRODUCTION
AGRICOLE CIBLÉ EN 2022

8%

DE LA VALEUR AJOUTÉE
DE LA CHAÎNE DE VALEUR
DU CACAO REVIENT À LA
CÔTE D'IVOIRE

2.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- En 2019, l'industrie pesait pour 26% du PIB ivoirien. L'objectif initial était d'atteindre 40% du PIB en 2020. Le secteur enregistre une croissance de 9,7% en 2019 contre 7,1% en 2018. La fabrication de machines et de matériels de tous types ne représente que 4,3% du PIB généré par le secteur industriel.
- L'agro-industrie, notamment tirée par l'agro-alimentaire, représente plus de 50% du secteur industriel. Ainsi, 32% des entreprises du secteur industriel sont spécialisées dans l'agro-industrie.
- Les exportations agricoles ivoiriennes sont majoritairement des produits agricoles non transformés, ayant ainsi une valeur ajoutée réduite.
 - 50% des produits agricoles transformés sont exportés. Cela représente 30% des exportations de produits provenant de l'agriculture. Les 70% restants sont des matières premières.
- Les produits agricoles exportés qui sont transformés ont aussi une valeur ajoutée relativement faible.
 - Les produits agro-industriels sont le fruit d'une transformation primaire, peu complexe et sans grande valeur ajoutée. A titre d'illustration, les produits provenant de la transformation primaire du cacao représente 40% de la production agro-industrielle et 80% de la valeur totale des exportations mais leur contribution à la valeur ajoutée totale est seulement de 20% au niveau national.

Potentiel de développement

- La transformation locale des produits agricoles entraînerait une croissance économique plus inclusive via la hausse des revenus des producteurs et la création de nouveaux emplois dans les zones rurales. La mise en place d'une croissance inclusive est un des axes prioritaires du plan de développement du gouvernement ivoirien pour les prochaines années.
- L'objectif du pays est de transformer 50% de sa production agricole en 2022 contre 30% en 2019, ce qui offre de nombreuses opportunités dans différentes filières.
- De même que pour le secteur de l'agriculture, la réforme du code des investissements de 2018 offre de nombreux avantages pour les investissements réalisés dans le secteur de l'agro-industrie. Les incitations fiscales sont détaillées dans le sous-secteur mécanisation industrielle.
- À travers le programme 2 du PNIA 2 « Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés », l'objectif du gouvernement est de promouvoir la valorisation des produits et sous-produits au travers d'infrastructures de transformation, d'infrastructures de base (eau et énergie) et d'incitations pour répondre au défi de développement du potentiel industriel.

Le PNIA 2 illustre le potentiel de développement de l'agro-industrie via les différents Agropoles prévus :

- **Agropole 3** : Potentiel de développer un pôle de transformation industrielle performant, notamment dans les filières poisson, volaille, bois et manioc.
- **Agropole 4** : Potentiel énorme pour développer une industrie compétitive de transformation des produits agricoles, tels que l'anacarde, et de transformation de riz.
- **Agropole 5** : Potentiel d'établir une zone agro-industrielle performante avec l'existence de nombreuses agro-industries dans plusieurs filières, telles que l'hévéa, le palmier, la volaille et le manioc.
- **Agropole 7** : Potentiel de développer une industrie performante de transformation du palmier à travers une stratégie nationale qui vise à attirer les unités de transformation de palmier vers l'Ouest.
- **Agropole 8** : Potentiel d'établir une industrie de transformation du maïs performante.

Tableau 53.

Potentiel de transformation des principales matières premières agricoles en Côte d'Ivoire à fin 2019

	TAUX DE TRANSFORMATION		PARTICULARITÉS DES FILIÈRES
	ACTUEL	OBJECTIF	
CACAO	35 % en 2019	50 % d'ici 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Un tiers de la production ivoirienne de cacao est transformée (transformation primaire). Le pays dispose d'une capacité de broyage de 750.000 tonnes. C'est la plus grande capacité de broyage mondiale, devant les Pays-Bas. - La production de 40% du cacao mondial et le taux de transformation primaire de 35% de cette production ne permettent à la Côte d'Ivoire que de bénéficier d'environ 8% de la valeur ajoutée totale de la chaîne de valeur au niveau mondial. - Le reste de la valeur ajoutée va aux acteurs de la transformation et fabrication et distribution des produits finis. Cela offre une grande opportunité de développement local avec un potentiel élevé de création de valeur.
NOIX DE CAJOU	10%	50 % d'ici 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Avec une production annuelle de 700.000 tonnes, l'État souhaite que 300.000 tonnes soient transformées localement en 2023. - En 2018, 44.000 tonnes ont été transformées localement alors que la cible prévue était de 100.000 tonnes. - L'objectif de l'État étant d'atteindre 100% de transformation d'ici 2025 un potentiel élevé d'investissement existe au niveau de la filière cajou.
CAFÉ	19 % en 2019	35 % en 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Relance actuelle de la production de café Robusta avec une hausse des exportations de café de 92% entre 2017 et 2018. - L'objectif est d'atteindre la production de 400.000 tonnes en 2020.
FRUITS TROPICAUX	< 5%	ND	<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux fruits tropicaux produits sont la mangue, l'ananas, les bananes, la noix de coco. - Le taux de transformation est très faible et seulement quelques unités de transformation sont présentes sur le territoire ivoirien.
COTON	< 5%	25% en 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Développement industriel en cours de la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du coton afin de relancer l'industrie du textile en Côte d'Ivoire : Projet de construction de 2 grosses unités de textile en 2020 et 2021. - La production de coton a été relancée et connaît une croissance dynamique : hausse du nombre de producteurs de 17% dans la saison 2018-2019 par rapport à l'année précédente. - Les différents acteurs de la filière sont en moyenne proches de 50% de leurs capacités industrielles de production au sein des zones exclusives ce qui illustre le potentiel de production pour les prochaines années.
LATEX	55% en 2019	100% en 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs entreprises de transformation du latex en produits semi-finis sont déjà implantées en Côte d'Ivoire. - La production ivoirienne de latex est en forte augmentation depuis 2015, créant une baisse de la valeur du latex sur le marché international.

Exemples d'opportunités d'investissements

- Afin de construire un secteur agro-industriel fort, les industriels doivent pouvoir disposer d'équipements performants et de services locaux de réparation et de maintenance adéquats ;
- Aussi, les opportunités d'investissements du sous secteur agro-industriel se présentent comme suit :
 - Production et assemblage de machines, matériels et équipements de transformation agricole, de stockage et de conservation (unités de stockage, chambres froides, centres de conditionnement) ;
 - Production d'équipements et pièces détachées pour l'industrie agro-alimentaire ;
 - Équipements innovants se basant sur les nouvelles technologies ;
 - Installation d'unités et d'infrastructures de transformation dans les zones industrielles ;
 - Installations d'entreprises de formation, maintenance et de réparation des équipements industriels.



Quelques initiatives et investissements récents



2018

Ouverture du Centre de Formation et d'Innovation pour l'Agroalimentaire (CFIA) du Groupe. Bülher qui offre une vue d'ensemble du procédé de transformation des fèves de cacao (nettoyage, alcalinisation, tri, torréfaction, broyage, etc.).

2019

Inauguration d'une nouvelle unité de broyage du cacao d'une capacité de 215.000 tonnes par le groupe suisse Barry Callebaut.

2019

Lancement par le Groupe JB Cocoa d'un projet de construction d'une usine de transformation de cacao d'une capacité de 30.000 tonnes extensible jusqu'à 100.000 tonnes.

2019

Inauguration par le groupe agro-industriel ivoirien Carré d'Or d'une usine de production de pâtes de tomates qui a une capacité de production de 60.000 tonnes par an.



2018

Construction d'une usine de transformation de la noix de cajou par un opérateur économique ivoirien d'une capacité de transformation de 60.000 tonnes pour un investissement de 51,8 millions d'€.

2019

Accord entre le groupe vietnamien T&T et le Conseil du Coton et de l'Anacarde pour la construction d'une usine de transformation de la noix de cajou d'une capacité de 50.000 tonnes.

2019

Contrat entre la société ivoirienne Capro CI et l'entreprise britannique OPSP pour la construction d'une usine de transformation de la noix de cajou d'une capacité 10.000 tonnes.

2020

Construction d'une usine de transformation de fruits et légumes installée dans la commune de Songon, sur une superficie de 3 hectares en partenariat avec la société Italienne Moter Afric.

2.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- En avril 2020, le gouvernement a annoncé la création d'un fond d'appui à l'investissement dans la transformation du cacao d'un montant de 15,2 millions d'€ afin de permettre aux transformateurs locaux d'obtenir plus facilement des ressources financières et faire face à la compétition.
- Le gouvernement a aussi restructuré le modèle de gouvernance, de gestion et de financement des zones industrielles pour améliorer leur compétitivité de sorte à attirer les investisseurs nationaux et étrangers en quête de terrains pour une implantation industrielle.
- Le gouvernement a annoncé fin 2019 la création d'une nouvelle zone industrielle de 28 hectares dans la ville de Korhogo spécialisée dans la transformation de la noix de cajou. D'autres zones vont être construites dans les régions de production de la noix de Cajou : Worodougou, Gontougo, Gbêkê.
- Objectif du gouvernement de désengorger les activités industrielles de la ville d'Abidjan et de construire et réhabiliter les zones industrielles via un programme piloté par l'AGEDI. La modernisation de la zone d'activités de Yopougon de 490 hectares s'est achevée en 2019 et la zone accueille maintenant plus de 400 entreprises et usines.
- Réhabilitation et modernisation des zones de Koumassi (120 hectares) et Vridi (120 hectares).
- Développement de la zone industrielle de Yamoussoukro où 190 des 700 hectares prévus sont déjà disponibles pour l'implantation d'entreprises.
- Le gouvernement prévoit aussi de construire des zones dans les villes de San-Pedro, Aboisso, Bonoua, Bouaké et Bondoukou, où le prix du terrain est moins cher et les avantages fiscaux prévus par le code d'investissement sont encore plus intéressants. La zone de Bonoua est dédiée à l'agro-alimentaire.

Programmes de développement et soutien international

- **Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA).**
Le projet se propose d'intervenir à tous les niveaux de la chaîne de valeur de la production aux exportations, en particulier celui de la transformation locale pour les marchés d'exportation. Le financement total du projet est de 215 millions d'€, dont 163 millions d'€ sont financés par un prêt de la BIRD, 30 millions d'€ par le secteur privé et 21,3 millions d'€ par l'État ivoirien y compris le Conseil Coton Anacarde (CCA).
- **Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI).**
L'agence a été créée en 2014 et est détenue à 60% par les organisations professionnelles du secteur privé (CGECI, CCI-CI, FNISCI, FIPME) et à 40% par l'État de Côte d'Ivoire. L'ADCI pilote à ce jour deux programmes majeures :
 - **Le Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN).**
L'objectif du PNRMN est de (i) améliorer la qualité de la production et le renforcement des techniques managériales, (ii) améliorer l'accès au financement des entreprises industrielles, (iii) faciliter l'accès au marché international des produits manufacturiers ivoiriens, (iv) améliorer l'environnement des affaires. D'un coût global de 231 millions d'€, il est financé par les entreprises bénéficiaires (17,5%), les Banques/Établissements financiers (63,4%), les Partenaires Techniques et Financiers (18,5%) et l'État (0,6%).
 - **Le projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel (PARCSI).**
L'objectif global du projet est de soutenir la compétitivité industrielle par l'adaptation des entreprises ivoiriennes à l'ouverture des marchés dans le cadre des accords de libre-échange et l'augmentation de leur contribution à la création de richesse et d'emplois. D'un coût global de 14,3 millions d'€, il est financé par la BAD (87%) et l'État de Côte d'Ivoire (13%).
 - **Le Projet de soutien aux centres de développement agro-industriel dans les Régions des Lacs et du Poro (Centre et Nord de la Côte d'Ivoire).**
Le projet entièrement financé par la BAD et dont le montant n'a pas été rendu public s'inscrit dans la droite ligne de sa stratégie (2013-2022) intitulée « Au cœur de la transformation de l'Afrique » et visant à améliorer la sécurité alimentaire en Afrique. À terme, le projet permettra d'améliorer, à grande échelle, la production, la transformation et la commercialisation du café/cacao (15.000 hectares) et du riz (13.000 hectares), en favorisant l'émergence de grappes agro-industrielles. La production annuelle prévue de 100.000 tonnes de riz et 15.000 tonnes de café/cacao, sous forme de produits certifiés, approvisionnera les marchés locaux, régionaux et internationaux.

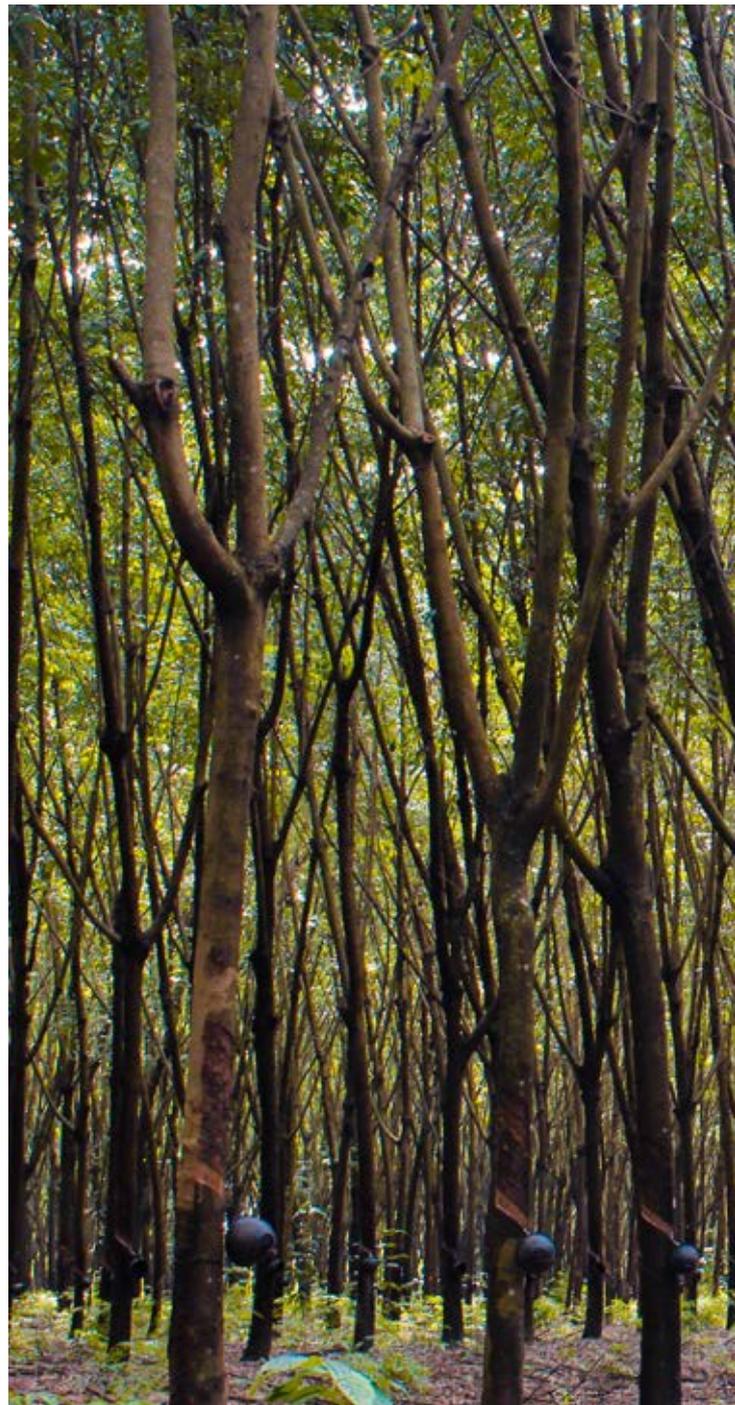
2.3 Défis du secteur

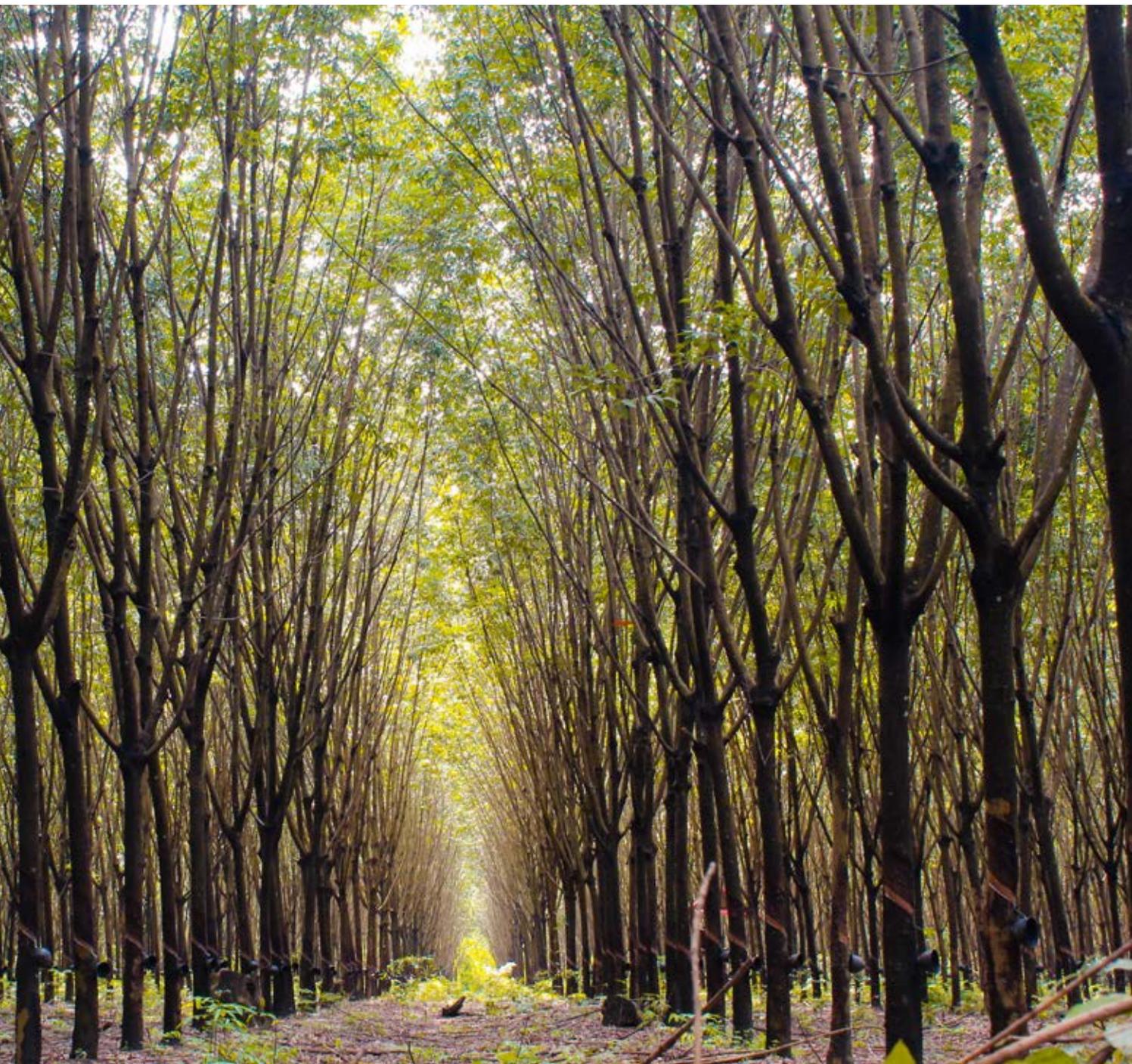
Risques identifiés

- Le manque de structuration et d'optimisation des maillons des chaînes de valeur agricoles contribue à renchérir les coûts des produits transformés locaux vis-à-vis des produits importés.
- Les PME agro-industrielles ont un accès limité au financement dans le cadre d'acquisition de nouveaux équipements industriels.
- Le manque d'information des dirigeants des entreprises agro-industrielles peut entraîner le fait qu'elles n'acquiescent pas des équipements performants de dernière génération.

Piste de mitigation des risques

- Les fournisseurs d'équipements industriels pourraient tisser des partenariats avec des institutions financières locales ou internationales pour la mise en place de mécanismes et de véhicules de financement pour accompagner leurs clients dans l'acquisition de leurs équipements industriels.
- Développer des actions de communication vis-à-vis des industriels ivoiriens pour leur présenter les solutions industrielles adaptées à leurs besoins mais aussi les solutions de financement qui y sont adossées.





3. INTERVIEW DE MONSIEUR UDO BÜRK, PROJECT MANAGER, BIOTROPIC

Présentation de l'entreprise

La compagnie Biotropic est spécialisée dans la production et l'exportation de fruits tropicaux biologiques dans le monde.

Elle est installée en Côte d'Ivoire depuis 2008, où la filiale locale, Ivoire Organics SRL, est responsable de la production, du conditionnement, et de l'exportation de fruits locaux et de fruits frais et séchés en provenance des pays de la région Ouest Africaine (Sénégal, Mali, Burkina Faso).

Ayant eu accès à des financements de la DEG et bénéficiant du support de différentes institutions allemandes, l'entreprise est en pleine expansion. Elle ambitionne de mettre en place un nouveau centre d'emballage pour augmenter, diversifier la production et continuer à profiter de la croissance du secteur.

Chaque année, environ 3.000 tonnes de fruits frais sont exportées et distribuées en Europe par Biotropic.

BioTropic
Société à responsabilité limitée



Choix de la Côte d'Ivoire pour ce secteur d'activité

I SECTEUR DES FRUITS TROPICAUX

Le secteur des fruits tropicaux est très dynamique avec un nombre élevé de nouveaux acteurs soit dans la production conventionnée soit dans la production biologique certifiée sans pesticide. La tendance de consommation biologique est en croissance en Europe et aux États-Unis.

La tendance de consommation à la hausse entraîne en Côte d'Ivoire et dans la région, la croissance de la production d'ananas, de bananes, de noix de coco surtout de mangues. Cela s'explique par la contre saison avec l'Amérique latine et la facilité de production des mangues. Les producteurs africains (Burkina, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire) sont très compétents dans ce secteur.

Beaucoup d'entreprises se sont installées dans le secteur au cours des cinq dernières années, aussi, il y a déjà beaucoup d'offres présentes sur le marché.

Malgré la tendance très positive de consommation et des exportations de nos produits, le marché de l'exportation est peut-être un peu saturé aujourd'hui pour des nouveaux acteurs qui veulent s'installer. Toutefois, le marché devrait continuer de croître.

I COMPÉTITIVITÉ DE LA CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire offre des possibilités très positives pour un investisseur : accès à l'eau, l'énergie, à des terrains disponibles. Un avantage par rapport aux autres pays africains, c'est aussi les transports maritimes en bateau qui sont très rapides vers l'Europe (maximum 12 jours). Toutes les conditions sont réunies : port et aéroport avec des infrastructures modernes et à proximité de la production. Pour notre secteur, le temps de transport est important car les fruits ne peuvent pas rester trop longtemps dans des conteneurs pour le transport.

Difficultés rencontrées

TROUVER UN PARTENAIRE FIABLE SUR LE LONG TERME

Ce qui est très important c'est d'avoir un partenaire fiable sur place et c'est le plus difficile : trouver des gens avec qui on peut travailler pendant 20 ans.

Il n'est pas difficile de trouver des gens qualifiés dans les secteurs : ingénieurs, avocats, comptables. Mais quelqu'un de fiable qui va rester avec vous sur le long terme et vous accompagner, c'est plus compliqué. C'est le grand défi.



Points positifs et facilités

FLEXIBILITÉ DUE À LA TAILLE MOYENNE DU GROUPE

Être un petit groupe permet d'être agile, souple et rapide, donc il faut profiter de ses avantages. À l'inverse, un grand groupe a des processus plus complexes. Toutefois, en tant que petit groupe, il faut s'assurer de bien structurer le contrôle interne.

Il faut mettre en place des outils de contrôle financier et juridique. Il est très important pour un investisseur de régulièrement avoir la possibilité de réguler et de réagir rapidement.

POTENTIEL ACTUEL D'AIDE FINANCIÈRE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Lors de notre installation il y a 10 ans, il n'y avait pas d'accès à autant d'aide qu'aujourd'hui : nous n'avons pas profité des incitations fiscales, ni de l'aide du CEPICI ni de la possibilité d'avoir des prêts à des taux attractifs : cela a été très difficile de trouver un financement pour notre usine d'emballage, les banques ivoiriennes proposaient des prêts à taux élevés, plus de 15%.

Dans la phase initiale d'un projet, les entrepreneurs peuvent bénéficier d'une aide de la BMZ à travers un programme spécial dédié aux pays en voie de développement. Ces fonds, gérés soit par la GIZ soit par la DEG, peuvent aller de 100 000 € à 2 000 000 €. Les entrepreneurs doivent cependant investir un montant équivalent à l'aide apportée par la BMZ.

Pour accompagner ensuite la croissance d'un projet, la DEG offre désormais des prêts à des montants entre 500.000 € et 4 millions d'€ à des taux très raisonnables, à travers le fonds "Africa Connect". Ce genre d'outil permet de promouvoir la croissance des entreprises qui s'implantent en Afrique.

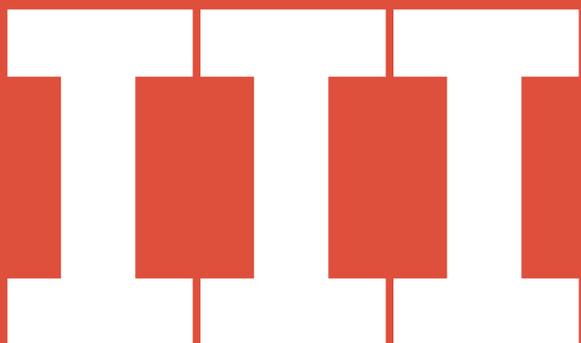
Par rapport au soutien sur place, là aussi il est plus facile aujourd'hui pour une entreprise allemande de trouver des partenaires. Soit l'ambassade allemande, soit le BMZ et la GIZ offrent désormais toutes sortes d'appuis à Abidjan.

Un conseil pour des investisseurs qui souhaitent investir en Côte d'Ivoire

Avant d'être sûr d'avoir trouvé des partenaires locaux fiables, il ne faut pas investir. Je recommande de commencer par construire une relation qui ne demande pas un gros investissement monétaire.

Cela dépend des domaines mais pour les PME, il est important de fonctionner comme cela. Dans le secteur

de l'agriculture avec 300.000 à 500.000 €, on peut déjà faire quelques investissements importants, donc il vaut mieux commencer modestement et voir comment ça fonctionne. Par exemple, pour le conditionnement de l'ananas, nous avons commencé par louer un centre pour voir comment cela se passait avant de songer à investir dans l'achat d'un centre de conditionnement.



B | ÉQUIPEMENTS
INDUSTRIELS





B | ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

1. SECTEUR DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS



1.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- Leader dans la Zone UEMOA, l'industrie ivoirienne représentait en 2019 25 % du PIB. On estime la croissance moyenne du secteur industriel ivoirien à 10 % sur la période 2012-2017. En 2018, ce taux se situait à 8,5 %.
- Les secteurs majeurs en dehors de l'agroalimentaire sont les industries extractives et les BTP.
- En termes d'industries extractives, l'industrie minière ivoirienne connaît une forte croissance sur ces dernières années :
 - Quadruplement de la production aurifère entre 2009 et 2019 qui est passée de 7 tonnes à 30 tonnes en 2019 ;
 - Production de 1,1 million de tonnes de manganèse et 0,7 million de tonne de nickel en 2019 ;

- Concernant le marché du BTP, il a connu un taux de croissance annuelle de 26% entre 2011 et 2018 ; Cette croissance des BTP est corrélée à la croissance moyenne du PIB estimée à 8 % entre 2011 et 2019 :
- Multiplication des chantiers d'infrastructures (ponts, routes, zones industrielles, etc.) souvent sous format PPP, des chantiers de bâtiments publics (Écoles, hôpitaux, autres bâtiments administratifs, etc.) et des projets de logements sociaux ;
- Forte croissance de l'immobilier, qui a connu 18% de croissance annuelle de 2011 à 2018 en grande partie du fait de l'amélioration des conditions de crédits bancaires (baisse des taux d'intérêt et rallongement des échéanciers de 15 à 25 ans) ;
- Forte croissance entraînant la hausse des besoins en matériels et matériaux de construction. A titre d'exemple, pour ce qui concerne les matériaux de construction, la demande cumulée de plâtre, ciment et béton augmente de 500.000 tonnes/an entre 2012 et 2018.
- Une industrie moins prépondérante telle que la chimie a été fortement impactée par la croissance du secteur BTP :
- Développement accéléré du secteur de l'immobilier entraînant une croissance significative de l'industrie chimique, notamment du segment des peintures. En 2019, l'offre du marché ivoirien de peinture était estimée à 100.000 tonnes par an. Il est à noter que de 2011 à 2018, le marché a enregistré une croissance cumulée de plus de 50 % ;
- Développement du secteur agricole entraînant l'utilisation croissante des engrais pour répondre aux défis de productivité des surfaces agricoles et d'autosuffisance alimentaire ;
- La Côte d'Ivoire est entièrement dépendante des importations pour tout ce qui concerne les équipements industriels :
 - La fabrication de machines et matériels de tous types ne représentent que 4,3% du PIB généré par le secteur industriel ;
 - Les importations des biens d'équipements représentent 18,6% des importations de 2018 et se détaillent comme suit :
 - Machines mécaniques : 46,2%
 - Machines électriques : 21,6%
 - Matériels de transport routier : 21,2%

Sources: Code des investissements, Plan National d'Investissement Agricole 2 (2018-2025), presse, Banque Mondiale, Ministère du Commerce de l'Industrie et de la promotion des PME

Potentiel de développement

- Le gouvernement ivoirien souhaite développer le secteur industriel pour qu'il génère dans un horizon de 10 ans 40% du PIB du pays.
- Plusieurs industries telles que les mines, le BTP et la chimie présentent des potentiels de développement élevés qui pourraient engendrer une forte demande de matériels et équipements industriels :
 - Concernant l'industrie minière :
 - Les estimations des ressources minières ivoiriennes sont les suivantes :

FER | 2.740 milliards
DE TONNES DE MINÉRAI

NICKEL | 298 millions
DE TONNES DE MINÉRAI

BAUXITE | 1.214 milliards
DE TONNES DE MINÉRAI

- Plusieurs projets sont en cours de développement :
 - Mines de fer du mont Klahoyo (700 millions de tonnes à 33% de fer) ;
 - Mines de nickel de Biankouma (258 millions de tonnes à 1,5 % de nickel et 0,10% de cobalt) ;
 - Mines de Guinée forestière (1,3 milliard de tonnes de fer) ;
 - Projet de construction d'un terminal minéralier du port de San Pedro.
- Concernant l'industrie des BTP :
 - Multiplication dans les années à venir des projets de logements sociaux par le gouvernement ivoirien pour espérer combler une partie du déficit de 600.000 logements qui augmente de 40.000 à 50.000 unités par an. En effet, à moyen terme, l'objectif gouvernemental est de construire 150.000 logements ;
 - Démarrage de plusieurs projets d'infrastructures prévus dans le PND 2016-2020 (ex : 4^e et 5^e pont d'Abidjan).

Exemples d'opportunités d'investissement

- Production et montage d'équipements industriels ;
- Distribution d'équipements industriels ;
- Prestation de services de maintenance et réparation de matériels et équipements industriels ;
- Fourniture de pièces détachées pour les entreprises industrielles ;
- Formation initiale et continue des acteurs du secteur.

Quelques initiatives et investissements récents

I QUELQUES RÉCENTS PROJETS MINIERES :

2017

Lancement des activités de Shiloh manganèse qui à terme devrait produire 200.000 tonnes de manganèse par an ;

2018

Lancement par Perseus Mining des activités de la mine d'or de Sissingué ;

2019

Perseus Mining a commencé en mai 2019 la construction de la mine d'or de Yaouré, sa deuxième mine d'or en Côte d'Ivoire ;

I QUELQUES RÉCENTS PROJETS DE BTP :

2018

Démarrage des travaux de construction du 4e pont d'Abidjan (Plateau-Yopougon) par la société China State Construction Engineering Corporation ;

2019

Lancement des travaux du pont de Cocody (Cocody-Plateau) ;

2020

Lancement par le groupe marocain Palmeraie Développement d'un programme de construction de 15.000 logements pour les enseignants Ivoiriens ;

2020

Inauguration du stade olympique d'Ebimpé.

1.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Élaboration de politiques industrielles et développement de projets par le gouvernement ivoirien dans les domaines industriels clés :
 - Transformation des ressources minières :
 - Initiation de réformes, définition et financement de projets de développement du secteur minier ;
 - Nouveau code minier en vigueur depuis 2014 ;
 - Signature d'une convention pour la modernisation et l'extension du terminal minéralier du Port Autonome d'Abidjan (PAA) en 2018 ;
 - Développement des industries structurantes : chimie, fabrication de matériaux de construction, cimenterie, métallurgie et l'aciérie, etc.) ;
 - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration de la productivité des chaînes de valeur agricoles par le gouvernement ivoirien à travers le PNIA 2. Cela consiste à développer un écosystème qui favorise l'accès des intrants pour les producteurs, notamment les engrais ;
 - Annonce du gouvernement ivoirien de l'intensification de sa stratégie de développement des infrastructures,
- s'engageant à dépenser 5 milliards d'€ d'ici 2022. La majorité de cette somme est destinée au secteur du transport et en priorité à des projets routiers, ferroviaires et maritimes ;
- Le développement de la production locale des biens de grande consommation pour la demande locale et Ouest-africaine d'emballage, en divers produits de plasturgie, etc.) ;
 - Un investissement de 6,1 millions d'€ pour des ordinateurs « made in Côte d'Ivoire ». C'est le fruit de la joint-venture entre le VITIB et le groupe Cerco pour la construction d'une unité de montage d'appareils informatiques ;
 - Restructuration du modèle de gouvernance, de gestion et de financement des zones industrielles pour renforcer l'attractivité de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des investisseurs :
 - Création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) par le décret n°2013-298 du 02 mai 2013 ;
 - Création du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) par l'ordonnance n°2014-633 du 22 octobre 2014.

Programmes de développement et soutien international

- Accords de Partenariats Économiques: l'UEMOA a lancé le Programme pour la restructuration et de mise à niveau des industries (Restructuring and Upgrade of Industries) ("PRMN") afin d'améliorer la compétitivité des entreprises locales. Ce programme a été reproduit au niveau de chaque État membre ;
- Construction de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji (PK24) de 940 hectares à terme à 20 kilomètres au nord d'Abidjan. Concernant l'aménagement de la zone, 1PK2427 hectares ont été confiés à l'entreprise China Harbour Engineering Company (Chec) pour ~ 75 millions d'€ et 114 hectares à l'Afreximbank pour ~ 267 millions d'€. 200 hectares doivent encore être aménagés via des partenariats publics privés.

1.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Ce secteur manque d'initiatives locales visant à fabriquer les équipements industriels sur place ;
- Le secteur souffre d'une forte concurrence vis-à-vis des fournisseurs étrangers car le label « made in Côte d'Ivoire » des équipements industriels reste encore à être développer ;
- Les entreprises ont un accès limité au financement dans le cadre d'acquisition de nouveaux équipements industriels ;
- Il manque de la main d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines industriels aussi bien en matière d'exploitation, de maintenance et de réparation.

Pistes de mitigation des risques

- Les fournisseurs d'équipements industriels pourraient proposer des solutions de financement pour en faciliter l'acquisition aux entreprises locales ;
- Plusieurs initiatives (MCC, AFD, GIZ, etc.) sont en cours en vue d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et technique locale.

2. INTERVIEW DE MONSIEUR REMY JAMBON, DIRECTEUR GÉNÉRAL, BASF CÔTE D'IVOIRE

Présentation de l'entreprise

BASF, un des leaders mondiaux de la chimie (agro-industrie, cosmétique, pharmacie, plasturgie, peinture, etc.) s'est réinstallée en Côte d'Ivoire depuis 2010.

BASF travaille sur plusieurs secteurs d'activités. Mais en Côte d'Ivoire, les activités de BASF sont essentiellement tournées vers l'agro-industrie (engrais, fongicides, herbicides, etc.) et vers le secteur des cosmétiques (émulsifiants de colorants, émoullients, etc.). Ces secteurs sont en effet plus attractifs dans la région.

Présentation du secteur

Nos produits ne sont pas fabriqués localement. Nous produisons des intrants qui rentrent dans la fabrication de produits finis comme les cosmétiques, les détergents et bien d'autres produits dans divers secteurs d'activités.



Difficultés rencontrées

POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX, LE PRIX DEMEURE LE FACTEUR PRINCIPAL DE PRISE DE DÉCISION D'ACHAT

Un des gros freins de notre entreprise aujourd'hui est le comportement des acteurs économiques. Sur le marché ivoirien, dans notre domaine, le prix est le principal facteur de prise de décision d'achat.

Certains acteurs économiques prennent encore rarement en compte la compétitivité d'ensemble d'un produit (rapport qualité/prix) pour faire le choix d'acheter ou non.

BESOIN D'ADAPTATION DES PROCESSUS DE BASF À L'ENVIRONNEMENT LOCAL DES AFFAIRES

Il existe aujourd'hui une différence entre les processus standardisés de BASF qui est un grand groupe multinational allemand et la manière de gérer localement une entreprise en Côte d'Ivoire. Pour faire des affaires en Côte d'Ivoire, un groupe international se doit de s'adapter aux us et coutumes des entreprises locales. L'agilité et la flexibilité sont les points clés d'un bon développement commercial. Cela étant dit, la Côte d'Ivoire reste un pays très attractif pour les investissements.

Points positifs et facilités

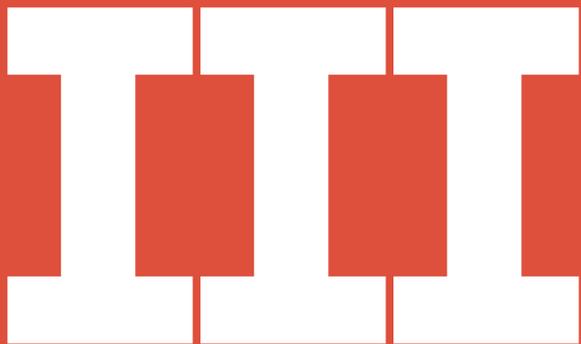
Un de mes constats sur le fait de faire des affaires en Côte d'Ivoire, c'est qu'il est simple d'avoir des contacts mais le plus dur est de finaliser les affaires : avoir les premières commandes et recevoir les paiements.

Un conseil pour des investisseurs qui souhaitent investir en Côte d'Ivoire

Il faut tout d'abord se faire accompagner localement (avocats, fiscalistes, etc.) et ne pas se lancer tout seul dans une entreprise. Il faut trouver des acteurs de confiance qui vont vous aider à réussir votre installation.

Dans la conduite quotidienne des affaires, il faut veiller au respect strict des règles fiscales et sociales. Comme dans le cas des procédures d'installation, il faut s'assurer qu'on a le bon conseil et le personnel adéquat afin d'éviter des difficultés avec l'administration ivoirienne.

UN AUTRE POINT À RETENIR C'EST QUE LA CÔTE D'IVOIRE INSPIRE CONFIANCE. LA CONFIANCE EST LE FACTEUR PRÉDOMINANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES.



C

ÉNERGIE







+4%

DE CROISSANCE DU
SECTEUR EN 2018



3^{ème}

RÉSEAU ÉLECTRIQUE
D'AFRIQUE DE L'OUEST



6.600
MW

PRODUITS EN 2030



16
MILLIARDS D'€

D'INVESTISSEMENTS
SONT PRÉVUS DANS LE
SECTEUR D'ICI 2030

SOUS-SECTEURS

I ÉNERGIES RENOUVELABLES

42%

D'EnR dans le mix en
2030

9

MILLIARDS D'€

D'investissements
potentiels d'ici 2030

10%

De croissance du
secteur des EnR

-28%

De gaz à effet
de serre en 2030

1

I EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

3^{ème}
PAYS

D'Afrique subsaharienne
au classement RISE d'EE

70%

De la consommation
énergétique provenant
de la biomasse

X3

Le taux d'amélioration
de l'EE en 2030

10%

De pertes énergétiques
en 2030

2

1. ÉNERGIE RENOUVELABLE

42%

D'EnR DANS LE MIX
EN 2030

9

MILLIARDS D'€
D'INVESTISSEMENTS
POTENTIELS D'ICI 2030

10%

DE CROISSANCE DU
SECTEUR DES EnR

-28%

DE GAZ À EFFET
DE SERRE EN 2030

1.1 Opportunités d'investissement

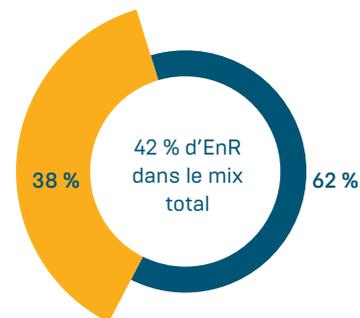
Situation du secteur

- La forte croissance économique de la Côte d'Ivoire a entraîné l'augmentation moyenne annuelle de 6% de la demande d'électricité ;
- L'énergie hydroélectrique est la 2^{ème} source d'énergie en Côte d'Ivoire, produisant 880 MW en 2018 soit 40% de la production électrique totale. Il s'agit de 7 centrales hydroélectriques : Ayamé 1 et 2, Buyo, Kossou, Taabo, Faye et notamment le barrage de Soubré, inauguré en 2017, produisant 275 MW et construit par l'entreprise chinoise Sinohydro ;
- Le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables est responsable de la fixation des prix et de la stratégie du marché de l'énergie ;
- La Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) compte 1,9 million d'abonnés ivoiriens en 2019. C'est une filiale du groupe Eranove qui a obtenu le monopole de la distribution et de la commercialisation d'électricité en Côte d'Ivoire en étant concessionnaire du service public national de l'électricité. Cette concession prend fin en 2020 et va entraîner la libéralisation progressive du secteur de l'électricité ;
- L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) est chargée de la régulation du secteur et de la collaboration entre l'État et le secteur privé. L'ANARE-CI s'assure du respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- L'offre d'électricité pourrait être inférieure à la demande d'ici 2023 si aucune centrale n'est construite entre temps.

Potentiel de développement

- La production ivoirienne d'énergie solaire était seulement de 1 MW en 2018. La Côte d'Ivoire connaît un retard par rapport aux pays voisins. La baisse des coûts de production du solaire et l'ensoleillement annuel moyen de 5,25 kWh/m2 des régions du Nord présente un fort potentiel de développement.
- Il existe aussi un fort potentiel de développement de l'énergie biomasse avec environ 15 millions de tonnes de déchets agricoles par an provenant de l'agriculture locale : cacao, coton, palmier à huile, canne à sucre, café. L'électricité par biomasse est utilisée à petite échelle mais ne produit pas encore d'énergie on-grid en Côte d'Ivoire.

Figure 51.
Objectif de mix énergétique des EnR pour 2030



■ Hydro-électricité
■ Biomasse, solaire et autre

Sources: PANER

Tableau 54.
Objectifs de développement du secteur énergétique en Côte d'Ivoire

	HYDRO-ÉLECTRIQUE	SOLAIRE	BIOMASSE
OBJECTIF 2030	2020 MW	360 MW	424 MW
CENTRALES EN PROJET	<p>29 centrales en 2030, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gribo-Popoli (112MW) par Sinohydro - Singrobo-Ahouaty (44MW) par Eiffage - Boutoubré (156 MW), Louba (280 MW) - Tayaoubi (150 MW), Gao (150 MW) - Aboisso Comoé (90 MW) - Daboitié (91MW), Tiassalé (51MW) 	<p>5 centrales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrale solaire Boundiali (37,5 MW), prêt de 27 millions d'€ octroyé par la KfW en 2019 et de 9,7 m€ par l'Union Européenne - Projet Voltaïa : 1^{ère} centrale électrique solaire flottante par un prêt de l'AFD - Centrales solaire de Korhogo (20MW) et Poro (50 MW) - Construction d'une 2^{ème} centrale solaire à Korhogo (66MW) pour 71 millions d'€ 	<p>Plusieurs projets en cours ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet Biokala (66MW) à Aboisso par Sifca et EDF à partir des déchets des palmiers à huile - Divo (60-70 MW) et Gagnoa (20 MW) par une compagnie locale à partir des déchets de cacao - Boundiali (25 MW) à partir des déchets de coton. - Centrale de biogaz à Abidjan (8,5 MW)

Libéralisation du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire et dans la sous-région motivée par les raisons suivantes :

- Besoin croissant d'énergie dans des régions décentralisées ;
- Incitation à l'auto-provisionnement des ménages, notamment via l'énergie biomasse ;
- Ambitions de développement industriel sur l'ensemble du territoire.

Ouverture du marché au secteur privé malgré la forte régulation du secteur, il existe :

- Des incitation pour les partenariats public-privé ;
- Des procédures d'appels d'offres ouverts pour les grands projets du secteur ;

- Une coopération étroite des autorités pour une implantation durable.

Diversification des opportunités malgré la forte concurrence du secteur :

- Diversité d'énergies renouvelables, de production et d'utilisation (réseau, hors réseau) ;
- Opportunité concernant les solutions de stockage d'énergie pour le solaire : dispositif de stockage et de régulation de fréquence pour optimiser l'utilisation de l'énergie sur le réseau électrique ;
- Besoin spécifique par régions : différence de climat et la hausse de la demande régionale.

Exemples d'opportunités d'investissements

- Le développement de projets d'énergies renouvelables permettrait d'accélérer l'atteinte de l'objectif de mix énergétique d'énergies renouvelables fixé à 42% à l'horizon 2030 par les autorités nationales.
- Les opportunités d'investissement et d'installations locales se présentent comme suit :
 - Distribution et installation d'équipements et matériels relatifs à l'énergie solaire ;
 - Construction et installation (énergie hydraulique) ;
 - Gestion et maintenance (énergie géothermique) ;
- Production de biomasse (bioénergie) avec les déchets agricoles (les cabosses de cacao, déchets de graines de palmiste, etc.) ;
- Ces opportunités d'affaires existent dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire, notamment au nord (avec un bon niveau d'ensoleillement), à l'ouest et au sud-ouest du pays (lieux de fortes productions agricoles) et ne concernent pas uniquement les grands centres urbains.

Quelques initiatives et investissements récents

2016

Inauguration de CIPREL IV qui a renforcé la capacité totale de production de la société CIPREL de 222 MW ;

2017

Lancement des activités de l'entreprise ZECl une co-entreprise des groupe EDF et Off-Grid Electric (OGE) dans le domaine de la fourniture d'énergie aux populations hors réseau ;

2017

Inauguration du barrage de Soubré, un barrage d'une puissance de 275 MW construit par l'entreprise Chinoise Sinohydro. Le barrage de Soubré a augmenté de 10% la production électrique du pays.



1.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Le code des investissements propose de nombreux avantages fiscaux pour les investissements dans le secteur des énergies renouvelables. Entre autres incitations, la TVA bénéficie d'un taux réduit de 9% sur les matériels solaires ;
- Mise en place du Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables (PANER) par le gouvernement ivoirien à l'horizon 2030 incluant l'objectif de 42% d'EnR au sein du mix énergétique et de nombreux objectifs présentant des opportunités de développement ;
- Création du Fond National pour la Maitrise de l'Énergie (FONAME) en 2016. L'objectif du fond est d'encadrer et harmoniser les offres de financement pour l'accès aux énergies renouvelables ;
- Sélection de 94 localités pour l'implémentation de projets d'alimentation électrique hybride diésel et solaire (PV) dans le cadre du programme PRONER ;
- Programme d'électrification des communautés rurales avec des micros-réseaux de génération d'énergie solaire (PV) autogérés (cas de la région du Zanzan au nord-est du pays).

Programmes de développement et soutien international

- Février 2020 : Accord avec l'Allemagne pour doubler la production d'EnR en 10 ans. mitiger les risques dans les financements d'énergie renouvelable.
- Financement de 6 millions d'€ par la KfW : pour augmenter la participation de la Côte d'Ivoire au capital de l'ACA, Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique afin de
- Centrale solaire de Boundiali (37,5 MW) : prêt de 27 millions d'€ par la KfW en 2019 et de 9,7 millions d'€ par l'Union Européenne.

Source: IFC, Débloquer les investissements privés (2018), PANER, Oxford Business Group 2019 et 2020, Presse, AIENR

1.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Les disparités d'ensoleillement entre les régions peuvent impacter le fonctionnement optimal de l'énergie solaire.
- Impact négatif du réchauffement climatique sur les barrages hydro-électriques.
- L'installation de réseaux off-grid nécessite des capacités techniques particulières pour lesquelles un besoin de renforcement des capacités existe. De plus, le coût d'utilisation de ces réseaux peut être élevé en raison des besoins de stockage d'énergie.
- Les procédures dans le secteur n'étant pas encore standardisées, l'entrée sur le marché par des appels d'offres peut s'avérer long et complexe. Les détails et négociations sont pour le moment réalisés au cas par cas.

Pistes de mitigation des risques

- Utilisation décentralisée de l'énergie pour répondre au défi de la disparité d'ensoleillement entre les régions ;
- Nécessité de diversifier les énergies renouvelables dans le mix énergétique national pour limiter l'impact du réchauffement climatique sur la baisse de production des barrages hydro-électriques.

2. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

3^{ème}

PAYS D'AFRIQUE
SUBSAHARIENNE
AU CLASSEMENT
RISE D'EE

70%

DE LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
PROVENAIT DE LA
BIOMASSE

x3

LE TAUX
D'AMÉLIORATION DE
L'EE EN 2030

10%

DE PERTES
ÉNERGÉTIQUES EN 2030

2.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- Au niveau de l'efficacité énergétique, le pays dispose d'un vaste potentiel sous exploité. En effet :
 - En 2012, 70% de la consommation énergétique provenait de la biomasse (bois). Les ménages y ont recours pour la cuisson avec des foyers traditionnels peu efficaces.
 - L'agriculture est peu mécanisée et beaucoup d'industriels utilisent encore les combustibles ligneux pour les besoins de chauffage. L'État s'est désengagé peu à peu des secteurs productifs laissant le champ libre à des initiatives privées pour se consacrer à ses prérogatives de régulateur du marché.
- Depuis l'adoption d'un nouveau Code de l'électricité en 2014 introduisant la promotion de la maîtrise de l'énergie (normes, homologation etc.) et le besoin de développement des EnR, a permis d'amorcer un nouvel élan.
- Cependant, en 2016, seulement 26% de la population avait un accès universel aux équipements de cuisson propres.

Potentiel de développement du secteur

Les différents objectifs définis par le PANEE permettent d'identifier les opportunités d'investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique.

À noter que les données de 2020 sont des objectifs définis en 2016 lors du lancement du PANEE.

Tableau 55.

Perspectives de développement de l'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire

		POTENTIEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2020	2030
ÉCLAIRAGE EFFICACE	Économie d'énergie de l'éclairage réseau		356 GWh	700 GWh
	Nombre de LBC, lampes à basse consommation hors réseaux		82.479	89.511
	Économie d'énergie pour l'éclairage public (scénario 2)		83 GWh	442 GWh
DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	Pertes dans la production et le transport		3%	3%
	Pertes totales de distribution		13%	7%
NORMES ET ÉTIQUETTES DES ÉQUIPEMENTS	Nombre de normes d'EE	Lampes réseau, hors réseau et éclairage public	2	2
		Appareils fonctionnant à l'électricité	4	8
	Nombre d'étiquettes d'EE	Lampes réseau, hors réseau et éclairage public	2	2
		Appareils fonctionnant à l'électricité	4	8
INDUSTRIES ET BÂTIMENTS	Nombre de normes de qualité énergétique dans les bâtiments		1	1
	Industries auditées		20%	50%
	Industries auditées ayant mis en œuvre les recommandations		100%	100%

Exemples d'opportunités d'investissement

- Opportunité d'investissement dans la rénovation du réseau de transport d'énergie : objectif du PANEE de réduire le total des pertes dans le système d'alimentation de l'énergie à 10% en 2030.
 - En 2017, 22% de l'énergie produite est perdue lors de la distribution de l'énergie contre 9% en Afrique du Sud.
 - Objectif de suppression des pannes électriques sur le réseau : en 2017, le temps de panne électrique était de 23,8 heures contre 50 heures en 2011.
 - Le volume de fraude énergétique a été fortement réduit depuis 2011 et plusieurs mesures sont prises pour continuer à le réduire, notamment dans la région d'Abidjan afin d'optimiser l'utilisation d'énergie.
 - Opportunité de production électrique sur l'ensemble du territoire afin d'étendre le réseau et de réduire le transport d'énergie.
- Opportunité concernant des équipements économes en énergie utilisés par les ménages :
 - Les lampes à consommation efficace : lampes à basses consommation réseau et hors réseau, LBC fluorescentes compactes, lampes à hautes pression de sodium (SHP 150W), lampes LED.
 - Les appareils électriques conformes aux normes en vigueur : réfrigérateur, climatiseur, congélateur, machines à laver, téléviseur, chauffe-eau, ventilateur..
- Au niveau d'investissements réalisés dans les infrastructures (construction ou rénovation dans le BTP ou dans l'industrie, notamment agro-alimentaire), de nombreuses opportunités existent pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et des usines: enveloppe, gestion de l'énergie dans l'éclairage, la ventilation, le service d'eau, ou l'utilisation du potentiel de la cogénération.
- Fort besoin de sensibiliser et informer la population sur l'efficacité énergétique, les significations des normes et étiquettes et les lois en vigueur.

Quelques initiatives et investissements récents

- Création de la filiale Smart Energy par la CIE en 2018, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises cherchant à optimiser leur consommation d'énergie et dans la proposition de solutions techniques (bâtiment et industrie) ;
- Lancement du Forum Ivoirien de l'efficacité énergétique: 1^{ère} édition en 2018 et 2^{ème} édition en 2019 ;
- Sensibilisation des acteurs du marché et exploration des solutions d'EE, concernant principalement les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports.

2.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Définition en 2016 d'un Plan d'Action National d'Efficacité Énergétique (PANEE) pour des objectifs vers 2030. Les axes stratégiques représentent des opportunités d'investissements pour le secteur privé.
- Amélioration de l'efficacité énergétique : L'initiative Se4All de l'ONU en 2012 prévoit de diviser l'intensité énergétique par 2. Dans le PANEE, le gouvernement se donne comme objectif de le diviser par 3.
- Campagne de distribution gratuite de lampes à basse consommation (PNDLBC) lancée en 2012 avec un objectif à terme de distribuer 5 millions de lampes. En 2018, 4.468.368 lampes ont été distribuées ce qui a permis d'économiser 117 GW par an d'après le Président de la CGECI.
- Progression de la Côte d'Ivoire dans le classement RISE, Regulatory Indicator for Sustainable Energy, illustre l'intérêt du gouvernement et son aptitude à accueillir des projets d'investissement dans le secteur.
- En 2017, la Côte d'Ivoire a atteint un score global de 55/100 contre 14/100 en 2012. L'ensemble des indicateurs RISE permettent de comparer les cadres politiques et réglementaires nationaux en matière d'énergie durable. La Côte d'Ivoire se place en tête des pays de la région dans les différents piliers.
- La Côte d'Ivoire enregistre le score de 54/100 au pilier énergie renouvelable contre 10/100 en 2012 et un score de 44/100 au pilier efficacité énergétique contre 3/100 en 2012.

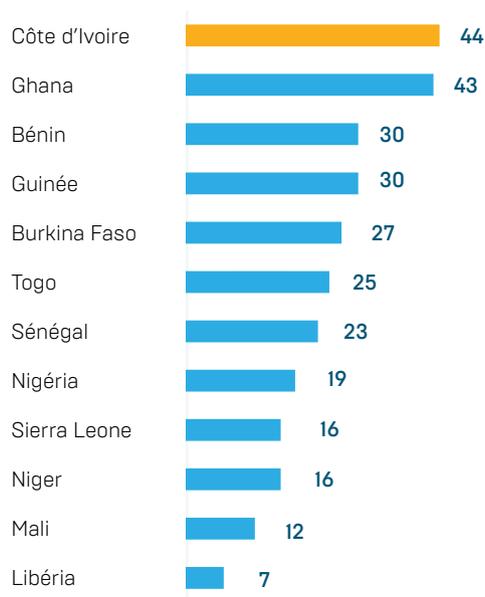
AXES STRATÉGIQUES DU PANEE



1. Introduction de normes et exigences d'efficacité énergétique
2. Homologation de l'étiquetage
3. Contrôle et sanctions
4. Audit énergétique obligatoire
5. Réalisation de sites pilotes
6. Formation et perfectionnement technique
7. Sensibilisation des utilisateurs
8. Gestion et conservation des données
9. Financement des activités de maîtrise de l'énergie
10. Avantages financiers, fiscaux, douaniers

Figure 52.

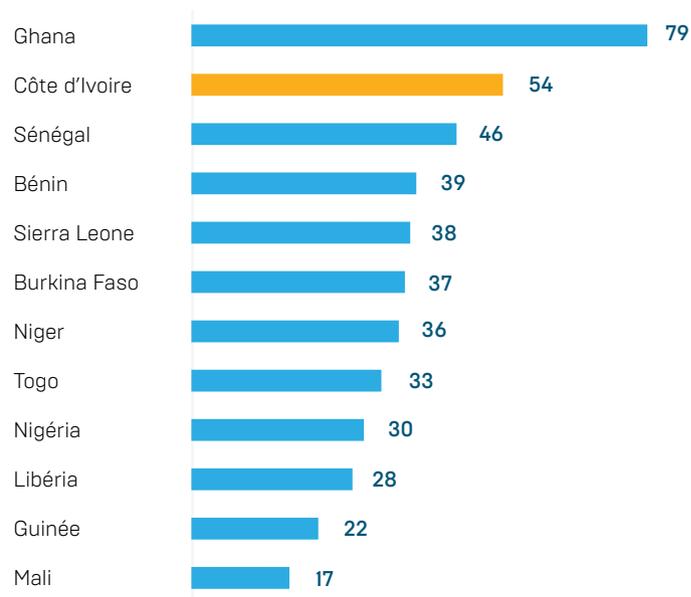
Score d'efficacité énergétique de la Côte d'Ivoire



Source: Classement RISE

Figure 53.

Score d'énergies renouvelables de la Côte d'Ivoire



Source: Classement RISE

Programmes de développement et soutien international

- Création de la filiale Smart Energy par la CIE en 2018, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises cherchant à optimiser leur consommation d'énergie et dans la proposition de solutions techniques (bâtiment et industrie).
- Projet de la Centrale Atinkou (390 MW) : technologie « cycle-combiné gaz-vapeur » et turbines de gaz de classe F pour produire plus d'énergie sans consommation supplémentaire de gaz.
- Projet Transport et accès à l'électricité de la Banque Mondiale avec un financement d'environ 270 millions d'€ en 2017 afin d'améliorer la transmission et la distribution de l'énergie sur le territoire.
- Projet ProFERE : Financement du gouvernement Allemand (2019-2021) de la formation professionnelle en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.
- Convention de coopération entre la CGECI et le GIZ : renforcement des capacités des entreprises en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.
- Programme ProMerc du gouvernement Allemand
 - Promotion d'un marché de l'électricité respectueux du climat dans la région de la CEDEAO.
 - Implications : normes minimales de performance énergétique pour des appareils type ventilateurs, formation technique et appui des compagnies dans l'optimisation de la distribution d'électricité.



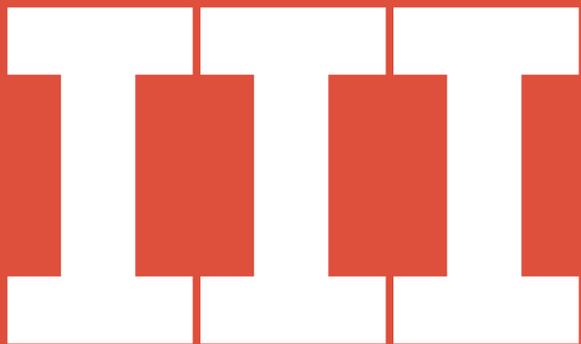
2.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Retard mise en place du Fonds national de maîtrise de l'énergie prévu dans les décrets d'application du Code de l'électricité ;
- Lenteur dans la mise en œuvre des dispositions envisagées dans les textes d'application du code en terme d'audits énergétiques obligatoires ;
- Absence d'un Code de l'Efficacité Energétique du bâtiment.

Pistes de mitigation des risques

- Finaliser le processus de mise en place du cadre règlementaire de l'efficacité énergétique en cours ;
- Assurer une efficacité énergétique maximale au niveau des bâtiments ;
- Développer le potentiel endogène d'énergies renouvelables locales (photovoltaïque, éolien, biogaz, etc.) ;
- Développer des solutions technologiques, administratives et commerciales appropriées ;
- Accompagner l'industrialisation en réduisant les coûts de facteurs, etc.



D

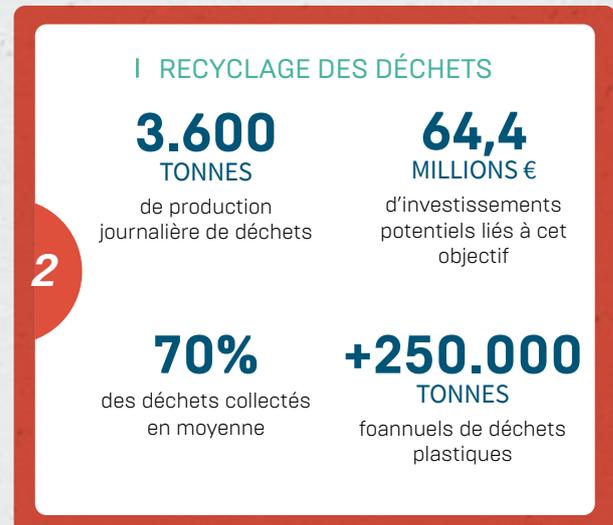
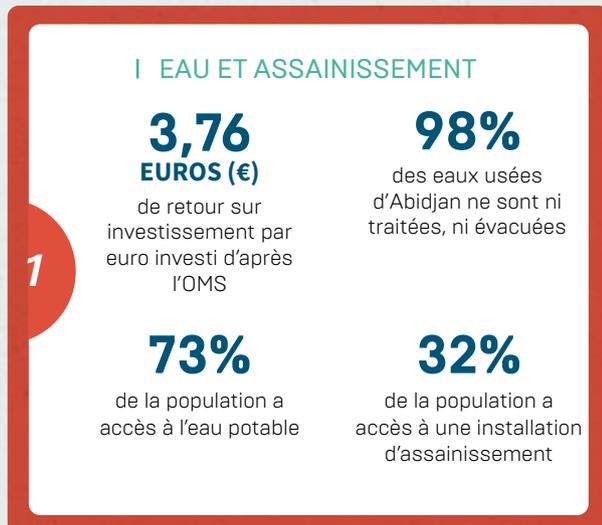
ENVIRONNEMENT
& RECYCLAGE



D | ENVIRONNEMENT & RECYCLAGE



SOUS-SECTEURS



1. EAU ET ASSAINISSEMENT

3,76
EUROS (€)

DE RETOUR SUR
INVESTISSEMENT PAR EURO
INVESTI D'APRÈS L'OMS

98%

DES EAUX USÉES
D'ABIDJAN NE SONT NI
TRAITÉES, NI ÉVACUÉES

73%

DE LA POPULATION A
ACCÈS À L'EAU
POTABLE

32%

DE LA POPULATION A
ACCÈS À UNE
INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT

1.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À DES STRUCTURES D'ASSAINISSEMENT LIMITÉ

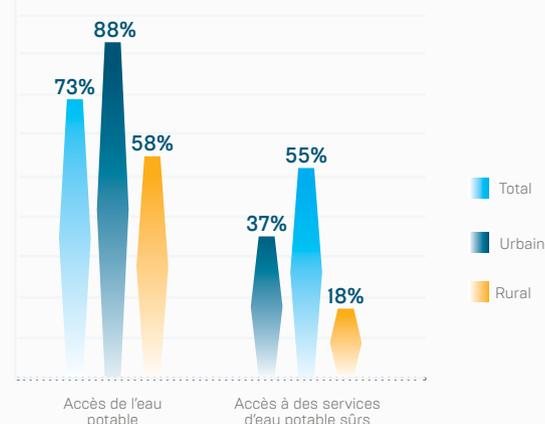
- D'après la Banque Mondiale, 73% de la population a un accès à de l'eau potable en 2017 mais seulement 37% a un accès à des services d'eau potable sûr. Un accès sûr désigne l'accès à l'eau sur place, en instantané et sans aucune contamination.
- De 2012 à 2017, l'accès à des services d'assainissement personnels a augmenté de seulement 4 points, de 28% à 32%.

URBANISATION DE LA POPULATION

- 2/3 de la population ivoirienne sera urbaine en 2050.
- Le développement de centres urbains comme les villes de San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké ou Korhogo, crée une forte demande d'accès à de l'eau potable et à des structures d'assainissement au sein de ces villes en pleine croissance.
- En effet, le pays manque cruellement de stations de traitement des eaux; par exemple seulement 2% des eaux usées d'Abidjan sont traitées.

Figure 54.

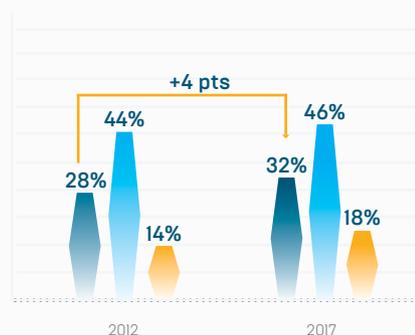
Taux d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire en 2017



DataBank de la Banque Mondiale

Figure 55.

Taux d'accès à des services d'assainissement améliorés



DataBank de la Banque Mondiale

Potentiel de développement

- Seulement 30% de la population bénéficie d'un accès aux services basiques d'assainissement en Côte d'Ivoire, largement en deçà des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui est de 81%.
- L'urbanisation de la Côte d'Ivoire est grandissante et génère des besoins additionnels en service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- Le changement climatique entraîne des inondations dans la ville d'Abidjan et impacte le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- Il y a une disparité entre l'accès à l'eau potable en zone urbaine (88%) et en zone rurale (54%). Les infrastructures publiques d'eau potable dans les zones rurales sont insuffisantes. Cela entraîne des coûts très onéreux pour les promoteurs de projets et les ménages en zone rurale qui souhaiteraient avoir accès à l'eau potable.

Exemples d'opportunités d'investissement

- Infrastructures de traitement de l'eau (usines de traitement des eaux usées, canalisations, stations d'épuration, châteaux d'eaux) pour les principaux centres urbains; Abidjan, Bouaké, San Pedro, etc.
- Mise en place de nouvelles technologies et équipements de traitement et d'épuration.
- Innovations pour améliorer l'accès des populations à des services d'assainissement de qualité.
- Investissement dans des équipements d'approvisionnement en eau potable indépendants du réseau actuel.



1.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Création de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) afin d'atteindre les objectifs du gouvernement. Un investissement d'environ 17 millions d'€ a été réalisé fin 2017 dans les systèmes de drainage pour toutes les régions du pays.
- Élaboration d'un nouveau code de l'eau potable afin de prendre en compte la dimension environnementale et d'un code de l'assainissement.
- Plan de gestion des déchets sanitaires par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et la Banque Mondiale.
- Dans le cadre du Programme Social du gouvernement, plusieurs projets sont mis en place afin de répondre au besoin en eau potable des régions : Château d'eau de Koro pour 1.500 habitants en 2018, forages d'eaux pour la région de Bouaké en 2018 puis projet de construire des refoulements d'eau à partir du lac de Kossou, château d'eau de Belleville en 2019 pour 23.000 habitants.
- La mise en place d'une loi PPP et d'une institution en charge des projets PPP (CNP-PPP) aident les investisseurs à réduire le temps de négociation des projets PPP et à mieux les structurer.

Programmes de développement et soutien international

- Accord entre le gouvernement ivoirien et la compagnie américaine Fluence Corporation Limited pour la mise en place en 2021 d'une usine de traitement d'eau potable pour la ville d'Abidjan. L'usine traitera l'eau de la Lagune Aghien et produira 150.000 m³ d'eau par jour.
- Installation d'une nouvelle technologie de pompage (Toyo DP 15) en 2018 par la compagnie Telstar afin de désensabler les stations des eaux usées d'Abidjan dans le cadre de la stratégie d'assainissement.
- Contrat avec la compagnie SUEZ par le Ministère des Infrastructures Économiques pour la fourniture et l'installation de 40 unités de production d'eau potable en 2020. La capacité de production est de 92.000 m³ d'eau par jour et les stations vont alimenter 18 villes.
- En plus de la construction d'une station d'épuration pour la zone industrielle PK 24 Akoupé-Zeudji, la compagnie Emo France a remporté en 2019 le contrat de construction d'une station d'épuration et de traitement des eaux usées dans l'agglomération d'Abidjan pour les cités d'Ado et de Bingerville. Le projet est financé par l'État ivoirien et requiert un investissement de 3,3 millions d'€.
- Accord de partenariat stratégique entre PFO Africa et Véolia Africa pour la construction d'une usine de production d'eau potable à partir de la rivière de la Mé avec une capacité de production de 240.000 m³ par jour. Un réseau de canalisation de 28 kilomètres et 2 châteaux d'eau de capacité de 5.000 m³ chacun seront aussi construits.
- De nombreux programmes de collaboration mis en œuvre
 - Le programme « Eau pour tous » est lancé en 2017 par le gouvernement ivoirien. L'objectif est l'atteinte d'un taux de 100% d'accès à l'eau potable en 2030 et un coût estimé total de 2,1 milliards d'€.
 - En 2020, 445 millions d'€ vont être versés à l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) pour la réalisation d'adduction d'eau potable.
 - Ce programme profite en 2019 d'un financement de 30,4 millions d'€ de la BIDC et de 30,4 millions d'€ de la BOAD pour un projet d'eau potable à Abidjan.

- La phase 1 du projet de schéma directeur d'assainissement et de drainage dans le district d'Abidjan (SDAD) va être lancé en 2020 et regroupe 21 projets : extension et amélioration du fonctionnement du réseau d'eaux usées de la ville, construction de nouvelles stations de traitement des eaux usées, réhabilitation de l'usine de Koumassi Digue, construction des stations de pompage des eaux de pluies.
- De 2020 à 2030, les partenaires financiers prévus sont la Banque Mondiale, la BAD, la BID, la BOAD et l'AFD pour un investissement total de 1,1 milliard d'€.
- La Banque Mondiale a annoncé supporter les initiatives d'assainissement du pays en 2020 en plaçant 300 millions d'€.
- Lancement de la phase 2 du PREMU de 2019 à 2024 à partir du financement de 150 millions d'€ de la Banque Mondiale. L'objectif est l'accès à des services améliorés d'eau potable pour 1,2 million de personnes répartis dans 12 villes et l'accès à l'assainissement et l'hygiène des écoles pour 90.000 élèves.
- Le Projet C2D de l'AFD a permis l'investissement de 170 millions d'€ de 2013 à 2020 pour le secteur de l'eau potable à travers les 3 axes ; augmenter la production, améliorer l'accès à l'eau et protéger les ressources d'eau.
- La première tranche du Projet de gestion intégrée du Bassin Versant du Gourou a permis la construction de 4 barrages et la réhabilitation de 3 barrages écrêteurs de crue pour lutter contre les inondations. La tranche 2 du projet est financée par la BOAD (44 millions d'€).

1.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Une barrière à l'entrée dans le secteur de la distribution d'eau en raison du monopole du contrat d'affermage avec la SODECI.
- Les tarifs d'eau sont réglementés et n'ont pas connu de modifications majeures depuis 2004 ce qui a limité la capacité du secteur à pouvoir auto-financer les projets d'investissement et de renouvellement des infrastructures d'eau nécessaires pour répondre à la demande grandissante en eau potable.

Pistes de mitigation des risques

- Le gouvernement pourrait faciliter le financement des infrastructures d'accès à l'eau potable dans les zones rurales et les réseaux d'assainissement en apportant des garanties souveraines lors de la mobilisation des financements auprès des institutions multilatérales.
- Une analyse continue de l'équilibre économique et financier du secteur de l'eau potable s'impose afin d'analyser dans quelle(s) condition(s) améliorer les ressources de ce secteur pour pouvoir financer les travaux de maintenance et développement des infrastructures.
- Une libéralisation du secteur de distribution d'eau pourrait permettre de réduire les barrières à l'entrée dans le secteur de la distribution de l'eau.

2. RECYCLAGE DES DÉCHETS

3.600

TONNES
DE PRODUCTION
JOURNALIÈRE DE
DÉCHETS

70%

DES DÉCHETS
COLLECTÉS EN
MOYENNE

64,4

MILLIONS €
D'INVESTISSEMENTS
POTENTIELS LIÉS À CET
OBJECTIF

+250.000

TONNES ANNUELLES
DE DÉCHETS
PLASTIQUES

2.1 Environnement des affaires

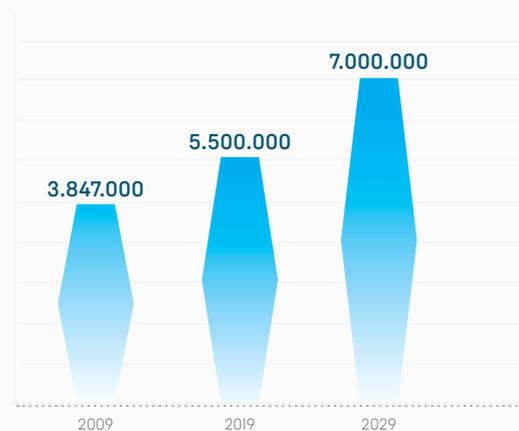
Situation du secteur

La capitale économique Abidjan est la ville la plus peuplée de l'Afrique de l'Ouest francophone (5.500.000 habitants).

- Chaque ménage ivoirien produit en moyenne 2 kg de déchets / jour en 2019.
- Avec une évolution croissante de sa population estimée à 2,6% par an, la population attendue sur le District d'Abidjan serait de près de 7 millions en 2025.
- L'évolution des conditions de vie entraîne la modification de la qualité et de la quantité des déchets produits.
- La production de déchet estimée en 2025 est 11.000 tonnes / jour.

Figure 56.

Évolution de la population de la ville d'Abidjan jusqu'en 2029



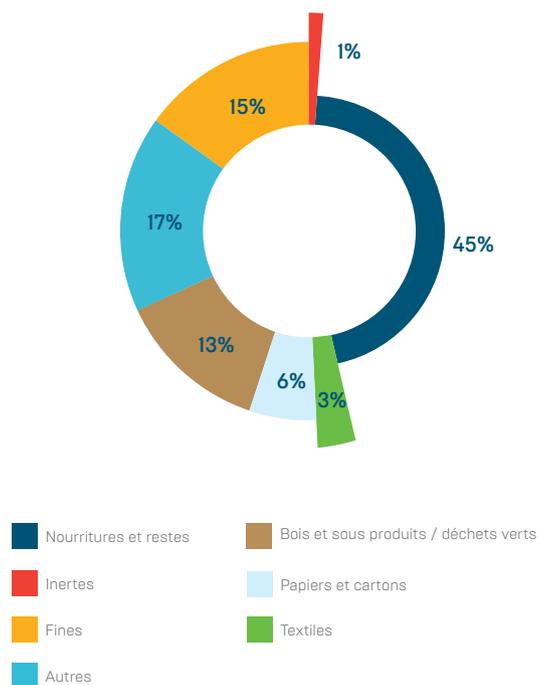
Source: Perspective Monde

Potentiel de développement

- Objectif de réduction cumulée des émissions d'ici 2030 d'environ 2,08% pour le secteur des déchets.
- Le marché du recyclage des déchets plastiques en Côte d'Ivoire est estimé à plus de 183 millions d'€ d'après l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR).
- En Côte d'Ivoire, les déchets des équipements électriques et électroniques sont estimés à près de 9.000 tonnes par an.
- Un projet de gestion des déchets va générer près de 5.000 emplois verts, selon les estimations du gouvernement. Ce projet coûtera au gouvernement 91,5 millions d'€.
- Le secteur des déchets figure parmi les secteurs prioritaires mis en cause dans les émissions de gaz à effets de serre :
 - Le secteur des déchets produit 10% des émissions totales (tous secteurs confondus) de dioxyde de carbone en Côte d'Ivoire (1.582 kilotonnes).
- La production de déchets est en croissance et la gestion des déchets est faible ce qui entraîne la dégradation de l'environnement et des menaces pour la santé publique, les collectivités territoriales.

- Le taux moyen de collecte des 3.600 tonnes journalières de déchets de la ville d'Abidjan est estimé à 70%
- Les déchets plastiques sont estimés à 280 tonnes par jour, seulement 5% sont recyclés.

Figure 57.
Composition des déchets à Abidjan



Source: Gevalor 2015

Exemples d'opportunités d'Investissement

- Les investisseurs pourraient être intéressés par des projets dans le domaine du recyclage du papier, une filière non développée en Côte d'Ivoire.
- Opportunité d'investissement dans la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets électroniques.
- Opportunité d'investissement dans le domaine de la collecte, du tri, du recyclage et de la production locale de verre d'emballage.



Quelques initiatives et investissements récents

2015

Lancement des activités de Coliba, une entreprise détenue par des investisseurs locaux et spécialisée dans la collecte et le recyclage des déchets plastiques.

2017

Lancement des activités des entreprises ECOTI SA et EBURNIE en charge de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des déchets de l'ensemble du District d'Abidjan.

2017

Cofondation d'AfricWaste par les groupes Veolia et PFO Africa. Ce projet vise à mettre en place une filière structurée de valorisation des déchets plastiques.

2017

Lancement des activités de Recyplast, une filiale du groupe Ivoirien Graphica Ivoire spécialisée dans le recyclage des déchets plastiques.

2.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Au plan national, l'État prend des initiatives en vue de valoriser les déchets et créer des emplois dans le domaine de l'économie circulaire.
- Création lors du conseil des ministres du 25 octobre 2017, d'une structure unique appelée «ANAGED», Agence Nationale de Gestion des Déchets issue de la dissolution des deux structures opérationnelles que sont l'ANASUR et le FFPSU.
- Ratification de l'Accord de Paris (2016) : Premier accord universel sur le climat, la Côte d'Ivoire a soumis ses contributions prévues déterminées au niveau National (INDC - Intended Nationally Determined Contributions) sur l'ensemble des secteurs concernés notamment sur celui des déchets.
- Le gouvernement envisage de se doter d'un plan vert qui adressera de façon intégrée, les questions de changement climatique en prenant en compte les différents secteurs tels que l'agriculture, l'agroforesterie, l'agro-industrie, les déchets, l'énergie, les établissements humains, le transport, la santé, etc.
- Toujours dans le cadre de la lutte contre les déchets, l'État envisage la mise en place de plusieurs filières de valorisation et de recyclages des déchets, dont celle des Déchets d'Équipement Électriques, Electroniques et des Pneus usagers [DEEEP].
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable annonce en 2017 dans son discours d'orientation un projet de construction par zones de production des déchets, des postes et centres de groupage, des centres de transfert, des unités de tri et de valorisation des déchets pour une bonne gestion des déchets urbains du District d'Abidjan. Pour ce faire, le District sera subdivisé en 3 zones, chacune étant confiée à un opérateur. Le coût du projet est estimé à 82,4 millions d'€ pour un investissement 100% privé.



Programmes de développement et soutien international

- L'Unicef envisage avec son partenaire colombien, Conceptos Plasticos, de mettre en place un projet de recyclage d'emballages plastiques pour fabriquer des briques afin de construire des écoles en Côte d'Ivoire.

La Banque Mondiale a approuvé le financement d'un projet d'un montant de 315 millions USD (268 millions d'€) relatif à la gestion des déchets solides. L'une des composantes de ce projet est relative à la sensibilisation des communautés et au renforcement des capacités sur la question de la gestion des déchets solides (incluant leur recyclage).

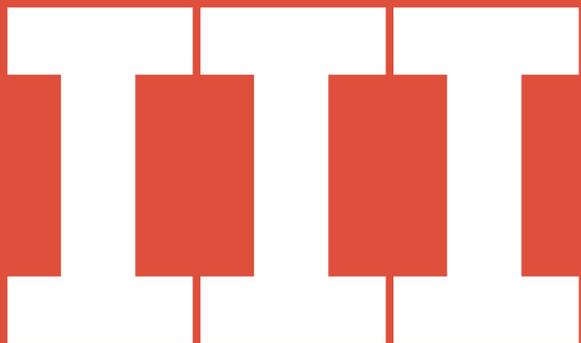
2.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Faible éveil de conscience de la population ivoirienne sur les risques que représentent les déchets et sur les enjeux du recyclage des déchets.
- Manque de compétences locales et faible nombre d'initiatives privées sur les sujets du recyclage des déchets.

Pistes de mitigation des risques

- Sensibiliser la population à travers un programme de communication efficace autour des comportements citoyens à avoir face à la gestion et aux enjeux du recyclage des déchets.
- Favoriser le financement des projets dans le recyclage des déchets à travers l'appui technique des promoteurs du secteur et aussi la garantie souveraine, si possible, pour faciliter leur financement.
- Intégrer dans les cycles de formation des modules relatifs à la gestion des déchets afin d'intéresser de plus en plus de jeunes à créer des initiatives pour faire face aux enjeux liés au recyclage des déchets.



E

SANTÉ





6%

DE CROISSANCE
MOYENNE ANNUELLE DE
2015 À 2019



+56%

D'AUGMENTATION DU
TAUX D'ACCÈS AUX
SERVICES DE SANTÉ DE
2012 À 2019



5,3%

DES DÉPENSES
DE L'ÉTAT SONT DANS
LA SANTÉ EN 2019



2,6

MILLIARDS D'€

D'INVESTISSEMENTS À
MOBILISER DE 2020-2024
POUR LE SECTEUR

SOUS-SECTEURS

I INFRASTRUCTURES DE SOINS

1^{er}

Centre de radiothérapie
national ouvert en 2018

1/4

Du marché est assuré
par des organismes
privés

1

70%

Des cliniques privées
ne sont pas légalement
autorisées par l'État

2/3

Des laboratoires sont
privés et basés à
Abidjan

I ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

3/4

Des structures
sanitaires du PRSSE
n'ont pas été réhabilités
depuis 20 ans

600

ESPC réhabilités
depuis 2011 grâce à la
BM, BAD, AFD, UE et
l'État ivoirien

2

0,2

AMBULANCE

Par établissement
sanitaire public en 2018

1

BLOC OPÉRATOIRE

Fonctionnel pour 311.056
habitants au niveau
national en 2018

1. INFRASTRUCTURES DE SOINS

1^{er}

CENTRE DE
RADIOTHÉRAPIE NATIONAL
OUVERT EN 2018

1/4

DU MARCHÉ EST
ASSURÉ PAR DES
ORGANISMES PRIVÉS

70%

DES CLINIQUES PRIVÉES
NE SONT PAS LÉGALEMENT
AUTORISÉES PAR L'ÉTAT

2/3

DES LABORATOIRES
SONT PRIVÉS ET
BASÉS À ABIDJAN

1.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- D'après le Rapport Annuel de la Situation Sanitaire 2018, il y avait 2.479 Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) en 2018 contre 1.964 ESPC en 2015. Grâce à ces efforts importants, le ratio est à 1 ESPC / 10.164 habitants, juste en dessous de la norme de l'OMS d'1 ESPC / 10 000.
- Avec la mise en œuvre de la CMU (Couverture Maladie Universelle), la croissance dynamique de la population ivoirienne (2,6% par année) et l'urbanisation, la demande de capacité d'accueil des centres de santé va fortement augmenter au cours des prochaines années.
- Le déficit en infrastructures de santé dans les zones rurales est encore marqué. En 2018, 31% de la population vivait à plus de 5 kilomètres d'un centre de santé contre ~ 50% en 2012. Le taux d'utilisation de 47,5% des centres de santé publiques en 2018 s'explique par le manque d'accessibilité financière et géographique.



Tableau 56.

État des lieux des infrastructures de santé en Côte d'Ivoire

Établissements sanitaires de premiers contacts	<ul style="list-style-type: none"> - 2.479 ESPC en 2018 - 1 ESPC pour 10.164 habitants
Hôpitaux de référence (publics, privés et confessionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - 84 hôpitaux généraux, 17 centres hospitaliers régionaux et 5 hôpitaux universitaires (CHU) en 2018 - Ratio de 1 hôpital de référence pour 213.522 habitants - 7 régions sanitaires sur 20 sont en dessous de la norme de l'OMS
Institutions nationales spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> - Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) - Laboratoire National de la Santé Publique (LNSP) - Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) - Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP)
Laboratoires d'analyses biomédicales	<ul style="list-style-type: none"> - 245 laboratoires publics en 2018 - 1 laboratoire public d'analyses biomédicales pour 102.839 habitants

Potentiel de développement

- 25% de l'offre de santé en Côte d'Ivoire est assurée par des entreprises privées.
- Opportunités d'investissement dans les cliniques privées :
 - Seulement 30% des cliniques privées sont légalement autorisées ;
 - L'encadrement et l'assainissement du secteur de santé privé est en cours. Les cliniques illégales font l'objet de traque de la part du gouvernement et il existe un contrôle des tarifs et de la qualité des soins afin d'assurer un développement solide du secteur privé.
- Opportunités dans des centres spécialisés de cardiologie, oncologie, néphrologie :
 - Le 1^{er} centre ivoirien de radiothérapie a été ouvert au public en 2018.
 - L'Institut de Cardiologie d'Abidjan est l'un des seuls établissements publics équipé dans cette spécialité.
- Hausse des maladies non transmissibles en Côte d'Ivoire à cause de l'évolution des modes de vie : cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies respiratoires chroniques. Le gouvernement anticipe une hausse du nombre de cancers diagnostiqués, potentiellement supérieur à 17.000 en 2030, contre 12.002 cas en 2012 et 13.209 en 2016.
- Opportunités dans les laboratoires d'analyse biomédicales :
 - Les analyses et capacités de diagnostic sont limitées et insuffisantes en Côte d'Ivoire. Ces activités sont souvent délocalisées à l'étranger et notamment en Europe. Les temps d'attente pour avoir les résultats des analyses sont anormalement longs.
 - La concentration des laboratoires privés à Abidjan (soit 2/3 de l'ensemble des laboratoires du pays) offre une opportunité d'installation dans des régions moins saturées, notamment dans les grandes villes comme Bouaké (~600.000 habitants), Yamoussoukro (~310.000 habitants), San Pedro (~260.000 habitants).

Exemples d'opportunité d'investissements

- Les opportunités d'investissement suivantes demeurent à saisir pour des investisseurs privés: cliniques et laboratoires de biologie médicale, centres spécialisés (néonatalogie, néphrologie, oncologie, cardiologie, radiothérapie, etc.) et la réhabilitation des centres de santé.
- La Côte d'Ivoire suit la tendance de digitalisation et évolue petit à petit vers une digitalisation de son secteur de la santé notamment avec la téléconsultation. L'OMS recommande de faire une transition vers le «E-santé» concernant la transmission de l'information, la téléconsultation et l'informatisation des dossiers clients afin de faciliter le suivi.
- Le développement de la téléconsultation peut permettre d'augmenter l'accès à la santé pour l'ensemble de la population particulièrement les ivoiriens vivant à plus de 5 kilomètres d'un centre de santé. En 2019, le taux de pénétration de la téléphonie mobile était de 143% et de 67% en ce qui concerne le mobile money.
- Les infrastructures de soins actuelles, publiques ou privées, ne sont pas équipées en termes de système d'information et gestion des bases de données. Des systèmes technologiques peuvent être mis en place pour améliorer le contact avec la population (service au médecin, prise de rendez-vous) ou en interne pour gérer les données clients et le suivi.
- Par exemple, l'application MyCMU a été lancée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie afin d'informer la population sur la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.
- Les méthodes d'information en ligne et de téléconsultation sont utilisées pour la crise sanitaire du Coronavirus ce qui peut accélérer par la suite le développement de ces pratiques au sein du secteur.

Quelques initiatives et investissements récents

2017

Un consortium d'entreprises comprenant les groupes Dialife et NMS Infrastructure ont annoncé leur investissement de ~100 millions d'€ dans la construction de 10 centres d'hémodialyse répartis dans les villes d'Abidjan, Aboisso, Korhogo et Man.

2017

Le groupe local Novamed a annoncé un investissement d'environ 27,4 millions d'€ afin d'ouvrir des centres d'oncologie, de cardiologie et de rééducation fonctionnelle dans le pays.

2019

Accord de 326 millions d'€ entre le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et NMS Infrastructure pour la construction de 6 hôpitaux dans les villes de Bouaké, Boundiali, Kouto, Katiola, Ouangolodougou et Minigan.

2020

Investissement d'un consortium allemand dans les laboratoires d'analyses médicales.

1.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

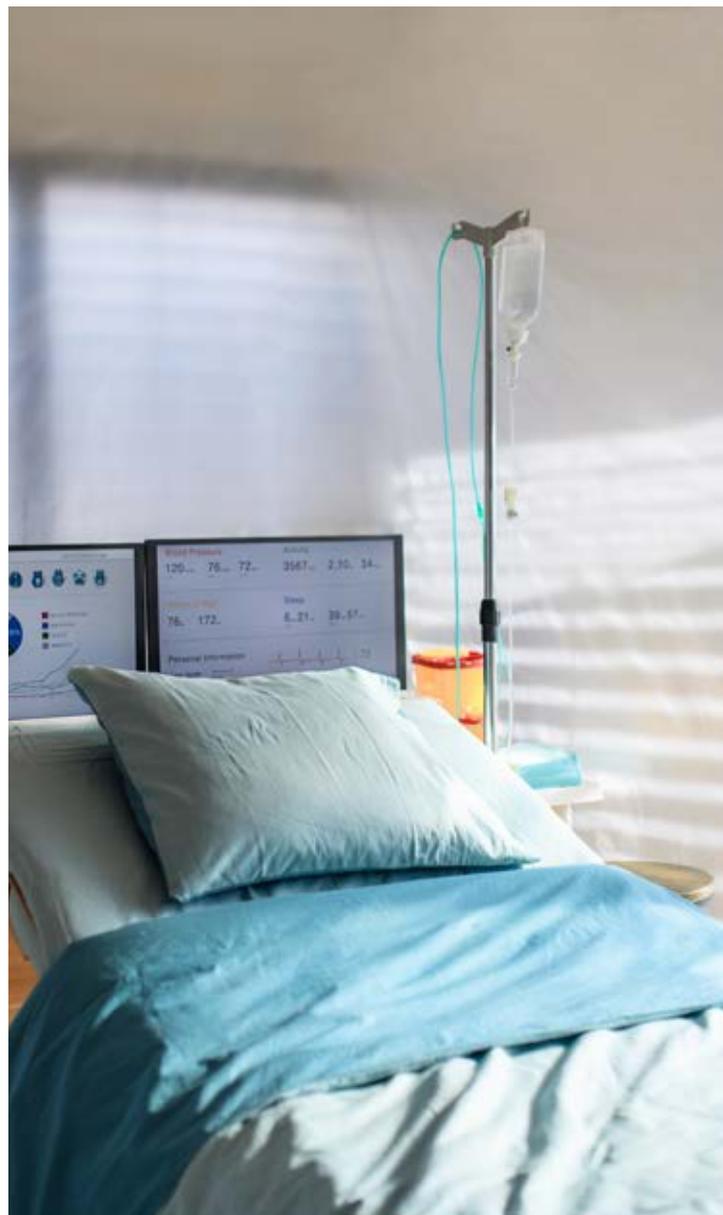
- Le gouvernement ivoirien a investi plus de 1,2 milliard d'€ entre 2012 et 2019 pour développer le secteur de la santé. Cela a contribué à augmenter le taux d'accès aux services de santé de 56% sur la période.
- Les principaux objectifs du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020 sont la mise en place de la Couverture Maladie Universelle, la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile et la prévention des maladies chroniques. Le gouvernement envisage de mobiliser 2,6 milliards d'€ de 2020 à 2024 pour le secteur de la santé.
- De multiples projets de construction sont annoncés : un CHU dans la commune d'Abobo (au nord d'Abidjan), 6 hôpitaux régionaux, 3 hôpitaux militaires, 5 hôpitaux généraux et 200 ESPC.
- La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés (CNP-PPP) afin de combler ses gaps de connaissances sur la structuration et la mise en œuvre de PPP dans tous les secteurs y compris celui de la santé. Cette entité se positionne comme l'interlocuteur idéal en termes d'investissements dans le domaine de la santé en mode PPP.
- En juin 2019, l'État a mis en place une nouvelle réforme hospitalière sur le statut des établissements hospitaliers devenant des EPH : Établissements Publics Hospitaliers. L'objectif est un changement des modes de fonctionnement de la gestion des hôpitaux publics afin de réduire les coûts, augmenter les revenus et améliorer la performance.
- Lancement du Dialogue National sur le Financement de la Santé (DNFS) et de la Plateforme Nationale de la Coordination du Financement de la Santé (PNCFS) afin d'organiser le financement du secteur de la santé en vu du PNDS 2020-2024. Le dossier d'investissement 2020-2023 affiche les nouvelles priorités du gouvernement :
 1. Mobiliser les communautés (sensibilisation et changement des pratiques)
 2. Accroître et déployer les ressources humaines
 3. Mobiliser le secteur privé
 4. Garantir la qualité des soins de santé primaires
 5. Garantir des médicaments de qualité à un coût abordable
 6. Améliorer la qualité des données pour la prise de décision
 7. Augmenter et utiliser les ressources allouées aux établissements de santé de manière efficiente

Programmes de développement et de soutien international

- Financement de 142 millions d'€ par la Deutsche Bank et ICIEC (Mai 2020)
 - 2 hôpitaux régionaux :
Adzopé et Aboisso avec une capacité totale de 400 lits. La construction est réalisée par Agentis International et devrait être livrée fin 2020.
 - 5 unités médicales :
Centre de radiothérapie à Abengourou, 2 services d'urgence à Daoukro et à Séguéla, un centre de traumatologie à Toumodi, 1 service d'urgence et de chirurgie à Bouna.

Ce projet est mandaté par le gouvernement ivoirien. L'ICIEC est impliqué dans de nombreux projets de santé en Afrique et la Deutsche Bank souhaite continuer à s'impliquer dans des projets de développement durables similaires.

- **Coopération Française :**
Accord de financement (2019) de 61 millions d'€ avec l'État Français pour la réhabilitation du CHU de Yopougon
- **Coopération Allemande :**
Équipement de l'unité de soin intensifs du CHU de Cocody (Covid-19).



1.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Au niveau du financement du secteur de la santé : la proportion du budget de l'État allouée au secteur de la santé reste encore faible et se stabilise en moyenne à 5% , ce qui demeure toujours largement en deçà des 15 % fixés lors de la déclaration d'Abuja en avril 2001.

Alors que le secteur de la santé reste encore en deçà des standards internationaux en la matière, l'on note également une absence de la traçabilité des financements tant au niveau du recouvrement des coûts que des appuis extérieurs. De même, l'irrégularité et le faible taux de remboursement des redevances non perçues par l'État dans le cadre de la gratuité ciblée, constitue une réelle menace au bon fonctionnement des établissements sanitaires

- Malgré les efforts conséquents du gouvernement en la matière, le taux de pauvreté reste relativement élevé en Côte d'Ivoire (environ 35% à fin 2020 selon les prévisions du gouvernement). Cela pose la question de la rentabilité des investissements privés dans le secteur de la santé surtout quand on considère également que les dépenses de santé des ménages sont en deçà des 5% selon le Ministère du Plan et du Développement (Rapport National volontaire 2019).

Pistes de mitigation des risques

- Bien que la contribution de l'État dans le domaine de la santé soit encore faible (5%) il importe de noter que l'État entend poursuivre ses investissements en les augmentant progressivement de sorte à créer un écosystème favorable à l'investissement privé en termes d'infrastructures sanitaires.
- Également, la montée en puissance de la classe moyenne en Côte d'Ivoire et la trop forte concentration des infrastructures de santé à Abidjan, fait naître un réel besoin en infrastructures de qualité dans les banlieues autour d'Abidjan et dans les villes secondaires les plus importantes du pays comme Bouaké, Man, Yamoussoukro, Korhogo et San Pedro notamment.

2. ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

3/4

DES STRUCTURES
SANITAIRES DU PRSSE N'ONT
PAS ÉTÉ RÉHABILITÉES
DEPUIS 20 ANS

600

ESPC RÉHABILITÉES
DEPUIS 2011 GRÂCE À
LA BM, BAD, AFD, UE
ET L'ÉTAT IVOIRIEN

0,2

AMBULANCE
PAR ÉTABLISSEMENT
SANITAIRE PUBLIC
EN 2018

1

BLOC OPÉRATOIRE
FONCTIONNEL POUR 311.056
HABITANTS AU NIVEAU
NATIONAL EN 2018

2.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- Les établissements de santé publique ne sont aujourd'hui plus équipés pour répondre à la demande sanitaire du pays. Ayant été construits et équipés entre les années 1960 et 1980, le matériel de santé n'est soit plus adéquat, soit hors d'état de fonctionner. 75% des structures sanitaires évaluées dans le cadre du PRSSE n'ont pas été réhabilitées depuis 2 décennies.
- La politique nationale d'amélioration de la qualité des soins et des services de santé, élaborée en 2016 par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, met en avant le fait que le plateau technique de plusieurs établissements n'est plus adapté au niveau de l'établissement en raison du manque d'entretien et de la dégradation progressive.
- Le secteur de la santé publique fait face à des défis en matière de maintenance des équipements médicaux. Cela contribue à réduire de façon significative le temps de disponibilité des équipements pour les soins ainsi que leur durée de vie.



Tableau 57.

État des lieux des équipements de santé en Côte d'Ivoire

SCANNERS	<ul style="list-style-type: none"> - 30 centres de santé sont équipés d'un scanner en 2013 (dernière donnée disponible) - 0,69 scanner pour 1 million d'habitants
IRM	<ul style="list-style-type: none"> - 6 centres de santé sont équipés d'IRM en 2013 (dernière donnée disponible) - 0,15 scanners pour 1 million d'habitants
BLOCS OPÉRATOIRES	<ul style="list-style-type: none"> - 99 blocs opératoires, 18 non fonctionnels - 1 bloc fonctionnel pour 311.056 habitants en 2018 - 2 régions sanitaires d'Abidjan présentent les plus faibles ratios
SERVICES DE RADIOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> - 85 services de radiologie publics dont 8 non fonctionnels
AMBULANCES	<ul style="list-style-type: none"> - 629 ambulances en 2018 soit 1 ambulance pour 4 établissements de soins publics

Source : Rapport annuel sur la situation sanitaire 2018, MSHP et DIIS

- Les normes de l'OMS définissant un nombre minimal d'équipements biomédicaux par habitant ne sont généralement pas atteintes au niveau des régions sanitaires et le sont rarement au niveau national. Aucune région sanitaire ne répond à la norme minimale d'une ambulance pour 1 établissement sanitaire public. Le ratio national d'ambulance par établissement sanitaire public est de 0,2 ambulance.
- L'absence de plateau technique pour certains besoins de santé entraîne le départ vers des pays étrangers pour avoir accès à des centres spécialisés. Les laboratoires d'analyse n'étant pas suffisamment équipés pour certaines analyses, les patients sont obligés pour certaines pathologies de se faire soigner à l'étranger.

Potentiel de développement

- En plus du manque initial d'équipements, la mise en place progressive de la CMU va entraîner la hausse de la demande de différents types d'équipements biomédicaux.
- Le développement de la classe moyenne ivoirienne entraîne une hausse des exigences de la qualité des soins, notamment avec l'accès à des équipements médicaux modernes.
- Afin de rester compétitifs sur le marché, les acteurs du secteur privé doivent offrir un plateau technique de qualité avec des équipements modernes, utilisant des nouvelles technologies :
 - À titre d'exemple, la Polyclinique Farah, un des centres de santé les plus modernes du pays, a fait l'acquisition en 2018 du premier appareil à imagerie magnétique (IRM) cardiaque de l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) d'une valeur de 2,2 millions d'€.

Exemples d'opportunités d'investissement

- La politique nationale d'amélioration de la qualité des soins et des services de santé est financée d'une part par un investissement public mais aussi par le secteur privé à travers des partenariats avec le gouvernement. Un des axes prioritaires de la politique est l'amélioration des équipements et des infrastructures dans les établissements de santé.
- Pour ce faire, l'État ivoirien envisage la possibilité de faire des PPP dans le cadre de l'amélioration du plateau technique des services publics de santé avec un plan d'investissement de 2,6 milliards d'€ de 2020 à 2024 pour la santé.

Quelques initiatives et investissements récents

- Quelques exemples de projets PPP pour l'amélioration du plateau technique :
 - Rénovation de 8 hôpitaux pour la CMU : 3 CHR et 5 HG par Med Afrique (Marylis BTP, Siemens et Elsméd)
 - Rénovation du CHU de Yopougon (61 millions d'€) par Bouygues et Denos
 - Négociation en cours pour le CHU de Treichville avec le groupe MERIDIAM

2.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

L'État a mis en place à travers le temps plusieurs entités qui opèrent dans le secteur des équipements médicaux :

- La DIEM (Direction des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance) : Elle détermine les normes et les spécifications des infrastructures et des équipements ;
- Six CREMM (Centres Régionaux de l'Équipement et de la Maintenance) ;
- Trois AMD : (Ateliers de Maintenance de District) Services techniques dans certains EPN, CHR, HG.

Cependant, les budgets de fonctionnement ne couvrent pas entièrement les besoins de maintenance des infrastructures et des équipements.

D'autre part, ces dernières années, le gouvernement a exécuté plusieurs projets de fournitures d'équipements médicaux notamment :

- La livraison de 11 ambulances médicalisées dans différentes régions en 2019 ;
- Le déploiement d'un programme présidentiel d'urgence (45 millions d'€) pour la réhabilitation et l'équipement de centres hospitaliers régionaux et généraux ;
- Sur la période 2020-2021, la région de Sassandra verra la réhabilitation et l'équipement de l'hôpital général de la ville et des centres ruraux pour un montant global d'environ 2 millions d'€ ;
- Programme hospitalier d'environ 1,2 milliard d'€ pour la restauration, l'équipement et le rééquilibrage d'établissements de premiers contacts : réhabilitation de 480 hôpitaux en 2020.

Programmes de développement et de soutien international

- Projet de renforcement du système de santé et de réponse aux urgences épidémiques (PRSSSE) de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire :

2016

100 centres de santé réhabilités et équipés dans 25 districts.

2018

102 centres de santé pour des travaux de réhabilitation et équipement.

- Soutien financier du programme de la Banque Mondiale d'environ 19 millions d'€.

2019-2025

Financement de la Banque Mondiale d'environ 167 millions d'€ pour le secteur de la santé dans le cadre du projet SPARK-santé.

- Accord de prêt de 100 millions d'€ entre l'État ivoirien et l'AFD pour la réhabilitation de 8 hôpitaux de référence du district d'Abidjan (extension des capacités d'accueil et acquisition de nouveaux équipements techniques)

- Financement de la BIDC pour la réhabilitation et équipements de 117 centres de santé dès 2020 pour environ 17 millions d'€.

- Financement de ~10 millions d'€ de la BIDC pour la réhabilitation et l'équipement de 85 structures sanitaires équipées et réhabilitées en décembre 2018.

2.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- La Côte d'Ivoire accuse aujourd'hui un déficit en termes d'infrastructures de santé qui doivent accueillir les équipements médicaux d'une part. D'autre part, les investissements de l'État dans le domaine de la santé restent encore faibles (seulement 5% du budget de l'État en moyenne ces dernières années) pour conduire une politique efficace de renouvellement du plateau technique des établissements de santé afin de les rendre conforme aux standards internationaux.
- La main d'œuvre qualifiée en termes d'appropriation de ces équipements médicaux nouveaux pourrait s'avérer insuffisante en l'état comme conséquence de l'insuffisance du personnel médical d'un point de vue général. En effet, la densité de personnels médicaux de 5 pour 10.000 habitants (en 2016) contre 23 pour 10.000 habitants comme recommandé par l'OMS. Cette insuffisance de la main d'œuvre qualifiée pourrait également être un frein à l'investissement dans de nouveaux équipements médicaux.

Pistes de mitigation des risques

- Les autorités ivoiriennes ont régulièrement rappelé la priorité accordée au secteur de la santé et l'ambition de l'État d'en faire un pôle de développement important. De plus l'État s'est régulièrement déclaré favorable aux investissements privés en termes d'équipements des infrastructures de santé en témoigne les récents partenariats avec GE Healthcare.
- Également, la montée en puissance de la classe moyenne en Côte d'Ivoire constitue un marché important à satisfaire avec des équipements médicaux de pointe.
- Les fournisseurs d'équipements médicaux pourraient potentiellement tisser des partenariats avec des établissements financiers pour trouver le mode de financement adapté qui permettrait aux entrepreneurs privés dans le domaine médical de les acquérir.

3. INTERVIEW DE MONSIEUR TOM HALGASCH, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DAS LABOR.GMBH

Présentation de l'entreprise

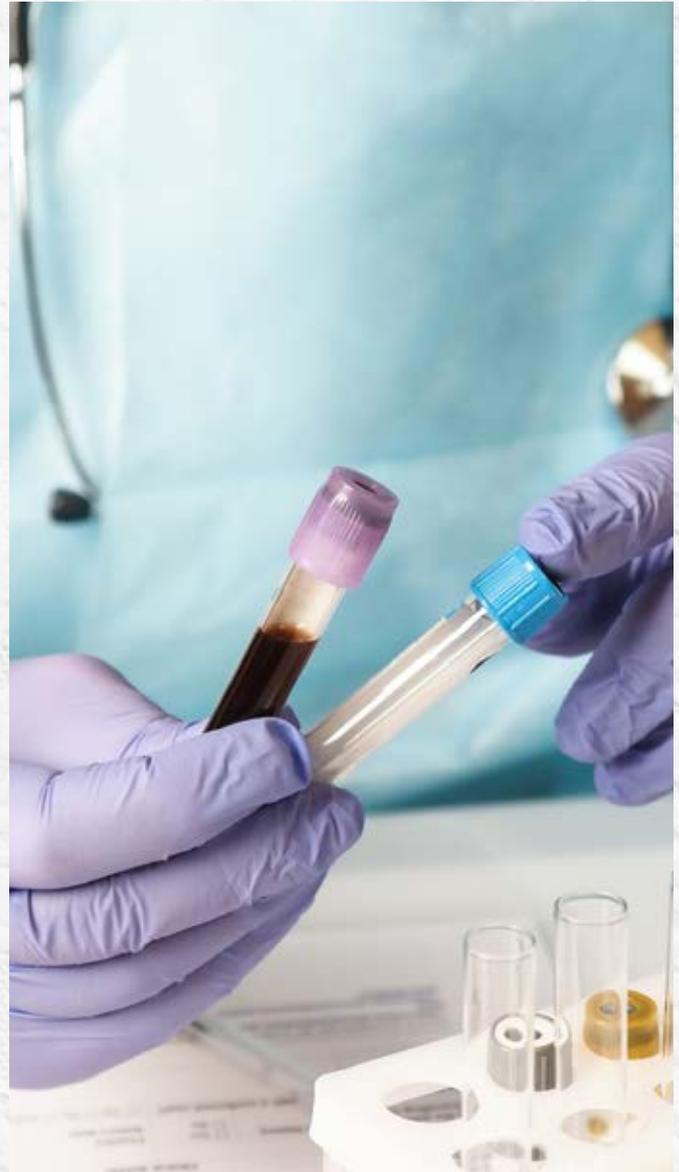
Das Labor a son siège en Allemagne et est en processus d'investissement en Côte d'Ivoire où un laboratoire est en cours d'opérationnalisation.

Ce laboratoire propose deux types de prestations :

- Laboratoire d'analyses médicales : tous les tests de routines et de spécialités. Il sera un des laboratoires les mieux équipés d'Abidjan.
- Nous planifions (en attente de la licence) de lancer une ligne de production de tests sérologiques rapide de la COVID 19.

Nous souhaitons commencer la production en décembre 2020.

Das Labor.GmbH



Choix de la Côte d'Ivoire pour ce secteur d'activité

I ATTRACTIVITÉ DE LA CÔTE D'IVOIRE

Je pense que la Côte d'Ivoire est actuellement un des pays les plus attractifs de la région. Le pays a une bonne réputation en Allemagne même s'il y a encore peu d'investisseurs allemands sur place. Il y a une forte croissance du PIB et une population jeune.

Je trouve fascinant ce pays qui est devenu « le champion » des pays francophones au cours des 10 dernières années. Aussi, Abidjan est une ville agréable et attractive avec une très bonne fourniture en électricité, en eau, en téléphonie/Internet.

I POTENTIEL DE LA SANTÉ À ABIDJAN

Il existe déjà de nombreuses cliniques privées ainsi que d'autres offres et infrastructures de santé en Côte d'Ivoire. Malgré cela, le marché reste encore très ouvert car la qualité de l'offre existante pourrait être aussi améliorée. De plus, la ville d'Abidjan compte plus de 5 millions d'habitants et la population augmente de 300.000 personnes chaque année, rendant l'offre existante de plus en plus insuffisante.

Notre stratégie est de ne pas seulement être un concurrent pour les autres laboratoires mais d'être

aussi un partenaire technique. Nous allons offrir des spécialités pour lesquelles ces laboratoires n'ont pas les équipements. Ainsi, nous pourrons faire pour ces laboratoires des tests pour lesquels ils sont actuellement obligés d'envoyer leurs échantillons en France ou dans d'autres pays Européens.

I PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Nous pensons mettre en place une collaboration avec le Ministère ivoirien en charge de la santé dans le cadre d'un partenariat public privé pour la production de tests rapides d'anticorps et d'antigènes de COVID 19. Pour ce faire, nous sommes en partenariat avec une compagnie allemande qui fait le développement du test et nous nous occuperons de la production et de la distribution sur le marché africain. Nous souhaitons à travers ce projet créer des emplois et faire du transfert de compétences.

Ce projet a un fort caractère social, nous allons vendre 50% de la production au Ministère de la santé au prix de production (sans faire de profits).

Sur le long terme, l'usine de production pourra être modifiée et utilisée pour la production d'autres tests : Ébola, malaria, grossesse, tests du sang, etc.

Difficultés rencontrées

LICENCE NÉCESSAIRE POUR LA CRÉATION D'UN LABORATOIRE

La loi ivoirienne précise qu'on ne peut obtenir une licence pour un laboratoire que si l'on est un médecin ou pharmacien ivoirien. Dans les autres pays où nous avons investi, si vous embauchez un directeur local, il est possible de lancer un laboratoire même si le propriétaire est étranger.

En Côte d'Ivoire, il n'est pas possible d'être propriétaire à 100%, ce qui peut être compliqué car vous devez trouver un partenaire local solide.

Heureusement, nous avons trouvé un partenaire local qui sera impliqué dans la compagnie.



Points positifs et facilités

I SERVICE DU CEPICI ET DU GBN (GIZ)

J'apprécie beaucoup le service du CEPICI et les gens qui y travaillent, ils sont très compétents et nous ont donnés une bonne vue d'ensemble du marché. L'aide de la GIZ à travers le GBN est aussi très efficace. Le personnel du GBN fait preuve de proactivité, est ouvert d'esprit, disponible et très utile pour les investisseurs.

I LÉGISLATION

En Côte d'Ivoire, la législation est très attractive. En fonction de la nature et du montant de votre investissement, vous bénéficiez d'exonération de taxes. Cela nous permet d'importer nos machines de hautes technologies, d'optimiser les coûts

d'investissement et d'avoir de la trésorerie pour le lancement des activités.

I PARTENAIRES LOCAUX

Ce que j'aime en Côte d'Ivoire, c'est qu'il est possible de trouver des partenaires de qualité avec qui discuter. Ils apportent des solutions pratiques, ils ont confiance en eux, ils connaissent leurs valeurs et sont ouverts à la négociation.

J'ai une bonne expérience avec les partenaires locaux jusqu'à présent et cela est un bon début.

EN CÔTE D'IVOIRE, LA LÉGISLATION EST TRÈS ATTRACTIVE.

Un conseil pour des investisseurs qui souhaitent investir en Côte d'Ivoire

Je recommanderais à tout le monde de prendre contact avec le CEPICI et aussi avec le GBN (GIZ).

Il est important de créer son propre réseau de contacts. Pour ce faire, il faut un point d'entrée. En effet, une fois que vous avez les premiers contacts, le reste se développe assez facilement.

Généralement, les interlocuteurs sont ouverts pour vous faire des recommandations et pour vous mettre en relation avec de nouvelles personnes.

4. INTERVIEW DE MONSIEUR ISSA SIDIBÉ, CO-FONDATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL, COMOÉ CAPITAL

Présentation de l'entreprise

Comoé Capital est un fonds généraliste pour les PME ivoiriennes qui investit dans le secteur de la santé avec des projets comme suit :

- Investissement dans une clinique pour en augmenter la capacité (nombre de lits) et renforcer le plateau technique.
- Investissement dans un centre d'urologie avec l'acquisition d'une machine de haute technologie pouvant réaliser des interventions complexes non disponibles sur le marché ivoirien.
- Investissement dans un centre de formation du personnel de santé pour le renforcement des compétences des chirurgiens.

Comoé Capital produit aussi des études sectorielles, disponibles en libre accès sur son blog (www.entrepreneurcorner.org). Une étude sur le secteur de la santé en Côte d'Ivoire y est disponible.



Présentation du secteur de la santé

Le système de santé ivoirien est moins bien développé que dans des pays comparables de l'Afrique subsaharienne (par exemple le Ghana) ;

- Le niveau d'information et de connaissance sur la santé de la population est insuffisant ce qui laisse la place à de nombreux tabous ou croyances. Cela est amplifié par le manque d'accès aux soins, notamment en zone rurale.
- Le pouvoir d'achat de la majorité de la population est faible ce qui ralentit son accès à l'offre de soins du secteur privé. Le lancement de la CMU a pour objectif de pallier ce défi majeur.
- Même si la CMU est davantage dirigée vers le remboursement des soins publics, son développement va entraîner une hausse de la demande dans la santé qui va tirer l'offre vers le haut et permettre un développement global du secteur.
- L'évolution du mode de vie de la population et le développement du secteur de la santé, vont entraîner la hausse du diagnostic de nombreuses maladies non infectieuses dans les prochaines années.
- Le nombre de médecin par habitant est en ligne avec les recommandations de l'OMS, mais le personnel de santé est inégalement réparti sur le territoire ivoirien (forte densité dans les zones urbaines).

- Concernant les équipements de santé, ils sont quasiment tous importés aujourd'hui. Il existe de nombreux acteurs « importateurs » qui ont des contrats d'exclusivité avec les fournisseurs internationaux afin d'équiper les établissements de santé.
- Le développement d'une classe moyenne ivoirienne (notamment à Abidjan) et la croissance démographique entraîne une hausse de la demande en soins de santé et la hausse du nombre d'infrastructures de santé dans les grandes villes. Cela entraîne une répartition inégale des infrastructures de santé.



Opportunité d'investissement

I OUVERTURE D'UNE CLINIQUE

La faible capacité des infrastructures de santé offre une opportunité d'ouvrir de nouveaux centres de santé et ainsi augmenter le nombre de lits disponibles par habitant. Par exemple, en comparaison au Ghana, le nombre de lits disponibles et les dépenses en soin de santé sont nettement inférieurs en Côte d'Ivoire. Le Ghana a lancé depuis quelques années un système de sécurité sociale qui fonctionne et permet de développer le secteur de la santé.

I INVESTIR DANS L'IMAGERIE MÉDICALE

L'accès à des équipements d'imagerie médicale est encore très limité et beaucoup de gens décident d'aller se faire soigner à l'étranger. Cela arrive notamment pour les soins lourds qui sont difficiles à exécuter localement par manque de capacité et de matériels (néphrologie, oncologie, radiothérapie, etc.).

Cela offre des opportunités de développement notamment pour les équipements les plus onéreux qui sont généralement disponibles en petit nombre dans le pays.

I OPPORTUNITÉ DANS LA MAINTENANCE ET LE SERVICE APRÈS-VENTE DES ÉQUIPEMENTS

Puisque les produits sont importés, il n'y a souvent pas de qualification locale pour assurer une maintenance optimale des équipements sur le long terme. L'absence d'un niveau de maintenance approprié entraîne la détérioration plus rapide des équipements.

I PRODUCTION LOCALE DE MÉDICAMENTS

L'offre locale de médicaments est très réduite, la grande majorité des produits est importée. La Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) ne fait pas appel aux fournisseurs locaux et se fournit directement auprès d'acteurs extérieurs.

I OPPORTUNITÉ DANS TOUS LES SERVICES ANNEXES DE LA SANTÉ

Les services annexes ne sont pas valorisés même s'ils sont essentiels aujourd'hui : nettoyage, gestion des déchets médicaux, système d'information (le niveau de comptabilité et de gestion des centres médicaux n'est pas encore très développé). Cela offre de nombreuses opportunités d'investissement.

Stratégie d'entrée dans le secteur de la santé

S'ASSOCIER LOCALEMENT EN RACHETANT UNE STRUCTURE

L'enjeu est de s'associer avec la bonne personne, et la bonne infrastructure. Il faut s'assurer que le praticien a une bonne réputation et connaît bien le marché. Il est également nécessaire d'évaluer l'ampleur des travaux de rénovation et réhabilitation.

De plus, il y a des risques dans la mise en œuvre : il faut connaître la population et les besoins qui sont très différents, trouver du personnel avec une bonne formation médicale, connaître le marché, les acteurs etc.

COMMENCER « FROM SCRATCH »

La barrière réglementaire veut qu'il ne soit pas possible de développer un business dans la santé sans être inscrit comme professionnel (dans le sous-secteur choisi). Il faut donc bien le choisir.

En plus de la formation médicale, il est nécessaire de trouver un manager de qualité afin d'assurer une bonne gestion de la structure, ce qui peut s'avérer être un défi.

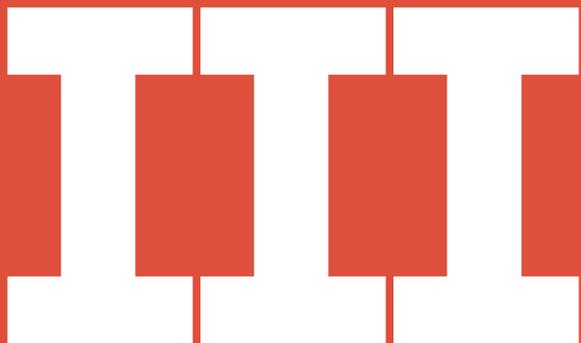
Un conseil pour des investisseurs qui souhaitent investir en Côte d'Ivoire

Concernant par exemple la production locale d'équipements médicaux, il y a une forte compétition sur le marché, notamment en provenance de la Chine.

place pour les producteurs locaux (sur le modèle des filières sucrières ou avicoles).

Pour réussir son implantation de production locale, il faut s'assurer d'être compétitif et espérer aussi que les protections se mettent graduellement en

Les partenariats publics privés sont assez communs dans la santé, avec par exemple l'appel d'offre pour le CHU de Treichville pour la rénovation et le renforcement du plateau technique.

A person wearing a white lab coat and blue nitrile gloves is holding a clear glass dish containing a brown, granular substance. The person is standing in a laboratory setting. In the foreground, a stainless steel pot is visible on a black induction cooktop.

F

SECTEUR
PHARMA-COSMÉTIQUE



F | SECTEUR PHARMA-COSMÉTIQUE



3,6%

DES IMPORTATIONS
IVOIRIENNES SONT
DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES



0,7%

POIDS DU CONTINENT
AFRICAIN DANS
L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE
MONDIALE



200

MILLIONS D'€

TAILLE DU MARCHÉ
IVOIRIEN DES
COSMÉTIQUES EN
2016



25%

OBJECTIF
GOUVERNEMENTAL DE
PRODUCTION LOCALE DE
MÉDICAMENTS EN 2025

SOUS-SECTEURS

I PHARMACIE

1

305

MILLIONS D'€

Volume des
importations en 2017

94%

Des médicaments
sont importés

25%

Objectif
gouvernemental de
production locale de
médicaments en 2025

5

Unités de production
locales actives

I COSMÉTIQUE

2

200

MILLIONS D'€

Taille du marché
en 2016

31

MILLIONS D'€

marché de la
parfumerie en 2022

20%

Part de marché de
la Côte d'Ivoire dans
les cosmétiques en
Afrique Subsaharienne

7%

Croissance annuelle
du marché

1. SECTEUR PHARMACEUTIQUE

305

MILLIONS D'€
VOLUME DES
IMPORTATIONS EN 2017

94%

DES MÉDICAMENTS
SONT IMPORTÉS

5

UNITÉS DE PRODUCTION
LOCALES ACTIVES

25%

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
DE PRODUCTION LOCALE DE
MÉDICAMENTS EN 2025

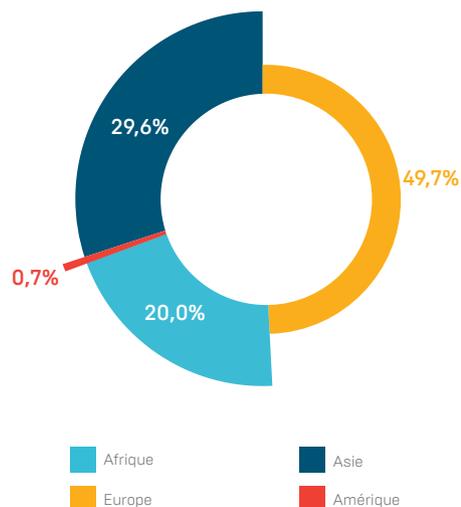
1.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- La Côte d'Ivoire importe plus de 94% des médicaments consommés par la population ivoirienne. En effet, la production locale de médicaments couvre seulement 6% de la consommation nationale. En 2019, les 5 principaux acteurs locaux privés étaient les sociétés OLEA, CIPHARM, LIC PHARMA, PHARMIVOIRE et LPCI.
- Les industriels locaux produisent essentiellement sous licence des produits pharmaceutiques permettant de lutter contre les maladies infectieuses.

Figure 58.

Origine des importations de médicaments en Côte d'Ivoire



- Cette production locale est aussi bien constituée de formes sèches (comprimés et gélules), de formes liquides (sirops et suspension), que de formes injectables :
 - Les formes sèches produites localement représentent 10% de la consommation nationale ;
 - Les formes liquides produites en Côte d'Ivoire représentent 17% de la consommation nationale ;
 - Une seule des unités industrielles locales produit des solutés massifs injectables à hauteur de 25% des besoins nationaux du secteur hospitalier privé.

Tableau 58.

Quelques chiffres clés du secteur pharmaceutique ivoirien

QUELQUES CHIFFRES CLÉS	
IMPORTATION / DISTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"> - 4 grossistes-répartiteurs privés (UBIPHARM, COPHARMED, DPCI et TEDIS PHARMA CI) auxquels sont rattachées 12 agences réparties dans les grands centres urbains, sont en activité et s'approvisionnent auprès de leurs centrales d'achat installées majoritairement en Europe. - La Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (NPSP-CI) a le quasi-monopole de la distribution des produits pharmaceutiques dans les établissements sanitaires publics en Côte d'Ivoire. En effet, ceux-ci ont une obligation de s'y approvisionner à hauteur de 75% (CHU) et 100% (autres formations sanitaires) de leurs besoins.
DISPENSATION	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 1.100 officines privées et 542 dépôts de pharmacie (situés en zone rurale) assurent la dispensation en ambulatoire des médicaments aux patients et l'approvisionnement des pharmacies à usage intérieur dans les établissements de soins privés (clinique, polyclinique, centres médicaux).
VALEUR DU MARCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> - 5.000 références enregistrées et régulièrement commercialisées sur le territoire ivoirien.

Source: Analyses Dalberg

Potentiel de développement

- Le marché des médicaments présente des perspectives d'évolution rapide avec une population ivoirienne qui a un taux moyen de croissance annuelle de l'ordre de 2,6%.
- La mise en œuvre effective de la Couverture Maladie Universelle (CMU) le 1er Octobre 2019 a entraîné la hausse de la demande de médicaments. En effet, ont accès à la CMU 2/3 de la population ivoirienne qui n'avait pas encore accès à des soins médicaux modernes.
- En Côte d'Ivoire, 31% des décès sont causés par les maladies non transmissibles (hypertension artérielle, diabète, ...) pour lesquelles aucun traitement n'est produit localement.

Exemples d'opportunités d'investissements

- Mise en place d'usines de production de médicaments dont la production locale reste faible par rapport à la demande ou dont l'offre locale est quasi inexistante notamment les produits de dentisterie.

- Fabrication de produits pharmaceutiques à partir d'intrants naturels et en s'appuyant sur les initiatives de la pharmacopée nationale.
- Mise en place d'activité de répartition de médicaments afin de couvrir les zones mal desservies sur le territoire ivoirien et/ou d'améliorer la disponibilité de certains produits de spécialités.
- Développer des services à partir des nouvelles technologies, permettant aux ivoiriens de disposer de l'ensemble des informations et des services concernant leur santé en un endroit unique.
- Certaines initiatives comme la livraison de médicaments et de poches de sang par drones ont commencé à naître en Afrique notamment au Ghana et restent des pistes à exploiter en Côte d'Ivoire.
- La mise en place de base de données locales pharmaceutiques permettant de collecter les transactions de médicaments afin de permettre aux acteurs du secteur de mieux piloter leurs activités et au régulateur d'améliorer sa capacité de contrôle.

Quelques initiatives et investissements récents

2017

Annnonce de la construction d'une unité de fabrication de médicaments (formes liquides et solides) par le groupe Marocain Cooper Pharma.

2017

Lancement du projet de construction sur 35.000 m² de l'usine de la filiale ivoirienne de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques (SAIPH) sur le site du VITIB.

2017

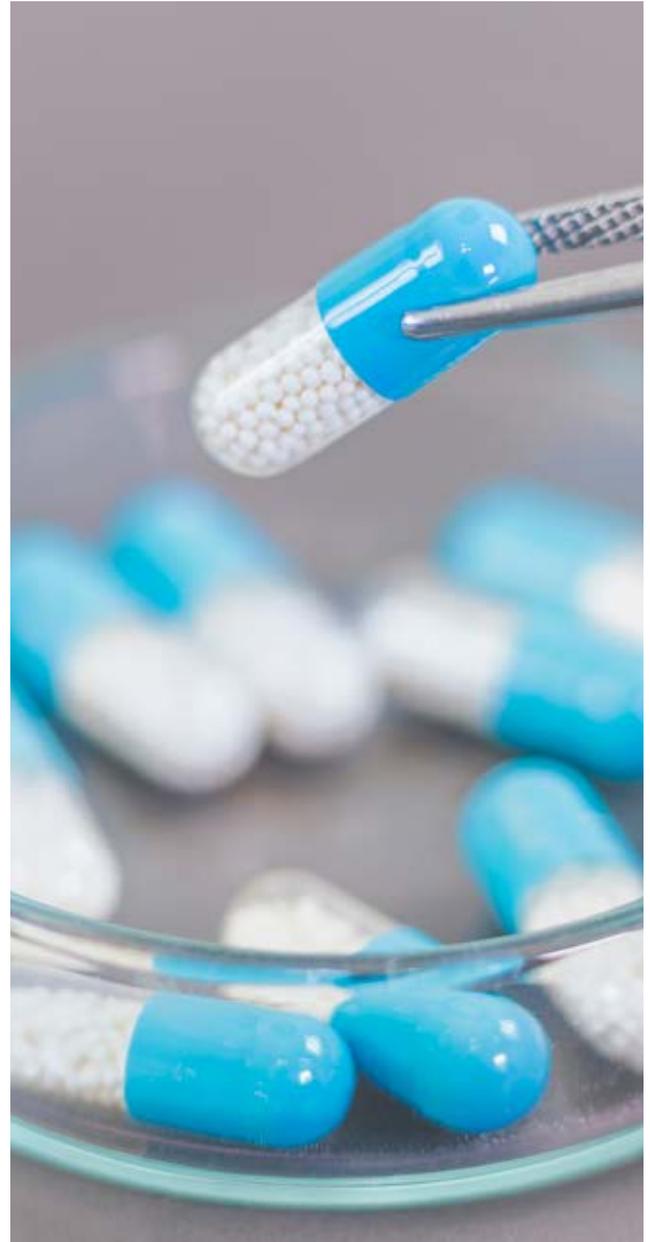
Lancement du projet de construction sur 15.000 m² de l'usine de la filiale ivoirienne du groupe Marocain Pharma5. Cette unité industrielle produira à terme jusqu'à 100 millions de comprimés et 10 millions de sachets par an.

2018

Lancement du projet de construction d'une unité industrielle pharmaceutique par le groupe Chinois Fosun International.

2020

Inauguration de l'usine de la société Africure Pharmaceuticals le 12 mars 2020, une filiale d'un fabricant et un distributeur indien de produits pharmaceutiques génériques présent en Afrique subsaharienne.



1.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Mise en place d'un système national d'approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels et autres produits de santé reposant sur la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (NPSP-CI) par décret N°2013-792 du 20 novembre 2013.
- Définition d'un plan d'investissement intitulé « Investir dans les soins de santé primaires et relever les défis du secteur de la santé pour renforcer l'économie ».
- L'amélioration de l'accès aux médicaments et autres intrants stratégiques.
- La mise en œuvre effective de la Couverture Maladie Universelle (CMU) le 1er Octobre 2019. La CMU a été mise en place afin de faciliter l'accès aux soins pour tous et de promouvoir ainsi les industries locales.
- Entre 2018 et 2020, l'État a investi plus de 1,3 milliard d'€ dans le secteur de la santé pour accompagner la mise en place de la CMU, afin de financer la réalisation d'infrastructures sanitaires, mais aussi le recrutement des ressources humaines adaptées.
- Création de l'Autorité ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) en Août 2017.

Cette autorité administrative a pour but d'établir un cadre institutionnel et fonctionnel du système de régulation du secteur pharmaceutique en garantissant la mise sur le marché et l'utilisation de produits pharmaceutiques accessibles, sûrs, efficaces et de qualité.
- Le nouveau code des investissements de 2018 incite les investisseurs étrangers à favoriser le développement de l'emploi local, à faire appel à la sous-traitance et à l'ouverture de leur capital social aux nationaux.
- Loi n°2015-535 sur les principes de bonnes pratiques de fabrication qui sont rendus opposables dans l'espace UEMOA en vertu de la décision communautaire.
- Ouverture du capital des industries pharmaceutiques à des non diplômés sans condition de la majorité pharmaceutique (Loi n°2015-533 du 20 juillet 2015).

- Exonération de TVA applicable aux intrants concourant à la fabrication des produits et spécialités pharmaceutiques, et désormais étendue aux achats de matériels, d'équipements et outillages avec leurs pièces détachées effectués, nécessaires à la réalisation d'unités de fabrication de médicaments. [Article 4 de l'annexe fiscale à la loi n° 2019-1080 du 18 décembre 2019].
- Décret N°2013-557 du 05 Août 2013, pour la mise en place du comité national de lutte contre le trafic illicite et la contrefaçon des médicaments pour garantir la qualité des médicaments dans nos établissements sanitaires. La création de l'AI RP devrait également renforcer cette lutte.

Programmes de développement et soutien international

- Une enveloppe de 40,8 milliards FCFA de la subvention du C2D a été affectée au financement du Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS), dont une composante est le renforcement de la disponibilité en médicaments essentiels dans les structures de soins desservies par la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP).
- Appui de l'Organisation Mondiale de la Santé en vue de la réalisation de la cartographie des systèmes d'approvisionnement et de distribution des médicaments et autres produits de santé en Côte d'Ivoire en 2016.

1.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Le défi majeur du secteur de l'industrie parapharmaceutique reste la contrefaçon, qui affecte principalement, selon les informations de la mission exploratoire de la CNUCED, les entreprises pharmaceutiques, y inclus la parapharmacie et les cosmétiques.
- Les statistiques varient entre 50 à 80 % de produits contrefaits selon les interlocuteurs. Cela se traduit par un mauvais classement sur l'indice de la protection intellectuelle de la FEM où la Côte d'Ivoire est classée 88/140 (FEM, 2019).
- La distribution et le stockage dans les conditions adéquates de certains médicaments (tels que les vaccins) ne sont pas respectés dans les zones rurales en raison d'un manque de personnel de santé qualifié et d'installations de stockage appropriées.
- Le développement de plusieurs entreprises de fabrication de médicaments spécialisés sur les mêmes classes thérapeutiques pourrait saturer l'offre de médicaments disponibles sur le marché.

Piste de mitigation des risques

- Les fournisseurs de services pourraient en partenariat avec les autorités compétentes mettre en place un mécanisme de traçage des médicaments depuis leur fabrication jusqu'à la commercialisation afin de sécuriser la chaîne de distribution et de réduire les risques de contrefaçon.
- Les régulateurs de la profession pourraient définir des textes de loi afin d'encadrer la promotion pharmaceutique pour orienter le rationnel des prescriptions de médicaments sur le rapport prix/qualité.
- Un renforcement des actions de communication à travers les canaux digitaux et classiques pourrait permettre de mieux sensibiliser les populations sur l'identification des faux médicaments et leurs effets afin de rendre cette lutte plus inclusive et plus efficace.

2. SECTEUR COSMÉTIQUE

200

MILLIONS D'€
TAILLE DU MARCHÉ
EN 2016

31

MILLIONS D'€
MARCHÉ DE LA
PARFUMERIE EN 2020

20%

PART DE MARCHÉ DE LA CÔTE
D'IVOIRE DANS LES COSMÉTIQUES
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

7%

CROISSANCE
ANNUELLE DU MARCHÉ

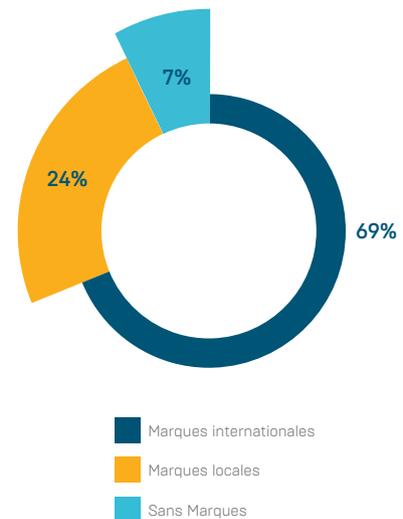
2.1 Opportunités d'investissement

Situation du secteur

- En Côte d'Ivoire, seulement 24% de la population consomme les marques locales contre 69% qui préfèrent les marques internationales et 7% pour les produits sans marques ou traditionnels.
- La croissance du marché des cosmétiques est de 7% par an en Côte d'Ivoire contre 4% au niveau du marché mondial. Avec sa population grandissante et l'essor de la classe moyenne, le pays apparait comme une valeur sûre pour les géants du secteur des cosmétiques.
- Les entreprises ivoiriennes du secteur cosmétique exportent vers la sous-région (SIVOP, COPACI, SICOBEL etc.).
- Le marché de la parfumerie est évalué à 28 millions d'€ en 2018 avec une prévision à 31 millions d'€ d'ici 2022.

Figure 59.

Consommation des produits cosmétiques en Côte d'Ivoire



Source: Rapport Deloitte 2015

Potentiel de développement

- Les cosmétiques bio représentent un marché de niche qui répond au besoin de la population Africaine. On note depuis quelques années une vague croissante d'une classe moyenne soucieuse de son bien-être et désireuse de s'offrir des produits de qualité issus des produits du terroir.
- Malgré la forte présence des investisseurs internationaux, les marques locales et les marchés des produits bio se trouvent une place grandissante dans le secteur des produits cosmétiques spécialement dans les produits de la peau et des cheveux noirs africains.
- Ces produits bio sont majoritairement fabriqués de manière traditionnelle avec des matières premières 100% naturelles (à base de plante, beurre de karité...) afin de sublimer la peau africaine.
- Création d'écoles de formation à la fabrication de produits cosmétiques dans le respect des standards de qualité et avec l'utilisation d'intrants naturels locaux ;
- Diversification de l'offre de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle aux nombreux usages en dehors de l'utilisation capillaires ;
- Création de nouveaux produits à travers une combinaison de plusieurs propositions de valeur notamment (valeur thérapeutique + valeur hygiénique + beauté etc.).

Quelques initiatives et investissements récents

2015

Signature d'un partenariat stratégique entre les groupes L'Oréal et CFAO pour la production et la distribution de produits cosmétiques en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest.

Exemples d'opportunités d'investissements

Les opportunités d'investissement dans le secteur cosmétique se présentent comme suit :

- Mise en place d'usines de production afin de satisfaire la demande sous-régionale en produits cosmétiques. À ce jour, il n'existe pas encore de marques fortes positionnées sur ce segment de marché ;

2.2 Environnement des affaires

Actions du gouvernement

- Pour lutter contre le phénomène de la dépigmentation et ses effets nocifs sur la santé (certains cancers de la peau, des cas de diabète et d'hypertension...) le gouvernement ivoirien a prohibé la vente de ces produits sur le marché par la prise du décret N°2015 du 29 Avril 2015 portant réglementation des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelles.
- Aussi, ce décret interdit, entre autres, « la fabrication, la publicité et la commercialisation des produits cosmétiques éclaircissants ou des produits d'hygiène contenant de l'hydroquinone au-delà du seuil de 2%, du mercure et de ses dérivés, des corticoïdes et corticostéroïdes tels que la cortisone, l'hydrocortisone, la triamcinolone, le clobétasol, les dérivés du rétinol ou la vitamine A».

- L'importation de produits cosmétiques nécessite la présentation à la Douane d'un certificat de conformité aux règlements techniques.
- Les produits cosmétiques sont assujettis à une taxe de 10% sortie d'usine hors TVA (18%).

Programmes de développement et soutien international

- Appui de l'Organisation Mondiale de la Santé en vue de la mise en place d'un Guichet Électronique Unique de gestion des importations et de distribution des médicaments homologués en Côte d'Ivoire.
- Financement de la Banque Mondiale en vue du renforcement des Autorités Nationales de Régulation Pharmaceutiques (ANRP) de la zone CEDEAO.

2.3 Défis du secteur

Risques identifiés

- Le défi majeur du secteur cosmétique est la contrefaçon avec son corolaire de basse qualité.
- Le marché du cosmétique souffre de très peu de régulation et est inondé par des produits qui peuvent potentiellement nuire à la santé des consommateurs.
- La mise en place d'un programme d'accompagnement des initiatives locales mettant en valeur l'utilisation d'intrants naturels pour la fabrication de produits cosmétiques bio limitant ainsi les risques de santé publique.
- Le renforcement de la communication à travers les moyens modernes de communication sur les effets des produits cosmétiques contrefaits afin de sensibiliser les consommateurs ivoiriens.

Pistes de mitigation des risques

- Le renforcement des capacités des cellules d'inspection et contrôle pourrait permettre d'améliorer le respect du décret n°288 du 28 avril 2015, précisant les seuils d'utilisation des intrants utilisés dans le processus de production des produits cosmétiques.
- La production industrielle de produits cosmétiques à base d'intrants naturels, avec un double objectif, celui de réduire les risques de maladies et celui de répondre à une forte attente des consommateurs ivoiriens.

3. INTERVIEW DE MADAME NOUSS BIH, INVESTMENT MANAGER, INVESTISSEURS & PARTENAIRES

Présentation de l'entreprise

Depuis sa création en 2002, Investisseurs & Partenaires (I&P) a pour vocation de promouvoir des petites et moyennes entreprises africaines responsables, à forte valeur ajoutée locale et capables de développer une activité rentable et durable. I&P a développé différentes approches combinant financement et accompagnement pour servir cette mission et répondre aux besoins des PME africaines, selon leur maturité, leur taille et leur besoin de financement.

En 2003, I&P a investi dans la production de médicaments (Pharmivoire) et une clinique mère-enfant (Procréa).

Présentation de la société en portefeuille

L'industrie pharmaceutique Pharmivoire (Zone industriel de Yopougon) est l'un des premiers acteurs locaux spécialisés dans les produits pharmaceutiques (fabrication de solutés de perfusion ou solutions parentérales pour rééquilibration ionique). Cette société qui existe depuis les années 1990 a été rachetée en 1999 par un collectif de pharmaciens ivoiriens, constitués sous forme de Holding dans le but de se positionner dans différents domaines de la production pharmaceutique.

Difficultés rencontrées

Cependant, l'investissement rencontre plusieurs difficultés sur les aspects suivants :

- Obtention des brevets ;
- Capacités techniques et opérationnelles ;
- Modèle économique idoine (faire des économies d'échelles pour que le modèle tienne) ;
- Délais de paiements : il faut s'assurer du paiement à temps par les clients, sinon ce n'est pas viable sur le long terme ;
- Manque de soutien de la NPSP-CI qui passe ses commandes uniquement à l'étranger ;
- Politique de soutien à l'investissement : Un réel enjeu est de pousser les pouvoirs publics ivoiriens à mettre en place des protections et de promouvoir le secteur pharmaceutique privé ivoirien. L'État Ivoirien doit privilégier les acteurs locaux compétitifs comme cela a été fait en Tunisie ou au Maroc où il faut d'abord prouver que les produits que l'on souhaite commander n'existent pas localement avant de les importer.

Points positifs et facilités

- Le processus industriel pour la production des médicaments essentiels est relativement simple. De plus, les centres de soin ont besoin de disposer de stocks de ces médicaments essentiels de façon permanente.

Il y a donc beaucoup d'intérêts à produire les médicaments essentiels localement vu que la taille de la demande pourrait permettre de faire des économies d'échelle.

- Potentiel d'exportation :
En étant basé en Côte d'Ivoire, on dispose d'une bonne position à l'export avec des voisins comme le Niger, le Mali et le Burkina Faso, par exemple.

Le Ghana et le Togo disposent déjà de capacités locales de transformation, le marché du Bénin est plutôt fermé à cause d'une forte implication de l'État dans les appels d'offres rendant difficile l'implantation d'acteurs tiers.

Il existe un potentiel élevé dans les exportations pour le secteur privé mais les procédures sont très longues et spécifiques aux pays (trouver un partenaire localement, être un acteur de taille importante, marché très régulé), ce qui peut constituer des freins à la pénétration du secteur privé.

Un conseil pour des investisseurs qui souhaitent investir en Côte d'Ivoire

Le secteur pharmaceutique est très régulé en Côte d'Ivoire. En effet, le processus d'obtention des agréments et licences est assez long. Il faudra anticiper cela en se faisant accompagner en termes d'assistance technique pour tout ce qui concerne la constitution des dossiers d'implantation de l'activité (documentation, validation, qualification, etc.).

LISTE DE CONTACTS

AGEDI

Adresse : Abidjan, Cocody Danga, Rue des Jasmins

E-mail : infos@agedi.ci

Site web : <http://www.agedi.ci>

Tél : +225 22 44 74 20

CEPICI

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Clozel, Immeuble MEMANOU, 2^{ème} étage

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 20 31 14 00

DIRECTION GÉNÉRALE DU CEPICI

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Clozel, Immeuble MEMANOU, 2^{ème} étage

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 20 31 14 00

DIRECTION ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DU CEPICI

Adresse : Direction Environnement des Affaires du CEPICI

Tél : +225 20 22 28 49

GUICHET UNIQUE DU CEPICI

Adresse : Abidjan, Cocody, Carrefour PISAM, Immeuble Grand Siècle, 2^{ème} et 3^{ème} étages

E-mail : infos.cepici@cepici.ci

Site web : <https://www.cepici.gouv.ci>

Tél : +225 22 01 79 00 / 01

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

Adresse : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale Abidjan, Plateau, Av. Noguès

E-mail : info@cnps.ci

Site web : <https://www.cnps.ci>

Tél : +225 20 25 21 00

COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ

Adresse : Abidjan, Treichville, Av. Christiani

E-mail : info@cie.ci

Site web : <http://www.cie.ci>

Tél : +225 21 23 33 00

COUR D'ARBITRAGE DE CÔTE D'IVOIRE

Adresse : Abidjan-Plateau, Avenue Joseph Anoma, Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire

Email : caci@cci.ci

Site web : <http://www.courarbitrage.ci>

Tél : +225 20 30 97 29

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Adresse : Abidjan, Plateau, Boulevard Carde, Immeuble SOGEFIHA

E-mail : info@tresor.gouv.ci

Site web : https://www.tresor.gouv.ci/tres_fr_FR

Tél : +225 20 30 90 20

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Adresse : Abidjan Plateau, cité administrative, tour E

Site web : <https://www.dgi.gouv.ci>

Ligne verte : +225 800 88 888

Tél : +225 20 21 10 90

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE (DGAI) DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Adresse : Abidjan - Cocody 2 Plateaux
Vallon, Rue des Jardins

Tél : +225 22 41 17 23

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Adresse : Abidjan-Plateau, Place de la République

Site web : <http://www.douanes.ci>

Ligne verte : +225 800 800 70

Tél : +225 09 69 64 00

GUICHET UNIQUE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Adresse : Abidjan Cocody, Boulevard Latrille

E-mail : scpcimclu@construction.gouv.ci

Site web : <http://construction.gouv.ci/gupc>

Tél : +225 22 51 48 50 / 22 51 48 51

MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR

Adresse : Abidjan-Plateau Cité Administrative, Tour C 22^{ème} étage

Email : info@integration.gouv.ci

Site web : <http://www.integration.gouv.ci>

Tél : +225 20 33 12 12

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Adresse : Abidjan-Plateau, Immeuble Postal 2001, 18^{ème} étage

E-mail : info@commerce.gouv.ci

Tél : +225 20 22 95 28

OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DIRECTION GÉNÉRALE)

Adresse : Abidjan, Cocody II Plateaux, Rue des Jardins, Ilots 204, Villa 2350

E-mail : directiongenerale@oipi.ci

Site web : <https://www.oipi.ci/>

Tél : +225 22 41 16 65/ 22 41 10 87

OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (SERVICE TECHNIQUE)

Adresse : Abidjan, Plateau, Rue Lecœur, Immeuble de l'industrie, 1^{er} étage

E-mail : info@oipi.ci

Tél : +225 20 33 53 43

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU DE CÔTE D'IVOIRE

Adresse : Abidjan, Treichville, Av. Christiani

Site web : <http://www.sodeci.ci>

Tél : +225 21 23 33 00 / 21 23 30 00

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ABIDJAN

Adresse : Abidjan, Treichville, Av. Christiani

E-mail : infos@tribunalcommerceabidjan.org

Site web : <https://tribunalcommerceabidjan.org>

Tél : +225 22 51 03 65 / 22 51 05 49

VITIB SA

Adresse : Autoroute Abidjan – Grand Bassam

E-mail : info@vitib.ci

Site web : <http://www.vitib.ci/fr>

Tél : +225 21 31 29 00

SOURCES

Agence Française de Développement

Agence nationale de la salubrité urbaine

Association ivoirienne des énergies renouvelables (AIENR)

Banque Africaine de Développement

Banque Mondiale

Banque Mondiale (site internet)

Banque Mondiale 2018, Pour que demain ne meurt jamais, la Côte d'Ivoire face au changement climatique

Business France_ guide des affaires en Côte d'Ivoire 2019

Compagnie Ivoirienne d'Électricité

Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA)

Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires

Direction générale de la santé

Discours d'orientation 2017 de Madame Anne Ouloto, 2017/02/03 (<http://www.environnement.gouv.ci/discours.php?rd=69>)

Dossier d'investissement santé financement 2020-2023

Eranove

FAO Stat

Fitch solutions

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

<https://cgeci.com/2eme-forum-sur-lefficacite-energetiques-des-defis-a-relever/>

IFC, Débloquer les investissements privés (2018)

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan de gestion des déchets sanitaires dans les districts de mise en œuvre du projet 2019-2024

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Rapport annuel sur la situation sanitaire 2018

Ministère du Commerce de l'Industrie et de la promotion des PME

Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables

Organisation Mondiale de la Santé

Oxford Business Group Report 2018, 2019, 2020

Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables

Plan de gestion des déchets sanitaires dans les districts de mise en œuvre du projet 2019-2024

Plan National d'Investissement Agricole 2 (2018-2025)

Plan National de Développement Sanitaire (2016-2020)

Politique d'énergie renouvelable de la CEDEAO

Programme de coopération Afrique Union Européenne dans le secteur des énergies renouvelables

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique de Côte d'Ivoire

Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire

Rapport Banque Mondiale « Améliorer la santé urbaine » 2019

Rapport de la Banque Mondiale 2019 « Au pays du cacao, comment transformer la Côte d'Ivoire »

Rapport Volontaire d'examen national de la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire

Sustainable Energy For All, Rapid Assessment Gap Analysis, Côte d'Ivoire

The atlas of economic complexity

The Observatory of Economic Complexity

UNICEF « Investir dans la santé primaire et relever les défis du secteur de la santé pour renforcer l'économie »

REMERCIEMENTS

La réalisation du **Guide de l'Investisseur** a été possible grâce au concours de plusieurs acteurs que nous remercions pour leurs contributions et leur collaboration.

La GIZ souhaiterait particulièrement remercier l'équipe **Dalberg Advisors** pour le travail exemplaire de recherche documentaire, d'identification des acteurs, de compilation, analyse et vérification des données et informations contenues dans cet ouvrage.

Nous remercions également les divers institutions et entités de l'État de Côte d'Ivoire pour leur soutien et la mise à disposition d'informations pertinentes.

La GIZ s'acquitte de toutes responsabilités concernant les données et informations contenues dans cet ouvrage, reçues de nos partenaires de l'État Ivoirien et du secteur privé.

Dalberg

Dalberg Advisors est un cabinet de conseil en stratégie dédié au développement et à l'innovation. Créé à New York en 2001, le cabinet Dalberg est aujourd'hui présent sur quatre continents, avec un réseau de 30 bureaux et représentations stratégiques dont un à Abidjan.

Dalberg se donne pour missions de proposer des réponses efficaces et pertinentes aux défis mondiaux majeurs et de contribuer significativement à l'amélioration des conditions de vie des couches les plus défavorisées dans les pays en développement. Pour ce faire, Dalberg Advisors allie le meilleur des compétences en matière de stratégie du secteur privé et des capacités d'analyse rigoureuse à une connaissance approfondie des réseaux sur les marchés émergents.

Dalberg Advisor travaille dans les secteurs public, privé et philanthropique pour favoriser la croissance inclusive et aider ses clients à atteindre leurs objectifs.



GUIDE DE L'INVESTISSEUR

INVESTIR

— EN CÔTE D'IVOIRE —

MENTIONS LÉGALES

À son titre d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société : Bonn et Eschborn, Allemagne

01 BP 7172 Abidjan 01
Abidjan - Côte d'Ivoire
| www.giz.de

Auteur

Rene Megela (GIZ/GBN)

Rédaction/Compilation

Dalberg Advisors (Côte d'Ivoire)
Arnaud Ngoran
Harmel Alla
| arnaud.ngoran@dalberg.com

Conception & Design

SUPRÊME COMMUNICATION
Issam Zejly
Linda Roland Zejly
| info@supreme-communication.com

Impression

HOODA GRAPHICS
Abidjan - Côte d'Ivoire

Sur mandat du

Ministère fédéral allemand de la Coopération
économique et du Développement (BMZ)

Adresse postale du BMZ:

Dahlmannstr. 4
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 99 535 - 0
F +49 228 99 535 - 3500

Stresemannstraße 94
10963 Berlin, Allemagne
T +49 30 18 535 - 0
F +49 30 18 535 - 2501

E poststelle@bmz.bund.de
| www.bmz.de

Lieu et date de parution

Abidjan, Novembre 2020

Crédits photos/Sources

SUPRÊME COMMUNICATION - Issam Zejly
Bureau National d'Études Techniques (BNETD)
Envato Elements

